

COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François DELAGE, Maire

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 13 février 2025 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai signé les décisions et contrats suivants:

1.	Un contrat entre la ville et les Ateliers de Batou pour un atelier cosmétique le 26/02/2025 au Centre social _ Coût : 400€ TTC.
2.	Un contrat entre la ville et l'association To Mix Or Not dans le cadre d'un projet danse/théâtre « ici dans mon quartier.. » du 17 au 21/02/2025 et du 22 au 26/04/2025, au Centre social _ Coût : (500€ TTC)
3.	Un contrat entre la ville et Fortissimots dans le cadre de la fourniture et reproduction sur papier d'une rubrique dans le MAG pour 1 an (grilles de jeux) _ Coût : 368€ TTC.
4.	Un contrat entre la ville et Namtech Sasu pour la représentation de stand-up lors des vœux du Conseil municipal le 18/01/2025 au gymnase _ Coût : 720€ TTC.
5.	Une convention de partenariat avec le DITEO Le Cèdre Bleu (délibération °2024-142) dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement de jeunes en situation de handicap _ A titre gracieux
6.	Un avenant à la convention entre la ville et VVL fixant les tarifs des séjours découverte pour des classes de CM2 : 3 séjours, 8 classes (Charles Péguy, Benoit Malon, Pierre Brossolette) _ Coût total 117 075€ TTC
7.	Un contrat entre la ville et les Films du Nord dans le cadre d'une projection de »La chouette, entre veille et sommeil « le 25/02/2025 à la médiathèque_ Coût : 158,25€ TTC
8.	Une demande subvention auprès de la MGP au titre du dispositif « fonds d'investissement métropolitain – acquisition de véhicules écologiques – décision 2025-004
9.	Un contrat entre la ville et la Compagnie de Théâtre du Cerf-Volant pour une représentation de « love story » le 03/04/2025 _ Coût : 350€ TTC
10.	Une convention d'acquisition d'œuvres entre la ville et Nathalie BILLON pour deux œuvres (dessin au feutre noir sur papier) _ Coûts : 100€ et 150€
11.	Contrat de service d'utilisation du Progiciel MARCO (commande publique) avec la Société AGYSOFT – Coût : 6 396,00€ HT
12.	Contrat entre la ville et Emelyne VERNET pour l'animation de deux ateliers scientifiques d'une heure pour les 5/7 ans et d'une heure trente pour les 08/12 ans le 22/02/2025 à la Médiathèque – Coût : 200€ net
13.	Contrat entre la ville et Alex BONNEMAISON pour la réalisation de reportages photographiques des événements municipaux qui seront publiés dans le journal municipal et toutes autres demandes ponctuelles de prestations photographiques pour l'année 2025 – Coûts : journée complète 1 056€ HT, demi-journée 552€ HT.
14.	Contrat entre la ville et Jean PRUVOST pour la rédaction de la rubrique « Mot à mot » dans le magazine mensuel, soit 11 numéros de janvier à décembre 2025 – Coût : 1 650€ TTC
15.	Contrat de fournitures N°C25-10 pour la fourniture, la livraison et le montage de mobilier pour les établissements scolaires et centres de loisirs de la ville avec la Société DPC DENIS PAPIN COLLECTIVITES du 30/01 au 31/05/2025 – Coût : 25 000€ HT maximum
16.	Contrat entre la ville et l'Association Session Freestyle pour l'organisation d'une activité Roller pendant les petites vacances scolaires 2025 (février, printemps, automne) – Coût : 7 200€ TTC
17.	Contrat entre la ville et Génération Double Dutch pour la tenue du Carnaval qui ouvrira les Festivités de la Fête de la ville sur le thème « Cultures urbaines » et de la Fête de la Musique, le 21 juin 2025 – Séances d'initiation à la corde à sauter et création d'une chorégraphie à destination d'une classe de CM2 de Pierre Brossolette - Coût : 2 500€ TTC

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

N° 169396

Entre

VALOPHIS HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE - n° 000107557

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

Entre

VALOPHIS HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE, SIREN n°:
785769555, sis(e) TRESORERIE SIEGE 9 ROUTE DE CHOISY 94048 CRETEIL CEDEX,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « **VALOPHIS HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DU VAL DE MARNE** » ou « **l'Emprunteur** »,

DE PREMIÈRE PART,

et :

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28
avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue
de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PRÉAMBULE

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des Dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques, nationales et locales, notamment au travers de sa direction, la Banque des Territoires (ci-après « Banque des Territoires »).

La Banque des Territoires accompagne les grandes évolutions économiques et sociétales du pays. Ses priorités s'inscrivent en soutien des grandes orientations publiques au service de la croissance, de l'emploi et du développement économique et territorial du pays.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.5
ARTICLE 2	PRÊT	P.5
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.5
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.6
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.6
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.10
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.11
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.13
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.15
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.16
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.17
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.17
ARTICLE 14	COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES	P.17
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.18
ARTICLE 16	GARANTIES	P.21
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.21
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.24
ARTICLE 19	DISPOSITIONS DIVERSES	P.24
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.26
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	P.26
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.26
ANNEXE	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	
L' ANNEXE EST UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT		



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération CE79 - KREMLIN BICETRE, Parc social public, Acquisition - Amélioration de 69 logements situés 111 Avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN-BICETRE.

ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum de vingt millions huit-cent-vingt-et-un mille neuf-cent-soixante-neuf euros (20 821 969,00 euros) constitué de 7 Lignes du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** » et selon l'affectation suivante :

- CPLS Complémentaire au PLS 2025, d'un montant de quatre millions cinq-cent-soixante-douze mille cent-cinquante-neuf euros (4 572 159,00 euros) ;
- PLAI, d'un montant d'un million trois-cent-soixante-neuf mille quatre-cent-soixante-douze euros (1 369 472,00 euros) ;
- PLAI foncier, d'un montant d'un million trois-cent-quatre-vingt-quinze mille sept-cent-huit euros (1 395 708,00 euros) ;
- PLS PLSDD 2025, d'un montant de sept-cent-soixante-seize mille trois-cent-trente-six euros (776 336,00 euros) ;
- PLS foncier PLSDD 2025, d'un montant de quatre millions cent-quatre-vingt-deux mille deux-cent-soixante-dix-huit euros (4 182 278,00 euros) ;
- PLUS, d'un montant de quatre millions sept-cent-trente-quatre mille cent-seize euros (4 734 116,00 euros) ;
- PLUS foncier, d'un montant de trois millions sept-cent-quatre-vingt-onze mille neuf-cents euros (3 791 900,00 euros) ;

Le montant de chaque Ligne du Prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque Ligne du Prêt.

ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt. Le présent Contrat n'est en aucun cas susceptible de renouvellement ou reconduction tacite.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG) ainsi que le taux de période applicable au Prêt, figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », sont donnés en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, nécessaires à l'octroi du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations et investigations qu'il considère nécessaires pour apprécier le coût total de chaque Ligne du Prêt et reconnaît avoir obtenu tous les renseignements nécessaires de la part du Prêteur.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Les éventuels frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « **Garanties** ».

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les « **Autorisations** » désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notariation ou enregistrement.

Le « **Contrat** » désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Euribor.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Euribor sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Euribor (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Inflation.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Inflation sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Inflation (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Début de la Phase d'Amortissement** » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « **Dates d'Echéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » a (ont) été remplie(s).

La « **Date Limite de Mobilisation** » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

La « **Durée de la Ligne du Prêt** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée totale du Prêt** » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt** » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas d'indisponibilité temporaire de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La « **Ligne du Prêt** » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Le « **Livret A** » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Les « **Normes en matière de lutte contre la corruption** » signifient (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption, notamment celles contenues au titre III du livre IV du code pénal, à la section 3 du Chapitre II (« manquements au devoir de probité »), ainsi qu'à la section 1 du chapitre V (« corruption des personnes n'exerçant pas une fonction publique ») du titre IV, (ii) la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II ; (iii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Le « **Pays Sanctionné** » signifie tout pays ou territoire faisant l'objet, au titre des Réglementations Sanctions, de restrictions générales relatives aux exportations, importations, financements ou investissements.

La « **Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant au premier jour du mois suivant la Date d'Effet, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « **Règlement des Echéances** », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « **Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne la période débutant dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant 2 mois avant la date de première échéance de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

Le « **Prêt** » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « **Prêt** ».

Le « **Prêt Locatif à Usage Social** » (**PLUS**) est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, à la construction et à l'amélioration de logements locatifs à usage social.

Le « **Prêt Locatif Aidé d'Intégration** » (**PLAI**) est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, la construction et l'aménagement de logements locatifs très sociaux.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le « **Prêt Locatif Social** » (**PLS**) est destiné, selon les conditions prévues à l'article R. 331-17 du Code de la construction et de l'habitation, à l'acquisition, à la construction et à l'amélioration de logements locatifs sociaux.

Le « **Complémentaire au Prêt Locatif Social** » (**CPLS**) est un Prêt permettant de compléter le financement d'un Prêt Locatif Social (PLS) pour finaliser une opération, dans la limite de 49 % du coût total (minoré des fonds propres, subventions et Prêts divers).

La « **Réglementation relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)** » signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Réglementation Sanctions** » signifie les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en oeuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor (DGT) et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Révision** » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « **Double Révisibilité** » (**DR**) signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel ainsi que le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index.

Le « **Taux de Swap Euribor** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe en fine qui sera échangé contre l'Index Euribor par référence aux taux composites Bloomberg pour la Zone euro disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide de la fonction <IRSB>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap, par référence aux taux London composites swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison des Courbes de Taux de Swap des indices de référence utilisés au sein des formules en vigueur, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

Le « **Versement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- soit électroniquement via le site www.banquedesterritoires.fr si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **04/05/2025** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité ;
- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** » ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « **Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt** » ;

- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :

- Convocation chez le notaire pour la signature
- Projet définitif d'acte
- Garanties collectivités territoriales (délibération exécutoire de garantie initiale)
- Titre définitif conférant des droits réels

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.

ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt** », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :

toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être :

- soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,
- soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : www.banquedesterritoires.fr en respectant un délai de trois (3) Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

Le Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréeer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	CPLS	PLAI	PLAI foncier	PLS
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2025	-	-	PLSDD 2025
Identifiant de la Ligne du Prêt	5645526	5645523	5645522	5645521
Montant de la Ligne du Prêt	4 572 159 €	1 369 472 €	1 395 708 €	776 336 €
Commission d'instruction	2 740 €	0 €	0 €	460 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	3,51 %	2 %	3,08 %	3,51 %
TEG de la Ligne du Prêt	3,51 %	2 %	3,08 %	3,51 %
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	40 ans	60 ans	40 ans
Index¹	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,11 %	- 0,4 %	0,68 %	1,11 %
Taux d'intérêt²	3,51 %	2 %	3,08 %	3,51 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)			
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

¹ A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 2,4 % (Livret A).

² Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLS foncier	PLUS	PLUS foncier	
Enveloppe	PLSDD 2025	-	-	
Identifiant de la Ligne du Prêt	5645520	5645525	5645524	
Montant de la Ligne du Prêt	4 182 278 €	4 734 116 €	3 791 900 €	
Commission d'instruction	2 500 €	0 €	0 €	
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Taux de période	3,08 %	3 %	3,08 %	
TEG de la Ligne du Prêt	3,08 %	3 %	3,08 %	
Phase d'amortissement				
Durée	60 ans	40 ans	60 ans	
Index¹	Livret A	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur index	0,68 %	0,6 %	0,68 %	
Taux d'intérêt²	3,08 %	3 %	3,08 %	
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	
Modalité de révision	DR	DR	DR	
Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %	0,5 %	0,5 %	
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 2,4 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Les Lignes du Prêt finançant le foncier, indiquées ci-dessus, s'inscrivent dans le cadre de la politique d'accélération de la production de logement social. A cet effet, la marge fixe sur Index qui leur est appliquée correspond à la moyenne des marges de ces Lignes du Prêt pondérée par le montant de la part foncière financée par lesdites lignes.

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisibilité », le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule : $I' = T + M$

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule : $P' = (1+I') (1+P) / (1+I) - 1$

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause, en Phase d'Amortissement ainsi qu'en Phase de Préfinancement éventuelle, le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif et le cas échéant sera ramené à 0 %.

SUBSTITUTION DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S) EN CAS DE DISPARITION DÉFINITIVE DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S)



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'Emprunteur reconnaît que les Index et les indices nécessaires à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Euribor, de la Courbe de Taux de Swap Inflation et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du présent Contrat.

En particulier,

- si un Index ou un indice nécessaire à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Inflation, de la Courbe de Taux de Swap Euribor et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT cesse d'être publié de manière permanente et définitive,
- s'il est publiquement et officiellement reconnu que ledit indice a cessé d'être représentatif du marché ou de la réalité économique sous-jacent qu'il entend mesurer ; ou
- si son administrateur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de résolution ou d'un retrait d'agrément (ci-après désignés comme un « Evénement »),

le Prêteur désignera l'indice qui se substituera à ce dernier à compter de la disparition effective de l'indice affecté par un Evénement (ou à toute autre date antérieure déterminée par le Prêteur) parmi les indices de référence officiellement désignés ou recommandés, par ordre de priorité :

- (1) par l'administrateur de l'indice affecté par un Evénement ;
- (2) en cas de non désignation d'un successeur dans l'administration de l'indice affecté par un Evénement, par toute autorité compétente (en ce compris la Commission Européenne ou les pouvoirs publics) ; ou
- (3) par tout groupe de travail ou comité mis en place ou constitué à la demande de l'une quelconque des entités visées au (1) ou au (2) ci-dessus comme étant le (ou les) indices de référence de substitution de l'indice affecté par un Evénement, étant précisé que le Prêteur se réserve le droit d'appliquer ou non la marge d'ajustement recommandée.

Le Prêteur, agissant de bonne foi, pourra en outre procéder à certains ajustements relatifs aux modalités de détermination et de décompte des intérêts afin de préserver l'équilibre économique des opérations réalisées entre l'Emprunteur et le Prêteur.

En particulier, si l'Index Euribor est affecté par un Evénement, le Prêteur pourra substituer au Taux de Swap Euribor le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'indice de substitution choisi. L'indice de substitution et les éventuels ajustements y afférents seront notifiés à l'Emprunteur.

Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que le présent paragraphe (Substitution de l'Index – disparition permanente et définitive de l'Index et/ou autres indices) et l'ensemble de ses stipulations s'appliqueront mutatis mutandis à tout taux successeur de l'Index initial et/ou des autres indices initiaux qui serait à son tour affecté par un Evénement.

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t)^{\text{"base de calcul"}} - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas de Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de la première échéance seront déterminés prorata temporis pour tenir compte des dates effectives de Versement des fonds.

De la même manière, les intérêts dus au titre des échéances suivantes seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « échéance prioritaire (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et « **Détermination des Taux** ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation reçue par le Prêteur à cet effet.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES

L'Emprunteur sera redevable, sauf exonération accordée par le Prêteur, pour une ou plusieurs Lignes du Prêt, d'une commission d'instruction de 0,06% (6 points de base) du montant de la Ligne du Prêt. Cette commission ne pourra excéder vingt mille euros (20 000 euros) et correspond au montant perçu par le Prêteur au titre des frais de dossier.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Selon la typologie du dossier, elle viendra minorer le premier Versement fait par le Prêteur à l'Emprunteur ou fera l'objet d'une mise en recouvrement dans le mois suivant la prise d'effet du Contrat. Elle restera définitivement acquise au Prêteur, même si la Ligne du Prêt n'est que partiellement mobilisée. Son montant est prévu à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Ladite commission d'instruction sera également due par l'Emprunteur si à l'issue de la Phase de Mobilisation aucun Versement n'a été effectué.

ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

15.1 Déclarations de l'Emprunteur :

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de ses obligations prévues à l'article 1112-1 du Code civil et avoir échangé à cette fin avec le Prêteur toutes les informations qu'il estimait, au regard de leur importance, déterminantes pour le consentement de l'autre Partie ;
- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;
- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

15.2 Engagements de l'Emprunteur :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de garantie de toute nature, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « **Garanties** » du Contrat ;
- obtenir tous droits immobiliers, permis et Autorisations nécessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que celles-ci nécessaires ou requises pour réaliser l'opération sont délivrées et maintenues en vigueur ;
- justifier du titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord préalable écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt ;
- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;
- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- informer, le cas échéant, préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
 - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
 - de modification relative à son actionnariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
 - de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « **Objet du Prêt** », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée ;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;
- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée et conserver lesdits livres comptables ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déferer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout événement visé à l'article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** » ;
- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout événement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;
- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;
- rembourser la Ligne du Prêt CPLS octroyée par le Prêteur, en complément du financement de l'opération objet du présent Prêt, dans le cas où la Ligne du Prêt PLS ferait l'objet d'un remboursement anticipé, total ou partiel, volontaire ou obligatoire.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	COMMUNE LE KREMLIN BICETRE	100,00

Le Garant du Prêt s'engage, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

L'engagement de ce dernier porte sur la totalité du Prêt contracté par l'Emprunteur.

ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « **Calcul et Paiement des Intérêts** ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

17.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraineront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article «**Objet du Prêt**» du Contrat ;
- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article «**Déclarations et Engagements de l'Emprunteur**», ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
 - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
 - la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.
- Fausse déclaration de l'Emprunteur ayant permis d'obtenir l'octroi du Prêt ;

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

17.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;
- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroi de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

ARTICLE 19 DISPOSITIONS DIVERSES

19.1 Non renonciation

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.

L'exercice partiel d'un droit ne sera pas un obstacle à son exercice ultérieur, ni à l'exercice, plus généralement, des droits et recours prévus par toute réglementation.

19.2 Imprévision

Sans préjudice des autres stipulations du Contrat, chacune des Parties convient que l'application des dispositions de l'article 1195 du Code civil à ses obligations au titre du présent contrat est écartée et reconnaît qu'elle ne sera pas autorisée à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 dudit code.

19.3 Nullité

Même si l'une des clauses ou stipulations du Contrat est réputée, en tout ou partie, nulle ou caduque, la validité du Contrat n'est pas affectée.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

19.4 Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) et lutte anti-corruption (LAC)

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs ne se sont comportés d'une manière susceptible d'enfreindre les Réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et de financement du terrorisme (LCB-FT), ou aux normes en matière de lutte anti-corruption (LAC) qui leur sont applicables.

En outre, l'Emprunteur a pris et maintient toutes les mesures nécessaires et a notamment adopté et met en oeuvre des procédures et lignes de conduite adéquates afin de prévenir toute violation de ces lois, réglementations et règles.

L'Emprunteur s'engage :

(i) à ne pas utiliser, directement ou indirectement, tout ou partie du produit du Prêt pour prêter, apporter ou mettre à disposition d'une quelconque manière ledit produit à toute personne ou entité ayant pour effet d'entraîner un non-respect des Réglementations relatives à la LCB-FT ou à la LAC.

(ii) à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de toute plainte, action, procédure, mise en demeure ou investigation relative à une violation des lois et/ou réglementations en matière de LCB-FT ou de LAC concernant une des personnes susmentionnées.

En vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à LCB-FT et des sanctions pénales y attachées, le Prêteur a l'obligation de maintenir une connaissance actualisée de l'Emprunteur, de s'informer de l'identité véritable des personnes au bénéfice desquelles les opérations sont réalisées le cas échéant (bénéficiaires effectifs) et de s'informer auprès de l'Emprunteur lorsqu'une opération lui apparaît inhabituelle en raison notamment de ses modalités ou de son montant ou de son caractère exceptionnel. A ce titre, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, sera notamment tenu de déclarer les sommes ou opérations pouvant provenir de toute infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou qui pourraient participer au financement du terrorisme.

Dans le respect des lois et réglementations en vigueur, pendant toute la durée du Contrat de Prêt, l'Emprunteur (i) est informé que, pour répondre à ses obligations légales, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, met en oeuvre des traitements de surveillance ayant pour finalité la LCB-FT, (ii) s'engage à communiquer à première demande au Prêteur, ou à l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, tout document ou information nécessaires aux fins de respecter toute obligation qui lui est imposée par toute disposition légale ou réglementaire relative à la LCB-FT, (iii) s'engage à ce que les informations communiquées soient exactes, complètes et à jour et (iv) reconnaît que l'effet des règles ou décisions des autorités françaises, internationales ou étrangères peuvent affecter, suspendre ou interdire la réalisation de certaines opérations.

19.5 Sanctions internationales

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs (i) ne sont actuellement pas visés par les, ou soumis aux, Réglementations Sanctions, (ii) ne sont actuellement pas situés, organisés ou résidents dans un pays ou territoire qui est visé par ou soumis à, ou dont le gouvernement est visé par ou soumis à, l'une des Réglementations Sanctions et/ou (iii) ne sont pas engagés dans des activités qui seraient interdites par les Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à respecter l'ensemble des Réglementations Sanctions et à ne pas utiliser, prêter, investir, ou mettre autrement à disposition le produit du prêt (i) dans un Pays Sanctionné ou (ii) d'une manière qui entraînerait une violation par l'Emprunteur des Réglementations Sanctions.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'Emprunteur s'engage à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de tout soupçon ou connaissance qu'il pourrait avoir sur le fait que l'une des personnes susmentionnées est en violation des Réglementations Sanctions.

19.6 Cession

L'Emprunteur ne pourra en aucun cas céder ni transférer l'un quelconque de ses droits ou de l'ensemble de ses droits ou obligations en vertu du présent contrat sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit du Prêteur.

Le Prêteur pourra céder ou transférer tout ou partie de ses droits et/ou obligations découlant du présent contrat.

ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et, le cas échéant, à l'Article « **Commissions, pénalités et indemnités** ».

Les frais de constitution des Garanties, de réalisation des formalités de publicité éventuelles et les frais liés à leur renouvellement seront supportés par l'Emprunteur.

Les impôts et taxes présents et futurs, de quelque nature que ce soit, et qui seraient la suite ou la conséquence du Prêt seront également acquittés par l'Emprunteur ou remboursés au Prêteur en cas d'avance par ce dernier, et définitivement supportés par l'Emprunteur.

ARTICLE 21 NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site www.banquedesterritoires.fr par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

Par ailleurs, l'Emprunteur est avisé que les informations résultant de la législation et de la réglementation concernant les données personnelles, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »), font l'objet d'une notice, consultable sur le site www.banquedesterritoires.fr/donnees-personnelles.

ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort des juridictions du second degré de Paris.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE



VALOPHIS HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT à
DU VAL DE MARNE
TRESORERIE SIEGE
9 ROUTE DE CHOISY
94048 CRETEIL CEDEX

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE
2 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U146260, VALOPHIS HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE

Objet : Contrat de Prêt n° 169396, Ligne du Prêt n° 5645526

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CDCGFRPPXXX/FR9840031000010000088470M38 en vertu du mandat n° ??DPH2013319001866 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE



VALOPHIS HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT à
DU VAL DE MARNE
TRESORERIE SIEGE
9 ROUTE DE CHOISY
94048 CRETEIL CEDEX

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE
2 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U146260, VALOPHIS HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE

Objet : Contrat de Prêt n° 169396, Ligne du Prêt n° 5645523

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CDCGFRPPXXX/FR9840031000010000088470M38 en vertu du mandat n° ??DPH2013319001866 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE



VALOPHIS HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT à
DU VAL DE MARNE
TRESORERIE SIEGE
9 ROUTE DE CHOISY
94048 CRETEIL CEDEX

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE
2 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U146260, VALOPHIS HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE

Objet : Contrat de Prêt n° 169396, Ligne du Prêt n° 5645522

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CDCGFRPPXXX/FR9840031000010000088470M38 en vertu du mandat n° ??DPH2013319001866 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE



VALOPHIS HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT à
DU VAL DE MARNE
TRESORERIE SIEGE
9 ROUTE DE CHOISY
94048 CRETEIL CEDEX

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE
2 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U146260, VALOPHIS HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE

Objet : Contrat de Prêt n° 169396, Ligne du Prêt n° 5645521

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CDCGFRPPXXX/FR9840031000010000088470M38 en vertu du mandat n° ??DPH2013319001866 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE



VALOPHIS HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT à
DU VAL DE MARNE
TRESORERIE SIEGE
9 ROUTE DE CHOISY
94048 CRETEIL CEDEX

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE
2 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U146260, VALOPHIS HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE

Objet : Contrat de Prêt n° 169396, Ligne du Prêt n° 5645520

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CDCGFRPPXXX/FR9840031000010000088470M38 en vertu du mandat n° ??DPH2013319001866 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE



VALOPHIS HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT à
DU VAL DE MARNE
TRESORERIE SIEGE
9 ROUTE DE CHOISY
94048 CRETEIL CEDEX

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE
2 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U146260, VALOPHIS HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE

Objet : Contrat de Prêt n° 169396, Ligne du Prêt n° 564525

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CDCGFRPPXXX/FR9840031000010000088470M38 en vertu du mandat n° ??DPH2013319001866 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE



VALOPHIS HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT à
DU VAL DE MARNE
TRESORERIE SIEGE
9 ROUTE DE CHOISY
94048 CRETEIL CEDEX

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE
2 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U146260, VALOPHIS HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE

Objet : Contrat de Prêt n° 169396, Ligne du Prêt n° 5645524

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CDCGFRPPXXX/FR9840031000010000088470M38 en vertu du mandat n° ??DPH2013319001866 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE



Emprunteur : 0107557 - VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC
 N° du Contrat de Prêt : 169396 / N° de la Ligne du Prêt : 5645526
 Opération : Acquisition - Amélioration
 Produit : CPLS - Complémentaire au PLS 2025

Capital prêté : 4 572 159 €
 Taux actuariel théorique : 3,51 %
 Taux effectif global : 3,51 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	04/02/2026	3,51	198 631,64	38 148,86	160 482,78	0,00	4 534 010,14	0,00
2	04/02/2027	3,51	199 624,80	40 481,04	159 143,76	0,00	4 493 529,10	0,00
3	04/02/2028	3,51	200 622,92	42 900,05	157 722,87	0,00	4 450 629,05	0,00
4	04/02/2029	3,51	201 626,04	45 408,96	156 217,08	0,00	4 405 220,09	0,00
5	04/02/2030	3,51	202 634,17	48 010,94	154 623,23	0,00	4 357 209,15	0,00
6	04/02/2031	3,51	203 647,34	50 709,30	152 938,04	0,00	4 306 499,85	0,00
7	04/02/2032	3,51	204 665,57	53 507,43	151 158,14	0,00	4 252 992,42	0,00
8	04/02/2033	3,51	205 688,90	56 408,87	149 280,03	0,00	4 196 583,55	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	04/02/2034	3,51	206 717,35	59 417,27	147 300,08	0,00	4 137 166,28	0,00
10	04/02/2035	3,51	207 750,93	62 536,39	145 214,54	0,00	4 074 629,89	0,00
11	04/02/2036	3,51	208 789,69	65 770,18	143 019,51	0,00	4 008 859,71	0,00
12	04/02/2037	3,51	209 833,64	69 122,66	140 710,98	0,00	3 939 737,05	0,00
13	04/02/2038	3,51	210 882,80	72 598,03	138 284,77	0,00	3 867 139,02	0,00
14	04/02/2039	3,51	211 937,22	76 200,64	135 736,58	0,00	3 790 938,38	0,00
15	04/02/2040	3,51	212 996,90	79 934,96	133 061,94	0,00	3 711 003,42	0,00
16	04/02/2041	3,51	214 061,89	83 805,67	130 256,22	0,00	3 627 197,75	0,00
17	04/02/2042	3,51	215 132,20	87 817,56	127 314,64	0,00	3 539 380,19	0,00
18	04/02/2043	3,51	216 207,86	91 975,62	124 232,24	0,00	3 447 404,57	0,00
19	04/02/2044	3,51	217 288,90	96 285,00	121 003,90	0,00	3 351 119,57	0,00
20	04/02/2045	3,51	218 375,34	100 751,04	117 624,30	0,00	3 250 368,53	0,00
21	04/02/2046	3,51	219 467,22	105 379,28	114 087,94	0,00	3 144 989,25	0,00
22	04/02/2047	3,51	220 564,55	110 175,43	110 389,12	0,00	3 034 813,82	0,00
23	04/02/2048	3,51	221 667,38	115 145,41	106 521,97	0,00	2 919 668,41	0,00
24	04/02/2049	3,51	222 775,71	120 295,35	102 480,36	0,00	2 799 373,06	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	04/02/2050	3,51	223 889,59	125 631,60	98 257,99	0,00	2 673 741,46	0,00
26	04/02/2051	3,51	225 009,04	131 160,71	93 848,33	0,00	2 542 580,75	0,00
27	04/02/2052	3,51	226 134,09	136 889,51	89 244,58	0,00	2 405 691,24	0,00
28	04/02/2053	3,51	227 264,76	142 825,00	84 439,76	0,00	2 262 866,24	0,00
29	04/02/2054	3,51	228 401,08	148 974,47	79 426,61	0,00	2 113 891,77	0,00
30	04/02/2055	3,51	229 543,09	155 345,49	74 197,60	0,00	1 958 546,28	0,00
31	04/02/2056	3,51	230 690,80	161 945,83	68 744,97	0,00	1 796 600,45	0,00
32	04/02/2057	3,51	231 844,26	168 783,58	63 060,68	0,00	1 627 816,87	0,00
33	04/02/2058	3,51	233 003,48	175 867,11	57 136,37	0,00	1 451 949,76	0,00
34	04/02/2059	3,51	234 168,49	183 205,05	50 963,44	0,00	1 268 744,71	0,00
35	04/02/2060	3,51	235 339,34	190 806,40	44 532,94	0,00	1 077 938,31	0,00
36	04/02/2061	3,51	236 516,03	198 680,40	37 835,63	0,00	879 257,91	0,00
37	04/02/2062	3,51	237 698,61	206 836,66	30 861,95	0,00	672 421,25	0,00
38	04/02/2063	3,51	238 887,11	215 285,12	23 601,99	0,00	457 136,13	0,00
39	04/02/2064	3,51	240 081,54	224 036,06	16 045,48	0,00	233 100,07	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	04/02/2065	3,51	241 281,88	233 100,07	8 181,81	0,00	0,00	0,00
Total			8 771 344,15	4 572 159,00	4 199 185,15	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 2,40 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

Emprunteur : 0107557 - VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC
 N° du Contrat de Prêt : 169396 / N° de la Ligne du Prêt : 5645523
 Opération : Acquisition - Amélioration
 Produit : PLAI

Capital prêté : 1 369 472 €
 Taux actuariel théorique : 2,00 %
 Taux effectif global : 2,00 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	04/02/2026	2,00	45 943,72	18 554,28	27 389,44	0,00	1 350 917,72	0,00
2	04/02/2027	2,00	46 173,44	19 155,09	27 018,35	0,00	1 331 762,63	0,00
3	04/02/2028	2,00	46 404,31	19 769,06	26 635,25	0,00	1 311 993,57	0,00
4	04/02/2029	2,00	46 636,33	20 396,46	26 239,87	0,00	1 291 597,11	0,00
5	04/02/2030	2,00	46 869,51	21 037,57	25 831,94	0,00	1 270 559,54	0,00
6	04/02/2031	2,00	47 103,86	21 692,67	25 411,19	0,00	1 248 866,87	0,00
7	04/02/2032	2,00	47 339,38	22 362,04	24 977,34	0,00	1 226 504,83	0,00
8	04/02/2033	2,00	47 576,07	23 045,97	24 530,10	0,00	1 203 458,86	0,00
9	04/02/2034	2,00	47 813,95	23 744,77	24 069,18	0,00	1 179 714,09	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	04/02/2035	2,00	48 053,02	24 458,74	23 594,28	0,00	1 155 255,35	0,00
11	04/02/2036	2,00	48 293,29	25 188,18	23 105,11	0,00	1 130 067,17	0,00
12	04/02/2037	2,00	48 534,75	25 933,41	22 601,34	0,00	1 104 133,76	0,00
13	04/02/2038	2,00	48 777,43	26 694,75	22 082,68	0,00	1 077 439,01	0,00
14	04/02/2039	2,00	49 021,32	27 472,54	21 548,78	0,00	1 049 966,47	0,00
15	04/02/2040	2,00	49 266,42	28 267,09	20 999,33	0,00	1 021 699,38	0,00
16	04/02/2041	2,00	49 512,75	29 078,76	20 433,99	0,00	992 620,62	0,00
17	04/02/2042	2,00	49 760,32	29 907,91	19 852,41	0,00	962 712,71	0,00
18	04/02/2043	2,00	50 009,12	30 754,87	19 254,25	0,00	931 957,84	0,00
19	04/02/2044	2,00	50 259,16	31 620,00	18 639,16	0,00	900 337,84	0,00
20	04/02/2045	2,00	50 510,46	32 503,70	18 006,76	0,00	867 834,14	0,00
21	04/02/2046	2,00	50 763,01	33 406,33	17 356,68	0,00	834 427,81	0,00
22	04/02/2047	2,00	51 016,83	34 328,27	16 688,56	0,00	800 099,54	0,00
23	04/02/2048	2,00	51 271,91	35 269,92	16 001,99	0,00	764 829,62	0,00
24	04/02/2049	2,00	51 528,27	36 231,68	15 296,59	0,00	728 597,94	0,00
25	04/02/2050	2,00	51 785,91	37 213,95	14 571,96	0,00	691 383,99	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	04/02/2051	2,00	52 044,84	38 217,16	13 827,68	0,00	653 166,83	0,00
27	04/02/2052	2,00	52 305,07	39 241,73	13 063,34	0,00	613 925,10	0,00
28	04/02/2053	2,00	52 566,59	40 288,09	12 278,50	0,00	573 637,01	0,00
29	04/02/2054	2,00	52 829,43	41 356,69	11 472,74	0,00	532 280,32	0,00
30	04/02/2055	2,00	53 093,57	42 447,96	10 645,61	0,00	489 832,36	0,00
31	04/02/2056	2,00	53 359,04	43 562,39	9 796,65	0,00	446 269,97	0,00
32	04/02/2057	2,00	53 625,84	44 700,44	8 925,40	0,00	401 569,53	0,00
33	04/02/2058	2,00	53 893,96	45 862,57	8 031,39	0,00	355 706,96	0,00
34	04/02/2059	2,00	54 163,43	47 049,29	7 114,14	0,00	308 657,67	0,00
35	04/02/2060	2,00	54 434,25	48 261,10	6 173,15	0,00	260 396,57	0,00
36	04/02/2061	2,00	54 706,42	49 498,49	5 207,93	0,00	210 898,08	0,00
37	04/02/2062	2,00	54 979,95	50 761,99	4 217,96	0,00	160 136,09	0,00
38	04/02/2063	2,00	55 254,85	52 052,13	3 202,72	0,00	108 083,96	0,00
39	04/02/2064	2,00	55 531,13	53 369,45	2 161,68	0,00	54 714,51	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	04/02/2065	2,00	55 808,80	54 714,51	1 094,29	0,00	0,00	0,00
Total			2 028 821,71	1 369 472,00	659 349,71	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 2,40 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

Emprunteur : 0107557 - VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC
N° du Contrat de Prêt : 169396 / N° de la Ligne du Prêt : 5645522
Opération : Acquisition - Amélioration
Produit : PLAI foncier

Capital prêté : 1 395 708 €
Taux actuariel théorique : 3,08 %
Taux effectif global : 3,08 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	04/02/2026	3,08	46 078,53	3 090,72	42 987,81	0,00	1 392 617,28	0,00
2	04/02/2027	3,08	46 308,92	3 416,31	42 892,61	0,00	1 389 200,97	0,00
3	04/02/2028	3,08	46 540,47	3 753,08	42 787,39	0,00	1 385 447,89	0,00
4	04/02/2029	3,08	46 773,17	4 101,37	42 671,80	0,00	1 381 346,52	0,00
5	04/02/2030	3,08	47 007,04	4 461,57	42 545,47	0,00	1 376 884,95	0,00
6	04/02/2031	3,08	47 242,07	4 834,01	42 408,06	0,00	1 372 050,94	0,00
7	04/02/2032	3,08	47 478,28	5 219,11	42 259,17	0,00	1 366 831,83	0,00
8	04/02/2033	3,08	47 715,67	5 617,25	42 098,42	0,00	1 361 214,58	0,00
9	04/02/2034	3,08	47 954,25	6 028,84	41 925,41	0,00	1 355 185,74	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	04/02/2035	3,08	48 194,02	6 454,30	41 739,72	0,00	1 348 731,44	0,00
11	04/02/2036	3,08	48 434,99	6 894,06	41 540,93	0,00	1 341 837,38	0,00
12	04/02/2037	3,08	48 677,17	7 348,58	41 328,59	0,00	1 334 488,80	0,00
13	04/02/2038	3,08	48 920,55	7 818,29	41 102,26	0,00	1 326 670,51	0,00
14	04/02/2039	3,08	49 165,16	8 303,71	40 861,45	0,00	1 318 366,80	0,00
15	04/02/2040	3,08	49 410,98	8 805,28	40 605,70	0,00	1 309 561,52	0,00
16	04/02/2041	3,08	49 658,04	9 323,55	40 334,49	0,00	1 300 237,97	0,00
17	04/02/2042	3,08	49 906,33	9 859,00	40 047,33	0,00	1 290 378,97	0,00
18	04/02/2043	3,08	50 155,86	10 412,19	39 743,67	0,00	1 279 966,78	0,00
19	04/02/2044	3,08	50 406,64	10 983,66	39 422,98	0,00	1 268 983,12	0,00
20	04/02/2045	3,08	50 658,67	11 573,99	39 084,68	0,00	1 257 409,13	0,00
21	04/02/2046	3,08	50 911,96	12 183,76	38 728,20	0,00	1 245 225,37	0,00
22	04/02/2047	3,08	51 166,52	12 813,58	38 352,94	0,00	1 232 411,79	0,00
23	04/02/2048	3,08	51 422,36	13 464,08	37 958,28	0,00	1 218 947,71	0,00
24	04/02/2049	3,08	51 679,47	14 135,88	37 543,59	0,00	1 204 811,83	0,00
25	04/02/2050	3,08	51 937,87	14 829,67	37 108,20	0,00	1 189 982,16	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	04/02/2051	3,08	52 197,56	15 546,11	36 651,45	0,00	1 174 436,05	0,00
27	04/02/2052	3,08	52 458,54	16 285,91	36 172,63	0,00	1 158 150,14	0,00
28	04/02/2053	3,08	52 720,84	17 049,82	35 671,02	0,00	1 141 100,32	0,00
29	04/02/2054	3,08	52 984,44	17 838,55	35 145,89	0,00	1 123 261,77	0,00
30	04/02/2055	3,08	53 249,36	18 652,90	34 596,46	0,00	1 104 608,87	0,00
31	04/02/2056	3,08	53 515,61	19 493,66	34 021,95	0,00	1 085 115,21	0,00
32	04/02/2057	3,08	53 783,19	20 361,64	33 421,55	0,00	1 064 753,57	0,00
33	04/02/2058	3,08	54 052,10	21 257,69	32 794,41	0,00	1 043 495,88	0,00
34	04/02/2059	3,08	54 322,36	22 182,69	32 139,67	0,00	1 021 313,19	0,00
35	04/02/2060	3,08	54 593,98	23 137,53	31 456,45	0,00	998 175,66	0,00
36	04/02/2061	3,08	54 866,95	24 123,14	30 743,81	0,00	974 052,52	0,00
37	04/02/2062	3,08	55 141,28	25 140,46	30 000,82	0,00	948 912,06	0,00
38	04/02/2063	3,08	55 416,99	26 190,50	29 226,49	0,00	922 721,56	0,00
39	04/02/2064	3,08	55 694,07	27 274,25	28 419,82	0,00	895 447,31	0,00
40	04/02/2065	3,08	55 972,54	28 392,76	27 579,78	0,00	867 054,55	0,00
41	04/02/2066	3,08	56 252,40	29 547,12	26 705,28	0,00	837 507,43	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
42	04/02/2067	3,08	56 533,67	30 738,44	25 795,23	0,00	806 768,99	0,00
43	04/02/2068	3,08	56 816,33	31 967,85	24 848,48	0,00	774 801,14	0,00
44	04/02/2069	3,08	57 100,42	33 236,54	23 863,88	0,00	741 564,60	0,00
45	04/02/2070	3,08	57 385,92	34 545,73	22 840,19	0,00	707 018,87	0,00
46	04/02/2071	3,08	57 672,85	35 896,67	21 776,18	0,00	671 122,20	0,00
47	04/02/2072	3,08	57 961,21	37 290,65	20 670,56	0,00	633 831,55	0,00
48	04/02/2073	3,08	58 251,02	38 729,01	19 522,01	0,00	595 102,54	0,00
49	04/02/2074	3,08	58 542,27	40 213,11	18 329,16	0,00	554 889,43	0,00
50	04/02/2075	3,08	58 834,98	41 744,39	17 090,59	0,00	513 145,04	0,00
51	04/02/2076	3,08	59 129,16	43 324,29	15 804,87	0,00	469 820,75	0,00
52	04/02/2077	3,08	59 424,81	44 954,33	14 470,48	0,00	424 866,42	0,00
53	04/02/2078	3,08	59 721,93	46 636,04	13 085,89	0,00	378 230,38	0,00
54	04/02/2079	3,08	60 020,54	48 371,04	11 649,50	0,00	329 859,34	0,00
55	04/02/2080	3,08	60 320,64	50 160,97	10 159,67	0,00	279 698,37	0,00
56	04/02/2081	3,08	60 622,25	52 007,54	8 614,71	0,00	227 690,83	0,00
57	04/02/2082	3,08	60 925,36	53 912,48	7 012,88	0,00	173 778,35	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
58	04/02/2083	3,08	61 229,98	55 877,61	5 352,37	0,00	117 900,74	0,00
59	04/02/2084	3,08	61 536,13	57 904,79	3 631,34	0,00	59 995,95	0,00
60	04/02/2085	3,08	61 843,83	59 995,95	1 847,88	0,00	0,00	0,00
Total			3 214 900,50	1 395 708,00	1 819 192,50	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 2,40 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

Emprunteur : 0107557 - VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC
N° du Contrat de Prêt : 169396 / N° de la Ligne du Prêt : 5645521
Opération : Acquisition - Amélioration
Produit : PLS - PLSDD 2025

Capital prêté : 776 336 €
Taux actuariel théorique : 3,51 %
Taux effectif global : 3,51 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	04/02/2026	3,51	33 726,93	6 477,54	27 249,39	0,00	769 858,46	0,00
2	04/02/2027	3,51	33 895,57	6 873,54	27 022,03	0,00	762 984,92	0,00
3	04/02/2028	3,51	34 065,04	7 284,27	26 780,77	0,00	755 700,65	0,00
4	04/02/2029	3,51	34 235,37	7 710,28	26 525,09	0,00	747 990,37	0,00
5	04/02/2030	3,51	34 406,55	8 152,09	26 254,46	0,00	739 838,28	0,00
6	04/02/2031	3,51	34 578,58	8 610,26	25 968,32	0,00	731 228,02	0,00
7	04/02/2032	3,51	34 751,47	9 085,37	25 666,10	0,00	722 142,65	0,00
8	04/02/2033	3,51	34 925,23	9 578,02	25 347,21	0,00	712 564,63	0,00
9	04/02/2034	3,51	35 099,85	10 088,83	25 011,02	0,00	702 475,80	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	04/02/2035	3,51	35 275,35	10 618,45	24 656,90	0,00	691 857,35	0,00
11	04/02/2036	3,51	35 451,73	11 167,54	24 284,19	0,00	680 689,81	0,00
12	04/02/2037	3,51	35 628,99	11 736,78	23 892,21	0,00	668 953,03	0,00
13	04/02/2038	3,51	35 807,13	12 326,88	23 480,25	0,00	656 626,15	0,00
14	04/02/2039	3,51	35 986,17	12 938,59	23 047,58	0,00	643 687,56	0,00
15	04/02/2040	3,51	36 166,10	13 572,67	22 593,43	0,00	630 114,89	0,00
16	04/02/2041	3,51	36 346,93	14 229,90	22 117,03	0,00	615 884,99	0,00
17	04/02/2042	3,51	36 528,67	14 911,11	21 617,56	0,00	600 973,88	0,00
18	04/02/2043	3,51	36 711,31	15 617,13	21 094,18	0,00	585 356,75	0,00
19	04/02/2044	3,51	36 894,87	16 348,85	20 546,02	0,00	569 007,90	0,00
20	04/02/2045	3,51	37 079,34	17 107,16	19 972,18	0,00	551 900,74	0,00
21	04/02/2046	3,51	37 264,74	17 893,02	19 371,72	0,00	534 007,72	0,00
22	04/02/2047	3,51	37 451,06	18 707,39	18 743,67	0,00	515 300,33	0,00
23	04/02/2048	3,51	37 638,32	19 551,28	18 087,04	0,00	495 749,05	0,00
24	04/02/2049	3,51	37 826,51	20 425,72	17 400,79	0,00	475 323,33	0,00
25	04/02/2050	3,51	38 015,64	21 331,79	16 683,85	0,00	453 991,54	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	04/02/2051	3,51	38 205,72	22 270,62	15 935,10	0,00	431 720,92	0,00
27	04/02/2052	3,51	38 396,75	23 243,35	15 153,40	0,00	408 477,57	0,00
28	04/02/2053	3,51	38 588,73	24 251,17	14 337,56	0,00	384 226,40	0,00
29	04/02/2054	3,51	38 781,67	25 295,32	13 486,35	0,00	358 931,08	0,00
30	04/02/2055	3,51	38 975,58	26 377,10	12 598,48	0,00	332 553,98	0,00
31	04/02/2056	3,51	39 170,46	27 497,82	11 672,64	0,00	305 056,16	0,00
32	04/02/2057	3,51	39 366,31	28 658,84	10 707,47	0,00	276 397,32	0,00
33	04/02/2058	3,51	39 563,14	29 861,59	9 701,55	0,00	246 535,73	0,00
34	04/02/2059	3,51	39 760,96	31 107,56	8 653,40	0,00	215 428,17	0,00
35	04/02/2060	3,51	39 959,76	32 398,23	7 561,53	0,00	183 029,94	0,00
36	04/02/2061	3,51	40 159,56	33 735,21	6 424,35	0,00	149 294,73	0,00
37	04/02/2062	3,51	40 360,36	35 120,11	5 240,25	0,00	114 174,62	0,00
38	04/02/2063	3,51	40 562,16	36 554,63	4 007,53	0,00	77 619,99	0,00
39	04/02/2064	3,51	40 764,97	38 040,51	2 724,46	0,00	39 579,48	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	04/02/2065	3,51	40 968,72	39 579,48	1 389,24	0,00	0,00	0,00
Total			1 489 342,30	776 336,00	713 006,30	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 2,40 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

Emprunteur : 0107557 - VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC
 N° du Contrat de Prêt : 169396 / N° de la Ligne du Prêt : 5645520
 Opération : Acquisition - Amélioration
 Produit : PLS foncier - PLSDD 2025

Capital prêté : 4 182 278 €
 Taux actuariel théorique : 3,08 %
 Taux effectif global : 3,08 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	04/02/2026	3,08	138 075,60	9 261,44	128 814,16	0,00	4 173 016,56	0,00
2	04/02/2027	3,08	138 765,98	10 237,07	128 528,91	0,00	4 162 779,49	0,00
3	04/02/2028	3,08	139 459,81	11 246,20	128 213,61	0,00	4 151 533,29	0,00
4	04/02/2029	3,08	140 157,11	12 289,88	127 867,23	0,00	4 139 243,41	0,00
5	04/02/2030	3,08	140 857,90	13 369,20	127 488,70	0,00	4 125 874,21	0,00
6	04/02/2031	3,08	141 562,19	14 485,26	127 076,93	0,00	4 111 388,95	0,00
7	04/02/2032	3,08	142 270,00	15 639,22	126 630,78	0,00	4 095 749,73	0,00
8	04/02/2033	3,08	142 981,35	16 832,26	126 149,09	0,00	4 078 917,47	0,00
9	04/02/2034	3,08	143 696,25	18 065,59	125 630,66	0,00	4 060 851,88	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	04/02/2035	3,08	144 414,73	19 340,49	125 074,24	0,00	4 041 511,39	0,00
11	04/02/2036	3,08	145 136,81	20 658,26	124 478,55	0,00	4 020 853,13	0,00
12	04/02/2037	3,08	145 862,49	22 020,21	123 842,28	0,00	3 998 832,92	0,00
13	04/02/2038	3,08	146 591,80	23 427,75	123 164,05	0,00	3 975 405,17	0,00
14	04/02/2039	3,08	147 324,76	24 882,28	122 442,48	0,00	3 950 522,89	0,00
15	04/02/2040	3,08	148 061,39	26 385,28	121 676,11	0,00	3 924 137,61	0,00
16	04/02/2041	3,08	148 801,69	27 938,25	120 863,44	0,00	3 896 199,36	0,00
17	04/02/2042	3,08	149 545,70	29 542,76	120 002,94	0,00	3 866 656,60	0,00
18	04/02/2043	3,08	150 293,43	31 200,41	119 093,02	0,00	3 835 456,19	0,00
19	04/02/2044	3,08	151 044,90	32 912,85	118 132,05	0,00	3 802 543,34	0,00
20	04/02/2045	3,08	151 800,12	34 681,79	117 118,33	0,00	3 767 861,55	0,00
21	04/02/2046	3,08	152 559,12	36 508,98	116 050,14	0,00	3 731 352,57	0,00
22	04/02/2047	3,08	153 321,92	38 396,26	114 925,66	0,00	3 692 956,31	0,00
23	04/02/2048	3,08	154 088,53	40 345,48	113 743,05	0,00	3 652 610,83	0,00
24	04/02/2049	3,08	154 858,97	42 358,56	112 500,41	0,00	3 610 252,27	0,00
25	04/02/2050	3,08	155 633,27	44 437,50	111 195,77	0,00	3 565 814,77	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	04/02/2051	3,08	156 411,43	46 584,34	109 827,09	0,00	3 519 230,43	0,00
27	04/02/2052	3,08	157 193,49	48 801,19	108 392,30	0,00	3 470 429,24	0,00
28	04/02/2053	3,08	157 979,46	51 090,24	106 889,22	0,00	3 419 339,00	0,00
29	04/02/2054	3,08	158 769,35	53 453,71	105 315,64	0,00	3 365 885,29	0,00
30	04/02/2055	3,08	159 563,20	55 893,93	103 669,27	0,00	3 309 991,36	0,00
31	04/02/2056	3,08	160 361,02	58 413,29	101 947,73	0,00	3 251 578,07	0,00
32	04/02/2057	3,08	161 162,82	61 014,22	100 148,60	0,00	3 190 563,85	0,00
33	04/02/2058	3,08	161 968,64	63 699,27	98 269,37	0,00	3 126 864,58	0,00
34	04/02/2059	3,08	162 778,48	66 471,05	96 307,43	0,00	3 060 393,53	0,00
35	04/02/2060	3,08	163 592,37	69 332,25	94 260,12	0,00	2 991 061,28	0,00
36	04/02/2061	3,08	164 410,33	72 285,64	92 124,69	0,00	2 918 775,64	0,00
37	04/02/2062	3,08	165 232,39	75 334,10	89 898,29	0,00	2 843 441,54	0,00
38	04/02/2063	3,08	166 058,55	78 480,55	87 578,00	0,00	2 764 960,99	0,00
39	04/02/2064	3,08	166 888,84	81 728,04	85 160,80	0,00	2 683 232,95	0,00
40	04/02/2065	3,08	167 723,28	85 079,71	82 643,57	0,00	2 598 153,24	0,00
41	04/02/2066	3,08	168 561,90	88 538,78	80 023,12	0,00	2 509 614,46	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
42	04/02/2067	3,08	169 404,71	92 108,58	77 296,13	0,00	2 417 505,88	0,00
43	04/02/2068	3,08	170 251,73	95 792,55	74 459,18	0,00	2 321 713,33	0,00
44	04/02/2069	3,08	171 102,99	99 594,22	71 508,77	0,00	2 222 119,11	0,00
45	04/02/2070	3,08	171 958,51	103 517,24	68 441,27	0,00	2 118 601,87	0,00
46	04/02/2071	3,08	172 818,30	107 565,36	65 252,94	0,00	2 011 036,51	0,00
47	04/02/2072	3,08	173 682,39	111 742,47	61 939,92	0,00	1 899 294,04	0,00
48	04/02/2073	3,08	174 550,80	116 052,54	58 498,26	0,00	1 783 241,50	0,00
49	04/02/2074	3,08	175 423,56	120 499,72	54 923,84	0,00	1 662 741,78	0,00
50	04/02/2075	3,08	176 300,68	125 088,23	51 212,45	0,00	1 537 653,55	0,00
51	04/02/2076	3,08	177 182,18	129 822,45	47 359,73	0,00	1 407 831,10	0,00
52	04/02/2077	3,08	178 068,09	134 706,89	43 361,20	0,00	1 273 124,21	0,00
53	04/02/2078	3,08	178 958,43	139 746,20	39 212,23	0,00	1 133 378,01	0,00
54	04/02/2079	3,08	179 853,22	144 945,18	34 908,04	0,00	988 432,83	0,00
55	04/02/2080	3,08	180 752,49	150 308,76	30 443,73	0,00	838 124,07	0,00
56	04/02/2081	3,08	181 656,25	155 842,03	25 814,22	0,00	682 282,04	0,00
57	04/02/2082	3,08	182 564,53	161 550,24	21 014,29	0,00	520 731,80	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
58	04/02/2083	3,08	183 477,35	167 438,81	16 038,54	0,00	353 292,99	0,00
59	04/02/2084	3,08	184 394,74	173 513,32	10 881,42	0,00	179 779,67	0,00
60	04/02/2085	3,08	185 316,88	179 779,67	5 537,21	0,00	0,00	0,00
Total			9 633 539,20	4 182 278,00	5 451 261,20	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 2,40 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

Emprunteur : 0107557 - VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC
 N° du Contrat de Prêt : 169396 / N° de la Ligne du Prêt : 5645525
 Opération : Acquisition - Amélioration
 Produit : PLUS

Capital prêté : 4 734 116 €
 Taux actuariel théorique : 3,00 %
 Taux effectif global : 3,00 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	04/02/2026	3,00	189 135,51	47 112,03	142 023,48	0,00	4 687 003,97	0,00
2	04/02/2027	3,00	190 081,18	49 471,06	140 610,12	0,00	4 637 532,91	0,00
3	04/02/2028	3,00	191 031,59	51 905,60	139 125,99	0,00	4 585 627,31	0,00
4	04/02/2029	3,00	191 986,75	54 417,93	137 568,82	0,00	4 531 209,38	0,00
5	04/02/2030	3,00	192 946,68	57 010,40	135 936,28	0,00	4 474 198,98	0,00
6	04/02/2031	3,00	193 911,41	59 685,44	134 225,97	0,00	4 414 513,54	0,00
7	04/02/2032	3,00	194 880,97	62 445,56	132 435,41	0,00	4 352 067,98	0,00
8	04/02/2033	3,00	195 855,38	65 293,34	130 562,04	0,00	4 286 774,64	0,00
9	04/02/2034	3,00	196 834,65	68 231,41	128 603,24	0,00	4 218 543,23	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	04/02/2035	3,00	197 818,83	71 262,53	126 556,30	0,00	4 147 280,70	0,00
11	04/02/2036	3,00	198 807,92	74 389,50	124 418,42	0,00	4 072 891,20	0,00
12	04/02/2037	3,00	199 801,96	77 615,22	122 186,74	0,00	3 995 275,98	0,00
13	04/02/2038	3,00	200 800,97	80 942,69	119 858,28	0,00	3 914 333,29	0,00
14	04/02/2039	3,00	201 804,97	84 374,97	117 430,00	0,00	3 829 958,32	0,00
15	04/02/2040	3,00	202 814,00	87 915,25	114 898,75	0,00	3 742 043,07	0,00
16	04/02/2041	3,00	203 828,07	91 566,78	112 261,29	0,00	3 650 476,29	0,00
17	04/02/2042	3,00	204 847,21	95 332,92	109 514,29	0,00	3 555 143,37	0,00
18	04/02/2043	3,00	205 871,45	99 217,15	106 654,30	0,00	3 455 926,22	0,00
19	04/02/2044	3,00	206 900,80	103 223,01	103 677,79	0,00	3 352 703,21	0,00
20	04/02/2045	3,00	207 935,31	107 354,21	100 581,10	0,00	3 245 349,00	0,00
21	04/02/2046	3,00	208 974,98	111 614,51	97 360,47	0,00	3 133 734,49	0,00
22	04/02/2047	3,00	210 019,86	116 007,83	94 012,03	0,00	3 017 726,66	0,00
23	04/02/2048	3,00	211 069,96	120 538,16	90 531,80	0,00	2 897 188,50	0,00
24	04/02/2049	3,00	212 125,31	125 209,66	86 915,65	0,00	2 771 978,84	0,00
25	04/02/2050	3,00	213 185,93	130 026,56	83 159,37	0,00	2 641 952,28	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	04/02/2051	3,00	214 251,86	134 993,29	79 258,57	0,00	2 506 958,99	0,00
27	04/02/2052	3,00	215 323,12	140 114,35	75 208,77	0,00	2 366 844,64	0,00
28	04/02/2053	3,00	216 399,74	145 394,40	71 005,34	0,00	2 221 450,24	0,00
29	04/02/2054	3,00	217 481,74	150 838,23	66 643,51	0,00	2 070 612,01	0,00
30	04/02/2055	3,00	218 569,15	156 450,79	62 118,36	0,00	1 914 161,22	0,00
31	04/02/2056	3,00	219 661,99	162 237,15	57 424,84	0,00	1 751 924,07	0,00
32	04/02/2057	3,00	220 760,30	168 202,58	52 557,72	0,00	1 583 721,49	0,00
33	04/02/2058	3,00	221 864,10	174 352,46	47 511,64	0,00	1 409 369,03	0,00
34	04/02/2059	3,00	222 973,42	180 692,35	42 281,07	0,00	1 228 676,68	0,00
35	04/02/2060	3,00	224 088,29	187 227,99	36 860,30	0,00	1 041 448,69	0,00
36	04/02/2061	3,00	225 208,73	193 965,27	31 243,46	0,00	847 483,42	0,00
37	04/02/2062	3,00	226 334,78	200 910,28	25 424,50	0,00	646 573,14	0,00
38	04/02/2063	3,00	227 466,45	208 069,26	19 397,19	0,00	438 503,88	0,00
39	04/02/2064	3,00	228 603,78	215 448,66	13 155,12	0,00	223 055,22	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	04/02/2065	3,00	229 746,88	223 055,22	6 691,66	0,00	0,00	0,00
Total			8 352 005,98	4 734 116,00	3 617 889,98	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 2,40 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

Emprunteur : 0107557 - VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC
 N° du Contrat de Prêt : 169396 / N° de la Ligne du Prêt : 5645524
 Opération : Acquisition - Amélioration
 Produit : PLUS foncier

Capital prêté : 3 791 900 €
 Taux actuariel théorique : 3,08 %
 Taux effectif global : 3,08 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	04/02/2026	3,08	125 187,49	8 396,97	116 790,52	0,00	3 783 503,03	0,00
2	04/02/2027	3,08	125 813,43	9 281,54	116 531,89	0,00	3 774 221,49	0,00
3	04/02/2028	3,08	126 442,49	10 196,47	116 246,02	0,00	3 764 025,02	0,00
4	04/02/2029	3,08	127 074,71	11 142,74	115 931,97	0,00	3 752 882,28	0,00
5	04/02/2030	3,08	127 710,08	12 121,31	115 588,77	0,00	3 740 760,97	0,00
6	04/02/2031	3,08	128 348,63	13 133,19	115 215,44	0,00	3 727 627,78	0,00
7	04/02/2032	3,08	128 990,37	14 179,43	114 810,94	0,00	3 713 448,35	0,00
8	04/02/2033	3,08	129 635,33	15 261,12	114 374,21	0,00	3 698 187,23	0,00
9	04/02/2034	3,08	130 283,50	16 379,33	113 904,17	0,00	3 681 807,90	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	04/02/2035	3,08	130 934,92	17 535,24	113 399,68	0,00	3 664 272,66	0,00
11	04/02/2036	3,08	131 589,59	18 729,99	112 859,60	0,00	3 645 542,67	0,00
12	04/02/2037	3,08	132 247,54	19 964,83	112 282,71	0,00	3 625 577,84	0,00
13	04/02/2038	3,08	132 908,78	21 240,98	111 667,80	0,00	3 604 336,86	0,00
14	04/02/2039	3,08	133 573,32	22 559,74	111 013,58	0,00	3 581 777,12	0,00
15	04/02/2040	3,08	134 241,19	23 922,45	110 318,74	0,00	3 557 854,67	0,00
16	04/02/2041	3,08	134 912,40	25 330,48	109 581,92	0,00	3 532 524,19	0,00
17	04/02/2042	3,08	135 586,96	26 785,21	108 801,75	0,00	3 505 738,98	0,00
18	04/02/2043	3,08	136 264,89	28 288,13	107 976,76	0,00	3 477 450,85	0,00
19	04/02/2044	3,08	136 946,22	29 840,73	107 105,49	0,00	3 447 610,12	0,00
20	04/02/2045	3,08	137 630,95	31 444,56	106 186,39	0,00	3 416 165,56	0,00
21	04/02/2046	3,08	138 319,10	33 101,20	105 217,90	0,00	3 383 064,36	0,00
22	04/02/2047	3,08	139 010,70	34 812,32	104 198,38	0,00	3 348 252,04	0,00
23	04/02/2048	3,08	139 705,75	36 579,59	103 126,16	0,00	3 311 672,45	0,00
24	04/02/2049	3,08	140 404,28	38 404,77	101 999,51	0,00	3 273 267,68	0,00
25	04/02/2050	3,08	141 106,30	40 289,66	100 816,64	0,00	3 232 978,02	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	04/02/2051	3,08	141 811,83	42 236,11	99 575,72	0,00	3 190 741,91	0,00
27	04/02/2052	3,08	142 520,89	44 246,04	98 274,85	0,00	3 146 495,87	0,00
28	04/02/2053	3,08	143 233,50	46 321,43	96 912,07	0,00	3 100 174,44	0,00
29	04/02/2054	3,08	143 949,66	48 464,29	95 485,37	0,00	3 051 710,15	0,00
30	04/02/2055	3,08	144 669,41	50 676,74	93 992,67	0,00	3 001 033,41	0,00
31	04/02/2056	3,08	145 392,76	52 960,93	92 431,83	0,00	2 948 072,48	0,00
32	04/02/2057	3,08	146 119,72	55 319,09	90 800,63	0,00	2 892 753,39	0,00
33	04/02/2058	3,08	146 850,32	57 753,52	89 096,80	0,00	2 834 999,87	0,00
34	04/02/2059	3,08	147 584,57	60 266,57	87 318,00	0,00	2 774 733,30	0,00
35	04/02/2060	3,08	148 322,50	62 860,71	85 461,79	0,00	2 711 872,59	0,00
36	04/02/2061	3,08	149 064,11	65 538,43	83 525,68	0,00	2 646 334,16	0,00
37	04/02/2062	3,08	149 809,43	68 302,34	81 507,09	0,00	2 578 031,82	0,00
38	04/02/2063	3,08	150 558,48	71 155,10	79 403,38	0,00	2 506 876,72	0,00
39	04/02/2064	3,08	151 311,27	74 099,47	77 211,80	0,00	2 432 777,25	0,00
40	04/02/2065	3,08	152 067,83	77 138,29	74 929,54	0,00	2 355 638,96	0,00
41	04/02/2066	3,08	152 828,17	80 274,49	72 553,68	0,00	2 275 364,47	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
42	04/02/2067	3,08	153 592,31	83 511,08	70 081,23	0,00	2 191 853,39	0,00
43	04/02/2068	3,08	154 360,27	86 851,19	67 509,08	0,00	2 105 002,20	0,00
44	04/02/2069	3,08	155 132,07	90 298,00	64 834,07	0,00	2 014 704,20	0,00
45	04/02/2070	3,08	155 907,73	93 854,84	62 052,89	0,00	1 920 849,36	0,00
46	04/02/2071	3,08	156 687,27	97 525,11	59 162,16	0,00	1 823 324,25	0,00
47	04/02/2072	3,08	157 470,70	101 312,31	56 158,39	0,00	1 722 011,94	0,00
48	04/02/2073	3,08	158 258,06	105 220,09	53 037,97	0,00	1 616 791,85	0,00
49	04/02/2074	3,08	159 049,35	109 252,16	49 797,19	0,00	1 507 539,69	0,00
50	04/02/2075	3,08	159 844,59	113 412,37	46 432,22	0,00	1 394 127,32	0,00
51	04/02/2076	3,08	160 643,82	117 704,70	42 939,12	0,00	1 276 422,62	0,00
52	04/02/2077	3,08	161 447,04	122 133,22	39 313,82	0,00	1 154 289,40	0,00
53	04/02/2078	3,08	162 254,27	126 702,16	35 552,11	0,00	1 027 587,24	0,00
54	04/02/2079	3,08	163 065,54	131 415,85	31 649,69	0,00	896 171,39	0,00
55	04/02/2080	3,08	163 880,87	136 278,79	27 602,08	0,00	759 892,60	0,00
56	04/02/2081	3,08	164 700,28	141 295,59	23 404,69	0,00	618 597,01	0,00
57	04/02/2082	3,08	165 523,78	146 470,99	19 052,79	0,00	472 126,02	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 04/02/2025

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
58	04/02/2083	3,08	166 351,40	151 809,92	14 541,48	0,00	320 316,10	0,00
59	04/02/2084	3,08	167 183,15	157 317,41	9 865,74	0,00	162 998,69	0,00
60	04/02/2085	3,08	168 019,05	162 998,69	5 020,36	0,00	0,00	0,00
Total			8 734 334,92	3 791 900,00	4 942 434,92	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 2,40 % (Livret A).

**CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS
AU TITRE D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR
UNE OPERATION D'ACQUISITION-
AMELIORATION**

**Acquisition-Amélioration de 69 logements
collectifs 23 PLUS- 14 PLAI- 32 PLS**

111 avenue Fontainebleau – Kremlin-Bicêtre

Entre la **Mairie du Kremlin-Bicêtre**, située Place Jean Jaurès au Kremlin-Bicêtre (94270), représentée par Monsieur Jean-François DELAGE Maire de la ville du Kremlin-Bicêtre en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du portant délégation du Conseil Municipal au Maire et d'une délibération en date du 27/03/2025 octroyant une garantie d'emprunt à Valophis Habitat et autorisant le Maire à signer tout acte afférant ou se référant à ce dossier,

ci-après dénommé "le Garant",

D'une part,

et

VALOPHIS HABITAT, Office Public de l'Habitat du Val-de-Marne – 9 route de Choisy, 94048 CRETEIL Cedex, représenté par son Directeur Délégué, Yvon ZAMORA

ci-après dénommé "le Garantii",

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – GARANTIE D'EMPRUNT

Le Garant, par la présente, accorde sa garantie en cas de défaillance du débiteur principal en couverture des annuités dues au titre du remboursement des prêts que se proposerait de consentir la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de financer l'acquisition-amélioration de 69 logements 23 PLUS- 14 PLAI- 32 PLS, d'un montant de 20 821 969 €, majorés des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période, pour le remboursement de l'emprunt au taux qui sera en vigueur au moment de l'établissement du contrat de prêt.

- Quotité de la garantie : 100 % par la Ville.
- Durée de la garantie : 60 années à compter du : xx/xx/xxxx

Nature du prêt	Durée	Montant
CPLS COMPLEMENTAIRE	40	4 572 159 €
PLAI	40	1 369 472 €
PLAI FONCIER	60	1 395 708 €
PLS	40	776 336 €
PLS FONCIER	60	4 182 278 €
PLUS	40	4 734 116 €
PLUS FONCIER	60	3 791 900€

* les caractéristiques des prêts sont conformes aux contrats de prêt n° 169311 en annexe

ARTICLE 2. - OBLIGATIONS DU GARANT

La garantie donnée s'exécute en cas de défaillance du débiteur principal en ses lieux et place, sur notification de l'établissement prêteur, en couverture des sommes constituant la créance liquide, certaine et exigible sans pouvoir relever le bénéfice de discussion préalable sur le patrimoine du débiteur défaillant.

ARTICLE 3. - OBLIGATIONS DU GARANTI

Le Garanti s'engage à communiquer au 15 juillet de chaque année son compte financier approuvé par le Conseil d'Administration sur demande du Garant.

ARTICLE 4. - CONTROLE PAR LE GARANT

En exécution de l'article L. 451-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Garanti s'engage à communiquer aux agents désignés par le Garant avec l'agrément du Préfet ou par le Préfet du Département, tout document qui serait jugé nécessaire à la vérification des comptes détaillés de ses opérations, au siège du Garanti, aux époques et dans les délais qui seront arrêtés d'un commun accord entre les parties.

ARTICLE 5 - RECOUVREMENT DES SOMMES AVANCEES AU TITRE DE LA GARANTIE DES EMPRUNTS

Les sommes versées en exécution de la présente garantie ont le caractère d'avances recouvrables et devront faire l'objet d'un compte spécifique dans les écritures du Garanti qui comportera :

au crédit : les versements effectués par le Garant du fait de la mise en jeu de la garantie.

au débit: le montant des remboursements effectués par le Garanti.

Ces avances porteront intérêt au taux de l'emprunt garanti, taux normalement consenti aux collectivités locales. Ce taux plafond sera apprécié au moment de la mise en jeu de la garantie.

Le Garanti s'engage à rembourser les avances consenties dès que sa situation financière lui permettra de respecter le service régulier des annuités restant dues aux établissements prêteurs, créanciers privilégiés de premier rang.

Article 6 - DURÉE DE LA GARANTIE AU TITRE DE LA GARANTIE DES EMPRUNTS

L'application du présent contrat se poursuivra jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts déjà contractés ou à contracter, objets de la présente garantie.

ARTICLE 7 – CONTREPARTIES

Rappel : Depuis le 1er janvier 2024, et conformément au décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements sociaux et à l'article R-441-5 du CCH, la part et la durée de ce flux seront calculées au regard des nouveaux droits issus des nouvelles garanties (volume et durée), par avenant à la convention bilatérale de réservation en flux établie entre le bailleur et la commune.

7.1. : En contrepartie de la garantie d'emprunts

Dans le cadre des premières attributions, le bailleur VALOPHIS HABITAT s'engage à réserver au profit de la commune, 14 logements au titre du contingent communal, identifiés comme suit (liste établie en concertation avec la commune) :

N° du logement	Adresse	Type	Surface utile	Financement	Caractéristiques spécifiques*
221	111-113 Av. Fontainebleau	T2	48.76	PLAI	
231	111-113 Av. Fontainebleau	T2	48.76	PLAI	
222	111-113 Av. Fontainebleau	T2	62.05	PLAI	
160	111-113 Av. Fontainebleau	T2	49.23	PLAI	
153	111-113 Av. Fontainebleau	T2	48.60	PLAI	
163	111-113 Av. Fontainebleau	T2	49.06	PLAI	
240	111-113 Av. Fontainebleau	T2	58.17	PLAI	
149	111-113 Av. Fontainebleau	T2	48.73	PLAI	
168	111-113 Av. Fontainebleau	T2	48.60	PLAI	
169	111-113 Av. Fontainebleau	T2	49.06	PLAI	

65	111-113 Av. Fontainebleau	T4	85.80	PLUS	
228	111-113 Av. Fontainebleau	T3	64.73	PLUS	
79	111-113 Av. Fontainebleau	T4	89.83	PLS	
74	111-113 Av. Fontainebleau	T3	69.72	PLS	

*Caractéristiques spécifiques : logement PMR, logement ayant bénéficié de travaux d'adaptation...

Il est convenu que l'implantation des logements ainsi identifiés ne saurait être modifiée sans l'accord express de la Commune.

7.2 Modification des droits en flux suite à la garantie d'emprunt

À la suite du passage à la gestion en flux (1er janvier 2024), s'agissant de la mise en service d'un nouveau patrimoine, ces droits seront ensuite versés au flux actuel dévolu à la commune (incluant les droits rétrocédés par l'agglomération).

La part et la durée de ce flux seront recalculées au regard de cette nouvelle garantie (volume et durée), par avenant à la convention tripartite de réservation en flux établie avec la commune

Au titre de la GARANTIE DES EMPRUNTS :

Nouveaux droits issus de cette garantie **A CONVERTIR ET A VERSER AU FLUX selon la méthode de calcul régionale :**

44 DSX5.24%X65

A titre indicatif, avec le taux de rotation en vigueur en 2025, cela équivaut à 150 DU logements pour la durée de la garantie + 5 ans

ARTICLE 8 - MISE A DISPOSITION

Les logements réservés seront mis à disposition de la Ville s'ils sont vacants. Le Garant aura alors un délai d'un mois, à réception de l'avis d'appel à candidature adressé par le garanti, pour désigner des candidats au Garanti.

Au-delà de ce délai d'un mois, dans le cadre de la relocation, si le Garant n'a pas désigné de candidat, le logement sera repris pour une désignation par le Garanti tout en réservant le droit au Garant de proposer les candidats de son choix lors des vacances ultérieures.

En cas de refus de la Commission d'Attribution, si le Garant n'a pas effectué de présentation de nouvelles candidatures dans un délai de 15 jours à compter de la réception des résultats de la Commission, le logement restera à la disposition du Garanti, qui aura alors la faculté de la louer à un candidat de son choix, pour une désignation unique.

Après la première attribution des logements, c'est la convention de gestion en flux qui s'appliquera.

ARTICLE 9 - ATTRIBUTION

Les bénéficiaires des logements réservés devront répondre aux conditions fixées par la législation relative aux logements sociaux et aux conditions d'attribution et d'occupation définies par le Garanti et appliquées par la Commission d'Attribution des Logements.

Le choix des candidats présentés par le Garant sera exercé par la Commission d'Attribution des Logements du Garant.

ARTICLE 10

Il est précisé que les dispositions de la présente convention de garantie ne peuvent, en aucune façon, avoir pour effet d'instituer le Garant en qualité de copropriétaire ou de locataire principal de l'immeuble.

ARTICLE 11

Tous les frais auxquels pourrait donner lieu la présente convention seront à la charge du Garant.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Créteil, le

<p>Pour Valophis Habitat Yvon Zamora</p> <p>Directeur Délégué de la Direction Technique et du Patrimoine</p>	<p>Pour la Mairie XXXXXX</p> <p>Maire</p>
--	---

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-015

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU DAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO C, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOU G par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO C
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**DENOMINATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE LA VILLE DU
KREMLIN-BICÊTRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-016

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADOCC, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADOCC
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ADHÉSION DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE À L'ASSOCIATION THE SORORITY FOUNDATION – MISE EN SÉCURITÉ IMMÉDIATE ET SOUTIEN DES PERSONNES FAISANT FACE À TOUTE FORME D'ISOLEMENT, DE VIOLENCE OU DE HARCÈLEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-017

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUZAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Attribution de subventions aux projets d'associations locales – Exercice 2025 – 1ère Session

Madame Fatoumata THIAM, adjointe au Maire, expose au Conseil :

Au Kremlin-Bicêtre, près de 350 associations font vivre l'engagement bénévole au quotidien en proposant des projets à destination des Kremlinois. C'est pour les encourager et renforcer le lien entre les habitants et les associations que la Ville n'a cessé d'augmenter les subventions aux associations malgré les réalités budgétaires passant de 27 000 à 33 000 € en cinq ans. Avec chaque année des projets toujours plus ambitieux, la ville poursuit son engagement en faveur du tissu associatif, source de rencontre et de partage.

Les appels à projets 2025 sont votés aux Conseils municipaux de mars et de juin afin que les subventions interviennent avant la réalisation du projet. Par ailleurs, pour s'assurer que la subvention soit effectivement utilisée pour le projet auquel elle est destinée, l'association s'engage à faire un bilan détaillé du projet.

Par ailleurs, le montant de l'enveloppe dédiée au financement des associations s'élève cette année à 33 000 €. Après examen des dossiers, voici une présentation des projets retenus pour la première session de 2025 :

Blobfish Blues Production : Créée le 12 novembre 2014, le siège de l'association est domicilié au 5, rue Jean-Monnet au Kremlin-Bicêtre à la Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative. L'association a pour vocation de promouvoir le théâtre et de diffuser des techniques théâtrales ainsi que des œuvres littéraires. Elle produit et crée des spectacles de théâtre, de chant, de cinéma et sous d'autres formes artistiques.

Le projet « Queen Galette » également appelé « La galette des Reines » est fait en collaboration avec 5 classes de CE1 de l'école Benoît-Malon. S'appuyant sur le conte du petit chaperon rouge, l'association a pour ambition d'interroger les inégalités filles-garçons et d'évoquer différentes problématiques comme le harcèlement, le consentement ou encore le rapport aux écrans. Le projet vise à restituer les ateliers déjà menés au sein des écoles aux enfants et aux parents. Elle a, par ailleurs, sollicité le service vie citoyenne et associative pour construire le projet. Les ateliers avec les classes prendront place de janvier à mai 2025, et une restitution est prévue dans le cadre de la semaine thématique de novembre 2025 ou de mars 2026.

Par ailleurs, ce projet s'ancre dans la programmation de la Ville, l'association proposant un atelier sur cette thématique au centre social Germaine-Tillion dans le cadre de la semaine de luttes pour les droits des femmes de 2025.

Evadeh : Créée le 23 novembre 1998, l'association EVADEH (Etudiants Volontaires pour l'Aide au Développement et aux Echanges Humains) est domiciliée à la Faculté de Médecine du Kremlin-Bicêtre au 63, rue Gabriel-Péri. Cette association humanitaire permet chaque été à de nombreux étudiants de la faculté de partir dans des pays étrangers afin de venir en aide aux populations locales à travers des missions de prévention, d'éducation, de rénovation et d'animation.

Cette année, l'association souhaite travailler en collaboration avec l'orphelinat House of Hope situé en Inde dans la région du Tamil Nadu au sud du pays. Plus particulièrement, l'association souhaite aider des enfants âgés entre 4 et 17 ans et atteints du VIH afin de leur apporter un soutien médical, éducatif et matériel. L'aide envisagée est pensée sur le temps long : rénovation de l'orphelinat et contribution à l'achat de fournitures scolaires et à la création de cours de soutien. Le voyage est prévu du 28 juillet au 17 août 2025.

Karotte : Créée le 21 avril 2019, l'association est domiciliée au 4 rue de l'Horizon au Kremlin-Bicêtre. Cette association pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP), promeut la relation de proximité entre les agriculteurs et agricultures bios et les particuliers par le biais de circuits courts et d'échanges pédagogiques.

L'association propose pour projet une soirée-débat autour du documentaire *La théorie du boxeur* en ouverture du Festival de l'Ecologie Populaire le vendredi 16 mai 2025. Le but : diffuser l'œuvre cinématographique et organiser dans la foulée un débat sur le dérèglement climatique et ses conséquences sur l'agriculture et la société plus largement. La subvention accordée permettrait ainsi de financer les droits de diffusion du documentaire.

La Chambre des Associations : Créée le 1^{er} janvier 1998, l'association est domiciliée au 27-31 avenue du Port-au-Fouarre à Saint-Maur-des-Fossés. Actrice du monde associatif depuis de nombreuses années, la Chambre des Associations soutient la création et le développement d'associations par des actions de formation et des temps d'accompagnement.

Le projet déposé consiste dans le déploiement d'une communauté numérique, « Entr'Assos », destinée aux actrices et acteurs associatifs. L'objectif de cette plateforme est de favoriser la collaboration entre ces acteurs sur des enjeux communs, de renforcer la coordination et le partage d'informations et de favoriser l'échange de pratiques afin de contribuer à l'émergence de nouveaux partenariats. La plateforme en ligne met à disposition de nombreux outils : chat en ligne, agenda partagé, espaces de conservation des ressources, webinaires etc. Le déploiement de la phase de test est prévu pour le 15 mars 2025 avec un lancement officiel en octobre 2025. Il est important de préciser que cette plateforme répond à une demande du conseil consultatif de la vie associative de la Ville (CCVA) qui souhaitait avoir un outil favorisant les échanges de bonnes pratiques entre les associations de la Ville. La plateforme a également été présentée aux associations dans le cadre de la réunion inter-associative du 11 février dernier.

Compagnie les Oiseaux de nuit : Créée le 27 août 2014, l'association est domiciliée au 5, rue Jean-Monnet au Kremlin-Bicêtre à la Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative. Elle a pour objectif le travail de recherche artistique, la création, la production et la diffusion de spectacles, théâtre, chant, danse, ou toutes autres formes d'expressions artistiques. Un autre objectif est la transmission et l'apprentissage d'un savoir par la mise en place d'ateliers et de stages. La compagnie intervient régulièrement sur la Ville en proposant des ateliers de théâtre auprès des jeunes, mais aussi auprès des adultes des quartiers prioritaires.

Le projet consiste en l'organisation de lectures interactives au sein de la Résidence Bicêtre, une maison de retraite médicalisée de la Ville. Ces ateliers de lecture d'environ une heure porteront autour d'un thème choisi par les habitantes et habitants de la résidence afin que ces derniers puissent par la suite s'exprimer sur les textes entendus.

L'objectif est ainsi de faire appel à leur mémoire long terme et d'évoquer leur vie et leurs souvenirs. Le calendrier du projet est fixé de mars à septembre 2025 avec des ateliers se déroulant sur l'ensemble de cette période. Il est également prévu qu'un atelier soit réalisé auprès du public du Club Lacroix.

Voix et Spectacle : Créée le 25 novembre 2013, l'association est domiciliée au 5, rue Jean-Monnet, au Kremlin-Bicêtre, à la Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative. Elle a pour objet d'organiser des ateliers de chant. Le professeur de l'association anime de nombreux ateliers auprès de différents publics de la Ville, dont les adhérents du Club Lacroix où il dirige une chorale.

Le projet « La France un jour prochain » est une représentation, et plus spécifiquement un parcours musical qui a pour objectif de présenter l'évolution de la gauche et de la droite en France, ainsi que leurs extrêmes. Ce spectacle ouvert au public verra ses répétitions débutées en avril, pour une représentation prévue en juin 2025.

Ainsi, je vous propose d'attribuer les subventions suivantes :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Blobfish Blues Production	1 000 €
6574	025	Evadeh	1 000 €
6574	025	Karotte	400 €
6574	025	La Chambre des Associations	750 €
6574	025	Compagnie les Oiseaux de Nuit	800 €
6574	025	Voix et Spectacle	600 €
		TOTAL	4 550 €

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Fatoumata THIAM, adjointe au Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOUC, Julie DEFRANCE, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER, Josette TUFFERY),

DÉCIDE

Article 1 :

D'attribuer la subvention suivante, à l'association Blobfish Blues Production :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Blobfish Blues Production	1 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-017-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025
kremlin-bicetre.fr - www.kremlinbicetre.fr

Article 2 :

D'attribuer la subvention suivante, à l'association Evadeh :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Evadeh	1 000 €

Article 3 :

D'attribuer la subvention suivante, à l'association Karotte :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Karotte	400 €

Article 4 :

D'attribuer la subvention suivante, à La Chambre des Associations :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	La Chambre des Associations	750 €

Article 5 :

D'attribuer la subvention suivante, à la Compagne les Oiseaux de Nuit :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Les Oiseaux de Nuit	800 €

Article 6 :

D'attribuer la subvention suivante, à l'association Voix et Spectacle :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Voix et Spectacle	600 €

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-017-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025
Mairie du Kremlin-Bicêtre - www.kremlinbicetre.fr



**Le Kremlin
Bicêtre**

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

La Ville du Kremlin-Bicêtre,

Sise Place Jean Jaurès – 94270 Le Kremlin-Bicêtre,

Tél. 01 45 15 55 55 - N° SIRET : 219 400 439 000 10 - APE : 8411 Z

Numéro de licence d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2020-012172

Représentée par Monsieur Jean-François DELAGE, en sa qualité de Maire,

ci-après dénommée, « la ville du Kremlin-Bicêtre », d'une part,

Et,

L'AGECAM (Association de Gestion de l'Espace Culturel André Malraux)

5 rue Jean Monnet 94270 Le Kremlin Bicêtre

01 49 60 69 42 – direction@ecam-lekremlinbicetre.com

Représentée par Madame Thérèse LUTAUD, en sa qualité de Présidente,

ci-après dénommée « le prestataire », d'autre part,

PRÉAMBULE

La Ville du Kremlin-Bicêtre affirme son engagement en faveur de l'accès de toutes et tous à la culture et aux pratiques artistiques. Convaincue que la culture constitue un vecteur essentiel de d'épanouissement personnel et de cohésion sociale, elle s'attache à promouvoir une éducation artistique et culturelle (EAC) accessible à chacun, quels que soient son âge, son milieu ou ses parcours de vie.

Dans cette perspective, la Ville soutient activement les associations locales et les équipements culturels qui participent au développement de la vie artistique et culturelle du territoire. Elle encourage les pratiques amateurs et professionnelles en favorisant la rencontre des habitants avec des œuvres de toutes disciplines et en facilitant la transmission des savoirs et savoir-faire artistiques.

L'Espace Culturel André Malraux (ECAM), structure culturelle du territoire Grand-Orly Seine Bièvre, joue un rôle central dans cette dynamique. À travers une programmation pluridisciplinaire mêlant cirque, arts visuels et spectacle vivant, l'ECAM veille à représenter une diversité d'esthétiques et à accompagner de jeunes équipes artistiques. La jeunesse et l'adolescence figurent parmi ses publics prioritaires, avec une attention particulière portée à l'EAC sous toutes ses formes : spectacles, ateliers, rencontres, visites et projets participatifs.

En collaboration avec la Ville du Kremlin-Bicêtre, l'ECAM contribue ainsi à tisser des liens durables entre les artistes et les habitants, en veillant à ce que la culture soit pleinement intégrée au quotidien des Kremlinois. Cette coopération se traduit par cette convention et s'inscrit dans la politique culturelle municipale à travers des actions variées : lieu de culture (spectacles et expositions), interventions dans les établissements scolaires et de la petite enfance, programmation dans l'espace public, festivals et semaines thématiques. Cet engagement commun vise à garantir un égal accès à la culture pour toutes et tous.

Article 1 – Objet

L'Espace Culturel André Malraux (ECAM) est un lieu artistique majeur à l'échelle du territoire. Déclaré d'intérêt communautaire, il est de la compétence de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. La gestion du théâtre est assurée par l'Association de Gestion de l'Espace Culturel André Malraux (AGECAM). Le projet artistique et culturel porté par l'ECAM s'articule autour d'une programmation pluridisciplinaire représentant toutes les esthétiques avec deux lignes majeures :

- La diffusion du cirque en salle et dans l'espace public ;
- Une place importante accordée à de jeunes équipes présentant des premiers ou seconds projets.

La Ville a décidé de soutenir les actions menées en élaborant, avec l'association, une convention dans laquelle sont précisés les engagements et objectifs réciproquement adoptés ainsi que l'aide annuelle attribuée par la Ville.

Article 2 – Objectifs

Objectif 1 – Participer à la programmation culturelle de la ville

- Programmation et diffusion d'œuvres de spectacle vivant et d'arts visuels ;
- Développement de tout type d'actions permettant de favoriser la rencontre des œuvres diffusées avec les habitants de la Ville du Kremlin-Bicêtre.

Objectifs 2 – Participer aux projets transversaux initiés par la Ville

- Une programmation dédiée sera proposée sur un et/ou deux axes thématiques portés et défendus par la ville du Kremlin-Bicêtre (semaine de lutte pour les droits des femmes, semaine de lutte contre les violences et discriminations) ;
- Une programmation cirque/arts de la rue dans l'espace public sera partagée sur l'ensemble des frais artistiques et techniques contractualisés dans le cadre du festival Les Art'dentes chaque année sur la période estivale ;
- Programmer communément entre le service action culturelle de la ville et l'ECAM l'exposition de l'artiste invité dans le cadre de l'exposition des Journées Portes Ouvertes des ateliers d'artistes à l'automne chaque année. Et dans ce cadre, élargir le temps d'accueil de l'artiste invité (initialement octobre) aux mois de novembre et décembre.

Objectif 3 - Favoriser l'éducation artistique et culturelle pour toutes et tous

- Permettre un accueil dédié aux familles et enfants (en lien avec les centres de loisirs) du Kremlin-Bicêtre sur une semaine de vacances (petites vacances) pour la visite d'une exposition dans la galerie du théâtre ;
- Favoriser et rendre accessible la fréquentation des spectacles à l'attention des élèves scolarisés au Kremlin-Bicêtre et de leurs familles chaque saison. L'objectif visé est de tendre à la généralisation de la venue de chaque classe (de la GS-maternelle au CM2-élémentaire) des établissements scolaires de la ville, pour que chacune puisse bénéficier d'un rendez-vous artistique (spectacle, exposition, visite technique, atelier dans la classe) proposé par l'ECAM au cours d'une saison ;
- Développer et accompagner la visibilité des pratiques amateurs réalisées sur le territoire de la ville du Kremlin-Bicêtre et donner accès dans ce cadre à 3 mises à dispositions par saison culturelle pour la Ville du Kremlin-Bicêtre et les associations y demeurant. La recherche d'un partenariat et de la fréquentation de la programmation de l'ECAM par les associations concernées seront valorisées. Les jours seront choisis en lien avec les contraintes de programmation ou d'engagement de l'ECAM (le calendrier de l'ECAM pourra être transmis en début de saison).

Objectif 4 - Participer à la réduction des inégalités d'accès à la culture

- Favoriser et valoriser la place de l'élève spectateur venu avec sa classe en tant qu'ambassadeur invité lors des représentations du week-end en lui permettant de revenir gratuitement avec un justificatif et de faire bénéficier ses accompagnateurs (familles, amis) du tarif réduit ou solidaire ;
- Valoriser l'engagement citoyen et culturel de tout kremlinois adhérent des structures municipales par un accès favorisé aux spectacles par la mise en place d'un partenariat pour l'accessibilité de ces publics au théâtre à raison d'un parcours de 2 entrées par saison pour un groupe de 20 adhérents maximum. Soit 40 places (invitations) maximum par saison.

Article 3 – Modalités de versement de la subvention

La ville versera la subvention en une seule fois, après l'approbation de l'attribution de la subvention par le Conseil municipal.

Le montant versé sera de 17 000 € net [dix-sept mille euros net] par an, soit 34 000 € net [trente-quatre mille euros net] sur deux ans.

Article 4 – Durée

La présente convention, qui met en œuvre de nouveaux dispositifs, est conclue pour une durée de deux ans comprenant ainsi les années 2025 et 2026.

Avant la fin de cette convention, la ville procède, conjointement avec l'association, à l'évaluation des conditions de réalisation des engagements et objectifs réciproquement adoptés dans le cadre de la présente convention.

Article 5 – Résiliation, reversement

En cas de non-respect par l'un ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit à l'issue d'un délai d'un mois suivant la date d'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente convention peut également être résiliée par la Ville pour les motifs suivants :

- L'intérêt général, sous réserve d'un préavis de 3 mois courant à compter de la date d'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception ;
- La dissolution de l'association.

Article 6 - Obligation de confidentialité

Le prestataire considérera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, notamment toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion de la présente convention. Pour l'application de la présente clause, le prestataire répond de tout intervenant lié à la convention comme de lui-même.

Article 7 – Compétences juridiques

Dans le cas où des difficultés surviendraient entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, celles-ci s'engagent d'abord à coopérer pleinement avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable au litige. En cas de recours judiciaire, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Melun.

Fait en double exemplaire au Kremlin-Bicêtre, le _____

L'Association de gestion de l'Espace Culturel André Malraux La Présidente, Thérèse LUTAUD	La Ville du Kremlin Bicêtre, Le Maire Jean-François DELAGE
--	---

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-018

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRAANCE par Elsa BADO
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Adoption d'une convention partenariale entre la Ville et l'AGECAM

Jean-François DELAGE, Maire, expose au Conseil :

L'Espace Culturel André-Malraux est un lieu artistique majeur à l'échelle du territoire. Déclaré d'intérêt communautaire, il est de la compétence de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. La gestion du théâtre est assurée par l'Association de gestion de l'Espace culturel André-Malraux (AGECAM).

Le projet artistique et culturel porté par l'ECAM s'articule autour d'une programmation pluridisciplinaire représentant toutes les esthétiques avec deux lignes majeures :

- La diffusion du cirque en salle et dans l'espace public
- Une place importante accordée à de jeunes équipes présentant des premiers ou seconds projets.

Le projet s'ancre dans une dimension de partage et de lien avec les habitants du Kremlin-Bicêtre et du département du Val-de-Marne. La jeunesse et l'adolescence sont des publics prioritaires pour l'ECAM avec un fort engagement pour l'éducation artistique et culturelle.

La Ville du Kremlin-Bicêtre affirme son engagement en faveur de l'accès de toutes et tous à la culture et aux pratiques artistiques. Convaincue, que la culture constitue un vecteur essentiel d'émancipation personnelle et de cohésion sociale, elle s'attache à promouvoir une éducation artistique et culturelle (EAC) accessible à chacun, quels que soit son âge, son milieu ou ses parcours de vie.

Dans cette perspective, la Ville soutient activement les associations locales et les équipements culturels qui participent au développement de la vie artistique et culturelle du territoire. Elle encourage les pratiques amatrices et professionnelles en favorisant la rencontre des habitants avec des œuvres de toutes disciplines et en facilitant la transmission des savoirs et savoir-faire artistiques.

L'Espace Culturel André Malraux (ECAM), structure culturelle du territoire Grand-Orly Seine Bièvre, joue un rôle central dans cette dynamique. À travers une programmation pluridisciplinaire mêlant cirque, arts visuels et spectacle vivant, l'ECAM veille à représenter une diversité d'esthétiques et à accompagner de jeunes équipes artistiques. La jeunesse et l'adolescence figurent parmi ses publics prioritaires, avec une attention particulière portée à l'EAC sous toutes ses formes : spectacles, ateliers, rencontres, visites et projets participatifs.

En collaboration avec la Ville du Kremlin-Bicêtre, l'ECAM contribue ainsi à tisser des liens durables entre les artistes et les habitants, en veillant à ce que la culture soit pleinement intégrée au quotidien des Kremlinois. Cette coopération s'inscrit dans la politique culturelle municipale à travers des actions variées : interventions dans les établissements scolaires et de la petite enfance, programmation dans l'espace public, festivals et semaines thématiques. Cet engagement commun vise à garantir un égal accès à la culture pour toutes et tous.

Afin de confirmer le soutien de la Ville à l'ECAM, il est proposé au Conseil municipal d'approuver une convention entre la Ville et l'AGECAM, prévoyant l'attribution d'une subvention de 17 000 € par an pour une durée de deux ans. Cette convention définit les objectifs et engagements des parties.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Jean-François DELAGE, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU DAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER, Josette TUFFERY),

DÉCIDE

Article 1

D'adopter la convention entre la Ville et l'AGECAM, annexée à la présente délibération pour une durée de 2 ans, soit pour les années 2025 et 2026.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces de nature administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3

D'autoriser le versement de la subvention de 17 000 € au titre de 2025.

Article 4

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-018-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-018-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Convention de partenariat pour l'organisation de sessions de formation de « Premiers Secours Citoyen » sur la ville du Kremlin-Bicêtre

Entre les soussignés,

L'association, Croix-Rouge Française, Unité locale de Gentilly- Le Kremlin-Bicêtre-Villejuif, 123 bis Avenue du Colonel Fabien 94800, représentée par Monsieur Raphaël NDIAYE, en sa qualité de Président de l'Unité locale,

Et,

La Ville du Kremlin Bicêtre, Hôtel de Ville 1 Place Jean Jaurès – 94276 Le Kremlin Bicêtre Cedex, représentée par Monsieur Jean-Francois DELAGE, en sa qualité de Maire de la ville du Kremlin-Bicêtre.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir le cadre général du partenariat entre la ville et l'association Croix-Rouge Française pour l'organisation de sessions de formation de premiers secours citoyen (PSC) sur la ville afin de permettre à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne par l'apprentissage des gestes élémentaires de secours et favoriser le pouvoir d'agir et de sauver des vies par l'appropriation des gestes élémentaires de premiers secours et des bases du secourisme.

Article 2 : Obligation des parties

Les parties s'engagent à collaborer entre elles pour concevoir un cadre d'intervention destiné à permettre aux kremlinois d'avoir recours aux services de formation de l'Unité locale de Gentilly-Le Kremlin-Bicêtre-Villejuif de l'association Croix-Rouge Française.

Cette dernière devra préciser toutes les modalités pratiques de cette formation et notamment le nombre d'apprenants et le tarif de la formation. La Croix-Rouge Française s'engage à former les apprenants pour un tarif de 50 euros par apprenant, à la condition que pour chaque formation, soit garantie la présence de 6 apprenants au minimum et de 10 apprenants maximum par formateur, par formation.

A l'issue de la formation l'apprenant devra être en capacité :

De donner l'alerte d'une manière générale, de repérer l'alerte à la population et d'agir en conséquence

D'assurer la protection (la sienne et celle d'autrui)

D'agir :

Lors d'une obstruction des voies aériennes.

Lors d'une hémorragie externe.

Lors d'une atteinte de la peau et des muqueuses

Lors d'un traumatisme.

Lors d'un malaise.

Lors d'une perte de connaissance.

Lors d'un arrêt cardiaque avec pose de défibrillateur externe

La Croix-Rouge Française garantit la qualification des formateurs de l'association. Elle fournira le matériel nécessaire aux exercices de secourisme.

La ville s'engage à mobiliser et coordonner les ressources locales susceptibles de mobiliser les publics bénéficiaires. Elle s'engage à la disponibilité des espaces de formation, veille au bon déroulement du projet et à sa valorisation finale.

Le coût de cette formation est pris en charge par la ville.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée pour la période allant du 1^{er} juin au 2025 au 31 décembre 2026.

Elle peut être dénoncée à tout moment par chacune des parties, à charge pour celle qui engage la dénonciation de motiver sa décision.

La dénonciation dûment motivée prend immédiatement effet et met un terme à l'application de la présente convention. La présente convention pourra être prolongée d'un commun accord entre les parties contractantes. Cette prolongation sera formalisée par un avenant signé par les représentants légaux de chaque partie.

Article 4 : Résiliation anticipée

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception valant mise en demeure.

Article 5 : Force majeure

Les parties ne pourront être tenues responsables, pour un manquement à l'une des obligations mise à leur charge par la convention qui résulterait de la survenance d'un cas de force majeure, tels que ceux habituellement retenus par la jurisprudence française, sous réserve toutefois que la partie invoquant un tel cas notifie son existence à l'autre partie dès que possible, qu'elle fasse de son mieux pour en limiter les conséquences et enfin qu'elle reprenne l'exécution de la convention immédiatement après que ce cas de force majeure a disparu.

Article 6 : Confidentialité

Chacune des parties s'interdit de divulguer le contenu du présent contrat à un quelconque tiers sans l'accord préalable écrit de l'autre partie. La présente clause ne fait néanmoins pas obstacle aux obligations qui incombent aux parties de répondre aux demandes liées à une décision administrative ou chaque partie s'engage à garder confidentiel toute information donnée comme telle provenant de l'autre partie et à exiger du personnel placé sous son autorité le respect de ces obligations. Il est convenu que si une partie entend communiquer à un tiers l'une de ces informations, elle devra obtenir au préalable le consentement de l'autre partie.

Article 7 : Différents et Litiges

La présente convention est soumise aux lois et règlements français. En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis devant le tribunal compétent.

Le Kremlin-Bicêtre, fait en deux exemplaires,

<p>Pour « La Croix-Rouge Française », Le Président de l'Unité locale</p> <p>Raphaël NDIAYE</p>	<p>Pour « la ville du Kremlin-Bicêtre », Monsieur le Maire,</p> <p>Jean-Francois DELAGE</p>
--	---

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-019

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADOCC, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADOCC
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Solidarités - Organisation de formations premiers secours citoyen sur la ville du Kremlin-Bicêtre – Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association la Croix Rouge Française

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Jonathan Hemery, adjoint au Maire, expose au Conseil :

L'accès à l'information, la formation et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes constituent une préoccupation majeure de la Ville du Kremlin-Bicêtre. Aussi, dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville a obtenu en 2020 le renouvellement du label « information jeunesse » de sa structure information jeunesse.

La Structure Information Jeunesse (SIJ) a, dans le cadre de cette labellisation, pour mission d'accompagner les jeunes de 16 à 30 ans dans la définition et la réalisation de leurs projets professionnels et personnels. Le soutien technique et pédagogique de la structure s'applique aux questions touchant à la vie quotidienne, l'emploi, les études, la culture, les loisirs, la santé, le droit, la citoyenneté, etc.

Les objectifs de cet accompagnement ont pour finalité d'aider les jeunes dans la construction de leur identité au sein de la collectivité, de les conduire à un apprentissage de l'autonomie qui leur permet de faire leurs propres choix, d'apprendre à se conduire en tenant compte de leur environnement familial et social existant.

La Ville du Kremlin-Bicêtre qui, dans le cadre de sa politique jeunesse, place la citoyenneté et le civisme parmi ses priorités, a décidé de poursuivre l'organisation de session de formation de « Premiers Secours Citoyen (PSC) » pour le public jeune kremlinois, en partenariat avec l'association la Croix-Rouge Française.

La formation PSC permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours. Elle favorise une prise de conscience générale et une responsabilité collective sur cet enjeu de santé publique et de civisme en renforçant le pouvoir d'agir et de sauver des vies, en donnant les moyens aux jeunes, vecteurs de transformation, de prodiguer les gestes élémentaires de premiers secours et disposer des bases du secourisme.

Ce sont ainsi plus de 17 jeunes sur l'année 2024 qui ont pu être formés à la formation « Premiers Secours Citoyen ».

Il est donc proposé au Conseil municipal de renouveler la convention de partenariat avec la Croix-Rouge française et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Jonathan Hemery, adjoint au Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de 2004, dite de « modernisation de la sécurité civile », faisant du citoyen un acteur majeur de la Sécurité Civile,

Vu la convention avec la Croix-Rouge, ci-annexée,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUZAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER, Josette TUFFERY),

DÉCIDE

Article 1

D'approuver la convention avec la Croix-Rouge Française annexée à la présente délibération.

Article 2

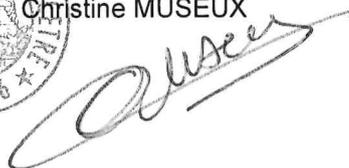
D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au renouvellement de ce partenariat avec l'association la Croix-Rouge Française pour l'organisation de formations de « Premiers Secours Citoyen », à savoir la convention et tout avenant ultérieur conformément à l'article 3 de ladite convention.



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-019-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-020

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU DAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO C, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOU G par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO C
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Budget principal de la ville - Affectation anticipée des résultats de l'exercice 2024

Corinne Bocabeille, adjointe au Maire expose au Conseil :

A la fin de chaque exercice budgétaire, le Conseil municipal doit affecter le résultat de clôture, dans le budget de l'exercice suivant. Il a la possibilité de le faire de manière anticipée, dès le vote du budget primitif N + 1. C'est le choix qui a été fait pour le budget 2025 de la Ville.

Ainsi, la présente délibération porte sur l'affectation des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement constatés à la clôture de l'exercice 2024, après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement.

L'exécution du budget principal de la Ville en 2024 se résume ainsi :

- Section de FONCTIONNEMENT – Réalisé :
Dépenses : 49 760 716,67 €
Recettes : 53 861 742,10 €
- Section d'INVESTISSEMENT – Réalisé :
Dépenses : 7 157 468,64 €
Recettes : 6 760 676,40 €
- Section d'INVESTISSEMENT – Restes à réaliser :
Dépenses : 2 884 965,29 €
Recettes : 1 500 000,00 €

Ainsi, ces montants permettent de constater :

- Un solde excédentaire de la section de fonctionnement de : 4 071 025,43 €
- Un solde déficitaire de la section d'investissement, hors restes à réaliser de - 396 792,24 €
- Un solde déficitaire des restes à réaliser de : - 1 384 965,29 €
- Donc, un besoin de financement, compte tenu des restes à réaliser de : - 1 781 757,53 €

Le solde d'exécution de la section d'investissement doit toujours être repris intégralement à la nature 001 (en dépenses ou en recettes). Ici, le solde déficitaire de 396 792,24 € sera donc repris au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépenses d'investissement.

De plus, conformément à la délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2023, à compter de l'exercice 2024, la Ville doit apurer le compte 1069 (d'un montant total de 642 940,38 €) sur 10 ans (soit 1/10^{ème} par an).

En 2024, le montant de l'apurement est de 64 294,04 €. Ce montant doit être ajouté au résultat d'investissement, ce qui porte le montant du compte D 001 à 461 086,28 €.

Afin de couvrir le besoin de financement d'investissement et l'apurement progressif du compte 1069, il est nécessaire d'inscrire, en recettes d'investissement (à la nature 1068) le montant de 1 846 051,57 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le reste du solde excédentaire de la section de fonctionnement (2 224 973,86 €) au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement.

La reprise des résultats de l'exercice 2024 se fera dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2025.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision d'affectation anticipée des résultats 2024 du budget principal de la Ville.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Corinne Bocabeille, adjointe au Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-5, R 2311-11, R 2311-12 et R 2311-13, autorisant la reprise anticipée du résultat N-1 avant le vote du compte administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2023-119 du 14 décembre 2023 relative à l'apurement du compte 1069 présentant un solde débiteur,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUZAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOUC, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY), 7 contre (Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE) et 6 ne prenant pas part au vote (Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSSETTI, Bernard CHAPPELLIER),

Article 1

D'affecter au budget primitif 2025 de la Ville, les résultats 2024 par anticipation :

- Affecter au compte D 001 le résultat d'investissement déficitaire ainsi que l'apurement progressif du compte 1069, pour un montant de 461 086,28 €,
- Affecter au compte R 1068 la somme de 1 846 051,57 € pour couvrir le besoin de financement et l'apurement progressif du compte 1069,
- Affecter au compte R 002 le solde de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 2 224 973,86 €.

Article 2

De reprendre dans le budget primitif de l'exercice 2025 de la Ville, les restes à réaliser d'investissement en dépenses et en recettes (présentant un solde déficitaire de – 1 384 965,29 €).

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-020-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-021

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUJAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Budget annexe « marché forain » - Affectation anticipée des résultats de l'exercice 2024

Corinne Bocabeille, adjointe au Maire, expose au Conseil :

A la fin de chaque exercice budgétaire, le Conseil municipal doit affecter le résultat de clôture, dans le budget de l'exercice suivant. Il a la possibilité de le faire de manière anticipée, dès le vote du budget primitif N + 1.

C'est le choix qui a été fait pour le budget 2025.

Ainsi, la présente délibération porte sur l'affectation des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement constatés à la clôture de l'exercice 2024, après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement.

L'exécution du budget annexe « marché forain » en 2024 se résume ainsi :

- Section de FONCTIONNEMENT – Réalisé :
Dépenses : 488 829,77 €
Recettes : 632 285,66 €
- Section d'INVESTISSEMENT – Réalisé :
Dépenses : 33 023,09 €
Recettes : 31 862,08 €
- Section d'INVESTISSEMENT – Restes à réaliser :
Dépenses : 1 380,00 €
Recettes : 0,00 €

Ainsi, ces montants permettent de constater :

- Un solde excédentaire de la section de fonctionnement de : 143 455,89 €
- Un solde déficitaire de la section d'investissement, hors restes à réaliser de - 1 161,01 €
- Un solde des restes à réaliser de : - 1 380,00 €
- Donc, un besoin de financement, compte tenu des restes à réaliser de : - 2 541,01 €

Le solde d'exécution de la section d'investissement doit toujours être repris intégralement à la nature 001 (en dépenses ou en recettes). Ici, le solde déficitaire de 1 161,01 € sera donc repris au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépenses d'investissement.

Afin de couvrir le besoin de financement d'investissement, il est nécessaire d'inscrire, en recettes d'investissement (à la nature 1068) le montant de 2 541,01 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le reste du solde excédentaire de la section de fonctionnement (140 914,88 €) au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement.

La reprise des résultats de l'exercice 2024 se fera dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2025.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision d'affectation anticipée des résultats 2024 du budget annexe « marché forain ».

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Corinne Bocabeille, adjointe au Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-5, R 2311-11, R 2311-12 et R 2311-13, autorisant la reprise anticipée du résultat N-1 avant le vote du compte administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUJAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY), 7 contre (Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE) et 6 ne prenant pas part au vote (Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER),

DÉCIDE

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250325-2025-021-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Article 1

D'affecter au budget primitif 2025 du budget annexe « marché forain », les résultats 2024 par anticipation :

- Affecter au compte D 001 le résultat d'investissement déficitaire de 1 161,01 €,
- Affecter au compte R 1068 la somme de 2 541,01 € pour couvrir le besoin de financement,
- Affecter au compte R 002 le solde de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 140 914,88 €.

Article 2

De reprendre dans le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe « marché forain », les restes à réaliser d'investissement en dépenses (d'un montant de 1 380 €).

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250325-2025-021-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250325-2025-021-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

EXECUTION EXERCICE 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	49 790 716,67	51 235 780,52
Résultat de fonctionnement reporté (002)		2 625 961,58
TOTAL	49 790 716,67	53 861 742,10
Excédent de clôture		4 071 025,43

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	7 157 468,64	6 601 922,89
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		158 753,51
TOTAL	7 157 468,64	6 760 676,40
Déficit de clôture	-396 792,24	
Première échéance apurement 1069	-64 294,04	
Résultat d'exécution d'investissement cumulé (déficit) à reprendre au BP 2025	-461 086,68	
Restes à réaliser	2 884 965,29	1 500 000,00
Solde des restes à réaliser	-1 384 965,29	
Besoin de financement	-1 846 051,97	

RESULTAT 2024

Résultat de fonctionnement excédentaire de clôture :	4 071 025,43
Résultat d'investissement déficitaire de clôture, hors restes à réaliser :	-396 792,24
Première échéance de l'apurement du compte 1069 :	-64 294,04
Solde des restes à réaliser (RAR) :	-1 384 965,29
Besoin de financement d'investissement, compte tenu des RAR et de l'apurement 1069 :	-1 846 051,57

L'ordonnateur établit cette fiche de calcul de résultat prévisionnel 2024

La comptable publique atteste l'exactitude de cette fiche de calcul de résultat prévisionnel 2024

A Kremlin-Bicêtre, le

A Ivry-sur-Seine, le 14 Mars 2025

L'Ordonnateur

La Comptable publique

Jean-François DELAGE

Isabelle VILAPLANA

SGC D'IVRY-SUR-SEINE
94-96 Rue Victor Hugo
CS 90075
94205 IVRY-SUR-SEINE

Marlene DEGRANDI
Inspectrice Divisionnaire

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-0022-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : VILLE DU
KREMLIN BICETRE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21940043900010

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D IVRY-SUR-SEINE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : VILLE DU KREMLIN BICETRE (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	43

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	46
A1.01 - Opérations non ventilables	49
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	50
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	53
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	54
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	55
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	58
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	62
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	65
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	66
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	69
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	71
A1.908 - Fonction 8 - Transports	74
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	78
A2.01 - Opérations non ventilables	80
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	81
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	87
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	88
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	89
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	94
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	100
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	103
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	104
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	105
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	108
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	110
A2.938 - Fonction 8 - Transports	113

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	117
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	123
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	124

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	125
B3.1 - Etat des provisions constituées	126
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	128
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	129
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	139
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	140
B7.8 - Autres engagements donnés	143
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	147
B9 - Etat du personnel	148
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	157
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	162
B11.2 - Liste des établissements publics créés	163
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	164
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	165
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	166
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	167
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	169
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	170

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	24492

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1433.802170

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	2000.19
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	2025.50
3	Dépenses d'équipement brut / population	470.89
4	Encours de dette / population (2) (3)	979.76
5	DGF / population	64.31
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	58.18%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	104.67%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23.25%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	48.37%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	1.25%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	56 948 185,31	57 837 703,41	2 784 715,09	A1 3 674 233,19
Investissement	7 157 468,64	6 601 922,89	(3) 158 753,51	A2 -396 792,24
Fonctionnement	49 790 716,67	51 235 780,52	(4) 2 625 961,58	A3 4 071 025,43

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)
	Dépenses		Recettes		
TOTAL des RAR	I + II	2 884 965,29	III + IV	1 500 000,00	B1 -1 384 965,29
Investissement	I	2 884 965,29	III	1 500 000,00	B2 -1 384 965,29
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	2 289 267,90
Investissement	A2 + B2	-1 781 757,53
Fonctionnement	A3 + B3	4 071 025,43

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 2 884 965,29
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
0	Opération d'équipement n° 0	1 237 353,29
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	78 139,60
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 243 194,18
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	326 278,22
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 500 000,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	12 230 429,86	14 076 481,43
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 884 965,29	1 500 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 461 086,28	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		15 576 481,43	15 576 481,43

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	51 953 631,06	49 728 657,20
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 224 973,86
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		51 953 631,06	51 953 631,06

TOTAL DU BUDGET (4)	67 530 112,49	67 530 112,49
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
APEV2024	ESPACES VERTS	21	2 867 353,29
APGYM2024	GYMNASES	23	213 660,15
APSECU2024	SECURITE	21	188 488,57
TOTAL			3 269 502,01

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	3 269 502,01
----------------------	---------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	661 725,50	78 139,60	533 960,00	533 960,00	612 099,60
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	83 820,00	0,00	173 038,00	173 038,00	173 038,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	10 179 040,76	2 480 547,47	7 681 121,86	7 681 121,86	10 161 669,33
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 523 995,17	326 278,22	260 000,00	260 000,00	586 278,22
Total des dépenses d'équipement		12 448 581,43	2 884 965,29	8 648 119,86	8 648 119,86	11 533 085,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 943 645,00	0,00	3 111 260,00	3 111 260,00	3 111 260,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	136 550,00	0,00	26 050,00	26 050,00	26 050,00
Total des dépenses financières		3 090 195,00	0,00	3 157 310,00	3 157 310,00	3 157 310,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	100 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		15 638 776,43	2 884 965,29	12 005 429,86	12 005 429,86	14 890 395,15

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	160 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	108 000,00		105 000,00	105 000,00	105 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		268 000,00		225 000,00	225 000,00	225 000,00

TOTAL	15 906 776,43	2 884 965,29	12 230 429,86	12 230 429,86	15 115 395,15
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	461 086,28
--	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 576 481,43
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 234 522,00	0,00	1 135 705,00	1 135 705,00	1 135 705,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	4 500 000,00	1 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	6 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'équipement		5 934 522,00	1 500 000,00	5 835 705,00	5 835 705,00	7 335 705,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	459 600,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	2 438 333,34	0,00	1 846 051,57	1 846 051,57	1 846 051,57
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 439 000,00	0,00	2 721 751,00	2 721 751,00	2 721 751,00
Total des recettes financières		5 439 933,34	0,00	4 970 802,57	4 970 802,57	4 970 802,57
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	100 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		11 474 455,34	1 500 000,00	11 006 507,57	11 006 507,57	12 506 507,57

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 457 936,58		1 164 973,86	1 164 973,86	1 164 973,86
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 707 631,00		1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	108 000,00		105 000,00	105 000,00	105 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 273 567,58		3 069 973,86	3 069 973,86	3 069 973,86

TOTAL	15 748 022,92	1 500 000,00	14 076 481,43	14 076 481,43	15 576 481,43
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 576 481,43
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	2 844 973,86
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	8 426 935,89	0,00	8 633 631,00	8 633 631,00	8 633 631,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	28 130 000,00	0,00	28 500 000,00	28 500 000,00	28 500 000,00
014	Atténuations de produits	820 293,00	0,00	810 000,00	810 000,00	810 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10 448 565,00	0,00	10 350 404,20	10 350 404,20	10 350 404,20
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		47 825 793,89	0,00	48 294 035,20	48 294 035,20	48 294 035,20
66	Charges financières	662 003,00	0,00	655 022,00	655 022,00	655 022,00
67	Charges spécifiques (3)	68 680,00	0,00	19 600,00	19 600,00	19 600,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		48 576 476,89	0,00	48 988 657,20	48 988 657,20	48 988 657,20

023	Virement à la section d'investissement (4)	2 457 936,58		1 164 973,86	1 164 973,86	1 164 973,86
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 707 631,00		1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 165 567,58		2 964 973,86	2 964 973,86	2 964 973,86

TOTAL	52 742 044,47	0,00	51 953 631,06	51 953 631,06	51 953 631,06
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	51 953 631,06
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	235 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00	185 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 237 212,00	0,00	3 354 914,00	3 354 914,00	3 354 914,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	7 740 151,00	0,00	7 740 151,00	7 740 151,00	7 740 151,00
731	Fiscalité locale	32 760 012,00	0,00	33 251 686,00	33 251 686,00	33 251 686,00
74	Dotations et participations (3)	4 906 164,89	0,00	4 810 348,20	4 810 348,20	4 810 348,20
75	Autres produits de gestion courante (3)	486 345,00	0,00	266 556,00	266 556,00	266 556,00
Total des recettes de gestion courante		49 364 884,89	0,00	49 608 655,20	49 608 655,20	49 608 655,20
76	Produits financiers	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00
77	Produits spécifiques (3)	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	590 896,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		49 956 082,89	0,00	49 608 657,20	49 608 657,20	49 608 657,20

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	160 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		160 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00

TOTAL	50 116 082,89	0,00	49 728 657,20	49 728 657,20	49 728 657,20
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 224 973,86
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	51 953 631,06
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 844 973,86
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	10 000,00	70 000,00	80 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 111 260,00	0,00	3 111 260,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 867 353,29		2 867 353,29
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	612 099,60	0,00	612 099,60
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	173 038,00	0,00	173 038,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	7 294 316,04	155 000,00	7 449 316,04
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	586 278,22	0,00	586 278,22
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	10 000,00	0,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	26 050,00	0,00	26 050,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	200 000,00	0,00	200 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		14 890 395,15	225 000,00	15 115 395,15

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	461 086,28
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 576 481,43
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	8 633 631,00		8 633 631,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	28 500 000,00		28 500 000,00
014	Atténuations de produits	810 000,00		810 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	10 350 404,20	0,00	10 350 404,20
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	655 022,00	0,00	655 022,00
67	Charges spécifiques (9)	19 600,00	0,00	19 600,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	20 000,00	1 800 000,00	1 820 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 164 973,86	1 164 973,86
Dépenses de fonctionnement – Total		48 988 657,20	2 964 973,86	51 953 631,06

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	51 953 631,06
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	400 000,00	0,00	400 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 135 705,00	0,00	1 135 705,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 003 000,00	0,00	6 003 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	105 000,00	105 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	200 000,00	0,00	200 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 800 000,00	1 800 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	200 000,00	0,00	200 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 164 973,86	1 164 973,86
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 721 751,00		2 721 751,00
Recettes d'investissement – Total		10 660 456,00	3 069 973,86	13 730 429,86

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	1 846 051,57
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 576 481,43
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	185 000,00		185 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 354 914,00		3 354 914,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 740 151,00		7 740 151,00
731	Fiscalité locale	33 251 686,00		33 251 686,00
74	Dotations et participations (8)	4 810 348,20		4 810 348,20
75	Autres produits de gestion courante (8)	266 556,00	0,00	266 556,00
76	Produits financiers	2,00	0,00	2,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	70 000,00	70 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		49 608 657,20	120 000,00	49 728 657,20

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			2 224 973,86
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			51 953 631,06

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		15 906 776,43	2 884 965,29	0,00	12 230 429,86	12 230 429,86	1 870 000,00	10 360 429,86	15 115 395,15
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	661 725,50	78 139,60	0,00	533 960,00	533 960,00	0,00	533 960,00	612 099,60
204	Subventions d'équipement versées (9)	83 820,00	0,00	0,00	173 038,00	173 038,00	0,00	173 038,00	173 038,00
21	Immobilisations corporelles	7 582 120,76	1 243 194,18	0,00	6 051 121,86	6 051 121,86	180 000,00	5 871 121,86	7 294 316,04
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 523 995,17	326 278,22	0,00	260 000,00	260 000,00	60 000,00	200 000,00	586 278,22
	Total des opérations d'équipement (3)	2 596 920,00	1 237 353,29	0,00	1 630 000,00	1 630 000,00	1 630 000,00	0,00	2 867 353,29
Total des dépenses d'équipement		12 448 581,43	2 884 965,29	0,00	8 648 119,86	8 648 119,86	1 870 000,00	6 778 119,86	11 533 085,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 943 645,00	0,00		3 111 260,00	3 111 260,00		3 111 260,00	3 111 260,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières	136 550,00	0,00	0,00	26 050,00	26 050,00	0,00	26 050,00	26 050,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		3 090 195,00	0,00	0,00	3 157 310,00	3 157 310,00	0,00	3 157 310,00	3 157 310,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	100 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses réelles		15 638 776,43	2 884 965,29	0,00	12 005 429,86	12 005 429,86	1 870 000,00	10 135 429,86	14 890 395,15
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	160 000,00			120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	108 000,00			105 000,00	105 000,00		105 000,00	105 000,00
Total des dépenses d'ordre		268 000,00			225 000,00	225 000,00		225 000,00	225 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	461 086,28
---	-------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	15 576 481,43
---	----------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		13 309 689,58	1 500 000,00	12 230 429,86	12 230 429,86	13 730 429,86
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 234 522,00	0,00	1 135 705,00	1 135 705,00	1 135 705,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4 500 000,00	1 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	6 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'équipement		5 934 522,00	1 500 000,00	5 835 705,00	5 835 705,00	7 335 705,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	459 600,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 439 000,00	0,00	2 721 751,00	2 721 751,00	2 721 751,00
Total des recettes financières		3 001 600,00	0,00	3 124 751,00	3 124 751,00	3 124 751,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	100 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes réelles		9 036 122,00	1 500 000,00	9 160 456,00	9 160 456,00	10 660 456,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 457 936,58		1 164 973,86	1 164 973,86	1 164 973,86
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 707 631,00		1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	108 000,00		105 000,00	105 000,00	105 000,00
Total des recettes d'ordre		4 273 567,58		3 069 973,86	3 069 973,86	3 069 973,86

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	1 846 051,57
---------------------------------------	---------------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					15 576 481,43

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		15 906 776,43	2 884 965,29	0,00	12 230 429,86	12 230 429,86	1 870 000,00	10 360 429,86	15 115 395,15
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	661 725,50	78 139,60	0,00	533 960,00	533 960,00	0,00	533 960,00	612 099,60
2031	Frais d'études	415 378,00	66 255,60		246 960,00	246 960,00	0,00	246 960,00	313 215,60
2033	Frais d'insertion	15 484,00	2 484,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	15 484,00
2051	Concessions, droits similaires	131 671,50	9 400,00		124 000,00	124 000,00	0,00	124 000,00	133 400,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	99 192,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	83 820,00	0,00	0,00	173 038,00	173 038,00	0,00	173 038,00	173 038,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
20415332	ADM : Bâtiments, installations	83 820,00	0,00		133 038,00	133 038,00	0,00	133 038,00	133 038,00
21	Immobilisations corporelles	7 582 120,76	1 243 194,18	0,00	6 051 121,86	6 051 121,86	180 000,00	5 871 121,86	7 294 316,04
2111	Terrains nus	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	666 751,25	2 775,43		0,00	0,00	0,00	0,00	2 775,43
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	170 305,97	57 945,32		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	117 945,32
2128	Autres agencements et aménagement	273 669,52	75 693,00		1 527 495,06	1 527 495,06	0,00	1 527 495,06	1 603 188,06
21312	Bâtiments scolaires	131 437,18	1 050,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	22 560,76	4 195,59		0,00	0,00	0,00	0,00	4 195,59
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
21318	Autres bâtiments publics	83 548,84	837,26		3 860,00	3 860,00	0,00	3 860,00	4 697,26
21321	Immeubles de rapport	2 363,47	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
21351	Bâtiments publics	3 741 494,45	545 782,09		2 490 159,80	2 490 159,80	0,00	2 490 159,80	3 035 941,89
21352	Bâtiments privés	94 208,40	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2138	Autres constructions	161 191,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	87 261,72	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
21533	Réseaux câblés	89 881,68	78 486,84		50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	128 486,84
21534	Réseaux d'électrification	182 229,60	12 738,68		105 000,00	105 000,00	0,00	105 000,00	117 738,68

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21568	Autre matériel, outillage incendie	5 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	60 371,60	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21578	Autre matériel technique	10 103,39	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	125 482,09	16 438,10		231 425,00	231 425,00	0,00	231 425,00	247 863,10
21611	Biens sous-jacents	21 550,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
21621	Biens sous-jacents	32 545,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	6 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
2181	Install. générales, agencements	18 900,96	12 148,46		0,00	0,00	0,00	0,00	12 148,46
21828	Autres matériels de transport	424 107,30	187 823,24		451 057,00	451 057,00	0,00	451 057,00	638 880,24
21838	Autre matériel informatique	323 048,07	87 688,73		191 300,00	191 300,00	0,00	191 300,00	278 988,73
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	29 076,46	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	146 389,71	3 829,69		75 850,00	75 850,00	0,00	75 850,00	79 679,69
2185	Matériel de téléphonie	11 759,66	6 052,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	16 052,00
2188	Autres immobilisations corporelles	651 882,08	149 709,75		413 475,00	413 475,00	130 000,00	283 475,00	563 184,75
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 523 995,17	326 278,22	0,00	260 000,00	260 000,00	60 000,00	200 000,00	586 278,22
2313	Constructions	1 323 995,17	326 278,22		60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00	386 278,22
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	2 596 920,00	1 237 353,29	0,00	1 630 000,00	1 630 000,00	1 630 000,00	0,00	2 867 353,29
Total des dépenses d'équipement		12 448 581,43	2 884 965,29	0,00	8 648 119,86	8 648 119,86	1 870 000,00	6 778 119,86	11 533 085,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	2 943 645,00	0,00		3 111 260,00	3 111 260,00		3 111 260,00	3 111 260,00
1641	Emprunts en euros	2 940 645,00	0,00		3 108 260,00	3 108 260,00		3 108 260,00	3 108 260,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
261	Titres de participation	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières	136 550,00	0,00	0,00	26 050,00	26 050,00	0,00	26 050,00	26 050,00
275	Dépôts et cautionnements versés	45 550,00	0,00		26 050,00	26 050,00	0,00	26 050,00	26 050,00
27638	Créance Autres établissements publics	91 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		3 090 195,00	0,00	0,00	3 157 310,00	3 157 310,00	0,00	3 157 310,00	3 157 310,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	100 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
454110	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	100 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses réelles		15 638 776,43	2 884 965,29	0,00	12 005 429,86	12 005 429,86	1 870 000,00	10 135 429,86	14 890 395,15
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	160 000,00			120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	110 000,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	70 000,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	40 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	50 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
21312	Bâtiments scolaires	50 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	108 000,00			105 000,00	105 000,00		105 000,00	105 000,00
21318	Autres bâtiments publics	108 000,00			105 000,00	105 000,00		105 000,00	105 000,00
21351	Bâtiments publics	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		268 000,00			225 000,00	225 000,00		225 000,00	225 000,00

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
0	ESPACES VERTS	APEV2024	245 382,72	1 237 353,29	1 630 000,00	1 630 000,00	1 630 000,00	0,00
TOTAL			245 382,72	1 237 353,29	1 630 000,00	1 630 000,00	1 630 000,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0
LIBELLE : ESPACES VERTS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : APEV2024

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	245 382,72	a 1 237 353,29	1 630 000,00	b 1 630 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	245 382,72	1 237 353,29	1 630 000,00	1 630 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	245 382,72	1 237 353,29	1 280 000,00	1 280 000,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 867 353,29
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		13 309 689,58	1 500 000,00	12 230 429,86	12 230 429,86	13 730 429,86
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 234 522,00	0,00	1 135 705,00	1 135 705,00	1 135 705,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	5 705,00	0,00	5 705,00	5 705,00	5 705,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 228 517,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	4 500 000,00	1 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	6 000 000,00
1641	Emprunts en euros	4 500 000,00	1 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	6 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'équipement		5 934 522,00	1 500 000,00	5 835 705,00	5 835 705,00	7 335 705,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	459 600,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
10222	FCTVA	359 600,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 439 000,00	0,00	2 721 751,00	2 721 751,00	2 721 751,00
Total des recettes financières		3 001 600,00	0,00	3 124 751,00	3 124 751,00	3 124 751,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	100 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes réelles		9 036 122,00	1 500 000,00	9 160 456,00	9 160 456,00	10 660 456,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 457 936,58		1 164 973,86	1 164 973,86	1 164 973,86

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 707 631,00		1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	0,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	0,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00		0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	0,00		0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 707 631,00		1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
2826	Biens histo. et cult. - dépenses amorti.	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	108 000,00		105 000,00	105 000,00	105 000,00
2031	Frais d'études	105 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes d'ordre		4 273 567,58		3 069 973,86	3 069 973,86	3 069 973,86

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		52 742 044,47	0,00	0,00	51 953 631,06	51 953 631,06	0,00	51 953 631,06	51 953 631,06
011	Charges à caractère général (3)	8 426 935,89	0,00	0,00	8 633 631,00	8 633 631,00	0,00	8 633 631,00	8 633 631,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	28 130 000,00	0,00		28 500 000,00	28 500 000,00		28 500 000,00	28 500 000,00
014	Atténuations de produits	820 293,00	0,00		810 000,00	810 000,00		810 000,00	810 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10 448 565,00	0,00	0,00	10 350 404,20	10 350 404,20	0,00	10 350 404,20	10 350 404,20
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		47 825 793,89	0,00	0,00	48 294 035,20	48 294 035,20	0,00	48 294 035,20	48 294 035,20
66	Charges financières	662 003,00	0,00		655 022,00	655 022,00		655 022,00	655 022,00
67	Charges spécifiques (3)	68 680,00	0,00		19 600,00	19 600,00		19 600,00	19 600,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		750 683,00	0,00	0,00	694 622,00	694 622,00		694 622,00	694 622,00
Total des dépenses réelles		48 576 476,89	0,00	0,00	48 988 657,20	48 988 657,20	0,00	48 988 657,20	48 988 657,20
023	Virement à la section d'investissement	2 457 936,58			1 164 973,86	1 164 973,86		1 164 973,86	1 164 973,86
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 707 631,00			1 800 000,00	1 800 000,00		1 800 000,00	1 800 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 165 567,58			2 964 973,86	2 964 973,86		2 964 973,86	2 964 973,86

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	51 953 631,06
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		50 116 082,89	0,00	49 728 657,20	49 728 657,20	49 728 657,20
013	Atténuations de charges (2)	235 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00	185 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 237 212,00	0,00	3 354 914,00	3 354 914,00	3 354 914,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 740 151,00	0,00	7 740 151,00	7 740 151,00	7 740 151,00
731	Fiscalité locale	32 760 012,00	0,00	33 251 686,00	33 251 686,00	33 251 686,00
74	Dotations et participations (2)	4 906 164,89	0,00	4 810 348,20	4 810 348,20	4 810 348,20
75	Autres produits de gestion courante (2)	486 345,00	0,00	266 556,00	266 556,00	266 556,00
Total des recettes de gestion des services		49 364 884,89	0,00	49 608 655,20	49 608 655,20	49 608 655,20
76	Produits financiers	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00
77	Produits spécifiques (2)	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	590 896,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		591 198,00	0,00	2,00	2,00	2,00
Total des recettes réelles		49 956 082,89	0,00	49 608 657,20	49 608 657,20	49 608 657,20
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	160 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		160 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	2 224 973,86
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	51 953 631,06
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		52 742 044,47	0,00	0,00	51 953 631,06	51 953 631,06	0,00	51 953 631,06	51 953 631,06
011	Charges à caractère général (4)	8 426 935,89	0,00	0,00	8 633 631,00	8 633 631,00	0,00	8 633 631,00	8 633 631,00
6042	Achats de prestations de services	162 827,32	0,00		227 840,00	227 840,00	0,00	227 840,00	227 840,00
60611	Eau et assainissement	157 873,37	0,00		170 419,02	170 419,02	0,00	170 419,02	170 419,02
60612	Energie - Electricité	953 417,20	0,00		900 366,98	900 366,98	0,00	900 366,98	900 366,98
60613	Chauffage urbain	388 709,43	0,00		589 462,00	589 462,00	0,00	589 462,00	589 462,00
60621	Combustibles	8 700,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60622	Carburants	111 800,00	0,00		125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00
60623	Alimentation	987 864,19	0,00		1 017 080,00	1 017 080,00	0,00	1 017 080,00	1 017 080,00
60628	Autres fournitures non stockées	55 439,60	0,00		68 387,50	68 387,50	0,00	68 387,50	68 387,50
60631	Fournitures d'entretien	82 826,17	0,00		79 220,00	79 220,00	0,00	79 220,00	79 220,00
60632	Fournitures de petit équipement	242 176,91	0,00		207 683,65	207 683,65	0,00	207 683,65	207 683,65
60633	Fournitures de voirie	31 901,70	0,00		35 500,00	35 500,00	0,00	35 500,00	35 500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	68 572,30	0,00		84 500,00	84 500,00	0,00	84 500,00	84 500,00
6064	Fournitures administratives	26 003,20	0,00		28 010,00	28 010,00	0,00	28 010,00	28 010,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	37 603,00	0,00		37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00
6067	Fournitures scolaires	28 984,76	0,00		38 380,00	38 380,00	0,00	38 380,00	38 380,00
6068	Autres matières et fournitures	92 482,75	0,00		101 575,00	101 575,00	0,00	101 575,00	101 575,00
611	Contrats de prestations de services	809 969,75	0,00		747 760,00	747 760,00	0,00	747 760,00	747 760,00
6132	Locations immobilières	518 238,21	0,00		431 808,00	431 808,00	0,00	431 808,00	431 808,00
61351	Matériel roulant	127 900,00	0,00		130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
61358	Autres	144 051,68	0,00		65 514,00	65 514,00	0,00	65 514,00	65 514,00
614	Charges locatives et de copropriété	75 320,00	0,00		80 194,00	80 194,00	0,00	80 194,00	80 194,00
61521	Entretien terrains	149 990,88	0,00		155 034,33	155 034,33	0,00	155 034,33	155 034,33
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	174 678,86	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 994,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	19 000,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
61551	Entretien matériel roulant	70 822,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	53 104,34	0,00		79 177,00	79 177,00	0,00	79 177,00	79 177,00
6156	Maintenance	610 955,24	0,00		618 638,20	618 638,20	0,00	618 638,20	618 638,20

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6161	Multirisques	142 055,93	0,00		208 960,00	208 960,00	0,00	208 960,00	208 960,00
617	Etudes et recherches	24 600,00	0,00		2 640,00	2 640,00	0,00	2 640,00	2 640,00
6182	Documentation générale et technique	39 256,43	0,00		26 005,00	26 005,00	0,00	26 005,00	26 005,00
6184	Versements à des organismes de formation	122 630,00	0,00		103 000,00	103 000,00	0,00	103 000,00	103 000,00
6188	Autres frais divers	186 580,45	0,00		369 490,66	369 490,66	0,00	369 490,66	369 490,66
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	168 205,00	0,00		166 650,00	166 650,00	0,00	166 650,00	166 650,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	45 530,00	0,00		30 540,00	30 540,00	0,00	30 540,00	30 540,00
6228	Divers	130 248,85	0,00		142 985,00	142 985,00	0,00	142 985,00	142 985,00
6231	Annonces et insertions	40 349,76	0,00		57 700,00	57 700,00	0,00	57 700,00	57 700,00
6232	Fêtes et cérémonies	360 213,41	0,00		319 366,00	319 366,00	0,00	319 366,00	319 366,00
6234	Réceptions	2 983,70	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
6236	Catalogues et imprimés	124 415,37	0,00		134 735,00	134 735,00	0,00	134 735,00	134 735,00
6238	Divers	54 504,60	0,00		52 305,00	52 305,00	0,00	52 305,00	52 305,00
6241	Transports de biens	39,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6247	Transports collectifs	20 498,55	0,00		29 200,00	29 200,00	0,00	29 200,00	29 200,00
6248	Divers	4 162,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	18 512,80	0,00		28 434,70	28 434,70	0,00	28 434,70	28 434,70
6261	Frais d'affranchissement	51 000,00	0,00		62 500,00	62 500,00	0,00	62 500,00	62 500,00
6262	Frais de télécommunications	85 000,00	0,00		73 400,00	73 400,00	0,00	73 400,00	73 400,00
627	Services bancaires et assimilés	5 927,00	0,00		8 405,00	8 405,00	0,00	8 405,00	8 405,00
6281	Concours divers (cotisations)	55 124,00	0,00		62 926,00	62 926,00	0,00	62 926,00	62 926,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	22 200,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	4 460,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	116 379,94	0,00		74 900,00	74 900,00	0,00	74 900,00	74 900,00
6288	Autres services extérieurs	357 568,30	0,00		367 744,96	367 744,96	0,00	367 744,96	367 744,96
63512	Taxes foncières	15 750,00	0,00		15 003,00	15 003,00	0,00	15 003,00	15 003,00
63513	Autres impôts locaux	7 870,00	0,00		6 146,00	6 146,00	0,00	6 146,00	6 146,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	19 690,10	0,00		20 930,00	20 930,00	0,00	20 930,00	20 930,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	5 473,84	0,00		7 515,00	7 515,00	0,00	7 515,00	7 515,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	28 130 000,00	0,00		28 500 000,00	28 500 000,00		28 500 000,00	28 500 000,00
6218	Autre personnel extérieur	113 054,52	0,00		113 521,31	113 521,31		113 521,31	113 521,31
6331	Versement mobilité	487 090,23	0,00		512 698,39	512 698,39		512 698,39	512 698,39
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	82 936,10	0,00		80 714,66	80 714,66		80 714,66	80 714,66
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	254 976,84	0,00		248 456,88	248 456,88		248 456,88	248 456,88
64111	Rémunération principale titulaires	10 042 544,53	0,00		9 287 631,83	9 287 631,83		9 287 631,83	9 287 631,83
64112	SFT, indemnité de résidence	598 238,26	0,00		397 139,46	397 139,46		397 139,46	397 139,46
64113	NBI	0,00	0,00		113 381,94	113 381,94		113 381,94	113 381,94
64118	Autres indemnités	2 074 874,04	0,00		3 013 234,30	3 013 234,30		3 013 234,30	3 013 234,30
64121	Rémunération principale	0,00	0,00		329 019,22	329 019,22		329 019,22	329 019,22
64128	Autres indemnités	0,00	0,00		97 872,61	97 872,61		97 872,61	97 872,61
64131	Rémunérations	6 992 701,33	0,00		5 649 673,25	5 649 673,25		5 649 673,25	5 649 673,25
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		184 595,97	184 595,97		184 595,97	184 595,97
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		984 799,19	984 799,19		984 799,19	984 799,19
6417	Rémunérations des apprentis	179 462,20	0,00		127 553,83	127 553,83		127 553,83	127 553,83
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 504 403,00	0,00		3 457 934,81	3 457 934,81		3 457 934,81	3 457 934,81
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 393 567,22	0,00		3 287 955,88	3 287 955,88		3 287 955,88	3 287 955,88
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	278 318,84	0,00		281 126,62	281 126,62		281 126,62	281 126,62
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 155,10	0,00		27 694,20	27 694,20		27 694,20	27 694,20
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	43 916,59	0,00		120 275,38	120 275,38		120 275,38	120 275,38
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		2 634,62	2 634,62		2 634,62	2 634,62
6475	Médecine du travail, pharmacie	80 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
6488	Autres	761,20	0,00		102 085,65	102 085,65		102 085,65	102 085,65
014	Atténuations de produits	820 293,00	0,00		810 000,00	810 000,00		810 000,00	810 000,00
739115	Prél contrib redress finances publiques	0,00	0,00		85 000,00	85 000,00		85 000,00	85 000,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	695 293,00	0,00		600 000,00	600 000,00		600 000,00	600 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	125 000,00	0,00		125 000,00	125 000,00		125 000,00	125 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	10 448 565,00	0,00	0,00	10 350 404,20	10 350 404,20	0,00	10 350 404,20	10 350 404,20

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65131	Bourses	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65132	Prix	2 025,00	0,00		2 025,00	2 025,00	0,00	2 025,00	2 025,00
65138	Autres secours	18 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65311	Indemnités de fonction	254 000,00	0,00		259 000,00	259 000,00	0,00	259 000,00	259 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
65313	Cotisations de retraite	26 000,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
65315	Formation	13 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	27 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6542	Créances éteintes	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6553	Service d'incendie	651 358,00	0,00		651 500,00	651 500,00	0,00	651 500,00	651 500,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	7 402 533,00	0,00		7 493 517,00	7 493 517,00	0,00	7 493 517,00	7 493 517,00
65568	Autres contributions	40 060,00	0,00		40 160,00	40 160,00	0,00	40 160,00	40 160,00
6558	Autres contributions obligatoires	191 783,00	0,00		214 772,20	214 772,20	0,00	214 772,20	214 772,20
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	256 408,00	0,00		160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	730 000,00	0,00		597 500,00	597 500,00	0,00	597 500,00	597 500,00
657364	Subv.Fonct. Caisse des écoles	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573644	Subv. fonct. syndicat exploitant un SPIC	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00		1 900,00	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	655 498,00	0,00		660 500,00	660 500,00	0,00	660 500,00	660 500,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	115 900,00	0,00		159 130,00	159 130,00	0,00	159 130,00	159 130,00
6583	Pénalités sur marchés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		47 825 793,89	0,00	0,00	48 294 035,20	48 294 035,20	0,00	48 294 035,20	48 294 035,20
66	Charges financières	662 003,00	0,00		655 022,00	655 022,00		655 022,00	655 022,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	652 003,00	0,00		645 022,00	645 022,00		645 022,00	645 022,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
67	Charges spécifiques (4)	68 680,00	0,00		19 600,00	19 600,00		19 600,00	19 600,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	68 680,00	0,00		19 600,00	19 600,00		19 600,00	19 600,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		750 683,00	0,00	0,00	694 622,00	694 622,00		694 622,00	694 622,00
Total des dépenses réelles		48 576 476,89	0,00	0,00	48 988 657,20	48 988 657,20	0,00	48 988 657,20	48 988 657,20
023	Virement à la section d'investissement	2 457 936,58			1 164 973,86	1 164 973,86		1 164 973,86	1 164 973,86
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 707 631,00			1 800 000,00	1 800 000,00		1 800 000,00	1 800 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 707 631,00			1 800 000,00	1 800 000,00		1 800 000,00	1 800 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 165 567,58			2 964 973,86	2 964 973,86		2 964 973,86	2 964 973,86

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	10 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	10 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	10 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		50 116 082,89	0,00	49 728 657,20	49 728 657,20	49 728 657,20
013	Atténuations de charges (3)	235 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00	185 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	200 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	35 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 237 212,00	0,00	3 354 914,00	3 354 914,00	3 354 914,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	60 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70323	Red. occupation dom. public	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
70383	Redevance de stationnement	690 000,00	0,00	790 000,00	790 000,00	790 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	450 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 700,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00
70631	Redevances services à caractère sportif	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
70632	Redevances services à caractère loisir	427 675,00	0,00	425 325,00	425 325,00	425 325,00
7066	Redevances services à caractère social	55 127,00	0,00	74 327,00	74 327,00	74 327,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	985 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
706888	Autres	257 678,00	0,00	291 020,00	291 020,00	291 020,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	40 300,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	30 132,00	0,00	28 442,00	28 442,00	28 442,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 740 151,00	0,00	7 740 151,00	7 740 151,00	7 740 151,00
73211	Attribution de compensation	6 867 569,00	0,00	6 867 569,00	6 867 569,00	6 867 569,00
73331	Communes (FSRIF)	872 582,00	0,00	872 582,00	872 582,00	872 582,00
731	Fiscalité locale	32 760 012,00	0,00	33 251 686,00	33 251 686,00	33 251 686,00
73111	Impôts directs locaux	30 970 012,00	0,00	31 531 686,00	31 531 686,00	31 531 686,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	1 000 000,00	0,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00
73141	Accise sur l'électricité	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
731721	Taxe de séjour	350 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
7318	Autres	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	4 906 164,89	0,00	4 810 348,20	4 810 348,20	4 810 348,20
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 802 819,00	0,00	1 575 000,00	1 575 000,00	1 575 000,00
741123	DSU des communes	612 505,00	0,00	645 000,00	645 000,00	645 000,00
744	FCTVA	11 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74718	Autres participations Etat	59 000,00	0,00	76 300,00	76 300,00	76 300,00
7472	Participation régions	914,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	216 104,00	0,00	216 104,00	216 104,00	216 104,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
74758	Participation autres groupements	158 557,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	0,00	0,00	181 115,00	181 115,00	181 115,00
747888	Autres	1 928 053,89	0,00	1 919 617,20	1 919 617,20	1 919 617,20
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	95 712,00	0,00	95 712,00	95 712,00	95 712,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	21 500,00	0,00	21 500,00	21 500,00	21 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	486 345,00	0,00	266 556,00	266 556,00	266 556,00
752	Revenus des immeubles	60 274,00	0,00	89 446,00	89 446,00	89 446,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	60 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
75886	Gains de change créances det. non fin	9 287,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	356 484,00	0,00	76 810,00	76 810,00	76 810,00
Total des recettes de gestion des services		49 364 884,89	0,00	49 608 655,20	49 608 655,20	49 608 655,20
76	Produits financiers	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00
761	Produits de participations	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00
77	Produits spécifiques (3)	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	590 896,00		0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	590 896,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		49 956 082,89	0,00	49 608 657,20	49 608 657,20	49 608 657,20
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	160 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
722	Immobilisations corporelles	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	110 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		160 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		3 108 260,00	1 248 320,00	0,00	199 500,00	1 862 019,80	1 120 902,00	146 760,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 108 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	172 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	876 320,00	0,00	199 500,00	1 842 019,80	1 057 902,00	146 760,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 746 051,57	201 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 246 051,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		3 429 005,06	352 538,00	447 125,00	91 000,00		12 005 429,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		3 111 260,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	191 960,00	150 000,00	0,00	0,00		533 960,00
204	Subventions d'équipement versées	40 000,00	133 038,00	0,00	0,00		173 038,00
21	Immobilisations corporelles	2 970 495,06	50 000,00	447 125,00	91 000,00		7 681 121,86
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		260 000,00
26	Participations et créances rattachées	10 000,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
27	Autres immobilisations financières	6 550,00	19 500,00	0,00	0,00		26 050,00
45	Opérations pour compte de tiers	200 000,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
RECETTES		3 540 751,00	510 000,00	5 705,00	0,00		11 006 507,57
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 340 751,00	380 000,00	0,00	0,00		2 721 751,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 246 051,57
13	Subventions d'investissement	1 000 000,00	130 000,00	5 705,00	0,00		1 135 705,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 503 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	200 000,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		3 108 260,00
164	Emprunts auprès des états financiers	3 108 260,00
RECETTES		6 746 051,57
102	Dotations et fonds d'investissement	400 000,00
106	Réserves	1 846 051,57
164	Emprunts auprès des états financiers	4 500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		821 800,00	0,00	234 520,00	0,00	192 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	28 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	103 000,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	149 700,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	35 000,00	0,00	36 300,00	0,00	10 000,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	306 100,00	0,00	8 220,00	0,00	11 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		201 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 248 320,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269 700,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 300,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 320,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	196 500,00	3 000,00	0,00	0,00	199 500,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	50 000,00	3 000,00	0,00	0,00	53 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	146 500,00	0,00	0,00	0,00	146 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	1 103 523,00	714 656,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	687 800,00	671 359,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	35 723,00	43 297,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	43 440,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	1 862 019,80
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 359 159,80
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	23 440,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	102 860,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	330 200,00	1 500,00	1 027,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	20 000,00	1 500,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	27 200,00	0,00	1 027,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
DEPENSES		127 000,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	7 000,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		23 995,00	0,00	35 180,00	0,00	0,00	0,00	1 120 902,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	911 000,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	23 995,00	0,00	11 180,00	0,00	0,00	0,00	123 402,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	560,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	560,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 600,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 600,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	146 760,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 160,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	65 600,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	10 000,00	3 115 495,06	0,00	0,00	0,00	13 000,00	83 960,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	38 960,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	2 457 495,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	158 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
261	Titres de participation	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	220 751,00	2 120 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 751,00	2 120 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	6 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	6 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	3 429 005,06
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 960,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 457 495,06
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 550,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	3 540 751,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 340 751,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	133 038,00	0,00	133 038,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	133 038,00	0,00	133 038,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352 538,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 038,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 500,00
RECETTES		0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	510 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	407 125,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	7 125,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 705,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 705,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	447 125,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 125,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 705,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 705,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 000,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		8 996 659,00	12 346 395,11	0,00	2 978 648,03	7 116 273,01	8 257 160,82	5 018 849,94	0,00
011	Charges à caractère général	120,00	2 933 959,87	0,00	577 048,36	2 169 622,39	1 195 315,54	493 078,66	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	8 876 305,24	0,00	1 743 099,67	4 682 293,42	6 541 145,28	3 817 271,28	0,00
014	Atténuations de produits	810 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 493 517,00	536 130,00	0,00	658 500,00	264 257,20	520 700,00	708 500,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	655 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	18 000,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		42 479 051,00	366 252,00	0,00	0,00	1 033 115,00	1 318 137,31	1 756 875,89	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	232 542,00	0,00	0,00	1 000 000,00	394 900,00	402 472,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 740 151,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	32 391 686,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 347 212,00	74 300,00	0,00	0,00	33 115,00	860 317,31	1 354 403,89	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	39 410,00	0,00	0,00	0,00	62 920,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	1 284 892,23	631 987,08	1 592 517,20	765 274,78		48 988 657,20
011	Charges à caractère général	0,00	333 981,23	238 496,22	105 900,00	586 108,73		8 633 631,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	947 111,00	230 490,86	1 486 617,20	175 666,05		28 500 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		810 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 800,00	163 000,00	0,00	2 000,00		10 350 404,20
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		655 022,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00		19 600,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
RECETTES		0,00	512 226,00	627 000,00	101 000,00	1 415 000,00		49 608 657,20
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00		185 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	1 325 000,00		3 354 914,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 740 151,00
731	Fiscalité locale	0,00	410 000,00	450 000,00	0,00	0,00		33 251 686,00
74	Dotations et participations	0,00	40 000,00	0,00	101 000,00	0,00		4 810 348,20
75	Autres produits de gestion courante	0,00	62 226,00	12 000,00	0,00	90 000,00		266 556,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		8 996 659,00
627	Services bancaires et assimilés	120,00
655	Contributions obligatoires	7 493 517,00
661	Charges d'intérêts	655 022,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	18 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	20 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	810 000,00
RECETTES		42 479 051,00
731	Fiscalité locale	32 391 686,00
732	Fiscalité reversée	6 867 569,00
733	Fisc. spécif. des coll. d'Ile-de-France	872 582,00
741	D.G.F.	2 220 000,00
744	FCTVA	10 000,00
748	Autres attributions et participations	117 212,00
761	Produits de participations	2,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		9 005 668,76	0,00	501 174,99	735 569,86	1 809 792,13
606	Achats non stockés de matières et fourni	610 960,50	0,00	13 868,81	0,00	58 286,50
611	Contrats de prestations de services	8 385,00	0,00	610,00	0,00	86 450,00
613	Locations	252 978,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	25 310,00	0,00	0,00	0,00	1 950,00
615	Entretien et réparations	266 505,00	0,00	43 171,40	16 700,00	3 541,00
616	Primes d'assurances	208 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	305 113,66	0,00	5 000,00	0,00	34 200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	218 000,00	0,00	0,00	100,00	45 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	58 500,00	0,00	0,00	1 000,00	362 175,00
624	Transports biens, transports collectifs	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	28 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	134 400,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
628	Divers	82 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	190 136,17	0,00	12 188,22	20 510,08	34 726,22
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	5 105,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	4 655 020,31	0,00	291 642,95	511 715,47	813 976,82
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 656 229,27	0,00	106 899,59	184 044,31	284 486,59
647	Autres charges sociales	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	245,85	0,00	26 194,02	0,00	0,00
653	Indemnités	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 000,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	145 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		162 152,00	0,00	140 000,00	1 100,00	63 000,00
641	Rémunérations du personnel	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
708	Autres produits	28 442,00	0,00	0,00	100,00	63 000,00
747	Participations	74 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	19 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		294 189,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	762,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	7 506,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
648	Autres charges de personnel	20,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
653	Indemnités	285 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 346 395,11
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	683 115,81
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 445,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 478,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 260,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	329 917,40
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 960,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	344 313,66
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	263 600,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421 675,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 400,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 490,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 322,82
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 105,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 272 355,55
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 239 166,51
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 460,36
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 900,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 630,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366 252,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 542,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 300,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 410,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	2 158 300,23	714 127,80	100 540,00	5 680,00	2 978 648,03
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	50 349,56	392,80	0,00	480,00	51 222,36
611	Contrats de prestations de services	0,00	18 460,00	0,00	100 000,00	0,00	118 460,00
613	Locations	0,00	48 614,00	0,00	0,00	0,00	48 614,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	104 890,00	61 235,00	0,00	200,00	166 325,00
618	Divers	0,00	6 532,00	0,00	0,00	5 000,00	11 532,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	38 955,00	0,00	540,00	0,00	39 495,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
628	Divers	0,00	135 000,00	1 000,00	0,00	0,00	136 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	45 884,40	0,00	0,00	0,00	45 884,40
641	Rémunérations du personnel	0,00	1 234 604,89	0,00	0,00	0,00	1 234 604,89
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	387 275,05	0,00	0,00	0,00	387 275,05
648	Autres charges de personnel	0,00	75 335,33	0,00	0,00	0,00	75 335,33
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	651 500,00	0,00	0,00	651 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	2 358 548,95	1 976 700,81	345 325,86	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	380 439,62	385 300,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	4 100,00	3 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	2 200,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	55 328,00	55 367,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	400,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	1 122,31	110 687,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	500,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	56 519,17	40 016,73	8 719,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	1 306 643,09	871 245,06	244 351,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	484 102,76	329 731,47	80 255,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	2 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	62 169,00	152 603,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	3 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION IV DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												258
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281	282	283	284	288		
				Hébergement et restauration scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte	Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	2 201 194,98	38 560,00	1 150,00	192 892,41	0,00	0,00	7 116 273,01
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 500,00	0,00	0,00	155 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	975 461,33	0,00	1 150,00	17 370,41	0,00	0,00	1 759 721,39
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	8 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 340,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	68 544,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 239,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	1 100,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 809,63
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	5 050,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00	0,00	0,00	8 700,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 072,00	0,00	0,00	32 572,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	33 687,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 943,29
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	824 388,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 246 627,62
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	290 823,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 184 912,88
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 025,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	38 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 332,20
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
RECETTES		0,00	0,00	808 587,00	0,00	0,00	224 528,00	0,00	0,00	1 033 115,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	775 472,00	0,00	0,00	224 528,00	0,00	0,00	1 000 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
747	Participations	0,00	0,00	33 115,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 115,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		199 184,00	840 763,26	0,00	1 254 036,56	0,00	132 260,72	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	117 152,85	0,00	210 195,67	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 335,00	0,00	260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	11 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	27 204,00	0,00	25 256,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	18 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	1 371,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	7 500,00	0,00	4 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	64 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	1 500,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	11 100,00	17 500,00	0,00	385,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 541,40	16 824,84	0,00	29 604,42	0,00	4 114,78	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	1 716,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	2 200,00	0,00	2 715,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	136 854,63	403 174,23	0,00	705 169,25	0,00	90 880,21	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	42 696,36	142 922,34	0,00	255 415,22	0,00	35 265,73	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
647	Autres charges sociales	1 620,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	27 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		35 000,00	143 025,97	0,00	53 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	6 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	35 000,00	123 605,97	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	13 220,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	7 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
		3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs						
DEPENSES		532 210,98	464 270,11	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	129 114,06	101 737,50	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	870,00	250,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	41 873,00	5 773,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	10 662,05	10 999,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	303,00	664,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	256 006,81	249 590,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	93 382,06	95 255,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		3 534 169,91	0,00	786 923,61	2 000,00	6 500,00	0,00	8 257 160,82
604	Achats d'études, prestations de services	2 600,00	0,00	35 300,00	0,00	0,00	0,00	37 900,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	83 408,67	0,00	43 046,79	0,00	0,00	0,00	699 955,54
611	Contrats de prestations de services	650,00	0,00	1 065,00	0,00	0,00	0,00	7 430,00
613	Locations	0,00	0,00	30 315,00	0,00	0,00	0,00	41 415,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
615	Entretien et réparations	12 428,00	0,00	10 264,00	0,00	0,00	0,00	124 478,00
618	Divers	8 850,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	43 620,00
621	Personnel extérieur au service	340,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 711,68
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	16 050,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	5 300,00	0,00	0,00	0,00	73 440,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 810,00
628	Divers	85 574,00	0,00	11 760,00	2 000,00	2 500,00	0,00	130 819,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	107 688,54	0,00	16 552,69	0,00	0,00	0,00	203 775,06
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 683,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 915,00
641	Rémunérations du personnel	2 352 071,97	0,00	413 697,19	0,00	0,00	0,00	4 633 833,46
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	878 758,25	0,00	141 558,73	0,00	0,00	0,00	1 699 190,46
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	1 014,21	0,00	0,00	0,00	2 634,62
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	61 250,00	0,00	0,00	0,00	520 700,00
RECETTES		915 500,00	0,00	154 711,34	0,00	0,00	0,00	1 318 137,31
706	Prestations de services	375 200,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	394 900,00
747	Participations	540 000,00	0,00	144 711,34	0,00	0,00	0,00	860 317,31
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 220,00
758	Produits divers de gestion courante	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		32 695,00	296 940,91	19 662,62	36 000,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	7 832,62	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	425,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	20 000,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	4 700,00	0,00	4 850,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 055,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	300,00	36 000,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	9 139,74	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	210 941,91	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	76 569,30	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	289,96	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	206 104,00	22 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	206 104,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		995 094,02	0,00	6 200,00	0,00	0,00	2 925 869,36	0,00	137 675,05
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	12 001,73	0,00	200,00	0,00	0,00	116 455,26	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 850,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 080,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	9 528,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 408,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	475,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	11 668,01	0,00	0,00	0,00	0,00	82 867,00	0,00	4 417,03
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	264 121,49	0,00	0,00	0,00	0,00	1 912 102,06	0,00	96 958,64
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	99 834,79	0,00	0,00	0,00	0,00	676 032,04	0,00	36 299,38
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	597 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00
RECETTES		65 358,45	0,00	2 409,55	0,00	0,00	1 370 551,89	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 020,00	0,00	0,00
747	Participations	65 358,45	0,00	2 409,55	0,00	0,00	1 080 531,89	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	527 827,98	885,00	0,00	40 000,00	5 018 849,94
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	34 440,00	0,00	0,00	0,00	34 440,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	47 608,35	0,00	0,00	0,00	184 097,96
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	4 515,00
613	Locations	0,00	0,00	10 200,00	0,00	0,00	0,00	82 400,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	26 630,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	13 314,00	885,00	0,00	0,00	31 190,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	3 280,00	0,00	0,00	0,00	8 480,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	68 191,00	0,00	0,00	0,00	71 791,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	34,70	0,00	0,00	0,00	34,70
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	475,00
628	Divers	0,00	0,00	7 530,00	0,00	0,00	0,00	9 325,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	9 754,26	0,00	0,00	0,00	117 846,04
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	238 027,60	0,00	0,00	0,00	2 722 151,70
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	88 248,07	0,00	0,00	0,00	976 983,58
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	289,96
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	21 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	687 500,00
RECETTES		0,00	0,00	90 452,00	0,00	0,00	0,00	1 756 875,89
706	Prestations de services	0,00	0,00	90 452,00	0,00	0,00	0,00	402 472,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 354 403,89

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		176 376,18	114 835,37	785 161,86	123,00	0,00	0,00	167 430,92	27 976,90
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	61 078,24	0,00	0,00	0,00	0,00	4 096,90
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	5 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	174 540,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	2 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	19 470,00	2 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 500,00	19 334,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 585,91	2 401,83	15 282,60	0,00	0,00	0,00	4 980,09	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	123,00	0,00	0,00	0,00	23 880,00
641	Rémunérations du personnel	129 062,96	58 429,80	369 334,61	0,00	0,00	0,00	120 556,81	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	42 727,31	22 633,74	135 221,32	0,00	0,00	0,00	41 894,02	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	60 000,00	0,00	410 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	60 000,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	9 188,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	9 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	2 226,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	2 226,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 284 892,23
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 175,14
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 570,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 540,13
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 640,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 630,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 834,96
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 250,43
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 191,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	677 384,18
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 476,39
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	512 226,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 226,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	41 259,14	0,00	0,00	160 000,00	0,00	390 727,94	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 599,14	0,00	0,00	0,00	0,00	8 888,08	0,00
613	Locations	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 015,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 004,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 147,89	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 631,95	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 711,02	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	3 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	12 000,00	450 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	631 987,08
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 487,22
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 015,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 504,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 160,00
618	Divers	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 147,89
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 631,95
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 711,02
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	627 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	1 558 517,20
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	38 900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 692,51
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 101 753,80
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346 170,89
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 592 517,20
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 692,51
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 101 753,80
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346 170,89
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	765 274,78	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	14 808,73	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	65 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 007,49	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	126 558,45	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	44 100,11	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 415 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	1 325 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	765 274,78
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 808,73
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 007,49
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 558,45
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 100,11
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 415 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 325 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					48 412 759,92									
1641 Emprunts en euros (total)					48 412 759,92									
00001006930	Crédit Agricole	14/03/2017	15/05/2017	15/08/2017	2 500 000,00	F	Taux Fixe	1,430	20,400	EUR	T	P	O	A-1
10278 00596 00020005	Crédit Mutuel	19/06/2018	29/06/2018	31/08/2018	2 500 000,00	F	Taux Fixe	1,460	1,470	EUR	T	P	O	A-1
1356-1358	Agence France Locale	17/02/2020	31/12/2020	20/03/2021	1 390 000,00	F	Taux Fixe	0,980	1,000	EUR	T	C	O	A-1
1357-1360	Agence France Locale	17/02/2020	30/06/2021	20/09/2021	1 000 000,00	F	Taux Fixe	1,040	1,060	EUR	T	C	O	A-1
2242-2244	Agence France Locale	20/07/2022	14/10/2022	20/03/2024	3 000 000,00	F	Taux Fixe	2,780	2,840	EUR	T	C	O	A-1
2825-2846	Agence France Locale	27/07/2023	20/12/2023	20/03/2024	2 000 000,00	F	Taux Fixe	3,610	3,710	EUR	T	C	O	A-1
5354304	Banque des Territoires	21/02/2020	21/11/2020	01/03/2021	760 000,00	F	Taux Fixe	0,780	0,780	EUR	T	X	O	A-1
5354305	Banque des Territoires	21/02/2020	21/11/2020	01/03/2021	140 000,00	F	Taux Fixe	0,780	0,780	EUR	T	X	O	A-1
60193097167	Crédit Agricole	21/12/2007	08/01/2008	27/03/2008	1 500 000,00	V	Euribor 3 mois	4,830	1,040	EUR	T	P	O	A-1
60200209665	Crédit Agricole	21/12/2007	30/04/2008	15/10/2008	1 500 000,00	V	TAG 6 mois	4,250	0,670	EUR	S	C	O	A-1
60260623546	Crédit Agricole	20/07/2009	20/09/2009	28/01/2010	2 000 000,00	F	Taux Fixe	4,090	4,150	EUR	T	P	O	A-1
60266034039	Crédit Agricole	20/07/2009	29/12/2009	24/03/2010	1 000 000,00	V	Euribor 3 mois	1,450	1,290	EUR	T	P	O	A-1
60268792613	Crédit Agricole	20/07/2009	29/01/2010	29/04/2010	1 800 000,00	V	Euribor 3 mois	1,460	1,300	EUR	T	P	O	A-1
60282902948	Crédit Agricole	18/11/2010	28/02/2011	28/05/2011	3 000 000,00	F	Taux Fixe	3,010	3,010	EUR	T	C	O	A-1
60282903446	Crédit Agricole	18/11/2010	18/04/2011	18/07/2011	1 000 000,00	V	Euribor 3 mois	1,930	0,890	EUR	T	C	O	A-1
60301631497	Crédit Agricole	22/10/2011	28/11/2011	28/02/2012	1 500 000,00	F	Taux Fixe	4,230	4,230	EUR	T	P	O	A-1
989-994	Agence France Locale	06/06/2019	20/12/2019	20/03/2020	1 000 000,00	F	Taux Fixe	1,100	1,100	EUR	T	P	O	A-1
990-995	Agence France Locale	06/06/2019	20/03/2020	20/06/2020	1 000 000,00	F	Taux Fixe	1,170	1,170	EUR	T	P	O	A-1
991	Agence France Locale	06/06/2019	20/06/2019	20/09/2019	1 500 000,00	F	Taux Fixe	1,050	1,060	EUR	T	P	O	A-1
A75120A7	Caisse d'Epargne	08/03/2012	15/03/2012	15/03/2013	1 222 759,92	F	Taux Fixe	4,370	4,430	EUR	A	X	O	A-1
A75150AK	Caisse d'Epargne	23/03/2015	10/02/2016	10/05/2016	1 200 000,00	V	Euribor 3 mois	1,050	1,900	EUR	T	C	O	A-1
MIN260415EUR/0276355	Dexia Crédit Local	10/07/2008	30/07/2008	01/09/2009	4 000 000,00	F	Taux Fixe	4,870	5,040	EUR	T	P	O	A-1
MIN281064EUR	CAFFIL/LBP	04/12/2013	03/11/2014	01/04/2015	2 400 000,00	F	Taux Fixe	3,750	3,800	EUR	T	C	O	A-1
MON233493/02422	Dexia Crédit Local	13/09/2005	15/09/2005	01/01/2006	2 500 000,00	F	Taux Fixe	3,400	3,500	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON244846EUR/0256433	Dexia Crédit Local	21/12/2006	27/12/2006	01/05/2007	2 500 000,00	F	Taux Fixe	3,860	3,980	EUR	T	C	O	A-1
MON536872EUR	CAFFIL/LBP	01/12/2020	27/01/2021	01/05/2021	1 700 000,00	F	Taux Fixe	0,510	0,510	EUR	T	C	O	A-1
MON541239EUR	CAFFIL/LBP	15/10/2021	01/12/2021	01/03/2022	1 300 000,00	F	Taux Fixe	0,780	0,780	EUR	T	C	O	A-1
MON549539EUR	La Banque Postale	26/11/2024	30/12/2024	01/04/2025	1 500 000,00	F	Taux Fixe	3,490	0,000	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					48 412 759,92									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		23 473 461,93					2 593 578,43	507 844,37	0,00	42 639,35
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		23 473 461,93					2 593 578,43	507 844,37	0,00	42 639,35
00001006930	N	0,00	A-1	1 645 014,10	12,37	F	Taux Fixe	1,430	121 071,29	22 876,39	0,00	2 724,05
10278 00596 00020005	N	0,00	A-1	1 824 913,69	13,91	F	Taux Fixe	1,460	118 365,63	25 997,65	0,00	2 145,51
1356-1358	N	0,00	A-1	1 167 600,00	20,97	F	Taux Fixe	0,980	55 600,00	11 455,72	0,00	0,00
1357-1360	N	0,00	A-1	860 000,00	21,47	F	Taux Fixe	1,040	40 000,00	8 958,16	0,00	0,00
2242-2244	N	0,00	A-1	2 873 684,20	22,72	F	Taux Fixe	2,775	126 315,80	79 949,21	0,00	1 905,99
2825-2846	N	0,00	A-1	1 900 000,00	18,97	F	Taux Fixe	3,610	100 000,00	68 537,36	0,00	0,00
5354304	N	0,00	A-1	648 098,04	20,92	F	Taux Fixe	0,780	28 523,12	4 957,40	0,00	401,55
5354305	N	0,00	A-1	119 386,40	20,92	F	Taux Fixe	0,780	5 254,27	913,21	0,00	73,97
60193097167	N	0,00	A-1	327 720,47	2,99	V	Euribor 3 mois + 0.06	2,577	103 963,97	7 576,62	0,00	38,68
60200209665	N	0,00	A-1	262 500,00	3,29	V	Euribor 6 mois + 0.06	2,815	75 000,00	7 012,05	0,00	0,00
60260623546	N	0,00	A-1	661 214,32	4,82	F	Taux Fixe	4,090	121 704,96	25 192,84	0,00	3 837,55
60266034039	N	0,00	A-1	274 513,22	4,98	V	Euribor 3 mois + 0.75	2,943	51 137,46	7 650,62	0,00	0,00
60268792613	N	0,00	A-1	523 491,69	5,08	V	Euribor 3 mois + 0.75	3,175	96 703,69	15 804,02	0,00	315,18
60282902948	N	0,00	A-1	250 000,00	1,16	F	Taux Fixe	3,010	200 000,00	5 267,50	0,00	134,96
60282903446	N	0,00	A-1	99 999,82	1,30	V	Euribor 3 mois + 0.60	3,338	66 666,68	2 588,34	0,00	143,27
60301631497	N	0,00	A-1	258 675,88	1,91	F	Taux Fixe	4,230	126 617,02	8 951,14	0,00	500,93
989-994	N	0,00	A-1	770 204,49	14,97	F	Taux Fixe	1,100	47 493,17	8 276,79	0,00	203,26
990-995	N	0,00	A-1	783 207,76	15,22	F	Taux Fixe	1,170	47 193,72	8 956,96	0,00	220,18
991	N	0,00	A-1	1 118 344,91	14,47	F	Taux Fixe	1,050	71 787,86	11 460,58	0,00	280,96

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
A75120A7	N	0,00	A-1	110 000,00	2,20	F	Taux Fixe	4,370	36 666,66	4 873,76	0,00	2 590,44
A75150AK	N	0,00	A-1	500 000,00	6,11	V	Euribor 3 mois + 1.05	3,692	80 000,00	17 635,09	0,00	1 517,84
MIN260415EUR/0276355	N	0,00	A-1	1 262 392,94	4,42	F	Taux Fixe	4,870	257 263,13	57 604,10	0,00	4 079,15
MIN281064EUR	N	0,00	A-1	840 000,00	5,00	F	Taux Fixe	3,750	160 000,00	29 250,00	0,00	6 305,71
MON233493/02422	N	0,00	A-1	125 000,00	0,75	F	Taux Fixe	3,400	125 000,00	2 691,67	0,00	0,00
MON244846EUR/0256433	N	0,00	A-1	281 250,00	2,09	F	Taux Fixe	3,865	125 000,00	9 179,37	0,00	1 006,51
MON536872EUR	N	0,00	A-1	1 381 250,00	16,09	F	Taux Fixe	0,510	85 000,00	6 881,81	0,00	1 077,86
MON541239EUR	N	0,00	A-1	1 105 000,00	16,92	F	Taux Fixe	0,780	65 000,00	8 428,88	0,00	676,00
MON549539EUR	N	0,00	A-1	1 500 000,00	20,00	F	Taux Fixe	3,490	56 250,00	38 917,13	0,00	12 459,80
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		23 473 461,93					2 593 578,43	507 844,37	0,00	42 639,35

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	28	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	23 473 461,93	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		12/09/2024
	Catégories de biens amortis		
L	Biens inférieurs à 500 euros TTC	1	12/09/2024
L	13 - Subventions d'équipement finançant un bien amortissable	0	12/09/2024
L	202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10	12/09/2024
L	2031 - Frais d'études (non suivis de réalisation)	5	12/09/2024
L	2032 - Frais de recherche et de développement	5	12/09/2024
L	2033 - Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5	12/09/2024
L	205x - Concessions et droits similaires	2	12/09/2024
L	208x - Autres immobilisations incorporelles	5	12/09/2024
L	204xxx - Subventions d'équipement versées	5	12/09/2024
L	2121, 21721 - Plantations d'arbres et d'arbustes	20	12/09/2024
L	2128, 21728 - Autres agencements et aménagements	20	12/09/2024
L	2132x, 21732x - Constructions - Bâtiments privés	30	12/09/2024
L	2135x, 21735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	30	12/09/2024
L	2152, 21752 - Installations de voirie	30	12/09/2024
L	2153x - réseaux divers	30	12/09/2024
L	21568, 217568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	12/09/2024
L	2157x, 21757x - Matériel et outillage technique	10	12/09/2024
L	2158, 21758 - Autres installations, matériel et outillage technique	10	12/09/2024
L	21612 - Biens historiques et culturels immobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées	5	12/09/2024
L	21622 - Biens historiques et culturels mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées	5	12/09/2024
L	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	15	12/09/2024
L	21828, 217828 - Véhicules légers et autocars	8	12/09/2024
L	21828, 217828 - Camions et véhicules industriels	5	12/09/2024
L	2183x - Matériel informatique	5	12/09/2024
L	2184x - Matériel de bureau et mobilier	15	12/09/2024
L	2185 - Matériel de téléphonie	5	12/09/2024
L	2186 - Cheptel	8	12/09/2024
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	10	12/09/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
Dépréciation des créances	0,00	17/12/2024	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	144 119 953,47	79 486 069,93	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	30 411 969,09	30 411 969,09	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					144 119 953,47	79 486 069,93										2 843 612,35	4 321 193,41	
3F RESIDENCES	2017	X	150 LOGEMENTS 4 RUE PASTEUR	Banque des Territoires	1 974 338,28	1 882 706,41	53,75	A	R	Livret A	1,340	R	Livret A	3,600	A-1	50 911,23	0,00	
3F RESIDENCES	2017	X	150 LOGEMENTS 17 AVENUE DE FONTAINEBLEAU, 4 RUE PASTEUR ET 3 RUE SALENGRO	Banque des Territoires	614 073,81	589 843,28	53,75	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,110	A-1	18 023,07	0,00	
3F RESIDENCES	2017	X	150 LOGEMENTS 17 AVENUE DE FONTAINEBLEAU, 4 RUE PASTEUR ET 3 RUE SALENGRO	Banque des Territoires	895 628,53	824 730,27	33,75	A	R	Livret A	1,860	R	Livret A	4,110	A-1	33 712,50	0,00	
ANTIN RESIDENCES	2000	X	FINANCEMENT DE 148 LOGEMENTS AU KREMLIN BICETRE	Crdit Foncier de France	5 226 263,61	879 854,02	2,16	T	F	Taux Fixe	5,820	F	Taux Fixe	5,700	A-1	42 256,09	374 836,22	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ANTIN RESIDENCES	2017	X	CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS SOCIAUX 5/7 RUE PASTEUR	Banque des Territoires	1 359 060,00	1 244 181,64	33,00	A	R	Livret A	1,860	R	Livret A	4,110	A-1	47 146,37	0,00	
ANTIN RESIDENCES	2017	X	CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS SOCIAUX 5/7 RUE PASTEUR	Banque des Territoires	1 273 000,00	1 225 937,40	53,00	A	R	Livret A	1,860	R	Livret A	4,110	A-1	33 176,80	0,00	
APOGEI 94	2009	X	RECONSTRUCTION IMPRO SEGUIN	Banque des Territoires	1 129 250,00	622 839,43	24,00	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	22 422,22	19 609,17	
CDC HABITAT	1990	X	QUARTIER DU FORT F	Banque des Territoires	6 054 743,04	293 070,12	0,75	A	R	Livret A	2,300	R	Livret A	3,600	A-1	10 550,52	293 070,12	
CDC HABITAT	1993	X	ZAC G.PERI	Banque des Territoires	3 931 411,10	692 517,22	3,25	A	R	Livret A	2,300	R	Livret A	3,950	A-1	27 354,43	165 445,27	
CDC HABITAT	1988	X	QUARTIER DU FORT A	Banque des Territoires	3 028 841,85	149 246,56	0,09	A	R	Livret A	1,520	R	Livret A	3,520	A-1	5 253,48	149 246,56	
CDC HABITAT SOCIAL	2011	X	1BIS - 11 RUE BABEUF	Banque des Territoires	2 641 559,19	653 119,76	3,42	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,200	A-1	27 431,03	152 659,48	
CDC HABITAT SOCIAL	2011	X	1 BIS - 11 RUE BABEUF	Banque des Territoires	1 128 087,78	278 917,23	3,50	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,200	A-1	11 714,52	65 193,80	
CDC HABITAT SOCIAL	1998	X	ZAC Salengro / 66 PLA	Banque des Territoires	3 226 969,92	790 114,79	5,42	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,200	A-1	33 184,82	117 527,63	
CDC HABITAT SOCIAL	1997	X	1bis-11 rue Babeuf / 94 PLAA	Banque des Territoires	91 469,40	19 331,24	4,16	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,200	A-1	811,91	3 531,77	
CDC HABITAT SOCIAL	1998	X	1bis-11 rue Babeuf/94 PLA	Banque des Territoires	1 127 512,93	276 068,45	5,42	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,200	A-1	11 594,87	41 064,50	
CDC HABITAT SOCIAL	2018	X	CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	Banque des Territoires	287 074,00	277 631,31	53,50	A	R	Livret A	1,200	R	Livret A	3,460	A-1	9 400,27	0,00	
CDC HABITAT SOCIAL	2018	X	CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	Banque des Territoires	1 700 912,00	1 644 964,07	53,50	A	R	Livret A	1,200	R	Livret A	3,460	A-1	55 696,57	0,00	
CDC HABITAT SOCIAL	2018	X	CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	Banque des Territoires	1 555 461,00	1 436 369,94	33,50	A	R	Livret A	1,320	R	Livret A	3,600	A-1	51 709,32	22 208,37	
CDC HABITAT SOCIAL	2018	X	CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	Banque des Territoires	501 227,00	501 227,00	8,50	A	R	Livret A	1,300	R	Livret A	3,600	A-1	18 044,17	0,00	
CDC HABITAT SOCIAL	2018	X	CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	Banque des Territoires	185 519,00	169 070,52	33,50	A	R	Livret A	0,540	R	Livret A	2,800	A-1	4 733,97	3 040,05	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CDC HABITAT SOCIAL	2018	X	CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	Banque des Territoires	656 922,00	635 313,93	53,50	A	R	Livret A	1,200	R	Livret A	3,460	A-1		21 510,99	0,00
CDC HABITAT SOCIAL	2000	X	1BIS-11 RUE BABEUF/94 PLA	Banque des Territoires	557 963,40	162 881,20	7,84	A	R	Livret A	2,200	R	Livret A	4,000	A-1		6 515,25	18 617,03
CDC HABITAT SOCIAL	2004	X	CONSTRUCTION DE 42 LOGTS 7 RUE CHARLES RICHEL	Banque des Territoires	1 531 440,00	823 415,86	14,58	A	R	Livret A	2,200	R	Livret A	4,000	A-1		32 936,63	40 874,53
CDC HABITAT SOCIAL	2004	X	ACQUISITION TERRAIN 7 RUE CHARLES RICHEL	Banque des Territoires	1 527 996,00	1 126 776,36	29,58	A	R	Livret A	2,200	R	Livret A	4,050	A-1		45 634,44	19 150,80
CDC HABITAT SOCIAL	2018	X	CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	Banque des Territoires	294 970,00	275 313,82	33,50	A	R	Livret A	1,820	R	Livret A	4,050	A-1		11 150,21	3 903,00
COOPERATIVE FONCIERE FRANCIENNE	2019	X	PORTAGE LONG FINANCIER 8 RUE DELECLUZE	Banque des Territoires	851 062,06	810 102,90	54,67	A	R	Livret A	1,580	R	Livret A	3,600	A-1		29 163,70	4 864,69
EMMAUS HABITAT	2018	X	1344672	Banque des Territoires	447 598,40	337 654,79	17,50	T	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,500	A-1		11 507,76	13 610,49
EMMAUS HABITAT	2018	X	1344673	Banque des Territoires	2 201 527,03	1 680 902,78	17,50	T	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,000	A-1		65 391,23	64 592,43
ETAI	2003	C	Rnovation du foyer jour 16, rue A.France	Banque des Territoires	262 485,00	41 997,60	3,92	A	R	Livret A	1,950	R	Livret A	4,200	A-1		1 763,90	10 499,40
ETAI	2003	C	ACQUISITION ET AMELIORATION DE LA RESIDENCE COMMUNAUTAIRE	Crdit Mutuel	247 213,50	85 245,94	10,00	M	R	Livret A	3,170	R	Livret A	2,310	A-1		1 878,93	8 524,56
ETAI	2004	C	CONSTRUCTION FOYER DE VIE ET HEBERGEMENT 16 RUE ANATOLE FRANCE	Crdit Mutuel	2 679 682,50	924 028,46	10,00	M	V	Livret A	3,030	V	Livret A	4,580	A-1		40 093,07	92 402,88
HABITAT & HUMANISME	2006	X	ACQUISITION D'UN LOGT. 36 DANTON	Banque des Territoires	10 000,00	5 862,31	16,09	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,500	A-1		205,18	226,52
HABITAT & HUMANISME	2008	X	ACQUISITION 1 logt 47 bis rue G.Pri	Banque des Territoires	30 000,00	16 099,48	18,16	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,800	A-1		450,79	653,38
ICF LA SABLIERE	1999	X	Construction de 2 log.PLATS	Banque des Territoires	54 660,15	14 847,82	6,00	A	R	Livret A	1,550	R	Livret A	3,800	A-1		564,22	1 855,44
ICF LA SABLIERE	2021	X	1365524	Banque des Territoires	686 445,36	479 599,48	6,00	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,900	A-1		18 704,38	60 606,32
IMMOBILIERE 3F	2007	X	3-15 Rue J.F. Kennedy A	Banque des Territoires	3 736 370,89	1 121 842,84	5,00	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,200	A-1		47 117,40	165 708,88
IMMOBILIERE 3F	2007	X	3-15 Rue J.F. Kennedy B	Banque des Territoires	523 575,19	155 021,39	5,33	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,200	A-1		6 510,90	22 898,41

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IMMOBILIERE 3F	2006	X	30-32 Av.Fontainebleau	Banque des Territoires	3 135 039,40	538 243,56	3,58	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,200	A-1		22 606,23	129 467,92
IMMOBILIERE 3F	2006	X	55 Log. PLA ZAC G.PERI	Banque des Territoires	3 169 999,73	1 057 964,51	5,16	X	R	Inflation FR Hors Tabac	3,450	R	Inflation FR Hors Tabac	3,650	A-1		36 874,51	176 621,04
IMMOBILIERE 3F	1998	X	6 Log. PLATS ZAC G.PERI	Banque des Territoires	237 443,70	48 494,57	5,16	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,800	A-1		1 842,79	7 453,89
KREMLIN BICETRE HABITAT	2015	X	FINANCER REMPLACEMENT DE CHAUDIERES ET INSTALLATIONS DE POMPE A CHALEUR	La Banque Postale	1 700 000,00	225 621,64	1,04	T	F	Taux Fixe	1,390	F	Taux Fixe	1,390	A-1		2 199,65	180 183,71
KREMLIN BICETRE HABITAT	1996	X	CONSTRUCTION DE 92 LOGEMENTS PLA ZAC LACROIX GAMBETTA	CIL	190 561,27	23 560,71	2,00	A	F	Taux Fixe	2,500	F	Taux Fixe	2,500	A-1		589,02	11 634,94
KREMLIN BICETRE HABITAT	2017	P	ACQUISITION ANCIEN LOCAL CPAM 28 34 RUE BENOIT MALON	Credit Agricole	1 100 000,00	729 529,22	12,42	T	F	Taux Fixe	1,670	F	Taux Fixe	1,660	A-1		11 781,62	52 965,66
KREMLIN BICETRE HABITAT	2018	X	ACQUISITION DU PAVILLON AU 37 AVENUE CHARLES GIDE	La Banque Postale	400 000,00	251 321,79	8,96	T	F	Taux Fixe	1,600	F	Taux Fixe	1,590	A-1		3 840,40	26 185,28
KREMLIN BICETRE HABITAT	2023	X	ACQUISITION DE 1960 LOGEMENTS SOCIAUX LE KREMLIN BICETRE	Banque des Territoires	5 382 000,00	5 382 000,00	34,00	A	R	Livret A	3,430	R	Livret A	3,430	A-1		185 645,66	81 842,63
LOGIREP	2020	C	ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS 13 A 17 RUE PASTEUR	Banque des Territoires	72 000,00	72 000,00	35,84	A	R	Taux Fixe	0,000	R	Taux Fixe	0,000	A-1		0,00	0,00
LOGIREP	2020	X	ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS 13 A 17 RUE PASTEUR	Banque des Territoires	315 644,00	296 066,03	35,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,050	A-1		11 990,67	3 775,92
LOGIREP	2020	X	ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS 13 A 17 RUE PASTEUR	Banque des Territoires	599 645,00	588 817,06	75,83	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,050	A-1		23 847,09	1 226,95
PARIS HABITAT	2015	X	Construction 17 logts 7 bld C.Gry	Banque des Territoires	950 054,35	1 321 317,38	30,58	A	R	Livret A	3,380	R	Livret A	7,880	A-1		42 674,94	9 424,18
PARIS HABITAT	2015	X	Construction 17 logts 7 bld C.Gry	Banque des Territoires	310 566,18	253 589,20	30,58	A	R	Livret A	1,690	R	Livret A	3,940	A-1		9 991,41	2 098,62
PARIS HABITAT	2016	X	Rhabilitation 58 logts 7 bld C.Gry	Banque des Territoires	1 556 054,29	1 168 972,50	17,00	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1		42 083,01	34 656,03
PARIS HABITAT	2016	X	Construction 10 logts 7 bld C.Gry	Banque des Territoires	901 852,00	774 620,73	32,00	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1		27 886,35	3 108,17

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
RLF - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	2019	X	ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS 27/29 RUE PAUL LAFARGUE	Banque des Territoires	60 216,56	56 873,35	36,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,800	A-1		1 592,45	895,61
RLF - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	2019	X	ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS 27/29 RUE PAUL LAFARGUE	Banque des Territoires	80 288,75	76 994,69	46,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,800	A-1		2 155,85	809,97
RLF - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	2019	X	ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS 27/29 RUE PAUL LAFARGUE	Banque des Territoires	202 648,97	195 931,80	46,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		7 053,54	1 651,43
RLF - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	2019	X	ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS 27/29 RUE PAUL LAFARGUE	Banque des Territoires	202 648,97	193 104,11	36,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		6 951,75	2 573,83
SEQENS	2010	X	21 logements PLA LM ZAC Salengro modifi	Banque des Territoires	1 109 780,97	519 688,38	8,16	T	F	Taux Fixe	0,000	F	Taux Fixe	3,610	A-1		17 780,09	55 199,27
SEQENS	1999	X	Rengociation Prt N.42/0882263	Banque des Territoires	414 583,60	49 418,98	1,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,300	A-1		2 128,83	24 071,59
SEQENS	1999	X	Rengociation du Prt N.68/08826	Banque des Territoires	973 185,42	116 005,15	1,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,300	A-1		4 997,18	56 505,19
SEQENS	1999	X	Rengociation du Prt N.67/0882265	Banque des Territoires	223 124,20	26 596,74	1,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,300	A-1		1 145,71	12 955,06
SEQENS	1999	X	Rengociation Prt N.43/0882266	Banque des Territoires	177 701,82	21 182,32	1,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,300	A-1		912,48	10 317,74
SEQENS	2018	X	1346065	Banque des Territoires	1 378 070,77	1 004 257,57	16,16	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,200	A-1		42 178,82	43 082,12
SEQENS	2020	X	ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	Banque des Territoires	420 575,37	415 019,72	57,16	A	R	Livret A	1,690	R	Livret A	3,690	A-1		13 032,22	0,00
SEQENS	2020	X	ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	Banque des Territoires	23 083,79	22 404,76	37,16	A	R	Livret A	0,800	R	Livret A	2,800	A-1		627,33	136,38
SEQENS	2020	X	ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	Banque des Territoires	158 553,66	156 459,23	57,16	A	R	Livret A	1,690	R	Livret A	3,690	A-1		4 913,05	0,00
SEQENS	2020	X	ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	Banque des Territoires	70 506,16	69 076,55	37,16	A	R	Livret A	2,110	R	Livret A	4,110	A-1		2 839,05	102,48
SEQENS	2020	X	ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	Banque des Territoires	409 519,34	404 109,74	57,16	A	R	Livret A	1,690	R	Livret A	3,690	A-1		12 689,63	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEQENS	2020	X	AQUISITION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS SITUES 5 , RUE CHARLES BICHET	Banque des Territoires	2 527 334,50	2 311 454,88	12,58	A	R	Livret A	3,920	R	Livret A	4,050	A-1	93 613,92	108 941,91	
SEQENS	2020	X	AQUISITION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS SITUES 5 , RUE CHARLES BICHET	Banque des Territoires	1 018 485,86	931 488,94	12,58	A	R	Livret A	3,920	R	Livret A	4,050	A-1	37 725,30	43 902,30	
SEQENS	2022	C	ACQUISITION - AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 2 RUE GENERAL LECLERC	Banque des Territoires	108 000,00	108 000,00	37,25	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	0,000	A-1	0,00	0,00	
SEQENS	2022	X	ACQUISITION - AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 2 RUE GENERAL LECLERC	Banque des Territoires	220 564,00	222 306,34	39,25	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,800	A-1	6 053,32	0,00	
SEQENS	2022	X	ACQUISITION - AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 2 RUE GENERAL LECLERC	Banque des Territoires	256 745,00	259 066,80	79,25	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,210	A-1	4 361,45	0,00	
SEQENS	2022	X	ACQUISITION - AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 2 RUE GENERAL LECLERC	Banque des Territoires	393 570,00	398 025,61	39,25	A	R	Livret A	4,030	R	Livret A	4,030	A-1	13 707,22	0,00	
SEQENS	2022	X	ACQUISITION - AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 2 RUE GENERAL LECLERC	Banque des Territoires	248 379,00	250 894,62	39,25	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1	7 979,60	0,00	
SEQENS	2022	X	ACQUISITION - AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 2 RUE GENERAL LECLERC	Banque des Territoires	272 150,00	274 611,11	79,25	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,210	A-1	4 623,14	0,00	
VALDEVY	2007	X	REHAB.50 LOGT 135 G.PERI	Banque des Territoires	404 853,00	53 942,01	2,75	A	R	Livret A	1,380	R	Livret A	3,600	A-1	1 941,91	17 218,42	
VALDEVY	2006	X	RENEGOCIATION CONTRAT N°134 ET 151	Banque des Territoires	1 658 667,48	56 605,61	0,67	A	R	Livret A	1,550	R	Livret A	3,600	A-1	2 037,80	56 605,61	
VALDEVY	2006	X	RENEGOCIATION CONTRAT N°140/145/146/147/148/149	Banque des Territoires	2 026 335,14	458 697,42	4,18	A	R	Livret A	2,640	R	Livret A	3,600	A-1	16 513,11	85 367,72	
VALDEVY	2006	X	RENEGOCIATION DES CONTRATS N°49 ET 81	Banque des Territoires	6 049 490,56	2 853 534,19	12,07	A	R	Livret A	2,000	R	Livret A	4,300	A-1	122 701,97	164 637,61	
VALDEVY	2006	X	RENEGOCIATION CONTR. N°150-154-157-163-164-168-175	Banque des Territoires	6 357 610,28	1 741 096,10	6,07	A	R	Livret A	1,850	R	Livret A	4,210	A-1	73 300,15	217 051,10	
VALDEVY	2009	X	Amliorata261 logts 19 rue Mars 1962	Banque des Territoires	2 020 000,00	617 444,24	4,33	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,250	A-1	20 066,94	114 445,33	
VALDEVY	2010	X	CONST.5 LOGT 47 B.MALON	Banque des Territoires	236 268,00	167 828,86	20,00	A	R	Livret A	1,860	R	Livret A	4,130	A-1	6 931,33	3 022,32	
VALDEVY	2010	X	CONST.5LOGT 47 B.MALON	Banque des Territoires	261 226,00	226 436,34	35,00	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,130	A-1	8 893,21	0,00	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALDEVY	2010	X	ACQ/AMEL.2LGT 47 B.MALON	Banque des Territoires	190 481,00	147 230,70	25,00	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		5 300,31	1 596,52
VALDEVY	2010	X	CONSTR.1LGT 47 B.MALON	Banque des Territoires	38 186,00	28 278,27	25,00	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,800	A-1		791,79	404,23
VALDEVY	2010	X	AMELI.616 LOGT RUES SEVERINE/GIDE	Banque des Territoires	1 270 180,00	383 159,04	5,00	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1		13 793,73	55 433,57
VALDEVY	2010	X	Rhabilitation ascenseurs Martinets	Banque des Territoires	1 711 728,00	781 643,75	10,25	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1		28 139,18	50 486,47
VALDEVY	2013	X	RUE 19 MARS 1962	Banque des Territoires	786 731,00	624 020,49	28,09	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		22 464,74	7 819,73
VALDEVY	2013	X	CONSTR.10 LOGEMENTS	Banque des Territoires	87 415,00	66 779,33	28,09	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,800	A-1		1 869,82	1 042,01
VALDEVY	2011	X	52/52bis RUE DE LA CONVENTION	Banque des Territoires	419 644,00	221 782,64	11,42	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1		7 984,18	13 979,91
VALDEVY	2013	X	CONSTR.1 LOGT RUE DU 9 MARS 1962	Banque des Territoires	49 394,00	37 679,92	28,42	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,800	A-1		1 055,04	640,65
VALDEVY	2015	X	REHAB 120 LOGT 50 R M SEMBAT	Banque des Territoires	847 795,00	492 785,16	10,25	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,550	A-1		12 566,02	33 489,33
VALDEVY	2016	X	CONST 83 LGTS RUE 19 MARS	Banque des Territoires	7 430 504,86	6 503 714,41	33,67	A	R	Livret A	1,370	R	Livret A	3,600	A-1		234 133,72	50 123,12
VALDEVY	2016	X	CONST 83 LGTS RUE 19 MARS	Banque des Territoires	2 258 686,59	2 041 380,14	43,67	A	R	Livret A	1,410	R	Livret A	3,600	A-1		73 489,69	2 679,98
VALDEVY	2016	X	CONST 83 LGTS RUE 19 MARS	Banque des Territoires	1 390 611,45	1 195 535,80	33,67	A	R	Livret A	0,580	R	Livret A	2,800	A-1		33 475,00	12 695,84
VALDEVY	2016	X	CONST 83 LGTS RUE 19 MARS	Banque des Territoires	441 217,87	392 247,85	43,67	A	R	Livret A	0,570	R	Livret A	2,800	A-1		10 982,94	1 569,87
VALDEVY	2015	X	REHAB 88 PARKINGS RUE 19 MARS 1962	Banque des Territoires	1 877 677,00	1 277 771,36	11,50	T	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,300	A-2		40 712,58	84 871,11
VALDEVY	2016	X	ACQU 9 LOGT 39/41 RUE BABEUF	Banque des Territoires	53 557,00	47 320,51	31,58	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,800	A-1		1 324,97	327,97
VALDEVY	2016	X	ACQU 9 LOGT 39/41 RUE BABEUF	Banque des Territoires	25 326,00	23 219,60	41,58	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,800	A-1		635,34	0,00
VALDEVY	2016	X	ACQU 9 LOGT 39/41 RUE BABEUF	Banque des Territoires	304 445,00	283 967,74	41,58	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		9 141,10	0,00
VALDEVY	2016	X	ACQU 9 LOGT 39/41 RUE BABEUF	Banque des Territoires	750 756,00	677 506,17	31,58	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		24 390,22	2 405,63
VALDEVY	2016	X	REHAB 36 LOGTS 7 10 VAILLANT GAMBETTA	Banque des Territoires	522 000,00	403 276,13	16,58	A	F	Taux Fixe	0,000	F	Taux Fixe	2,750	A-1		11 090,09	14 269,03

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALDEVY	2015	X	REHAB 36 LOGTS 7 10 VAILLANT GAMBETTA	Banque des Territoires	648 538,00	541 985,32	21,58	T	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,150	A-2		16 746,38	12 365,48
VALDEVY	2018	X	REHABILITATION 25 LOGEMENTS 8BIS RUE DU 14 JUILLET	Banque des Territoires	400 000,00	343 686,93	18,83	A	F	Taux Fixe	0,500	F	Taux Fixe	2,750	A-1		9 451,39	9 980,89
VALDEVY	2018	X	REHABILITATION 25 LOGEMENTS 8BIS RUE DU 14 JUILLET	Banque des Territoires	1 064 507,00	928 945,57	18,83	A	R	Livret A	1,340	R	Livret A	3,600	A-1		33 442,04	23 553,31
VALDEVY	2018	X	REHABILITATION 49 LOGEMENTS 6BIS 8 ET 10 PI JEAN JAURES	Banque des Territoires	753 130,00	657 221,40	18,83	A	R	Livret A	1,340	R	Livret A	3,600	A-1		23 659,97	16 663,77
VALDEVY	2018	X	REHABILITATION 49 LOGEMENTS 6BIS 8 ET 10 PI JEAN JAURES	Banque des Territoires	661 500,00	568 372,29	18,83	A	F	Taux Fixe	0,500	F	Taux Fixe	2,750	A-1		15 630,24	16 505,90
VALOPHIS HABITAT	2010	X	CONST.12LOGT 6AV.FONTAINEBLEAU	Banque des Territoires	424 486,00	316 798,12	29,25	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1		11 404,73	1 794,37
VALOPHIS HABITAT	2010	X	CONST.12LOGT 6AV.FONTAINEBLEAU	Banque des Territoires	829 200,00	568 069,23	23,25	A	R	Livret A	1,750	R	Livret A	4,000	A-1		22 722,77	7 113,33
VALOPHIS HABITAT	2010	X	CONST.12LOGT 6AV.FONTAINEBLEAU	Banque des Territoires	591 000,00	486 995,61	35,25	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,130	A-1		20 112,92	6 108,32
VALOPHIS HABITAT	2010	X	ACQUISITION 9 LOGTS 11/13 RUE 14 JUILLET	Banque des Territoires	832 304,16	637 607,37	30,75	A	R	Livret A	1,390	R	Livret A	3,600	A-1		22 953,87	2 915,65
VALOPHIS HABITAT	2010	X	ACQUISITION 9 LOGTS RUE 14 JUILLET FONCIER	Banque des Territoires	273 000,00	219 762,61	35,75	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		7 911,45	3 075,60
VALOPHIS HABITAT	2010	X	114 CONST 114 LOGTS PLATS ZAC LACROIX GAMBETTA 41 RUE G.PERI	Banque des Territoires	2 719 266,14	1 368 114,77	15,33	A	R	Livret A	1,750	R	Livret A	4,000	A-1		54 724,59	46 236,98
VALOPHIS HABITAT	2009	X	1186594	Banque des Territoires	583 220,22	385 421,01	26,92	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,200	A-1		16 187,68	7 349,37
VALOPHIS HABITAT	2009	P	1201036	Banque des Territoires	279 923,97	88 816,53	4,92	T	R	Euribor 3 mois	0,000	R	Euribor 3 mois	3,610	A-2		2 941,79	16 717,65
VALOPHIS HABITAT	2009	P	1201103	Banque des Territoires	1 338 953,53	619 796,29	8,67	T	R	Euribor 3 mois	0,000	R	Euribor 3 mois	3,610	A-2		21 244,57	62 910,30
VALOPHIS HABITAT	1998	X	CONSTRUCTION DE 13 LOGS PLATS 32 A 48 RUE E.RECLUS	Banque des Territoires	445 252,52	169 682,19	15,33	A	R	Livret A	1,550	R	Livret A	3,800	A-1		6 447,93	5 875,24
VALOPHIS HABITAT	2015	X	CONSTR 17 LOGT 183/185 R G.PERI	Banque des Territoires	1 102 503,00	978 835,71	40,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		34 894,15	0,00
VALOPHIS HABITAT	2015	X	CONSTR 17 LOGT 183/185 R G.PERI	Banque des Territoires	1 033 577,00	344 966,22	30,83	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		12 418,78	2 556,27

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALOPHIS HABITAT	2015	X	CONST 17 LOGT 183/185 R G.PERI	Banque des Territoires	126 691,00	109 245,29	40,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,800	A-1		3 058,87	290,99
VALOPHIS HABITAT	2015	X	CONST 17 LOGT 183/185 R G.PERI	Banque des Territoires	118 771,00	96 826,55	30,83	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,800	A-1		2 711,14	1 028,04
VALOPHIS HABITAT	1998	X	6 LOGTS PLATS 11 BIS RUE E.RECLUS ET GABRIEL PERI	Banque des Territoires	307 358,27	112 840,97	15,16	A	R	Livret A	1,550	R	Livret A	3,800	A-1		4 287,96	3 907,11
VALOPHIS HABITAT	2001	X	Constr logts PLA ZAC Lacroix-Gambetta	Banque des Territoires	927 433,99	442 491,83	15,16	A	R	Livret A	1,740	R	Livret A	3,800	A-1		16 814,69	10 850,16
VALOPHIS HABITAT	2001	X	Acquisition terrain ZAC Lacroix-Gambetta	Banque des Territoires	367 963,37	238 398,11	26,92	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,800	A-1		9 059,13	4 121,43
VALOPHIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	Banque des Territoires	40 646,16	39 295,93	55,50	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,550	A-1		1 024,39	0,00
VALOPHIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	Banque des Territoires	289 012,65	274 087,13	35,50	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,110	A-1		10 773,56	0,00
VALOPHIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	Banque des Territoires	115 816,95	107 716,26	35,50	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,800	A-1		3 016,06	364,23
VALOPHIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	Banque des Territoires	62 860,80	60 772,63	55,50	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,550	A-1		1 584,26	0,00
VALOPHIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	Banque des Territoires	508 402,55	491 513,93	55,50	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,550	A-1		12 813,12	0,00
VALOPHIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	Banque des Territoires	231 406,41	218 107,32	35,50	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		7 865,92	0,00
VILOGIA	2023	X	REHABILITATION DE 77 LOGEMENTS SITUES 21-23 RUE DANTON/60 LE KREMLIN BICETRE	Banque des Territoires	2 369 552,00	2 301 075,12	23,09	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		82 838,70	48 514,42
TOTAL GENERAL					144 119 953,47	79 486 069,93											2 843 612,35	4 321 193,41

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	3 461 875,28
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	3 461 875,28
Recettes réelles de fonctionnement	II	51 833 631,06
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	6,68

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
taxe de séjour	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00
taxe de séjour	0,00	0,00	225 528,00	-225 528,00
taxe de séjour	0,00	0,00	21 654,00	-21 654,00
taxe de séjour	0,00	0,00	43 896,00	-43 896,00
taxe de séjour	0,00	0,00	98 810,00	-98 810,00
taxe de séjour	0,00	0,00	42 420,00	-42 420,00
taxe de séjour	0,00	0,00	17 692,00	-17 692,00
Total	0,00	450 000,00	450 000,00	0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour		
Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
731721	Taxe de séjour	450 000,00
Total		450 000,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
Total		0,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		450 000,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour		
Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
Total		0,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
611	Contrats de prestations de services	225 528,00
Total		225 528,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		-225 528,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour		
Reste à employer au 01/01/N		0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour		
Reste à employer au 01/01/N		
0,00		
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
		Total
		0,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
61358	Locations mobilières - Autres	21 654,00
		Total
		21 654,00
		Reste à employer au 31/12/N (3)
		-21 654,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour		
Reste à employer au 01/01/N		
0,00		
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
		Total
		0,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	43 896,00
		Total
		43 896,00
		Reste à employer au 31/12/N (3)
		-43 896,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour		
Reste à employer au 01/01/N		
0,00		
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
		Total
		0,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
6232	Fêtes et cérémonies	98 810,00
		Total
		98 810,00
		Reste à employer au 31/12/N (3)
		-98 810,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour		
Reste à employer au 01/01/N		
0,00		
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
		Total
		0,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour		
6236	Catalogues et imprimés	42 420,00
Total		42 420,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		-42 420,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour		
Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
Total		0,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	17 692,00
Total		17 692,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		-17 692,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					30 411 969,09	30 411 969,09	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					30 411 969,09	30 411 969,09	0,00
2009	Acquisition 18/20 rue de la Réunion	E.P.F.I.F	6	X	160 843,77	160 843,77	0,00
2009	Acquisition 173 rue Gabriel Péri	E.P.F.I.F	6	X	216 228,36	216 228,36	0,00
2009	Acquisition 3 rue Professeur Bergonié (lots2/5)	E.P.F.I.F	6	X	178 911,29	178 911,29	0,00
2009	Acquisition 3 rue Professeur Bergonié (lots1/6/7 et 8)	E.P.F.I.F	6	X	133 253,95	133 253,95	0,00
2009	Acquisition 3 rue Professeur Bergonié (lots 3/4)	E.P.F.I.F	6	X	163 090,00	163 090,00	0,00
2009	Acquisition 128 avenue Charles Gide	E.P.F.I.F	6	X	251 042,18	251 042,18	0,00
2009	Acquisition 68/72 rue du Général Leclerc (lots 19/20/21/22/23/28)	E.P.F.I.F	6	X	309 661,02	309 661,02	0,00
2009	Acquisition 68/72 rue du Général Leclerc (lot N.48)	E.P.F.I.F	6	X	92 494,00	92 494,00	0,00
2009	Acquisition 68/72 rue du Général Leclerc (lot N.16)	E.P.F.I.F	6	X	91 434,52	91 434,52	0,00
2009	Acquisition 68/72 rue du Général Leclerc (lot N.31/32/33/34 et 35)	E.P.F.I.F	6	X	206 000,00	206 000,00	0,00
2009	Acquisition 62/66 rue du Général Leclerc (lots 28/34)	E.P.F.I.F	6	X	177 910,00	177 910,00	0,00
2010	Acquisition 5 rue Professeur Bergonié	E.P.F.I.F	5	X	220 000,00	220 000,00	0,00
2010	Acquisition 119 avenue Charles Gide	E.P.F.I.F	5	X	280 000,00	280 000,00	0,00
2010	Acquisition 131 avenue Charles Gide	E.P.F.I.F	0	X	200 000,00	200 000,00	0,00
2010	Acquisition 169 rue G.Péri - 24 rue de la Réunion - 124 Av. Ch. Gide - 126 av. Ch.Gide	E.P.F.I.F	5	X	700 000,00	700 000,00	0,00
2010	Acquisition 62/66 rue du Général Leclerc (lot 35)	E.P.F.I.F	5	X	90 000,00	90 000,00	0,00
2010	Acquisition 68/72 rue du Général Leclerc (lots 39/46)	E.P.F.I.F	5	X	80 000,00	80 000,00	0,00
2010	Acquisition 68 rue du Général Leclerc (lot 9)	E.P.F.I.F	5	X	65 000,00	65 000,00	0,00
2010	Acquisition 68/72 rue du Général Leclerc (lots 24/25/26/27/29/30/54)	E.P.F.I.F	5	X	230 000,00	230 000,00	0,00
2011	Acquisition 3 rue Professeur Bergonié (lots 9/10 et 11)	E.P.F.I.F	4	X	45 000,00	45 000,00	0,00
2011	Acquisition 11 rue de l'avenir	E.P.F.I.F	4	X	280 000,00	280 000,00	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
2011	Acquisition 4 rue de la Réunion	E.P.F.I.F	4	X	140 000,00	140 000,00	0,00
2011	Acquisition 4 rue Rossel	E.P.F.I.F	4	X	410 000,00	410 000,00	0,00
2011	Acquisition 13 rue Babeuf	E.P.F.I.F	4	X	290 000,00	290 000,00	0,00
2012	Acquisition 5/7 rue de l'avenir et 2/4 rue de l'avenir	E.P.F.I.F	3	X	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00
2012	Acquisition 11 rue Professeur Bergonié	E.P.F.I.F	3	X	235 000,00	235 000,00	0,00
2012	Acquisition 68 rue du Général Leclerc (lot 12)	E.P.F.I.F	3	X	65 000,00	65 000,00	0,00
2012	Acquisition 66 rue du Général Leclerc (lot 6)	E.P.F.I.F	3	X	280 000,00	280 000,00	0,00
2012	Acquisition 68 rue du Général Leclerc (lots 6+7)	E.P.F.I.F	3	X	90 000,00	90 000,00	0,00
2013	Acquisition 12 rue Robert Schuman	E.P.F.I.F	2	X	400 000,00	400 000,00	0,00
2013	Acquisition 66 rue du Général Leclerc (boulangerie/local commercial lots 12/1/4/7)	E.P.F.I.F	2	X	470 000,00	470 000,00	0,00
2013	Acquisition 66 rue du Général Leclerc (lot 3/11)	E.P.F.I.F	2	X	140 000,00	140 000,00	0,00
2013	Acquisition 66 rue du Général Leclerc (lots 2/8/9)	E.P.F.I.F	2	X	160 000,00	160 000,00	0,00
2014	Acquisition 66 rue du général Leclerc (lot 5)	E.P.F.I.F	2	X	140 000,00	140 000,00	0,00
2014	Acquisition 6 rue de la réunion	E.P.F.I.F	1	X	350 000,00	350 000,00	0,00
2015	Acquisition 12 rue Robert Schuman	E.P.F.I.F	5	X	380 000,00	380 000,00	0,00
2016	Acquisition 23 b rue Robert Schuman	E.P.F.I.F	4	X	410 000,00	410 000,00	0,00
2016	Acquisition 13 rue de l'avenir	E.P.F.I.F	4	X	380 000,00	380 000,00	0,00
2016	Acquisition 8 rue de l'avenir	E.P.F.I.F	4	X	600 000,00	600 000,00	0,00
2016	Acquisition 19 rue de la réunion	E.P.F.I.F	4	X	320 000,00	320 000,00	0,00
2016	Acquisition 62 rue du général Leclerc (lots 31/32/33/18/10)	E.P.F.I.F	4	X	280 000,00	280 000,00	0,00
2016	Acquisition 10 rue de l'avenir	E.P.F.I.F	4	X	380 000,00	380 000,00	0,00
2016	Acquisition 20 rue Robert Schuman	E.P.F.I.F	4	X	280 000,00	280 000,00	0,00
2017	Acquisition 5 rue R Schuman	E.P.F.I.F	3	X	315 000,00	315 000,00	0,00
2017	Acquisition 19 rue R Schuman	E.P.F.I.F	3	X	342 000,00	342 000,00	0,00
2017	Acquisition 20 rue R Schuman	E.P.F.I.F	3	X	280 000,00	280 000,00	0,00
2017	Acquisition 15 rue de la Réunion	E.P.F.I.F	3	X	540 000,00	540 000,00	0,00
2017	Acquisition 10 bis rue Rossel	E.P.F.I.F	3	X	450 000,00	450 000,00	0,00
2017	Acquisition 11 rue de la réunion	E.P.F.I.F	1	X	198 000,00	198 000,00	0,00
2018	Acquisition 72 rue du Général Leclerc lots 40 et 41	E.P.F.I.F	2	X	125 000,00	125 000,00	0,00
2018	Acquisition 72 rue du Général Leclerc lot 47	E.P.F.I.F	2	X	60 000,00	60 000,00	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
2018	Acquisition 74 rue du Général Leclerc lots 106/115/117/119/122	E.P.F.I.F	2	X	240 000,00	240 000,00	0,00
2018	Acquisition 12 rue Rossel (2 appartements)	E.P.F.I.F	2	X	540 000,00	540 000,00	0,00
2018	Acquisition 2-2b rue Robert Schuman	E.P.F.I.F	2	X	245 000,00	245 000,00	0,00
2018	Participation capital	Agence France Locale	3	A	182 400,00	182 400,00	0,00
2019	Acquisition 68 avenue du Général Leclerc	E.P.F.I.F	1	X	70 000,00	70 000,00	0,00
2019	Acquisition 72 avenue du Général Leclerc (lots 37/38 et 51)	E.P.F.I.F	1	X	120 000,00	120 000,00	0,00
2019	Acquisition 12 rue de l'avenir	E.P.F.I.F	1	X	450 000,00	450 000,00	0,00
2019	Acquisition 7 rue de la réunion	E.P.F.I.F	1	X	425 000,00	425 000,00	0,00
2019	Acquisition 9 rue du Professeur Bergonié	E.P.F.I.F	1	X	270 000,00	270 000,00	0,00
2019	Acquisition 135 avenue de Fontainebleau (loft à usage mixte)	E.P.F.I.F	1	X	675 000,00	675 000,00	0,00
2019	Acquisition 66 rue du Général Leclerc (lot 17)	E.P.F.I.F	1	X	10 000,00	10 000,00	0,00
2019	Acquisition 23 rue R Schuman	E.P.F.I.F	1	X	495 000,00	495 000,00	0,00
2020	Acquisition 15 rue Babeuf	E.P.F.I.F	1	X	430 000,00	430 000,00	0,00
2020	Acquisition 195 rue G Péri	E.P.F.I.F	1	X	450 000,00	450 000,00	0,00
2020	Acquisition 14 rue de l'avenir	E.P.F.I.F	1	X	282 000,00	282 000,00	0,00
2020	Acquisition 76 rue du général Leclerc	E.P.F.I.F	1	X	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
2020	Acquisition 12 rue Rossel	E.P.F.I.F	1	X	1 060 000,00	1 060 000,00	0,00
2020	Acquisition 197 rue Gabriel Péri	E.P.F.I.F	1	X	280 000,00	280 000,00	0,00
2021	Acquisition 125 avenue de Fontainebleau	E.P.F.I.F	1	X	3 600 000,00	3 600 000,00	0,00
2021	Acquisition 21 rue Robert Schuman	E.P.F.I.F	1	X	230 000,00	230 000,00	0,00
2022	Acquisition 62-66 rue du Général leclerc	E.P.F.I.F	4	X	823 000,00	823 000,00	0,00
2022	Acquisition 3, rue Professeur Bergognié	E.P.F.I.F	4	X	190 000,00	190 000,00	0,00
2022	Acquisition 68, rue du Gal Leclerc	E.P.F.I.F	4	X	90 000,00	90 000,00	0,00
2022	Acquisition 21, rue Robert Schuman	E.P.F.I.F	4	X	690 000,00	690 000,00	0,00
2022	Acquisition 16, rue de la Réunion	E.P.F.I.F	4	X	188 700,00	188 700,00	0,00
2023	Acquisition 13, rue de la Réunion	E.P.F.I.F	4	X	215 000,00	215 000,00	0,00
2023	Acquisition 3, rue de la Réunion	E.P.F.I.F	4	X	520 000,00	520 000,00	0,00
2023	Acquisition 15-17 rue Robert Schuman	E.P.F.I.F	4	X	650 000,00	650 000,00	0,00
2023	Acquisition 84, rue Charles Gides	E.P.F.I.F	4	X	660 000,00	660 000,00	0,00
2023	Acquisition 175, rue Gabriel Péri	E.P.F.I.F	4	X	1 150 000,00	1 150 000,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					1 426 000,00
657351	Dispositif DEMOS	Soutien à la pratique musicale	Philharmonie de Paris	Association	6 000,00
65736211	Budget annexe marché forain	Gestion du marché forain	Budget annexe marché forain	Etablissement de droit public	160 000,00
657363	Centre Communal d'Action Sociale	Soutien actions sociales	C.C.A.S.	Etablissement de droit public	577 500,00
657363	Centre Communal d'Action Sociale	Produit des concessions cimetière	C.C.A.S.	Etablissement de droit public	20 000,00
65741	Subventions vélos et trotinettes	Facilite les mobilités alternatives à la voiture et les circulations douces	Personnes physiques	Personne physique	2 000,00
65748	Centre d'Information Droit des Femmes	Accès au droit des femmes	CIDFF/CIDJ	Association	14 000,00
65748	Les Petits Cailloux	Gestion crèche parentale	Les petits cailloux	Association	65 000,00
65748	Association pour le Droit et l'Information au Logement	Accès au droit du logement	ADIL	Association	3 800,00
65748	Club Sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre	Soutien association sportive	C.S.A.K.B.	Association	299 000,00
65748	Union Sportif du Kremlin-Bicêtre	Soutien association sportive	U.S.K.B.	Association	60 500,00
65748	Office Municipal des Sports	Soutien association sportive	O.M.S.	Association	2 000,00
65748	Kremlin-Bicêtre futsal	Soutien association sportive	Kremlin-Bicêtre Futsal	Association	63 750,00
65748	Citoyenneté active	Soutien activités socioculturelles	Citoyenneté active	Association	7 000,00
65748	Association pour le développemen des Activités Socio-éducatives	Soutien activités socioculturelles	ADASE	Association	61 250,00
65748	Rédige Assistance	Permanence Ecrivain Public Centre Social	Rédige Assistance	Association	1 200,00
65748	Subventions diverses associations	Soutien activités socioculturelles	Diverses associations	Association	33 000,00
65748	Secours populaire français	Soutien épicerie sociale et solidaire	Secours populaire français	Association	3 000,00
65748	Espace Culturel André Malraux	Soutien activités socioculturelles	ECAM	Association	20 000,00
65748	Fondation de France	Aide aux victimes du cyclone à Mayotte	Fondation de France	Association	2 000,00
65748	Mouvement de régie	Soutien à la création d'une régie de quartier	Mouvement de régie	Association	25 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		133,10	1,89	134,99	90,70	44,29	134,99
Adjoint administratif pal 1 cl	C	31,10	0,37	31,47	27,10	4,37	31,47
Adjoint administratif pal 2 cl	C	13,00	0,60	13,60	12,60	1,00	13,60
Adjoint administratif terr.	C	32,20	0,92	33,12	24,20	8,92	33,12
Attaché	A	27,80	0,00	27,80	9,80	18,00	27,80
Attaché hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché principal	A	7,00	0,00	7,00	5,00	2,00	7,00
Rédacteur	B	13,00	0,00	13,00	5,00	8,00	13,00
Rédacteur principal 1 cl	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal 2 cl	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		263,00	0,00	263,00	192,40	81,60	274,00
Adjoint technique pal 1 cl	C	47,80	0,00	47,80	46,80	1,00	47,80
Adjoint technique pal 2 cl	C	49,00	0,00	49,00	46,00	3,00	49,00
Adjoint technique territorial	C	140,40	0,00	140,40	66,80	73,60	140,40
Agent de maîtrise	C	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Agent de maîtrise principal	C	0,00	0,00	0,00	11,00	0,00	11,00
Ingénieur	A	4,00	0,00	4,00	1,00	3,00	4,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	0,80	0,00	0,80	0,80	0,00	0,80
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal de 1 cl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Technicien principal de 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		17,80	1,00	18,80	11,80	7,00	18,80
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Assistant socio-éducatif	A	0,80	0,00	0,80	0,80	0,00	0,80
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Educateur ter. jeunes enfants	A	5,00	1,00	6,00	2,00	4,00	6,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		18,90	0,00	18,90	8,90	10,00	18,90
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	12,00	0,00	12,00	4,00	8,00	12,00
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	3,90	0,00	3,90	2,90	1,00	3,90
Infirmier de classe supérieure	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier en soins généraux	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Pédicures-pod ergothé. h cl	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE CULTURELLE (h)		13,40	0,00	13,40	9,40	4,00	13,40
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	2,60	0,00	2,60	2,60	0,00	2,60
Adjoint territorial patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant conservation pal 1c	B	1,80	0,00	1,80	1,80	0,00	1,80
Assistant conservation pal 2c	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant de conservation	B	6,00	0,00	6,00	3,00	3,00	6,00
Conservateur (bibliothèque)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		68,10	2,28	70,38	48,60	21,78	70,38
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	6,30	0,00	6,30	3,80	2,50	6,30
Adjoint territorial animation	C	27,00	2,28	29,28	19,00	10,28	29,28
Animateur	B	16,00	0,00	16,00	7,00	9,00	16,00
Animateur principal de 1ère cl	B	3,80	0,00	3,80	3,80	0,00	3,80
Animateur principal de 2ème cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Brigadier-chef principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Gardien-brigadier	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		12,00	0,00	12,00	0,00	12,00	12,00
Assistante maternelle		10,00	0,00	10,00	0,00	10,00	10,00
Collaborateur de cabinet		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		537,30	6,17	543,47	372,80	181,67	554,47

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	499	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	525	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	525	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	558	0,00	A	A
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	478	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	0	0,00	A	A
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	0	0,00	A	A
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	430	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	0	0,00	A	A
Adjoint administratif terr.	C	ADM	374	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	378	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	381	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	374	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	378	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	0	0,00	A	A
Adjoint administratif terr.	C	ADM	0	0,00	A	A
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	368	0,00	332-8-2°	CDI
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	368	0,00	332-8-2°	CDI
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	404	0,00	332-13	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	0	0,00	A	A
Adjoint technique pal 1 cl	C	TECH	499	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 1 cl	C	TECH	0	0,00	A	A
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	461	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	430	0,00	A	CDI
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	461	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	0	0,00	A	A
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	A	A
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	401	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-14	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	381	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	432	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	387	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	419	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	387	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	432	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	432	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	401	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	419	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	387	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	381	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	A	A
Adjoint technique territorial	C	TECH	381	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	387	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	381	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	381	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	401	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	A	A
Adjoint territorial animation	C	ANIM	371	0,00	332-10	CDI
Adjoint territorial animation	C	ANIM	378	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-10	CDI
Adjoint territorial animation	C	ANIM	381	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	356	0,00	332-10	CDI
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	A	A
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	A	A
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	0	0,00	A	A
Animateur	B	ANIM	500	0,00	332-8-2°	CDD
Animateur	B	ANIM	395	0,00	332-14	CDD
Animateur	B	ANIM	431	0,00	332-14	CDD
Animateur	B	ANIM	395	0,00	332-8-2°	CDD
Animateur	B	ANIM	397	0,00	332-8-2°	CDD
Animateur	B	ANIM	431	0,00	332-8-2°	CDD
Animateur	B	ANIM	513	0,00	A	CDD
Animateur	B	ANIM	389	0,00	332-8-2°	CDD
Animateur	B	ANIM	389	0,00	A	CDD
Animateur	B	ANIM	0	0,00	A	A
Assistant conservation pal 2c	B	CULT	599	0,00	A	CDD
Assistant conservation pal 2c	B	CULT	0	0,00	A	A
Assistant de conservation	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	397	0,00	332-13	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	0	0,00	A	A
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	332-14	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	A
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	332-14	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	A
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	A
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	A
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	821	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	653	0,00	326_352	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	332-8-2°	CDI
Attaché	A	ADM	693	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	732	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	778	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-8-2°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	0	0,00	A	A
Attaché principal	A	ADM	946	0,00	332-8-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	896	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	0	0,00	A	A
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	434	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	416	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	389	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	397	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	389	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	452	0,00	332-23-1°	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	452	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	389	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	0	0,00	A	A
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	MS	484	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	MS	0	0,00	A	A
Collaborateur de cabinet		OTR	0	0,00	A	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	0	0,00	A	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	0	0,00	A	A
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	S	761	0,00	332-8-2°	CDD
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	S	0	0,00	A	A
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	547	0,00	332-8-2°	CDD
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	596	0,00	332-13	CDD
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	570	0,00	A	A
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	680	0,00	A	A
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	0	0,00	A	A
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	0	0,00	A	A
Infirmier en soins généraux	A	MS	514	0,00	332-8-2°	CDD
Infirmier en soins généraux	A	MS	0	0,00	A	A
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	332-14	CDD
Ingénieur	A	TECH	0	0,00	A	A
Pédicures-pod ergothé. h cl	A	MT	631	0,00	332-8-2°	CDD
Pédicures-pod ergothé. h cl	A	MT	0	0,00	A	A
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	332-24	A
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	401	0,00	332-14	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Rédacteur	B	ADM	431	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	0	0,00	A	A
Rédacteur principal 2 cl	B	ADM	528	0,00	332-14	CDD
Rédacteur principal 2 cl	B	ADM	567	0,00	332-13	CDD
Rédacteur principal 2 cl	B	ADM	0	0,00	A	A
Technicien principal de 1 cl	B	TECH	684	0,00	332-14	CDD
Technicien principal de 1 cl	B	TECH	0	0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	499	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	0	0,00	A	A
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	A	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/02/1988 - QUARTIER DU FORT A	CDC HABITAT	ESH	Privé	3 028 841,85
01/10/1990 - QUARTIER DU FORT F	CDC HABITAT	ESH	Privé	6 054 743,04
01/04/1993 - ZAC G.PERI	CDC HABITAT	ESH	Privé	3 931 411,10
19/12/1996 - CONSTRUCTION DE 92 LOGEMENTS PLA ZAC LACROIX GAMBETTA	KREMLIN BICETRE HABITAT	OPH	Public	190 561,27
01/03/1997 - 1bis-11 rue Babeuf / 94 PLAA	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	91 469,40
01/03/1998 - 6 Log. PLATS ZAC G.PERI	IMMOBILIERE 3F	ESH	Privé	237 443,70
01/03/1998 - 6 LOGTS PLATS 11 BIS RUE E.RECLUS ET GABRIEL PERI	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	307 358,27
01/05/1998 - CONSTRUCTION DE 13 LOGS PLATS 32 A 48 RUE E.RECLUS	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	445 252,52
01/06/1998 - ZAC Salengro / 66 PLA	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	3 226 969,92
01/06/1998 - 1bis-11 rue Babeuf/94 PLA	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	1 127 512,93
01/01/1999 - Construction de 2 log.PLATS	ICF LA SABLIERE	ESH	Privé	54 660,15
01/09/1999 - Renégociation Prêt N.42/0882263	SEQENS	ESH	Privé	414 583,60
01/09/1999 - Renégociation du Prêt N.68/08826	SEQENS	ESH	Privé	973 185,42
01/09/1999 - Renégociation du Prêt N.67/0882265	SEQENS	ESH	Privé	223 124,20
01/09/1999 - Renégociation Prêt N.43/0882266	SEQENS	ESH	Privé	177 701,82
21/03/2000 - FINANCEMENT DE 148 LOGEMENTS AU KREMLIN BICETRE	ANTIN RESIDENCES	ESH	Privé	5 226 263,61
01/11/2000 - 1BIS-11 RUE BABEUF/94 PLA	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	557 963,40
01/12/2001 - Constr logts PLA ZAC Lacroix-Gambetta	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	927 433,99
01/12/2001 - Acquisition terrain ZAC Lacroix-Gambetta	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	367 963,37
01/12/2003 - Rénovation du foyer jour 16, rue A.France	ETAI	ASSOCIATION	Public	262 485,00
18/12/2003 - ACQUISITION ET AMELIORATION DE LA RESIDENCE COMMUNAUTAIRE	ETAI	ASSOCIATION	Public	247 213,50
06/01/2004 - CONSTRUCTION FOYER DE VIE ET HEBERGEMENT 16 RUE ANATOLE FRANCE	ETAI	ASSOCIATION	Public	2 679 682,50
01/08/2004 - CONSTRUCTION DE 42 LOGTS 7 RUE CHARLES RICHEL	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	1 531 440,00
01/08/2004 - ACQUISITION TERRAIN 7 RUE CHARLES RICHEL	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	1 527 996,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
25/01/2006 - RENEGOCIATION DES CONTRATS N°49 ET 81	VALDEVY	OPH	Public	6 049 490,56
25/01/2006 - RENEGOCIATION CONTR. N°150-154-157-163-164-168-175	VALDEVY	OPH	Public	6 357 610,28
01/02/2006 - ACQUISITION D'UN LOGT. 36 DANTON	HABITAT & HUMANISME	ASSOCIATION	Privé	10 000,00
05/03/2006 - RENEGOCIATION CONTRAT N°140/145/146/147/148/149	VALDEVY	OPH	Public	2 026 335,14
01/08/2006 - 30-32 Av.Fontainebleau	IMMOBILIERE 3F	ESH	Privé	3 135 039,40
01/09/2006 - RENEGOCIATION CONTRAT N°134 ET 151	VALDEVY	OPH	Public	1 658 667,48
01/09/2006 - 55 Log. PLA ZAC G.PERI	IMMOBILIERE 3F	ESH	Privé	3 169 999,73
01/01/2007 - 3-15 Rue J.F. Kennedy A	IMMOBILIERE 3F	ESH	Privé	3 736 370,89
01/05/2007 - 3-15 Rue J.F. Kennedy B	IMMOBILIERE 3F	ESH	Privé	523 575,19
01/10/2007 - REHAB.50 LOGT 135 G.PERI	VALDEVY	OPH	Public	404 853,00
01/03/2008 - acquisition 1 logt 47 bis rue G.Péri	HABITAT & HUMANISME	ASSOCIATION	Privé	30 000,00
01/01/2009 - RECONSTRUCTION IMPRO SEGUIN	APOGEI 94	ASSOCIATION	Privé	1 129 250,00
01/05/2009 - Amélioration 261 logts 19 rue Mars 1962	VALDEVY	OPH	Public	2 020 000,00
01/12/2009 - 1186594	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	583 220,22
01/12/2009 - 1201036	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	279 923,97
01/12/2009 - 1201103	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	1 338 953,53
01/01/2010 - CONST.5 LOGT 47 B.MALON	VALDEVY	OPH	Public	236 268,00
01/01/2010 - CONST.5LOGT 47 B.MALON	VALDEVY	OPH	Public	261 226,00
01/01/2010 - ACQ/AMEL.2LGT 47 B.MALON	VALDEVY	OPH	Public	190 481,00
01/01/2010 - CONSTR.1LGT 47 B.MALON	VALDEVY	OPH	Public	38 186,00
01/01/2010 - AMELI.616 LOGT RUES SEVERINE/GIDE	VALDEVY	OPH	Public	1 270 180,00
01/04/2010 - CONST.12LOGT 6AV.FONTAINEBLEAU	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	424 486,00
01/04/2010 - CONST.12LOGT 6AV.FONTAINEBLEAU	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	829 200,00
01/04/2010 - CONST.12LOGT 6AV.FONTAINEBLEAU	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	591 000,00
01/04/2010 - Réhabilitation ascenseurs Martinets	VALDEVY	OPH	Public	1 711 728,00
01/05/2010 - 114 CONST 114 LOGTS PLATS ZAC LACROIX GAMBETTA 41 RUE G.PERI	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	2 719 266,14
01/06/2010 - 21 logements PLA LM ZAC Salengro modifié	SEQENS	ESH	Privé	1 109 780,97
01/10/2010 - ACQUISITION 9 LOGTS 11/13 RUE 14 JUILLET	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	832 304,16
01/10/2010 - ACQUISITION 9 LOGTS RUE 14 JUILLET FONCIER	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	273 000,00
01/06/2011 - 52/52bis RUE DE LA CONVENTION	VALDEVY	OPH	Public	419 644,00
01/06/2011 - 1BIS - 11 RUE BABEUF	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	2 641 559,19
01/07/2011 - 1 BIS - 11 RUE BABEUF	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	1 128 087,78
01/02/2013 - RUE 19 MARS 1962	VALDEVY	OPH	Public	786 731,00
01/02/2013 - CONSTR.10 LOGEMENTS	VALDEVY	OPH	Public	87 415,00
01/06/2013 - CONSTR.1 LOGT RUE DU 9 MARS 1962	VALDEVY	OPH	Public	49 394,00
01/04/2015 - REHAB 120 LOGT 50 R M SEMBAT	VALDEVY	OPH	Public	847 795,00
01/08/2015 - Construction 17 logts 7 bld C.Géry	PARIS HABITAT	OPH	Public	950 054,35
01/08/2015 - Construction 17 logts 7 bld C.Géry	PARIS HABITAT	OPH	Public	310 566,18
01/10/2015 - REHAB 88 PARKINGS RUE 19 MARS 1962	VALDEVY	OPH	Public	1 877 677,00
01/11/2015 - CONSTR 17 LOGT 183/185 R G.PERI	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	1 102 503,00
01/11/2015 - CONSTR 17 LOGT 183/185 R G.PERI	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	1 033 577,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/11/2015 - CONST 17 LOGT 183/185 R G.PERI	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	126 691,00
01/11/2015 - CONST 17 LOGT 183/185 R G.PERI	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	118 771,00
01/11/2015 - REHAB 36 LOGTS 7 10 VAILLANT GAMBETTA	VALDEVY	OPH	Public	648 538,00
17/12/2015 - FINANCER REMPLACEMENT DE CHAUDIERES ET INSTALLATIONS DE POMPE A CHALEUR	KREMLIN BICETRE HABITAT	OPH	Public	1 700 000,00
01/08/2016 - ACQU 9 LOGT 39/41 RUE BABEUF	VALDEVY	OPH	Public	53 557,00
01/08/2016 - ACQU 9 LOGT 39/41 RUE BABEUF	VALDEVY	OPH	Public	25 326,00
01/08/2016 - ACQU 9 LOGT 39/41 RUE BABEUF	VALDEVY	OPH	Public	304 445,00
01/08/2016 - ACQU 9 LOGT 39/41 RUE BABEUF	VALDEVY	OPH	Public	750 756,00
01/08/2016 - REHAB 36 LOGTS 7 10 VAILLANT GAMBETTA	VALDEVY	OPH	Public	522 000,00
01/09/2016 - CONST 83 LGTS RUE 19 MARS	VALDEVY	OPH	Public	7 430 504,86
31/12/2016 - Réhabilitation 58 logts 7 bld C.Géry	PARIS HABITAT	OPH	Public	1 556 054,29
31/12/2016 - Construction 10 logts 7 bld C.Géry	PARIS HABITAT	OPH	Public	901 852,00
31/12/2016 - CONST 83 LGTS RUE 19 MARS	VALDEVY	OPH	Public	2 258 686,59
31/12/2016 - CONST 83 LGTS RUE 19 MARS	VALDEVY	OPH	Public	1 390 611,45
31/12/2016 - CONST 83 LGTS RUE 19 MARS	VALDEVY	OPH	Public	441 217,87
01/01/2017 - CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS SOCIAUX 5/7 RUE PASTEUR	ANTIN RESIDENCES	ESH	Privé	1 359 060,00
01/01/2017 - CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS SOCIAUX 5/7 RUE PASTEUR	ANTIN RESIDENCES	ESH	Privé	1 273 000,00
30/07/2017 - ACQUISITION ANCIEN LOCAL CPAM 28/34 RUE BENOIT MALON	KREMLIN BICETRE HABITAT	OPH	Public	1 100 000,00
01/10/2017 - 150 LOGEMENTS 4 RUE PASTEUR	3F RESIDENCES	ESH	Privé	4 398 759,95
01/10/2017 - 150 LOGEMENTS 4 RUE PASTEUR	3F RESIDENCES	ESH	Privé	1 974 338,28
01/10/2017 - 150 LOGEMENTS 17 AVENUE DE FONTAINEBLEAU, 4 RUE PASTEUR ET 3 RUE SALENGRO	3F RESIDENCES	ESH	Privé	614 073,81
01/10/2017 - 150 LOGEMENTS 17 AVENUE DE FONTAINEBLEAU, 4 RUE PASTEUR ET 3 RUE SALENGRO	3F RESIDENCES	ESH	Privé	895 628,53
26/06/2018 - CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	40 646,16
26/06/2018 - CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	289 012,65
26/06/2018 - CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	115 816,95
26/06/2018 - CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	62 860,80
26/06/2018 - CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	508 402,55
26/06/2018 - CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	231 406,41
01/07/2018 - CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	287 074,00
01/07/2018 - CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	1 700 912,00
01/07/2018 - CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	1 555 461,00
01/07/2018 - CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	501 227,00
01/07/2018 - CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	185 519,00
01/07/2018 - CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	656 922,00
01/07/2018 - 1344672	EMMAUS HABITAT	ESH	Privé	447 598,40
01/07/2018 - 1344673	EMMAUS HABITAT	ESH	Privé	2 201 527,03
01/07/2018 - 1346065	SEQENS	ESH	Privé	1 378 070,77
01/07/2018 - CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	294 970,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/11/2018 - REHABILITATION 25 LOGEMENTS 8BIS RUE DU 14 JUILLET	VALDEVY	OPH	Public	400 000,00
01/11/2018 - REHABILITATION 25 LOGEMENTS 8BIS RUE DU 14 JUILLET	VALDEVY	OPH	Public	1 064 507,00
01/11/2018 - REHABILITATION 49 LOGEMENTS 6BIS 8 ET 10 PI JEAN JAURES	VALDEVY	OPH	Public	753 130,00
01/11/2018 - REHABILITATION 49 LOGEMENTS 6BIS 8 ET 10 PI JEAN JAURES	VALDEVY	OPH	Public	661 500,00
29/11/2018 - ACQUISITION DU PAVILLON AU 37 AVENUE CHARLES GIDE	KREMLIN BICETRE HABITAT	OPH	Public	400 000,00
23/08/2019 - ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS 27/29 RUE PAUL LAFARGUE	RLF - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	ESH	Privé	60 216,56
23/08/2019 - ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS 27/29 RUE PAUL LAFARGUE	RLF - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	ESH	Privé	80 288,75
23/08/2019 - ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS 27/29 RUE PAUL LAFARGUE	RLF - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	ESH	Privé	202 648,97
23/08/2019 - ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS 27/29 RUE PAUL LAFARGUE	RLF - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	ESH	Privé	202 648,97
27/08/2019 - PORTAGE LONG FINANCIER 8 RUE DELECLUZE	COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE	COOPERATIVE HLM	Privé	851 062,06
27/02/2020 - ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	SEQENS	ESH	Privé	420 575,37
27/02/2020 - ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	SEQENS	ESH	Privé	23 083,79
27/02/2020 - ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	SEQENS	ESH	Privé	158 553,66
27/02/2020 - ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	SEQENS	ESH	Privé	70 506,16
27/02/2020 - ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	SEQENS	ESH	Privé	409 519,34
01/10/2020 - ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS 13 A 17 RUE PASTEUR	LOGIREP	ESH	Privé	72 000,00
01/10/2020 - ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS 13 A 17 RUE PASTEUR	LOGIREP	ESH	Privé	315 644,00
01/10/2020 - ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS 13 A 17 RUE PASTEUR	LOGIREP	ESH	Privé	599 645,00
26/11/2020 - AQUISITION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS SITUES 5 , RUE CHARLES BICHET	SEQENS	ESH	Privé	2 527 334,50
26/11/2020 - AQUISITION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS SITUES 5 , RUE CHARLES BICHET	SEQENS	ESH	Privé	1 018 485,86
01/01/2021 - 1365524	ICF LA SABLIERE	ESH	Privé	686 445,36
14/04/2022 - ACQUISITION - AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 2 RUE GENERAL LECLERC	SEQENS	ESH	Privé	108 000,00
14/04/2022 - ACQUISITION - AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 2 RUE GENERAL LECLERC	SEQENS	ESH	Privé	220 564,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
14/04/2022 - ACQUISITION - AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 2 RUE GENERAL LECLERC	SEQENS	ESH	Privé	256 745,00
14/04/2022 - ACQUISITION - AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 2 RUE GENERAL LECLERC	SEQENS	ESH	Privé	393 570,00
14/04/2022 - ACQUISITION - AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 2 RUE GENERAL LECLERC	SEQENS	ESH	Privé	248 379,00
14/04/2022 - ACQUISITION - AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 2 RUE GENERAL LECLERC	SEQENS	ESH	Privé	272 150,00
16/02/2023 - REHABILITATION DE 77 LOGEMENTS SITUES 21-23 RUE DANTON/60 LE KREMLIN BICETRE	VILOGIA	ESH	Privé	2 369 552,00
14/12/2023 - ACQUISITION DE 1960 LOGEMENTS SOCIAUX LE KREMLIN BICETRE	KREMLIN BICETRE HABITAT	OPH	Public	5 382 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	U.S.K.B.	Union Sportive du Kremlin-Bicêtre	Association	60 500,00
-	C.S.A.K.B.	Club Sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre	Association	299 000,00
-	Kremlin-Bicêtre Futsal	Kremlin-Bicêtre Futsal	Association	63 750,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Centrale d'achat du SIPPAREC (SIPP'N'CO)		Sans fiscalité propre	8 000,00
Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France - SIGEIF	01/01/1904	Sans fiscalité propre	8 000,00
Syndicat Intercommunal pour l'édification d'un ensemble scolaires 2ème cycle	01/09/1977	Participation des villes de Villejuif, Gentilly et Kremlin-Bicêtre	38 560,00
Syndicat Mixte d'Action Foncière du département du Val de Marne	05/06/1997	Sans fiscalité propre	1 500,00
Synd Interco Périphérie de Paris pour l'Electric et les Réseaux de Com - SIPPAREC	22/05/2014	Sans fiscalité propre	8 000,00
Autres organismes de regroupement			
Association des Maires de France (AMF)		Sans fiscalité propre	4 400,00
Association des Maires Ile de France (AMIF)		Sans fiscalité propre	2 500,00
Association Nationale des Elus en charge du sport		Sans fiscalité propre	500,00
Club Villes Cyclables		Sans fiscalité propre	650,00
Adhésion UNICEF		Sans fiscalité propre	200,00
"Réseaux français ""villes santé"""		Sans fiscalité propre	395,00
Fédération des Centres sociaux		Sans fiscalité propre	6 000,00
Comité Départementale de Gymnastique du Val de Marne		Sans fiscalité propre	80,00
Micro folies		Sans fiscalité propre	1 000,00
The Sorority		Sans fiscalité propre	2 000,00
Les francas		Sans fiscalité propre	2 000,00
Association Démocratie ouverte		Sans fiscalité propre	2 500,00
Images en bibliothèques		Sans fiscalité propre	125,00
Réseau des acheteurs hospitaliers		Sans fiscalité propre	600,00
Bibliothécaires de France		Sans fiscalité propre	260,00
Vacances Voyages Loisirs		Sans fiscalité propre	846,00
Association Villes et banlieues	20/03/2003	Sans fiscalité propre	4 200,00
Association ORBIVAL	26/10/2006	Sans fiscalité propre	1 600,00
Association des Maires du Val de Marne (AM94)	28/05/2009	Sans fiscalité propre	4 200,00
Réseau des Collectivités Territoriales Economie Solidaire	26/05/2016	Sans fiscalité propre	330,00
Association des Villes pour la propreté Urbaine	30/11/2017	Sans fiscalité propre	900,00
Conseil national des villes et des villages fleuries	27/09/2018	Sans fiscalité propre	450,00
Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture	26/09/2019	Sans fiscalité propre	540,00
Association Coordination Eau Ile de France	15/04/2021	Sans fiscalité propre	550,00
Association des Collect Publ Utilisant des Systèmes d'Information (ACPUSI)	29/06/2023	Sans fiscalité propre	600,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale			Action sociale sans hébergement n.c.a.	non
CE	Caisse des Ecoles	01/01/1980		Action sociale sans hébergement n.c.a.	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Marché forain	Budget annexe marché forain	01/01/2023	12/12/2022	21940043900218	Gestion du marché forain	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-461 086,28	-461 086,28
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 384 965,29	-1 384 965,29
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 846 051,57	-1 846 051,57

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	1 846 051,57	1 846 051,57
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 846 051,57	-1 846 051,57
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	3 178 260,00	3 178 260,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	6 086 724,86	6 086 724,86
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 908 464,86	2 908 464,86

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		3 178 260,00	I 3 178 260,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		3 108 260,00	3 108 260,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 108 260,00	3 108 260,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		70 000,00	70 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>70 000,00</i>	<i>70 000,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 086 724,86	III 6 086 724,86
Ressources propres externes de l'année (a)		400 000,00	400 000,00
10222	FCTVA	350 000,00	350 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	50 000,00	50 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		5 686 724,86	5 686 724,86
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	0,00	0,00
28031	<i>Frais d'études</i>	0,00	0,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	0,00	0,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	0,00	0,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	0,00	0,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	0,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	0,00
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	0,00	0,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	0,00	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	0,00	0,00
281352	<i>Bâtiments privés</i>	0,00	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	0,00	0,00
281531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	0,00	0,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	0,00	0,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	0,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	0,00	0,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	0,00	0,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	0,00	0,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	0,00	0,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	0,00	0,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	1 800 000,00	1 800 000,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
2826	Biens histo. et cult. - dépenses amorti.	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 721 751,00	2 721 751,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 164 973,86	1 164 973,86

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	41,95 %	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	20,31 %	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	21,87 %	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AOUDAY Patrick	
AZZOUG Anissa	
BADOC Elsa	
BANBUCK Jean-François	
BASSEZ Ghislaine	
BELAINOUSSI Oidi	
BENSETTITI Mounia	
BOCABELLE Corinne	
BOUFRAINE Kamel	
BRICOUT Brigitte	
CHAPPELLIER Bernard	
CHIAKH Sidi	
CHIBOUB Nadia	
COUTO Laurence	
DEFRANCE Julie	
DELAGE Jean-François	
EDET Jean-Philippe	
EL KRETE Latifa	
ETIENNE Geneviève	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

FOURCADE Catherine	
GESTIN Véronique	
GIBLIN Jérôme	
HARTMANN Maeva	
HASSIN Jacques	
HEMERY Jonathan	
KHIAR Toufik	
MUSEUX Christine	
NICOLLE Jean-Marc	
PARIS Annie	
RAYMOND Frédéric	
RUGGIERI Jean-Pierre	
TAPA Vry Narcisse	
THIAM Fatoumata	
TRAORÉ Ibrahima	
ZINCIROGLU Lionel	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-022

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Budget principal de la commune – Budget Primitif 2025

Corinne Bocabeille, adjointe au Maire

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport d'orientations budgétaires a été présenté au Conseil municipal lors de la séance du 13 février dernier. Celui-ci a permis d'exposer le contexte national et local dans lequel le budget primitif 2025 de la Ville a été élaboré, ainsi que les orientations budgétaires envisagées par la municipalité.

Le budget primitif 2025 et son élaboration sont marqués par les éléments suivants :

1. Comme pour de trop nombreuses collectivités, le contexte budgétaire et financier reste contraint. En effet, plusieurs éléments viennent alourdir les charges de la Ville. C'est le cas notamment de la mise en place par l'Etat du prélèvement « Dilico » pour réduire le déficit public. C'est le cas aussi des prix qui restent élevés et de l'augmentation des cotisations employeurs. Malgré cela, les dépenses réelles de fonctionnement de la commune restent contenues.
2. Les recettes de fonctionnement de la ville progressent moins vite que les dépenses. Ce phénomène concerne toutes les catégories de collectivités. A titre d'exemple, en 2024, le rythme d'évolution des dépenses de l'ensemble des collectivités est deux fois plus rapide que celle des recettes (+ 4,8 % contre + 2,4 %).
3. Comme la municipalité s'y est engagée, les taux des taxes locales seront stables en 2025.
4. Dans le cadre de ce budget prévisionnel, la municipalité poursuit ses actions visant à accompagner et rassembler, avec pour objectif une ville toujours plus solidaire et tournée vers la transition écologique. Elle poursuit également la réalisation de son programme d'investissement ambitieux, afin de répondre au mieux aux enjeux de demain et aux besoins des Kremlinois.

Il convient par ailleurs de préciser que cette année, les résultats de l'année antérieure seront repris dès le budget primitif 2025. Il n'y aura donc pas de budget supplémentaire au moment du vote du compte-administratif 2024.

Il faut indiquer, enfin, que dans ce rapport de présentation, comme dans celui du budget primitif 2024, le comparatif est réalisé entre le budget primitif N et le budgété N-1 (le montant budgété N-1 comprend : le BP de N-1, mais aussi le budget supplémentaire, les décisions modificatives, les virements de crédits et les reports. Cela correspond donc au prévisionnel global de l'exercice).

Le budget primitif 2025 s'établit à 67 530 112,49 € (avec les écritures d'ordre, ainsi que la reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser).

Sa structure est la suivante :

Dépenses de fonctionnement : 51 953 631,06 €	
Charges à caractère général	8 633 631,00 €
Charges de personnel	28 500 000,00 €
Charges financières	655 022,00 €
Autres dépenses réelles de fonctionnement	11 200 004,20 €
Virement à la section d'investissement	1 164 973,86 €
Amortissements	1 800 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 51 953 631,06 €	
Résultat de fonctionnement reporté	2 224 973,86 €
Produits des services	3 354 914,00 €
Produit de la fiscalité	40 991 837,00 €
Dotations	4 810 348,20 €
Autres recettes réelles de fonctionnement	451 558,00 €
Ecritures d'ordre	120 000,00 €

Dépenses d'investissement : 15 576 481,43 €	
Ecritures d'ordre	225 000,00 €
Remboursement du capital de la dette	3 108 260,00 €
Dépenses d'équipement	8 448 119,86 €
Autres dépenses réelles d'investissement	449 050,00 €
Solde d'investissement reporté	461 086,28 €
Restes à réaliser 2024 (en dépenses)	2 884 965,29 €

Recettes d'investissement : 15 576 481,43 €	
Ecritures d'ordre	105 000,00 €
Virement de la section d'investissement	1 164 973,86 €
Amortissements	1 800 000,00 €
Produits des cessions	2 721 751,00 €
Dotations et fonds	400 000,00 €
Subventions d'investissement perçues	1 135 705,00 €
Emprunt	4 500 000,00 €
Autres recettes réelles d'investissement	403 000,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 846 051,57 €
Restes à réaliser 2024 (en recettes)	1 500 000,00 €

1. La section de fonctionnement

1.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 51 953 631,06 € sont ventilées ainsi :

Dépenses de fonctionnement		Budgété 2024	BP 2025	Evolution (%)
Opérations réelles				
011	Charges à caractère général	8 426 936 €	8 633 631 €	2,45%
012	Charges de personnel	28 130 000 €	28 500 000 €	1,32%
014	Atténuation de produits (FPIC prélèvement amendes de police)	820 293 €	810 000 €	-1,25%
	<i>Dont FPIC</i>	125 000 €	125 000 €	0,00%
	<i>Dont prélèvement "amendes de police"</i>	695 293 €	600 000 €	-13,71%
	<i>Dont prélèvement "Dilico"</i>	0 €	85 000 €	100,00%
65	Autres charges de gestion courante	10 448 565 €	10 350 404 €	-0,94%
66	Charges financières	662 003 €	655 022 €	-1,05%
67	Charges exceptionnelles	68 680 €	19 600 €	-71,46%
68	Provisions	20 000 €	20 000 €	0,00%
Opérations d'ordre				
023	Virement à la section d'investissement	2 457 937 €	1 164 974 €	-52,60%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	1 707 631 €	1 800 000 €	5,41%
Total		52 742 044 €	51 953 631 €	-1,49%

1.1.1.Charges à caractère général (chapitre 011)

Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont en hausse de + 2,45 %, par rapport aux prévisions 2024.

Plusieurs éléments expliquent les dépenses de ce chapitre :

- La Ville a choisi de maintenir un service public de qualité (stabilité des crédits pour les acquisitions de la médiathèque, extension des séjours et des classes de découverte, etc...).
- De plus, la commune met en place de nouveaux dispositifs (tels que la création d'un tiers-lieu, le déploiement d'un plan de sécurité alimentaire, ou la valorisation des mégots de cigarette via le dispositif « TchaoMégot », par exemple).
- Il faut ajouter à cela que les dépenses de ce chapitre sont directement touchées par le niveau des prix, qui reste élevé (fluides, denrées alimentaires...).
- Enfin, il faut noter que désormais les prestations d'action sociale à destination des agents de la ville, sont imputées sur ce chapitre 011, et non plus au chapitre 65 des subventions (avec le passage du COS au CNAS).

Malgré tous ces éléments, l'évolution des charges à caractère général reste contenue ; grâce aux mesures prises par la municipalité (économies d'énergie, optimisation des locations immobilières...).

Chapitre 011 - Charges à caractère général	Budgété 2024	BP 2025	Evolution (%)
Achats de prestations de services	162 827 €	227 840 €	39,93%
Eau, Electricité, Chauffage	1 694 000 €	1 660 248 €	-1,99%
Combustibles et Carburants	120 500 €	145 000 €	20,33%
Alimentation	987 864 €	1 017 080 €	2,96%
Fournitures d'entretien, de voirie, de petit équipement	356 905 €	322 404 €	-9,67%
Vêtements de travail	68 572 €	84 500 €	23,23%
Autres fournitures	240 513 €	273 353 €	13,65%
60 - Achats	3 631 182 €	3 730 424 €	2,73%
Contrats de prestations de services	828 370 €	747 760 €	-9,73%
Locations immobilières et mobilières, charges locatives	865 510 €	707 516 €	-18,25%
Entretien terrains, bâtiments, voirie, réseaux, véhicules, matériels	402 190 €	423 211 €	5,23%
Maintenance	610 955 €	618 638 €	1,26%
Primes d'assurance	142 056 €	208 960 €	47,10%
Formation	82 630 €	103 000 €	24,65%
Autres charges diverses	185 437 €	398 135,66	114,70%
61 - Services extérieurs	3 117 148 €	3 207 221 €	2,89%
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	346 484 €	342 675 €	-1,10%
Annonces et insertions	40 350 €	57 700,00	43,00%
Fêtes et cérémonies / Réceptions	363 197 €	322 966 €	-11,08%
Catalogues et imprimés / publications / distributions	178 920 €	187 040 €	4,54%
Transports et déplacements	43 212 €	60 134,70	39,16%
Frais postaux et de télécommunications	136 000 €	135 900 €	-0,07%
Cotisations	55 124 €	62 926,00	14,15%
Frais de nettoyage des locaux	22 200 €	20 000 €	-9,91%
Remboursements de frais	80 840 €	80 900,00	0,07%
Autres charges diverses	363 495 €	376 149,96	3,48%
62 - Autres services extérieurs	1 629 822 €	1 646 392 €	1,02%
Taxes foncières	15 750 €	15 003 €	-4,74%
Autres impôts et taxes	33 034 €	34 591 €	4,71%
63 – Impôts, taxes et versements assimilés	48 784 €	49 594 €	1,66%
Total Chapitre 011	8 426 936 €	8 633 631 €	2,45%

Le poste « Achats »

Achats de prestations de services :

Cette nature comptable correspond aux séjours organisés par la Ville (à destination des enfants, des jeunes, et des retraités).

Chaque année, la Ville offre la possibilité aux enseignants des classes de CM2 d'organiser une classe de découverte avec leurs élèves. En 2025, le budget alloué est en hausse du fait de l'augmentation du nombre de classes qui partiront cette année (+ 58 000 €).

C'est cela qui explique la hausse de cette nature comptable.

Fluides et carburants :

Depuis 2021, la Ville a mis en place de nombreuses mesures pour assurer sa transition écologique et réduire la consommation de fluides (audits énergétiques des bâtiments communaux, changement des éclairages en LED avec détecteur de présence, rénovation complète des chaufferies de l'école BUISSON et de l'école KERGOMARD, installation de radiateurs électriques avec pilotage intelligent, installation de robinets de lavabo temporisés et sans contact dans les écoles...).

De même, la commune mène une politique de renouvellement progressif de sa flotte automobile en véhicules propres (véhicules électriques, au gaz naturel ou au bioéthanol).

Ces mesures s'inscrivent dans un objectif de développement durable et d'amélioration de la qualité de l'air. De plus, elles permettent aussi de contenir les dépenses relatives aux fluides et au carburant, malgré les prix très élevés.

Alimentation :

En 2025, les crédits inscrits pour l'achat des denrées alimentaires est en légère augmentation (+ 2,96 %). Cela intègre notamment :

- la hausse des prix,
- le souhait de la Ville de continuer à servir des repas de qualité ; et d'augmenter la part des produits issus de l'agriculture biologique et de circuits courts.
- la poursuite des démarches « anti gaspillage alimentaire » avec notamment les inscriptions préalables obligatoires,
- un nombre de convives plus élevé au restaurant Lacroix, avec l'ouverture aux étudiants depuis janvier 2024, dans le cadre du dispositif du repas à 1 €.

Autres achats (fournitures d'entretien, de voirie, de petit équipement, vêtements de travail, et autres fournitures) :

Concernant ces dépenses, il convient de noter les variations suivantes :

- *Une hausse des dépenses relatives aux fournitures scolaires.* Cela fait suite à l'intégration dans le budget principal de la Ville des achats de fournitures pour les kits de rentrée scolaire, distribués aux familles. En effet, ces achats étaient auparavant réalisés par la Caisse des écoles.
- *Une hausse des dépenses relatives aux vêtements de travail et aux équipements de protection individuelle des agents de la commune.* Cette dépense est liée aux conditions de travail des agents, et à leur sécurité.
- *Un maintien du montant des acquisitions pour la médiathèque.* C'est un poste de dépenses nécessaire pour l'attractivité et la fréquentation de la médiathèque, puisqu'il permet l'actualisation et le développement des collections.
- *Une baisse des crédits relatifs aux fournitures de petits équipements.*

Le poste « Services extérieurs »

Contrats de prestations de services :

Les crédits inscrits à cette nature sont en diminution.

Cela s'explique par deux baisses :

- La prestation d'installation des illuminations de fin d'année, pour laquelle les achats effectués ces dernières années permettent de réduire les coûts ;
- Et les versements au délégataire, dans le cadre de la Délégation de service public relative au Stationnement payant. En effet, un contrat a été signé, pour confier la gestion du stationnement payant sur voirie à un nouveau délégataire (INDIGO), à compter du 1^{er} janvier 2025. Dans le cadre de ce nouveau contrat, la ville devrait conserver davantage de recettes de stationnement, et donc en reverser moins au nouveau délégataire.

Il faut en revanche noter qu'une dépense est en hausse sur cette nature : Il s'agit de la prestation de dératization de l'espace public. En effet, en 2025, la Ville renforcera ces actions. (+ 80 700 €).

Locations immobilières et mobilières, charges locatives :

1. Concernant les bâtiments loués par la ville :

En 2025, les crédits prévus pour le paiement des loyers et des charges locatives ont été revus à la baisse. Cela vient du fait que le bâtiment administratif situé au 12 place Jean Jaurès n'est plus loué depuis le 1^{er} septembre 2024. Ainsi, les effets seront visibles en année pleine en 2025.

2. Concernant la location des locaux commerciaux :

Des locaux commerciaux ont été acquis par la Ville, dans le cadre de préemptions, dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'offre commerciale.

En 2025, comme en 2024, la municipalité a prévu une stabilité des dépenses liées aux loyers et aux charges locatives des locaux commerciaux.

3. Concernant les locations mobilières :

Les locations de véhicules et de matériels sont stables.

Les locations relatives aux événements organisés par la ville sont en diminution en 2025 (- 70 000 €). En effet, en 2024, lors des événements liés aux jeux olympiques et paralympiques, organisés par la Ville et financés en partie par la Métropole du Grand Paris, la commune a effectué des locations de jeux, d'animations et d'équipements sportifs. De même, pour certains événements, la Ville avait loué des barnums. Ces dépenses ne seront pas reconduites en 2025.

Entretien (bâtiments, espaces publics, matériels), Maintenance :

Les crédits inscrits sont stables.

Seule l'enveloppe prévisionnelle pour l'entretien des matériels de restauration est en légère augmentation (+ 23 000 €), ainsi que les dépenses de maintenance du matériel de vidéo protection (+ 19 000 €).

Assurance :

Il faut noter une hausse importante des cotisations d'assurance en 2025. En effet, de nouveaux marchés publics ont été conclus au 1^{er} janvier 2025, et les cotisations d'assurance sont en augmentation. Cela concerne principalement les lots « responsabilité civile », « protection juridique » et « protection fonctionnelle ».

Cela s'inscrit dans un contexte plus général, de difficultés assurantielles pour les collectivités territoriales (hausse des montants des primes et des franchises, absence de réponse aux appels d'offres...). Cela s'explique en partie par la multiplication des événements et aléas climatiques, par l'apparition de nouveaux risques (cyber-risques par exemple), mais aussi par des modifications du marché de l'assurance (certains assureurs ont quitté le marché de l'assurance des collectivités).

Une mission d'information sénatoriale a même été créée en 2024, concernant les problèmes assurantiels des collectivités territoriales.

Formation :

En ce qui concerne les frais de formation, la municipalité souhaite maintenir un niveau de crédits élevé. Cela permet de répondre aux besoins des agents, de renforcer leurs formations et de poursuivre la gestion prévisionnelle de l'emploi des effectifs et des compétences (GPEEC).

Autres frais divers :

Ces dépenses sont en augmentation, car elles comprennent :

- L'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) en année pleine (montant total de 135 000 €).
- Un nouvel abonnement concernant la sécurité informatique (15 000 €).
- Une enveloppe prévisionnelle a été inscrite, pour les frais liés à la création du tiers lieu, situé rue Marcel Sembat.
- Des crédits ont été prévus au BP 2025, pour le déploiement du nouveau dispositif « plan de sécurité alimentaire », tant en dépenses qu'en recettes.

Le poste « Autres services extérieurs »

Rémunération d'intermédiaires et honoraires :

Ces dépenses sont stables. Elles comprennent principalement des prestations d'accompagnements informatiques, les honoraires liés aux contentieux, la retranscription du conseil municipal, les frais de notaire, les frais d'architecte dans le cadre des procédures de périls.

Fêtes et cérémonies, Réceptions :

Cette enveloppe comprend notamment l'organisation des vœux, des Estivales, de la fête de la ville, de la nuit blanche, du forum des associations, ou encore d'animations lors des fêtes de fin d'année. Elle comprend également l'organisation du festival de l'écologie populaire qui sera reconduit avec une nouvelle édition en 2025. Cet événement a pour objectif de continuer à sensibiliser les Kremlinois et Kremlinoises aux gestes écologiques dans un esprit éducatif et festif. Elle comprend aussi l'organisation du festival des Art' Dentes, un festival d'art de rue qui a lieu dans l'espace public depuis 2021.

En 2025, les crédits inscrits sur ces natures comptables sont en diminution, de nombreux efforts sont faits pour garantir qualité tout en réduisant les coûts budgétaires des réceptions, fêtes et des cérémonies.

Catalogues et imprimés, publication, distribution :

Comme en 2024, elles sont stables en 2025, dans un souci de maîtrise des frais de communication. La légère augmentation correspond à une prévision prudente pour l'achat d'enveloppes.

Les autres postes « services extérieurs »

Les autres postes de dépenses sont stables par rapport au budgété 2024. Il faut noter que de manière prudentielle, certaines enveloppes prévisionnelles sont en légère hausse.

Remboursements de frais :

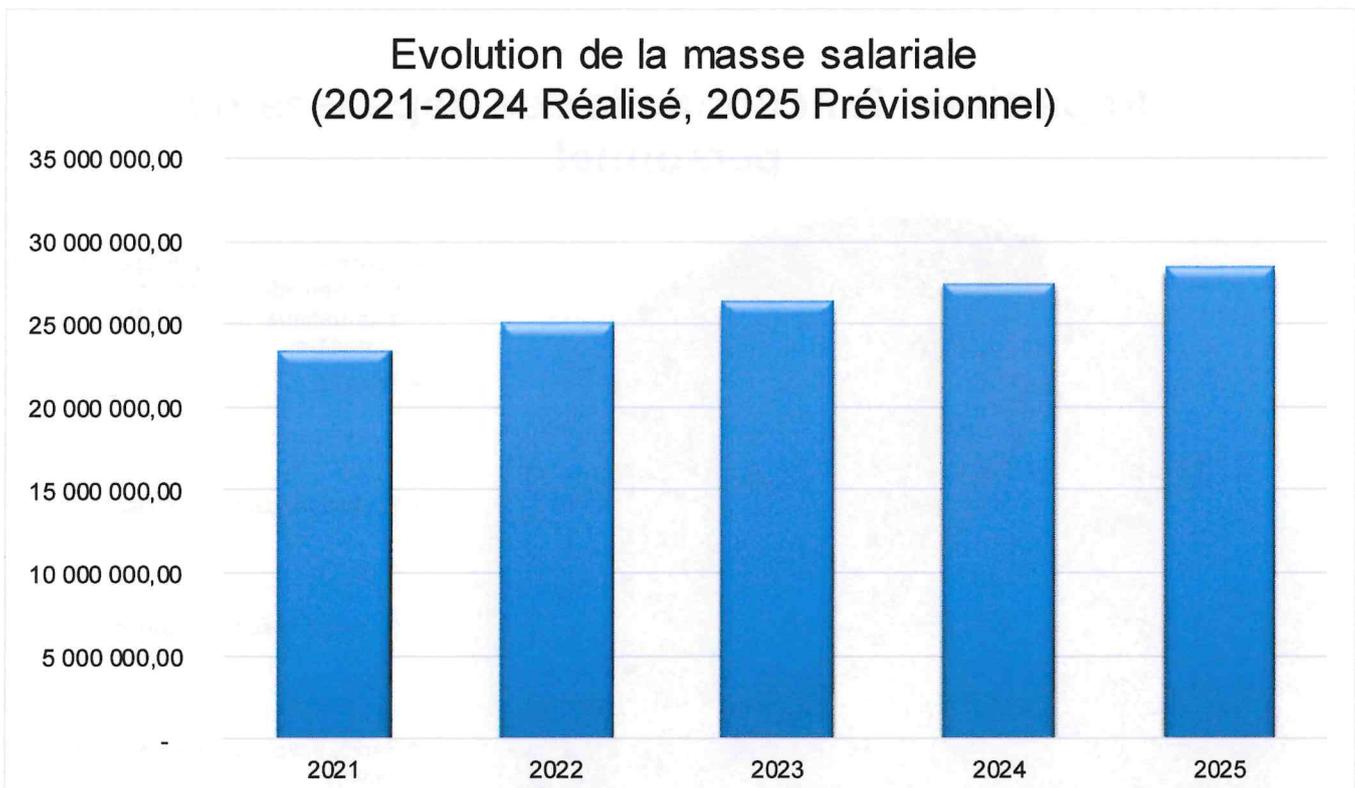
Ce poste de dépenses comprend les remboursements de frais à divers organismes. Tels que la contribution de la Ville au syndicat « vélib' », ou le remboursement des frais de scolarité des enfants kremlinois aux villes au sein desquelles ils sont scolarisés.

Le poste « Impôts, taxes et versements assimilés »

L'enveloppe allouée est stable au BP 2025.

1.1.2.Charges de personnel (chapitre 012)

Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont en hausse de + 1,32 % par rapport au budgété 2024, pour un montant total de 28 500 000 €.



Ce graphique met en lumière la hausse progressive de la masse salariale. Elle est principalement due à l'effet de plusieurs mesures imposées aux collectivités locales, dont :

- La revalorisation du point d'indice (+3,5 % en 2022 et +1,5 % en 2023),
- La revalorisation des grilles salariales des agents de catégories B et C,
- La création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (appliquée en juin 2024 par la Ville),
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- La prime dite Ségur, pour les agents du secteur sanitaire et social.

On peut se féliciter de ces diverses revalorisations de rémunération des agents publics, mais on constate qu'elles pèsent sur le budget des collectivités territoriales. Ainsi, par exemple, sur les 9 premiers mois de 2024, on observe une hausse de + 5,4% des dépenses de personnel des collectivités territoriales.

Comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, la hausse des dépenses de personnel reste contenue au budget primitif 2025, grâce au pilotage maîtrisé de la masse salariale.

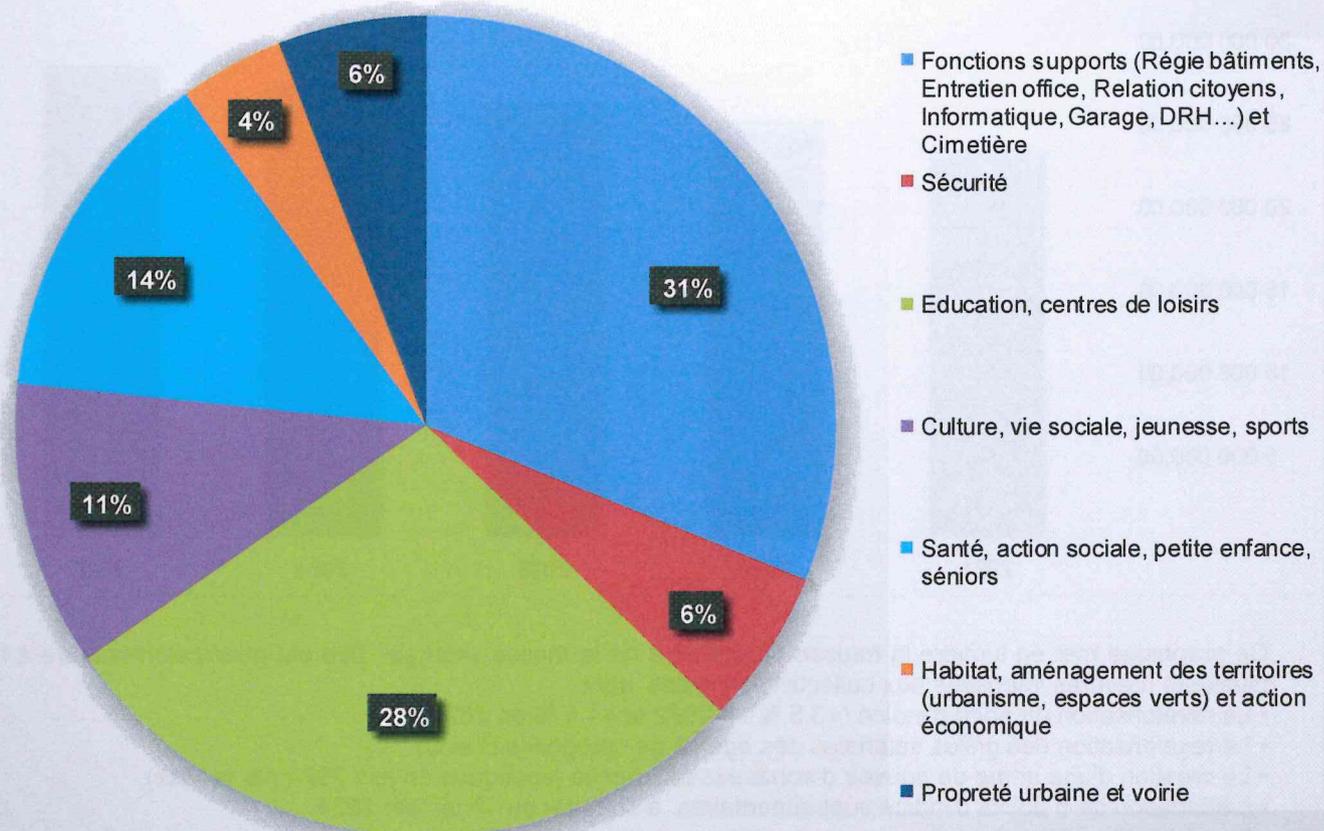
En 2025, le chapitre 012 prend en compte les éléments suivants :

- La municipalité a souhaité procéder à une refonte du RIFSEEP des agents de la Ville (le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). En effet, des ajustements ont été mis en œuvre pour mieux reconnaître l'engagement professionnel des agents de la Ville.
- Les incidences liées au Glissement vieillesse technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents (avancements d'échelons notamment).
- Les augmentations successives du SMIC, en année pleine.
- La hausse des cotisations employeurs prévue en 2025. En effet, un décret paru au JO du 31/01/2025 a acté la hausse progressive de 12 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL (3 points par an pendant 4 ans). Le taux de cotisation passera ainsi de 31,65 % (taux actuel) à 43,65 % en 2028.
- Comme en 2024, le budget primitif 2025 intègre également la mesure prise par le Conseil municipal en juin 2023, permettant aux agents de la commune de bénéficier de l'indemnisation de leurs jours de congés, au-delà du 15^{ème} jour, épargnés sur le Compte Épargne Temps (CET).

Au BP 2025, les dépenses de personnel représentent 58,2 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Cela relève d'un choix de gestion fait par la Ville qui privilégie la gestion des services publics par des agents publics, directement recrutés par la commune, plutôt que d'externaliser ses missions. C'est le cas, par exemple, de la petite enfance, la propreté urbaine, le marché forain, et l'entretien des sépultures du cimetière.

Répartition fonctionnelle des dépenses de personnel



1.1.3. Atténuations de produits (chapitre 014)

Le FPIC (le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) :

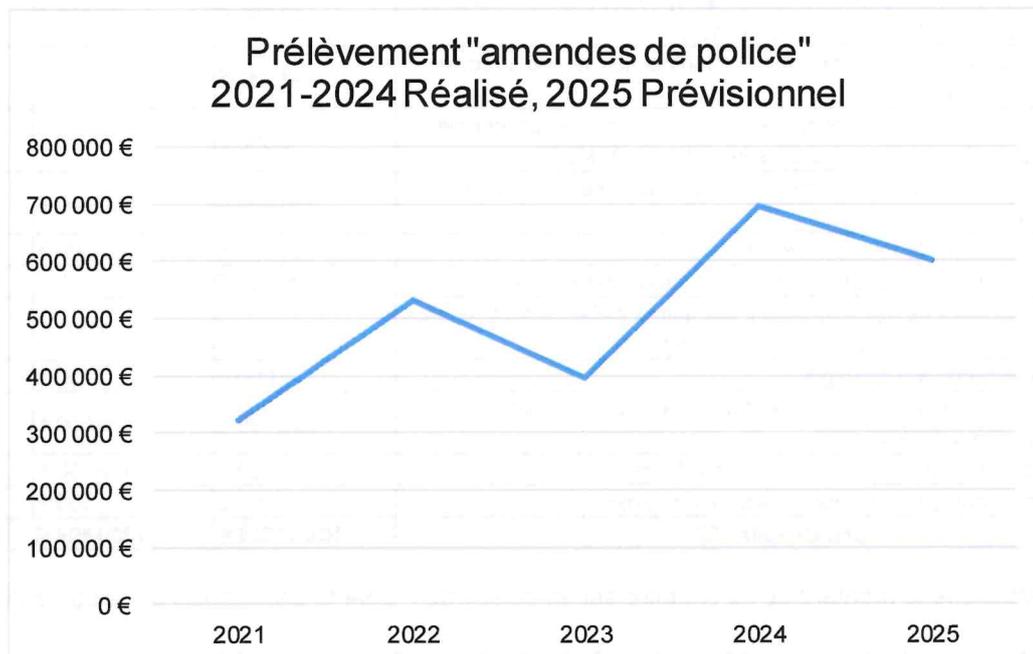
Le Fonds national de Péréquation horizontale des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été créé en 2012. La Ville est contributrice. Le montant de sa contribution a légèrement baissé ces dernières années.

Toutefois, en 2024, le Conseil constitutionnel a annulé les dispositions législatives relatives au calcul des contributions communales au FPIC au sein de la Métropole du Grand Paris.

La loi de finances pour 2025 est donc venue modifier ces modalités de calcul. Les contributions des Etablissements Publics Territoriaux restent inchangées. Mais, désormais, les contributions communales seront calculées en fonction de leur potentiel financier par habitant.

Le prélèvement « amendes de police » :

Depuis 2021, la commune est soumise au prélèvement « amendes de police », au profit d'Ile de France Mobilités et de la Région Ile-de-France. En moyenne, le montant est d'environ 500 000 €. Par prudence, la municipalité a décidé d'inscrire le montant de 600 000 € au BP 2025.



Le prélèvement « Dilico » :

Un nouveau prélèvement doit être inscrit au BP 2025.

En effet, dans le but de réduire le déficit public, l'article 64 bis de la loi de finances pour 2025 a créé le « Dilico » (« dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales »).

Le « Dilico » doit permettre à l'Etat d'économiser 1 milliard d'euros en 2025. Il a été réparti en 3 enveloppes :

- ✓ Le bloc communal contribuera à hauteur de 500 millions d'euros,
- ✓ Les départements contribueront à hauteur de 220 millions d'euros,
- ✓ Et les régions à hauteur de 280 millions d'euros.

2 099 collectivités seraient contributrices au DILICO.

Pour les communes, le « Dilico » est déterminé à partir d'un indice synthétique calculé en fonction du potentiel financier et du revenu moyen par habitant. Le montant de la contribution dépend aussi de la population.

La commune devrait être prélevée dans le cadre du « Dilico ». C'est pourquoi le montant de 85 000 € a été inscrit au budget primitif 2025. Ce prélèvement vient s'ajouter aux différentes baisses des subventions de l'Etat.

1.1.4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante		Budgété 2024	BP 2025	Evolution (%)
65131	Bourses de l'émancipation	15 000 €	15 000 €	0,00%
65132	Prix	2 025 €	2 025 €	0,00%
65138	Autres secours (Versement de l'ACAM et Frais d'hébergements d'urgence)	18 000 €	6 000 €	-66,67%
65311	Indemnités de fonction des élus	254 000 €	259 000 €	1,97%
65312	Frais de mission et de déplacement des élus	0 €	900 €	100,00%
65313	Cotisations de retraite des élus	26 000 €	26 000 €	0,00%
65315	Formation des élus	13 000 €	15 000 €	15,38%
654	Créances admises en non valeur et créances éteintes	39 000 €	39 000 €	0,00%
6553	Contribution obligatoire au service d'incendie	651 358 €	651 500 €	0,02%
65561	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales	7 402 533 €	7 493 517 €	1,23%
65568	Autres contributions (contribution au syndicat intercommunal du lycée Darius Milhaud et au SIFUREP)	40 060 €	40 160 €	0,25%
6558	Autres contributions obligatoires (Contribution versée à l'école Jeanne d'Arc)	191 783 €	214 772 €	11,99%
657351	Subventions de fonctionnement au groupement de rattachement (Subvention au Territoire dans le cadre de DEMOS)	6 000 €	6 000 €	0,00%
65736211	Subventions de fonctionnement au Budget annexe "marché forain"	256 408 €	160 000 €	-37,60%
657363	Subventions de fonctionnement au CCAS	730 000 €	597 500 €	-18,15%
657364	Subventions de fonctionnement à la Caisse des écoles	30 000 €	0 €	-100,00%
657381	Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux (Aide aux séjours pour les collégiens)	0 €	1 900 €	100,00%
65741	Subventions aux ménages	1 000 €	2 000 €	100,00%
65748	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	655 498 €	660 500 €	0,76%
65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	115 900 €	159 130 €	37,30%
65888	Autres charges diverses de gestion courante	1 000 €	500 €	-50,00%
Total Chapitre 65		10 448 565 €	10 350 404 €	-0,94%

On constate que le montant de ce chapitre est en baisse de – 0,94 % par rapport au budgété 2024.

D'une part, certains postes de dépenses sont en baisse, au sein de ce chapitre :

- L'enveloppe « autres secours » et la subvention versée au CCAS sont en baisse au BP 2025, par rapport au budgété 2024. Cela s'explique par le fait qu'en 2024, la Ville et le CCAS ont pris en charge le paiement de frais d'hôtel pour l'hébergement d'urgence de familles kremlinoises, notamment suite au sinistre survenu au 33 rue Schuman. Ces dépenses n'ont plus lieu d'être en 2025. Le montant de la subvention au CCAS inscrit au BP 2025 (597 500 €) est identique à celle du BP 2024. Cette subvention permettra au CCAS de maintenir ses actions, et notamment les aides alimentaires et financières aux Kremlinois en difficulté, ainsi que les prestations de maintien à domicile. Ainsi, la municipalité réaffirme ici son choix de protéger et d'accompagner les habitants.
- La subvention versée au budget annexe « marché forain » est en diminution en 2025, car le BP 2025 du « marché forain » reprend, de manière anticipée, son résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2024. Cela représente une recette de fonctionnement de 140 915 €. Cela permet donc au budget annexe « marché forain » de financer une partie de ses dépenses de fonctionnement 2025, et donc de diminuer la subvention versée par la Ville.
- Au regard de la mise en sommeil de la Caisse des écoles, il n'y a plus lieu de lui verser une subvention. Les dépenses correspondant aux activités de la Caisse des Ecoles ont été intégrées au budget principal de la Ville (achat des gourdes, des fournitures pour les kits de rentrée scolaire, aide aux séjours pour les collégiens).
- Au sein des subventions versées aux associations, il faut noter les baisses suivantes :
 - la subvention versée au COS (le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la commune du Kremlin-Bicêtre). Le montant budgété en 2024 était de 30 998 €. La subvention annuelle moyenne entre 2020 et 2023 était de 111 704 €. Or, cette subvention n'a plus lieu d'être en 2025, puisqu'elle a été remplacée par l'adhésion au CNAS.
 - la subvention versée à l'AGECAM, qui gère le théâtre de l'Espace Culturel André Malraux. En effet, en 2024 la Ville a décidé de verser une subvention exceptionnelle à l'AGECAM pour qu'elle puisse faire face à ses difficultés financières (43 000 €). En 2025, le choix a été fait par la municipalité de pérenniser une aide financière à l'AGECAM à hauteur de 17 000 €.

D'autre part, plusieurs dépenses de ce chapitre sont en hausse :

- Le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), versé par la ville au Territoire Grand Orly-Seine Bièvre, connaît une forte augmentation (+ 90 984 €). Cela vient du fait qu'une part importante du FCCT (5 M€ sur les 7,4 M€ mandatés en 2024) évolue à la hausse en fonction de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales. En 2025, les bases seront en hausse de + 1,7 %. Il convient donc d'inscrire 7,5 M€ pour le FCCT 2025.
- La contribution de la ville à l'école Jeanne d'Arc est en hausse en 2025 (+ 22 989 €), car elle dépend du nombre d'élèves kremlinois inscrits.
- Les dépenses liées à l'utilisation de logiciels informatiques en nuage, sont en augmentation afin d'améliorer les outils informatiques de la collectivité. Pour mémoire, ces dépenses sont éligibles au versement du FCTVA.
- Au sein des subventions versées aux associations, il faut noter :
 - une augmentation de + 32 500 € au total du montant inscrit pour les subventions versées aux associations sportives.

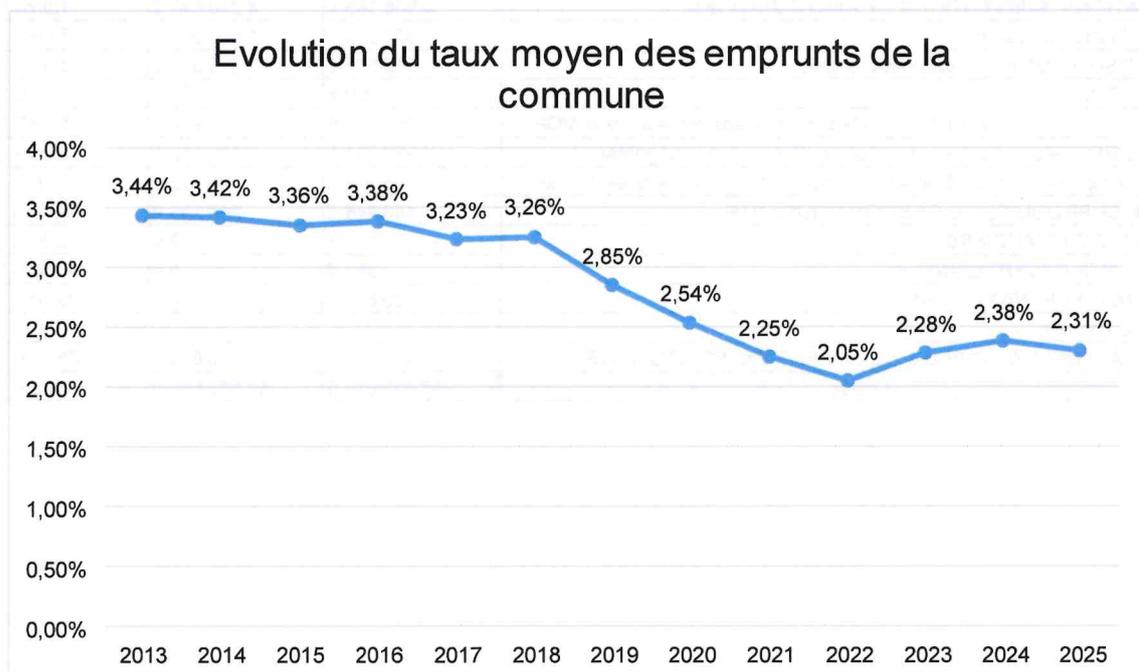
L'ensemble des autres postes de dépenses de ce chapitre demeure stable par rapport à 2024.

- C'est le cas par exemple des indemnités et frais des élus de la commune, c'est le cas aussi de la participation de la ville au financement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.
- Les crédits alloués aux autres subventions que celles déjà évoquées sont maintenus (crèche des petits cailloux, ADASE, Dispositif d'Education Musicale à Orientation Sociale (DEMOS), subventions aux ménages pour l'acquisition de vélos et trottinettes, etc.). La municipalité renouvelle ici son soutien au tissu associatif.

1.1.5.Charges financières (chapitre 66)

Après plusieurs années durant lesquelles les taux d'intérêt avaient atteint des niveaux historiquement bas, les taux ont commencé à remonter en 2022.

Le relèvement des taux d'intérêt s'est traduit logiquement par une augmentation des frais financiers de la commune, à compter de 2023. Puis les taux d'intérêt et les frais financiers ont eu tendance à se stabiliser :



C'est pourquoi les charges financières sont stables au BP 2025, par rapport au budgété 2024, avec un montant total inscrit de 655 022 €.

1.1.6.Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre est composé principalement des régularisations et des titres annulés sur les exercices antérieurs. Il est par nature fluctuant.

Il est en baisse au BP 2025 par rapport au budgété 2024, car en 2024 ce chapitre avait été ré-abondé lors de la décision modificative n°1. Il s'agissait d'annuler un titre sur exercice antérieur de 46 800 €, puis de le réémettre au nom d'un autre débiteur. Cette opération s'équilibrait en dépense et en recette.

1.1.7.Provisions (chapitre 68)

Dans un objectif de bonne gestion financière, il est demandé aux collectivités territoriales d'effectuer une provision relative aux restes à recouvrer. Cette provision tient compte du risque qu'une partie des créances attendues ne soit jamais honorée. Le montant de cette provision est calculé en lien avec la comptable publique. Il dépend de l'ancienneté de la créance. Un taux forfaitaire de dépréciation de 15 % est appliqué pour les créances prises en charge depuis plus de deux ans et non encore recouvrées.

Cette provision a été constituée en 2023, pour un montant de 60 000 €. Puis, elle doit être réajustée chaque année, au regard des éléments transmis par le service de gestion comptable d'Ivry-sur-Seine. En 2024, cette provision a été réajustée à 80 000 €, avec l'émission d'une dépense de 20 000 €.

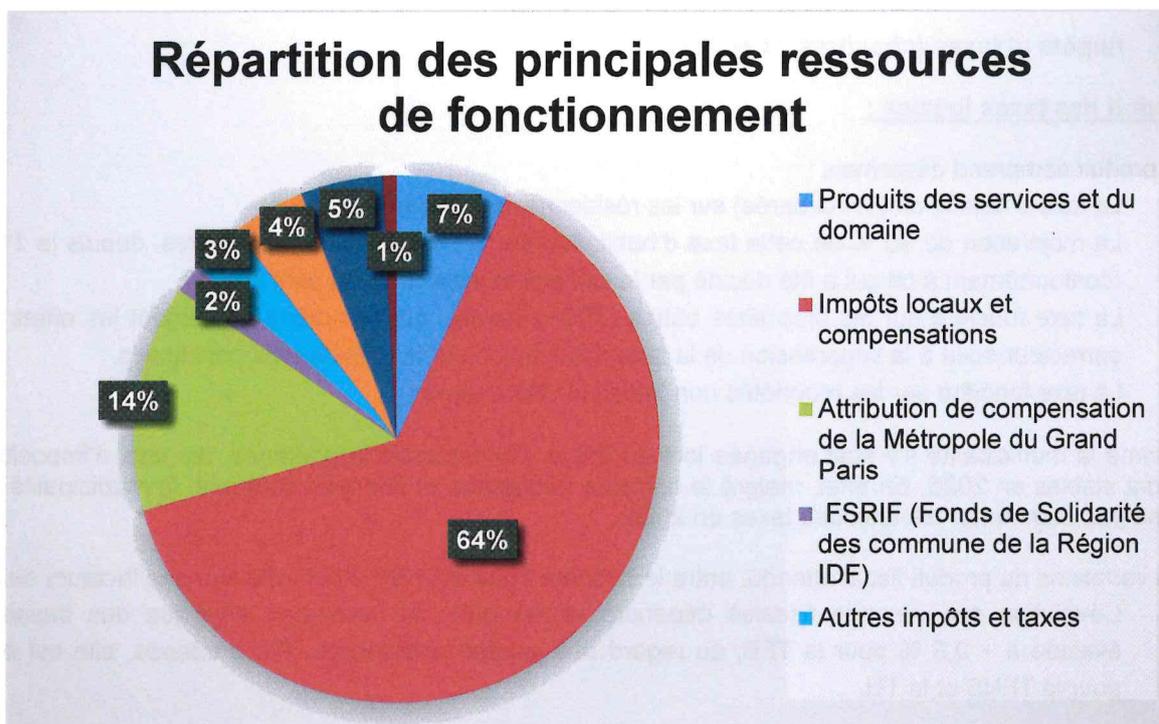
Au BP 2025, par prudence, la somme prévisionnelle de 20 000 € a de nouveau été inscrite.

1.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 51 953 631,06 € sont ventilées ainsi :

Recettes de fonctionnement		Budgété 2024	BP 2025	Evolution (%)
Opérations réelles				
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 625 962 €	2 224 974 €	-15,27%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	235 000 €	185 000 €	-21,28%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 237 212 €	3 354 914 €	3,64%
73	IMPOTS ET TAXES	7 740 151 €	7 740 151 €	0,00%
	Dont attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris (MGP)	6 867 569 €	6 867 569 €	0,00%
	Dont la dotation de solidarité communautaire versée par la MGP	0 €	0 €	0,00%
	Dont FSRIF (Fonds de Solidarité des commune de la Région IDF)	872 582 €	872 582 €	0,00%
731	FISCALITE LOCALE	32 760 012 €	33 251 686 €	1,50%
	Dont Produit des taxes locales	31 000 012 €	31 541 686 €	1,75%
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	1 000 000 €	850 000 €	-15,00%
	Dont taxe sur la consommation d'électricité	350 000 €	350 000 €	0,00%
	Dont autres taxes (taxe de séjour, TLPE)	410 000 €	510 000 €	24,39%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 906 165 €	4 810 348 €	-1,95%
	Dont dotation forfaitaire	1 802 819 €	1 575 000 €	-12,64%
	Dont DSU (Dotation de solidarité urbaine)	612 505 €	645 000 €	5,31%
	Dont FCTVA	11 000 €	10 000 €	-9,09%
	Dont Participations de l'Etat, de la Région, du Département, de la MGP	456 075 €	383 904 €	-15,82%
	Dont participations d'autres organismes (C.A.F, FranceAgriMer...)	1 928 054 €	2 100 732 €	8,96%
	Dont compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières	95 712 €	95 712 €	0,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	486 345 €	266 556 €	-45,19%
76	PRODUITS FINANCIERS	2 €	2 €	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	300 €	0 €	-100,00%
78	REPRISE SUR PROVISIONS	590 896 €	0 €	-100,00%
Opérations d'ordre				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	160 000 €	120 000 €	-25,00%
Total		52 742 044 €	51 953 631 €	-1,49%

Répartition des principales ressources de fonctionnement



1.2.1 Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

Il s'agit ici de la reprise du résultat de fonctionnement excédentaire de clôture de l'année précédente. En 2025, ce résultat est repris dès le Budget primitif.

1.2.2 Atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre comprend deux éléments :

- ➔ Les recettes liées à des remboursements de salaires (trop perçu, assurance maladie...) ou de cotisations (caisses de retraite). En 2025, le montant est en diminution par rapport au budgété 2024, au regard des recettes réellement encaissées.
- ➔ Le remboursement, par le budget annexe « marché forain » des frais de personnel payés par la Ville. Le montant est stable entre 2024 et 2025.

1.2.3 Produits des services et du domaine (chapitre 70)

Ce chapitre, d'un montant de 3,4 M€, comprend principalement les prestations et services facturés par la Ville, ainsi que le forfait post stationnement.

Les principales variations au sein de ce chapitre sont les suivantes :

- La recette relative au stationnement payant est en hausse au BP 2025 (de + 100 000 €), pour se conformer aux recettes réalisées en 2024. En effet, ces recettes sont plus importantes que ce qui était budgété.
- En revanche, on constate une baisse des recettes liées au forfait post stationnement, depuis 2023. Cela s'explique par le fait que les usagers s'acquittent davantage de leurs redevances de stationnement. C'est pourquoi, par prudence, la recette prévue au BP 2025 est en diminution.
- Il faut noter que les recettes suivantes sont en hausse, pour suivre le réalisé 2024 : les participations familiales pour l'accueil des jeunes enfants au sein des structures de la petite enfance, et les redevances de restauration et de périscolaire.
- L'ensemble des autres recettes de ce chapitre est stable. C'est le cas par exemple des concessions du cimetière, des redevances de loisirs, mais aussi des droits de terrasse.

Au total, le montant du chapitre est en hausse.

Pour mémoire, les tarifs 2025 ont été adoptés par le Conseil municipal du 19 décembre 2024. La municipalité avait fait les choix suivants :

- Stabilité de certains tarifs afin de protéger les Kremlinois et les Kremlinoises : restauration et portage de repas, accueils de loisirs et périscolaire, séjours, etc.
- Application d'une hausse de + 2 % sur les autres tarifs (droits de voirie, etc...).

1.2.4 Impôts et taxes (chapitres 73 et 731)

Produit des taxes locales :

Ce produit comprend désormais :

- La taxe d'habitation (TH ci-après) sur les résidences secondaires.
- La majoration de 30 % de cette taxe d'habitation sur les résidences secondaires, depuis le 1^{er} janvier 2023 (conformément à ce qui a été décidé par le Conseil municipal du 14 avril 2022).
- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB ci-après), qui comprend également les effets du coefficient correcteur suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB ci-après).

Comme la municipalité s'y était engagée lors du débat d'orientations budgétaires, les taux d'imposition de la Ville seront stables en 2025. En effet, malgré le contexte budgétaire et financier contraint, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux des taxes en 2025.

Les variations du produit fiscal attendu, entre le budgeté 2024 et le BP 2025, relèvent des facteurs suivants :

- L'évolution des recettes fiscales dépendra, d'une part, de l'évolution physique des bases. Celle-ci est évaluée à + 0,3 % pour la TFB, au regard des années antérieures. Par prudence, elle est évaluée à 0 % pour la TFNB et la TH.
- Elle dépend d'autre part de la hausse du coefficient d'actualisation des valeurs locatives, qui suit l'inflation. Pour mémoire, conformément aux principes adoptés en loi de finances 2017, depuis 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives correspond à l'évolution entre l'année N-2 et l'année N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre. En 2025, la révision forfaitaire des bases fiscales sera de + 1,7 %.

C'est ce qui explique le montant des recettes attendues, de 33,3 M€ (soit + 0,5 M€ par rapport au budgeté 2024).

Taxe additionnelle aux droits de mutation :

Le produit de cette taxe est volatile et lié à l'état du marché de l'immobilier, puisqu'il est issu des transactions immobilières (locaux neufs ou anciens, logements ou locaux professionnels).

Suite au ralentissement du marché de l'immobilier, par prudence, la Ville a choisi d'inscrire une recette de 850 000 € au BP 2025.

Autres taxes (taxe de séjour et taxe locale sur la publicité extérieure) :

Le produit attendu pour la TLPE (la taxe locale sur la publicité extérieure) est stable entre 2024 et 2025 (60 000 €). En revanche, le produit inscrit pour la taxe de séjour est en augmentation. En effet, on constate une hausse de cette recette, suite à la reprise de l'activité hôtelière après la crise sanitaire (+ 100 000 €).

Attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris :

Depuis la création de la Métropole du Grand Paris en 2016, le montant de cette recette est stable (6 867 569 €).

Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) :

Il s'agit du Fonds qui assure une péréquation entre les communes de la région Île-de-France en fonction de leur richesse. Le montant perçu par la ville à ce titre est également stable (872 582 €).

Taxe sur électricité :

En 2025, la Ville prévoit une stabilité de cette recette (de 350 000 €), liée à la consommation d'électricité.

1.2.5 Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

La Dotation Globale de Fonctionnement :

Pour mémoire, la dotation globale de fonctionnement (DGF ci-après), comprend deux parts :

- la dotation forfaitaire, qui dépend principalement de la variation de la population,
- et la part péréquation, avec la dotation de solidarité urbaine (DSU), qui a tendance à augmenter très légèrement chaque année.

Sur la période de 2014 à 2017, la DGF a fortement diminué, avec l'instauration de la contribution au redressement des comptes publics.

Depuis lors, un écrêtement de la dotation forfaitaire est appliqué à certaines communes, en fonction du potentiel fiscal par habitant. Cet écrêtement sert à financer les évolutions de la DGF : les hausses des dotations de péréquation, et les augmentations de dotations forfaitaires du fait de la croissance démographique. Ce mécanisme est appliqué à la commune du Kremlin-Bicêtre.

En 2023 et en 2024, l'écrêtement n'a pas été appliqué par l'Etat. C'est donc l'Etat, et non les collectivités, qui a financé les évolutions de la DGF.

En 2025, le dispositif de l'écrêtement sera de nouveau appliqué. En effet, l'Etat n'abondera l'enveloppe de DGF que de 150 M€ (qui seront prélevés sur la DSIL - Dotation de soutien à l'investissement local). Le reste sera financé par les prélèvements sur les dotations forfaitaires, via l'écrêtement.

Pour 2025, la commune prévoit une légère augmentation de la DSU, et une baisse de la dotation forfaitaire liée à l'écrêtement. Ainsi, au total, la DGF devrait diminuer d'environ – 195 000 €.

Participations :

Les participations de l'Etat, du Département du Val-de-Marne et de la Caisse d'allocations familiales sont stables au BP 2025.

En ce qui concerne les subventions de la Métropole du Grand Paris, elles sont en baisse en 2025, du fait du montant élevé inscrit en 2024, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les jeux de Paris 2024 » visant à soutenir les événements promouvant les valeurs de l'olympisme organisées par la commune.

Grâce à la recherche très active de financements, il est prévu une hausse des subventions versées par les organismes. En effet, sont notamment attendues une subvention de CITEO pour la gestion active des déchets effectuée par la ville, et une subvention de l'ALCOM pour la mise en place du dispositif innovant « TchaoMégots » de collecte et de recyclage des mégots.

Compensations de l'Etat des taxes locales :

Sont budgétées ici les compensations de l'Etat relatives à la taxe foncière. Le montant inscrit au BP 2025 est basé sur le montant réellement notifié en 2024 (95 712 €).

1.2.6 Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre comprend les éléments suivants :

- Les recettes issues des loyers et locations de salles.
- Les redevances pour occupation du domaine public payées par les entreprises de réseaux de gaz et d'électricité. Le montant attendu est stable entre 2024 et 2025.
- Une nouvelle redevance créée dans le cadre du nouveau contrat de Délégation de service public relative au Stationnement payant, d'un montant de 40 000 €.

Au global, ce chapitre est en baisse. Cela s'explique par le fait qu'en 2024, la Ville a perçu la redevance variable versée par le délégataire Q PARK, dans le cadre de la précédente délégation de service public « stationnement », pour les années 2018 à 2022, pour un montant total de 302 274 €. Un tel montant de recettes ne sera donc pas reconduit en 2025.

2. La section d'investissement

2.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, d'un montant total de 15 576 481,43 €, sont ventilées ainsi :

Dépenses d'investissement		Budgété 2024	BP 2025	Evolution (%)
Opérations réelles				
001	Solde d'investissement reporté (dont apurement du 1069)	0 €	461 086 €	100,00%
13	Subventions d'investissement (annulations)	0 €	10 000 €	100,00%
16	Emprunts	2 943 645 €	3 111 260 €	5,69%
20	Immobilisations incorporelles	580 072 €	533 960 €	-7,95%
204	Subventions d'équipement versées	83 820 €	173 038 €	106,44%
21	Immobilisations corporelles	7 858 964 €	7 681 122 €	-2,26%
23	Immobilisations en cours	1 300 000 €	260 000 €	-80,00%
26	Participations	10 000 €	10 000 €	0,00%
27	Autres immobilisations financières	136 550 €	26 050 €	-80,92%
4541	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	100 000 €	200 000 €	100,00%
Opérations d'ordre				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 000 €	120 000 €	-25,00%
041	Opérations patrimoniales	108 000 €	105 000 €	-2,78%
Restes à réaliser :		2 625 726 €	2 884 965 €	9,87%
Total		15 906 776 €	15 576 481 €	-2,08%

2.1.1. Solde d'investissement reporté (chapitre 001)

A ce chapitre, est repris le solde déficitaire de la section d'investissement de l'année précédente (396 792,24 €). De plus, conformément à la délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2023, à compter de l'exercice 2024, la Ville doit apurer le compte 1069 (d'un montant total de 642 940,38 €) sur 10 ans (soit 1/10^{ème} par an). Ainsi, le montant de l'apurement (64 294,04 €) doit être ajouté au résultat d'investissement.

2.1.2. Subventions d'investissements annulées (chapitre 13)

Il s'agit d'une subvention d'investissement de 10 000 €, titrée en 2021, qui doit faire l'objet d'une annulation, car elle sera versée ultérieurement. Elle doit donc faire l'objet d'une dépense au chapitre 13.

2.1.3. Emprunts (chapitre 16)

Ce chapitre comprend principalement le remboursement en capital de la dette (pour un montant de 3 108 260 €).

2.1.4. Les immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Ce chapitre contient notamment :

- Des crédits pour la réalisation d'études (246 960 €). Ces études portent, à titre d'exemple, sur l'aménagement des squares Gisèle-Halimi et Edith-Piaf, sur le parc de l'îlot Ponticelli, ou sur la poursuite de la réalisation d'audits énergétiques de divers bâtiments communaux.
- Les dépenses relatives à la publication des annonces de marchés publics d'investissement.
- L'achat de licences informatiques, et de nouveaux modules ou connecteurs entre logiciels, pour un montant total de 124 000 €. Cela comprend par exemple le projet d'acquisition d'un parapheur électronique.
- Les crédits pour l'acquisition de fonds de commerce qui permettent à la Ville de mettre en œuvre une politique active de diversification du commerce local.

2.1.5. Les subventions d'équipement versées (chapitre 204)

Ce chapitre comprend deux subventions :

- La subvention d'investissement versée au budget annexe « marché forain », pour financer l'installation d'armoires électriques, pour alimenter le marché forain (133 038 €).
- Une participation à l'étude menée par le SIPPAREC, sur le projet de géothermie.

2.1.6. Les immobilisations corporelles (chapitre 21)

Au sein de ce chapitre, les dépenses d'investissement s'inscrivent dans le cadre des grands axes et objectifs présentés dans le rapport d'orientations budgétaires. Les principaux investissements inscrits au BP 2025 sont les suivants, par domaine ou type d'opération :

Education :

C'est l'axe prioritaire de la municipalité. Ainsi, de nombreux investissements sont prévus dans ce domaine pour un montant total de 1 593 755 € :

- Travaux et entretien des bâtiments scolaire : dont par exemple la rénovation complète de la chaufferie de l'école Mohamed-Megrez, la rénovation complète du réseau de chauffage de l'école Benoit-Malon, la réfection de l'étanchéité de l'école Robert-Desnos, la réfection du préau de l'école Charles-Péguy, la modification du quai de livraison de l'école Pierre-Brossolette...
- L'aménagement d'une cour oasis au sein de l'école Mohamed-Megrez.
- Achat de mobiliers et de matériels pour les écoles, les centres de loisirs ainsi que les unités de préparation culinaire.

Espaces verts :

Le budget 2025 est marqué par la poursuite du programme ambitieux de réaménagement des espaces verts de la ville. Il a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des Kremlinois.

- Aménagement des parcs et des squares (2 882 592 €).
Cette enveloppe comprend notamment les travaux suivants :
 - Les travaux d'aménagement des squares Jules-Guesde et Simone-Weil, à l'issue des travaux de prolongement de la ligne 14 du métro, et après une phase de concertation.
 - La première phase de l'aménagement de l'îlot Verdun – Lazare-Ponticelli, avec la démolition des bâtiments. L'objectif est de réaliser un espace vert supplémentaire.
 - Les travaux d'aménagement du square Edith-Piaf.
 - La sécurisation de l'escalé végétale de l'îlot Victor-Hugo, avec l'installation de grilles.
 - L'installation d'armoires électriques, au parc Philippe-Pinel.
 - La réfection des fontaines de la ville, et l'aménagement de la place Jean-Baptiste-Clément.
- La plantation d'arbres et arbustes (60 000 €), dans le cadre d'un programme pluriannuel établi fin 2022, et mis en œuvre selon le calendrier des périodes propices à la plantation.
- Achat de matériels et équipements pour les espaces verts (58 000 €).

Sport et jeunesse :

- Achat de matériels pour le sport et la jeunesse (71 180 €), dont la remise en état de la salle d'escrime, le changement du tableau d'affiche du gymnase Ducasse, ou encore l'acquisition de vélos pour la réalisation d'un projet en lien avec le dispositif « savoir rouler », qui consiste à proposer aux jeunes un séjour à vélo.
- Travaux au sein des structures sportives et de jeunesse (607 000 €) : avec notamment la rénovation complète du terrain de football du stade des Esselières.

Petite enfance :

- Achat de matériels pour les établissements petite enfance, et travaux dans les bâtiments (96 160 €), dont le changement des menuiseries avec double vitrage et la réfection du sol souple extérieur pour le Multi-Accueil Dolto, par exemple.

Culture, solidarité, et santé :

- Travaux de rénovation au sein de l'auditorium Lounès-Matoub, et modification des assises pour les rendre plus confortables (190 000 €).
- Aménagement du tiers-lieu situé rue Marcel-Sembat.
- Acquisition d'œuvres d'art et d'une fresque d'art urbain (20 000 €).
- Restauration de documents patrimoniaux et d'archives.
- Acquisition de matériels pour l'espace André-Maigné, le centre social Germaine-Tillion, le service de la culture, la Médiathèque, le club Lacroix (33 827 €).

Voirie, propreté et cimetière :

- Travaux et achat de matériels pour la voirie et la propreté urbaine (148 125 €) : avec par exemple l'achat de corbeilles de villes, le remplacement des bancs en bois qui ne sont plus réparables, ou la poursuite de l'harmonisation des plaques de rues.
- Travaux et acquisitions de matériels au sein du cimetière (179 520 €) : avec notamment les travaux d'agrandissement du columbarium, et les travaux d'entretien de la voirie du cimetière.

Garage :

- Un plan de renouvellement des véhicules a été mis en place, afin d'acquérir des véhicules moins polluants. Cette année, il est par exemple prévu le remplacement d'une balayeuse diesel par une balayeuse électrique, et le changement d'un véhicule utilitaire pour le portage de repas (dans le cadre du maintien à domicile).

Sécurité :

- L'acquisition et le renouvellement de caméras de vidéo-protection, ainsi que les travaux de câblage correspondant (180 000 €). La vidéo-protection, en plus d'être un outil indispensable à la réalisation des missions de la Police municipale de proximité, facilite le travail d'enquête de la police nationale et dissuade le passage à l'acte d'éventuels délinquants.
- Achat de matériels pour la police municipale de proximité (16 500 €).

Commerce :

- Une enveloppe est prévue pour la réalisation de travaux au sein des locaux commerciaux dont la Ville a acquis le fonds de commerce (50 000 €).

Budget participatif et démocratie locale :

Le budget participatif est reconduit en 2025, avec un budget de 50 000 € alloué à chaque conseil de quartier, soit un budget total de 150 000 €.

Informatique et téléphonie :

- Achat et renouvellement de matériels informatiques et de téléphonie (171 300 €), dont l'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs dans les écoles, ou l'équipement en matériel informatique de la classe URTLA (Unité de Rééducation des Troubles du Langage et des Apprentissages).
- L'équipement d'une salle de visioconférence à l'hôtel de ville.

Il faut noter que 500 000 € des dépenses présentées ci-dessus s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux et de la diminution de la consommation des fluides.

Il faut souligner aussi qu'au compte-administratif 2025, ces dépenses d'investissement seront présentées dans le cadre d'une annexe « budget vert ».

2.1.7. Les immobilisations en cours (chapitre 23)

Au BP 2025, ce chapitre comprend deux éléments :

- Le versement des avances dans le cadre de marchés de travaux (200 000 €). Ces dépenses s'équilibrent en recettes au même chapitre.
- Les crédits relatifs au projet de réhabilitation du gymnase Jacques-Ducasse et du COSEC Elisabeth-et-Vincent-Purkart, pour un montant de 60 000 €. Ils s'inscrivent dans une opération pluriannuelle au chapitre 23. Ils sont gérés dans le cadre d'une AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement). En 2025, il s'agit de la finalisation des études et diagnostics.

2.1.8. Participations et créances rattachées à des participations (chapitre 26)

L'inscription budgétaire de 10 000 € correspond à l'acquisition de parts sociales au sein de la société publique locale (SPL) portée par le Territoire Grand Orly Seine Bièvre.

2.1.9. Autres immobilisations financières (chapitre 27)

Au sein de ce chapitre sont inscrites les dépenses relatives aux dépôts de garantie, lors de locations de bâtiments ou de locaux commerciaux (26 050 €).

2.1.10. Travaux effectués d'office pour le compte de tiers (chapitre 454)

La Ville a inscrit 200 000 € dans le cas où elle aurait des travaux d'office à réaliser, suite à un péril constaté sur un immeuble ou un pavillon.

Dans le cadre de cette procédure, il est prévu que la somme soit remboursée par le propriétaire. Aussi, les recettes d'investissement d'un montant équivalent sont également prévues au BP 2025.

2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, d'un montant total de 15 576 481,43 €, sont ventilées ainsi :

Recettes d'investissement		Budgété 2024	BP 2025	Evolution (%)
Opérations réelles				
001	Solde d'investissement reporté (lorsqu'il est excédentaire)	158 754 €	0 €	-100,00%
024	Produit des cessions	2 439 000 €	2 721 751 €	11,59%
102	Dotations et fonds d'investissement	459 600 €	400 000 €	-12,97%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 438 333 €	1 846 052 €	-24,29%
13	Subventions d'investissement reçues	1 205 883 €	1 135 705 €	-5,82%
16	Emprunts et dettes assimilées	4 503 000 €	4 503 000 €	0,00%
23	Immobilisations en cours	200 000 €	200 000 €	0,00%
27	Autres immobilisations financières	100 000 €	0 €	-100,00%
454	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	100 000 €	200 000 €	100,00%
Opérations d'ordre				
021	Virement de la section de fonctionnement	2 457 937 €	1 164 974 €	-52,60%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	1 707 631 €	1 800 000 €	5,41%
041	Opérations patrimoniales	108 000 €	105 000 €	-2,78%
Restes à réaliser :		28 639 €	1 500 000 €	5137,61%
Total		15 906 776 €	15 576 481 €	-2,08%

2.2.1 Produit des cessions (chapitre 024)

Huit cessions sont prévues en 2025, pour un montant estimatif total de 2 721 751 € :

- le bâtiment situé 4 place Jean Jaurès,
- le lot B du terrain situé 16 rue Sémard,
- les appartements situés 12 rue Anatole France et 52 rue Elisée Reclus,
- le fonds de commerce du restaurant « la Place Rouge », que la Ville avait acquis. En effet, celui-ci sera cédé à un preneur que la commune a choisi dans le cadre d'un appel à projet,
- la cession des tréfonds liée au passage de la ligne 14 du métro sous les terrains appartenant à la ville.
- la cession du droit au bail pour des commerces.

2.2.2 Les dotations et fonds d'investissement (chapitre 102)

Cette recette est constituée de deux éléments :

→ *Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)*. Il s'agit d'une dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales, qui compense forfaitairement la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses. Le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L.1615-6 du Code général des collectivités territoriales est de 16,404 % depuis le 1^{er} janvier 2015. Les dépenses éligibles sont les dépenses d'investissement et les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées l'année précédente.

Le montant attendu en 2025 est stable par rapport au budgété 2024.

→ *La taxe d'aménagement perçue par la commune*. Cette taxe s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme (construction, reconstruction, agrandissement de bâtiments). Pour cette recette, qui dépend des projets d'aménagement réalisés sur la ville, la municipalité prévoit un montant estimatif de 50 000 €, au regard du montant réalisé 2024.

2.2.3 Les excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068)

Cette recette correspond à la part d'excédent de fonctionnement de l'année précédente, qui est affectée en investissement, afin de couvrir le besoin de financement, et l'apurement du compte 1069.

2.2.4 Subventions d'investissement reçues (chapitre 13)

Ce chapitre comprend les subventions d'investissement attendues par la Ville.

Au BP 2025, il s'agit des subventions suivantes :

- le solde de la subvention de la Métropole du Grand Paris pour la réalisation de l'escale végétale place Victor Hugo (200 000 €),
- les subventions de la RATP pour le réaménagement du square Jules Guesde (600 000 €) et du square Simone Weil (200 000 €),
- une subvention de la Région Ile de France pour l'achat de corbeilles de rue (5 705 €),
- une subvention de la Métropole du Grand Paris, dans le cadre du programme « centres villes vivants », pour soutenir les actions de la ville tendant à redynamiser l'offre commerciale. La ville a déjà perçu un premier acompte de 200 000 € en 2023. En 2025, la ville percevra 100 000 €.
- une subvention de la Métropole du Grand Paris pour la création du tiers-lieu situé rue Marcel Sembat (30 000 €).

L'objectif de la municipalité est de rechercher le taux de subvention des projets d'investissement le plus élevé possible. Un certain nombre de dossiers de demande de subvention ont déjà été déposés. Toutefois, dans un souci de bonne gestion, la Ville souhaite attendre les notifications des organismes financeurs pour inscrire de nouvelles subventions au budget.

2.2.5 Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

En 2025, la commune s'efforcera, comme les années précédentes, de renforcer son autofinancement et de maintenir un niveau d'endettement soutenable.

Il est prévu un emprunt de 4 500 000 € au BP 2025, afin de financer la politique d'investissement ambitieuse et volontariste de la municipalité.

Il convient de préciser que les ressources propres de la commune permettront de couvrir la totalité du remboursement en capital de la dette, respectant ainsi les exigences du principe d'équilibre budgétaire.

2.2.6 Immobilisations en cours (chapitre 23), Travaux effectués d'office pour compte de tiers (chapitre 454)

Les inscriptions budgétaires de ces chapitres viennent équilibrer des inscriptions en dépenses d'investissement :

- Le remboursement des avances dans le cadre des marchés de travaux (200 000 € au chapitre 23),
- Le remboursement, par les propriétaires, des frais engagés dans le cadre de travaux d'office (200 000 € au chapitre 454).

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Budget Primitif 2025, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 51 953 631,06 €
- Section d'investissement : 15 576 481,43 €

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Corinne Bocabeille, adjointe au Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-4 et suivants, et L.2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n° 2023-119 du 14 décembre 2023 relative à l'apurement du compte 1069 présentant un solde débiteur,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 13 février 2025,

Vu la délibération n° 2025-020 du 27 mars 2025 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2024,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOCC, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY), 7 contre (Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE) et 6 ne prenant pas part au vote (Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER),

DÉCIDE

Article unique

De voter le budget primitif 2025 ci-annexé, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : 51 953 631,06 €
- Section d'investissement : 15 576 481,43 €

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : VILLE DU
KREMLIN BICETRE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE VILLE DU KREMLIN BICETRE (2)

Numéro SIRET : 21940043900218

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D IVRY-SUR-SEINE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : MARCHE FORAIN (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	46
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	47
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	57
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	58
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	61
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	63
A1.908 - Fonction 8 - Transports	66
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	70
A2.01 - Opérations non ventilables	72
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	73
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	76
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	77
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	78
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	81
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	84
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	94
A2.938 - Fonction 8 - Transports	97

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	101
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	102
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	103
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	104
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	105
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	106

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	24492

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	22.82
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	17.15
3	Dépenses d'équipement brut / population	5.49
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	29.52%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	32.00%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-33.07%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	491 049,77	551 312,33	82 032,32	A1 142 294,88
Investissement	2 220,00	31 862,08	(3) -30 803,09	A2 -1 161,01
Fonctionnement	488 829,77	519 450,25	(4) 112 835,41	A3 143 455,89

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 1 380,00	III + IV 0,00	B1	-1 380,00	
Investissement	I 1 380,00	III 0,00	B2	-1 380,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	140 914,88
Investissement	A2 + B2	-2 541,01
Fonctionnement	A3 + B3	143 455,89

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 380,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 380,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	133 038,00	135 579,01
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 380,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 161,01	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		135 579,01	135 579,01
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	560 914,88	420 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 140 914,88
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		560 914,88	560 914,88
TOTAL DU BUDGET (4)		696 493,89	696 493,89

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	41 100,00	1 380,00	133 038,00	133 038,00	134 418,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		41 100,00	1 380,00	133 038,00	133 038,00	134 418,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		41 100,00	1 380,00	133 038,00	133 038,00	134 418,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	41 100,00	1 380,00	133 038,00	133 038,00	134 418,00
--------------	------------------	-----------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 161,01
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	135 579,01
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	40 000,00	0,00	131 038,00	131 038,00	131 038,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		40 000,00	0,00	131 038,00	131 038,00	131 038,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	2 541,01	2 541,01	2 541,01
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	2 541,01	2 541,01	2 541,01
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		40 000,00	0,00	133 579,01	133 579,01	133 579,01

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 100,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 100,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00

TOTAL	41 100,00	0,00	135 579,01	135 579,01	135 579,01
--------------	------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	135 579,01
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	2 000,00
--	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	383 408,00	0,00	390 914,88	390 914,88	390 914,88
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	165 000,00	0,00	165 000,00	165 000,00	165 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	16 900,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		565 308,00	0,00	558 914,88	558 914,88	558 914,88
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		565 308,00	0,00	558 914,88	558 914,88	558 914,88

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 100,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 100,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00

TOTAL	566 408,00	0,00	560 914,88	560 914,88	560 914,88
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	560 914,88
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	285 000,00	0,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	281 408,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		566 408,00	0,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		566 408,00	0,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	566 408,00	0,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	140 914,88
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	560 914,88
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 000,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	134 418,00	0,00	134 418,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		134 418,00	0,00	134 418,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 161,01
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	135 579,01
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	390 914,88		390 914,88
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	165 000,00		165 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	3 000,00	0,00	3 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	2 000,00	2 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		558 914,88	2 000,00	560 914,88

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	560 914,88
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	131 038,00	0,00	131 038,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 000,00	2 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		131 038,00	2 000,00	133 038,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	2 541,01
---------------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	135 579,01
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	260 000,00		260 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	160 000,00		160 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		420 000,00	0,00	420 000,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			140 914,88
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			560 914,88

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		41 100,00	1 380,00	0,00	133 038,00	133 038,00	0,00	133 038,00	134 418,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	41 100,00	1 380,00	0,00	133 038,00	133 038,00	0,00	133 038,00	134 418,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		41 100,00	1 380,00	0,00	133 038,00	133 038,00	0,00	133 038,00	134 418,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		41 100,00	1 380,00	0,00	133 038,00	133 038,00	0,00	133 038,00	134 418,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	1 161,01
---	-----------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	135 579,01
---	-------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		41 100,00	0,00	133 038,00	133 038,00	133 038,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	40 000,00	0,00	131 038,00	131 038,00	131 038,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		40 000,00	0,00	131 038,00	131 038,00	131 038,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		40 000,00	0,00	131 038,00	131 038,00	131 038,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 100,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 100,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	2 541,01
---------------------------------------	-----------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					135 579,01

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		41 100,00	1 380,00	0,00	133 038,00	133 038,00	0,00	133 038,00	134 418,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	41 100,00	1 380,00	0,00	133 038,00	133 038,00	0,00	133 038,00	134 418,00
21534	Réseaux d'électrification	41 100,00	0,00		133 038,00	133 038,00	0,00	133 038,00	133 038,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	1 380,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 380,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		41 100,00	1 380,00	0,00	133 038,00	133 038,00	0,00	133 038,00	134 418,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		41 100,00	1 380,00	0,00	133 038,00	133 038,00	0,00	133 038,00	134 418,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		41 100,00	0,00	133 038,00	133 038,00	133 038,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	40 000,00	0,00	131 038,00	131 038,00	131 038,00
13148	Subv. transf. Autres communes	40 000,00	0,00	131 038,00	131 038,00	131 038,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		40 000,00	0,00	131 038,00	131 038,00	131 038,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		40 000,00	0,00	131 038,00	131 038,00	131 038,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	1 100,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
281531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	200,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	900,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 100,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		566 408,00	0,00	0,00	560 914,88	560 914,88	0,00	560 914,88	560 914,88
011	Charges à caractère général (3)	383 408,00	0,00	0,00	390 914,88	390 914,88	0,00	390 914,88	390 914,88
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	165 000,00	0,00		165 000,00	165 000,00		165 000,00	165 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	16 900,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		565 308,00	0,00	0,00	558 914,88	558 914,88	0,00	558 914,88	558 914,88
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		565 308,00	0,00	0,00	558 914,88	558 914,88	0,00	558 914,88	558 914,88
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 100,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 100,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	560 914,88
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		566 408,00	0,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	285 000,00	0,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	281 408,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		566 408,00	0,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		566 408,00	0,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	140 914,88
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	560 914,88
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		566 408,00	0,00	0,00	560 914,88	560 914,88	0,00	560 914,88	560 914,88
011	Charges à caractère général (4)	383 408,00	0,00	0,00	390 914,88	390 914,88	0,00	390 914,88	390 914,88
60612	Energie - Electricité	13 694,00	0,00		12 598,00	12 598,00	0,00	12 598,00	12 598,00
60623	Alimentation	6 100,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61358	Autres	122 680,00	0,00		122 680,00	122 680,00	0,00	122 680,00	122 680,00
6188	Autres frais divers	142 000,00	0,00		149 602,88	149 602,88	0,00	149 602,88	149 602,88
6232	Fêtes et cérémonies	18 900,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
627	Services bancaires et assimilés	34,00	0,00		34,00	34,00	0,00	34,00	34,00
6288	Autres services extérieurs	80 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	165 000,00	0,00		165 000,00	165 000,00		165 000,00	165 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	165 000,00	0,00		165 000,00	165 000,00		165 000,00	165 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	16 900,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65132	Prix	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	13 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	3 400,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		565 308,00	0,00	0,00	558 914,88	558 914,88	0,00	558 914,88	558 914,88
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		565 308,00	0,00	0,00	558 914,88	558 914,88	0,00	558 914,88	558 914,88
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 100,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 100,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 100,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		566 408,00	0,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	285 000,00	0,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00
70323	Red. occupation dom. public	285 000,00	0,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	281 408,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
74748	Participation autres communes	281 408,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		566 408,00	0,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		566 408,00	0,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 541,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 541,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	133 038,00	0,00	0,00		133 038,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	133 038,00	0,00	0,00		133 038,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	131 038,00	0,00	0,00		133 579,01
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 541,01
13	Subventions d'investissement	0,00	131 038,00	0,00	0,00		131 038,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	2 541,01
106	Réserves	2 541,01

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
					DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	133 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	133 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	131 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	131 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 038,00
215	Installat ^e , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 038,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 038,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 038,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	6 102,88	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	6 102,88	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	472 812,00	0,00	0,00		558 914,88
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	304 812,00	0,00	0,00		390 914,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00		165 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00		3 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00		420 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00		260 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00		160 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	6 102,88	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	6 102,88	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 102,88
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 102,88
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32									
		Sports (autres que scolaires)							327		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	Soutien aux sportifs			
							3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	471 812,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	12 598,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	122 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	143 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	34,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	472 812,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 598,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 680,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						838
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2023-10-19
	Catégories de biens amortis		
L	Biens inférieurs à 500 euros TTC	1	19/10/2023
L	13 - Subventions d'équipement finançant un bien amortissable	0	19/10/2023
L	202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10	19/10/2023
L	2031 - Frais d'études (non suivis de réalisation)	5	19/10/2023
L	2032 - Frais de recherche et de développement	5	19/10/2023
L	2033 - Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5	19/10/2023
L	205x - Concessions et droits similaires	2	19/10/2023
L	208x - Autres immobilisations incorporelles	5	19/10/2023
L	204xxx - Subventions d'équipement versées	5	19/10/2023
L	2121, 21721 - Plantations d'arbres et d'arbustes	20	19/10/2023
L	2128, 21728 - Autres agencements et aménagements	20	19/10/2023
L	2132x, 21732x - Constructions - Bâtiments privés	30	19/10/2023
L	2135x, 21735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	30	19/10/2023
L	2152, 21752 - Installations de voirie	30	19/10/2023
L	2153x - réseaux divers	30	19/10/2023
L	21568, 217568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	19/10/2023
L	2157x, 21757x - Matériel et outillage technique	10	19/10/2023
L	2158, 21758 - Autres installations, matériel et outillage technique	10	19/10/2023
L	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	15	19/10/2023
L	21828, 217828 - Véhicules légers et autocars	8	19/10/2023
L	21828, 217828 - Camions et véhicules industriels	5	19/10/2023
L	2183x - Matériel informatique	5	19/10/2023
L	2184x - Matériel de bureau et mobilier	15	19/10/2023
L	2185 - Matériel de téléphonie	5	19/10/2023
L	2186 - Cheptel	8	19/10/2023
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	10	19/10/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 161,01	-1 161,01
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 380,00	-1 380,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 541,01	-2 541,01

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	2 541,01	2 541,01
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 541,01	-2 541,01
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 000,00	2 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 000,00	2 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 000,00	III 2 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 000,00	2 000,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
281531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	1 000,00	1 000,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	1 000,00	1 000,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AOUDAY Patrick	
AZZOUG Anissa	
BADOC Elsa	
BANBUCK Jean-François	
BASSEZ Ghislaine	
BELAINOUSSI Oidi	
BENSETTITI Mounia	
BOCABELLE Corinne	
BOUFRAINE Kamel	
BRICOUT Brigitte	
CHAPPELLIER Bernard	
CHIAKH Sidi	
CHIBOUB Nadia	
COUTO Laurence	
DEFRANCE Julie	
DELAGE Jean-François	
EDET Jean-Philippe	
EL KRETE Latifa	
ETIENNE Geneviève	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

FOURCADE Catherine	
GESTIN Véronique	
GIBLIN Jérôme	
HARTMANN Maeva	
HASSIN Jacques	
HEMERY Jonathan	
KHIAR Toufik	
MUSEUX Christine	
NICOLLE Jean-Marc	
PARIS Annie	
RAYMOND Frédéric	
RUGGIERI Jean-Pierre	
TAPA Vry Narcisse	
THIAM Fatoumata	
TRAORÉ Ibrahima	
ZINCIROGLU Lionel	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-023

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUZAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADOZ, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUZ par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADOZ
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Budget annexe « marché forain » - Budget primitif 2025

Corinne Bocabeille, adjointe au Maire, expose au Conseil :

Le budget annexe « marché forain » a été créé par la délibération n° 2022-134 du 15 décembre 2022, à compter de l'exercice 2023.

Le Budget Primitif 2025 est construit à partir des orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 13 février 2025.

Il convient de préciser que cette année, les résultats de l'année antérieure seront repris dès le Budget primitif 2025. Il n'y aura donc pas de Budget supplémentaire au moment du vote du Compte-administratif 2024.

Ainsi, le BP 2025 du budget annexe « marché forain » intègre : les résultats antérieurs et les restes à réaliser.

Le présent rapport compare le budget primitif 2025 au budget primitif 2024.

Le budget primitif 2025 du budget annexe « marché forain » s'équilibre à hauteur de 696 493,89 €.

Sa structure est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	560 914,88 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	560 914,88 €
Charges à caractère général	390 914,88 €	Résultat de fonctionnement reporté	140 914,88 €
Charges de personnel	165 000,00 €	Produits des services	260 000,00 €
Autres charges de gestion courante	3 000,00 €	Dotations et participations	160 000,00 €
Amortissements	2 000,00 €		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	135 579,01 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT :	135 579,01 €
Solde d'investissement reporté (déficitaire)	1 161,01 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 541,01 €
Dépenses d'équipement	133 038,00 €	Subventions d'investissement	131 038,00 €
Restes à réaliser 2024 (en dépenses)	1 380,00 €	Amortissements	2 000,00 €

1. La section de fonctionnement

1.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 560 914,88 € sont ventilées ainsi :

Dépenses de fonctionnement		BP 2024	BP 2025	Evolution (%)
Opérations réelles				
011	Charges à caractère général	383 408,00 €	390 914,88 €	2,0%
012	Charges de personnel	165 000,00 €	165 000,00 €	0,0%
65	Autres charges de gestion courante	16 900,00 €	3 000,00 €	-82,2%
Opérations d'ordre				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	1 100,00 €	2 000,00 €	81,8%
Total		566 408,00 €	560 914,88 €	-1,0%

1.1.1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les prévisions budgétaires de ce chapitre s'élèvent à 390 914,88 €. Les charges à caractère général augmentent légèrement par rapport au BP 2024 (+2%)

Cela comprend notamment :

- Les dépenses d'électricité, pour un montant de 12 598 €,
- La location des barnums pour un montant de 122 680 €,
- La prestation de montage et de démontage des barnums, pour un montant total annuel de 143 500 €,
- Le coût des animations réalisées lors des marchés forains, pour un montant de 25 000 €,
- La prestation de médiation du marché, réalisée par une structure d'insertion par l'activité économique, pour un montant de 80 000 €. Cette prestation permet de sécuriser et de gérer la circulation routière aux abords du marché forain.

1.1.2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les prévisions budgétaires de ce chapitre s'élèvent à 165 000 €. Elles sont stables par rapport au BP 2024.

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-023-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Dans le cadre de la gestion du marché forain, certaines missions (gestion administrative, gestion des places, collecte des droits de place, nettoyage du marché) sont effectuées par des agents communaux. Il est donc nécessaire que le budget annexe prenne en charge ces dépenses, sous forme de remboursements des dépenses de personnel au budget principal de la Ville.

1.1.3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

On constate que le montant de ce chapitre (3 000 €) est en baisse par rapport au BP 2024.

Ce chapitre comprend les coûts du logiciel de gestion des droits de place (logiciel GEODP), pour un montant total de 3 000 €.

1.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 560 914,88 € sont ventilées ainsi :

Recettes de fonctionnement		BP 2024	BP 2025	Evolution (%)
Opérations réelles				
002	Résultat de fonctionnement reporté	- €	140 914,88 €	100,0%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	285 000,00 €	260 000,00 €	-8,8%
74	Dotations, subventions et participations	281 408,00 €	160 000,00 €	-43,1%
Total		566 408,00 €	560 914,88 €	-1,0%

1.2.1 Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

Il s'agit ici de la reprise du résultat de fonctionnement excédentaire de clôture de l'année précédente.

En 2025, ce résultat est repris dès le Budget primitif.

1.2.2 Produits des services et du domaine (chapitre 70)

Ce chapitre comprend les recettes relatives aux droits de place appliqués aux commerçants dans le cadre du marché forain. Pour 2025, le montant prévisionnel d'élève à 260 000 €.

Cette recette est en légère baisse (- 8,8 %) par rapport au BP 2024, au regard du réalisé.

1.2.3 Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Afin d'équilibrer ce budget annexe, il est prévu une subvention versée par le budget principal de la Ville. Le montant est de 160 000 € au BP 2025.

Cette subvention est en baisse en 2025. En 2025, le résultat de fonctionnement excédentaire de l'exercice 2024 est repris dans le budget annexe « marché forain », dès le vote du budget primitif. Cela permet d'intégrer une recette de fonctionnement de 140 914,88. Ainsi, la subvention d'équilibre versée par la Ville peut être diminuée.

2. La section d'investissement

2.1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, d'un montant total de 135 579,01 €, sont ventilées ainsi :

Dépenses d'investissement		BP 2024	BP 2025	Evolution (%)
Opérations réelles				
001	Solde d'investissement reporté (déficiaire)	- €	1 161,01 €	100,0%
21	Immobilisations corporelles	41 100,00 €	133 038,00 €	223,7%
Restes à réaliser 2024 (en dépenses)			1 380,00 €	
Total		41 100,00 €	135 579,01 €	229,9%

En 2025, il est prévu une dépense d'investissement. Il s'agit de l'installation d'armoires électriques pour alimenter le marché forain.

Les dépenses d'investissement comprennent également le solde déficitaire de la section d'investissement de l'exercice 2024 (1 161,01 €).

Les restes à réaliser constatés fin 2024 s'établissent à 1 380 € en dépenses.

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, d'un montant total de 135 579,01 €, sont ventilées ainsi :

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-023-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Recettes d'investissement		BP 2024	BP 2025	Evolution (%)
Opérations réelles				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		2 541,01 €	100,0%
13	Subventions d'investissement reçues	40 000,00 €	131 038,00 €	227,6%
Opérations d'ordre				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	1 100,00 €	2 000,00 €	81,8%
Total		41 100,00 €	135 579,01 €	229,9%

Les recettes d'investissement sont composées des éléments suivants :

- La part d'excédent de fonctionnement de l'année précédente, qui est affecté en investissement, afin de couvrir le besoin de financement,
- Une subvention d'investissement versée par le budget principal de la Ville,
- Les amortissements issus des dépenses d'investissement réalisées les années précédentes.

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Budget primitif 2025 du budget annexe « marché forain », qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 560 914,88 €
- Section d'investissement : 135 579,01 €

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Corinne Bocabeille, adjointe au Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-4 et suivants, et L.2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil municipal du 13 février 2025,

Vu la délibération n° 2025-021 du 27 mars 2025 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 pour le budget annexe « marché forain »,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUZAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOUC, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY), 7 contre (Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE) et 6 ne prenant pas part au vote (Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER),

DÉCIDE

Article unique

De voter le budget primitif 2025 ci-annexé, pour le budget annexe « marché forain », qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : 560 914,88 €
- Section d'investissement : 135 579,01 €

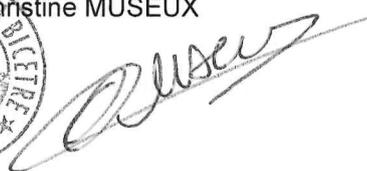
Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-023-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-024

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU DAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO C, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOU G par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO C
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

BUDGET VILLE – ADOPTION DES TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES
POUR 2025

Corinne Bocabeille, adjointe au Maire

Comme cela a été rappelé dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires, le contexte actuel est très contraint pour les collectivités.

En effet, au regard de la situation du déficit public en France, le Gouvernement a décidé de demander aux collectivités une importante contribution à la réduction de ce déficit. Ainsi, la commune du Kremlin-Bicêtre devrait être prélevée dans le cadre du « Dilico » (« dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales »), créé par la loi de finances pour 2025.

De même, les subventions d'investissement versées par l'Etat seront en baisse en 2025 (avec notamment une diminution du fonds vert et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)). Enfin, en 2025, la Dotation forfaitaire sera en diminution, pour pouvoir financer la hausse de la péréquation.

Malgré ce contexte contraint, la Ville maintient ses taux de fiscalité en 2025 à un niveau identique. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de reconduire en 2025, les taux votés en 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,95 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,31 %.
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 21,87 %.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Corinne Bocabeille, adjointe au Maire

Vu le Code générale des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté au Conseil municipal du 13 février 2025,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY), 7 contre (Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE) et 6 ne prenant pas part au vote (Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER),

DÉCIDE

Article unique

De fixer pour l'exercice 2025, les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation comme suit :

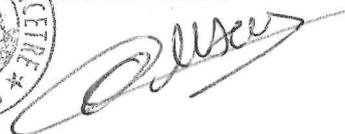
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,95 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,31 %.
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 21,87 %.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX

Secrétaire de séance
Jacques HASSIN



Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-024-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-025

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU DAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO C, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOU G par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO C
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

OBJET MIS EN DELIBERATION :
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - FONGIBILITE DES CREDITS

Corinne Bocabeille, adjointe au Maire, expose au Conseil :

Le référentiel budgétaire et comptable M 57, applicable depuis le 1^{er} janvier 2024, permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette disposition peut permettre d'ajuster la répartition des crédits de travaux de bâtiments entre les lignes d'études (chapitre 20) et de travaux (21 ou 23), sans faire évoluer le montant global des investissements. Elle pourrait également conduire à réaliser des opérations purement techniques sans nécessité de solliciter l'assemblée délibérante, ce qui permet une meilleure gestion des finances communales.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, pour l'exercice 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Corinne Bocabeille, adjointe au Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe),

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu le budget primitif 2025 pour le budget principal de la commune,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUQ, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUZAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOQ, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY), 7 contre (Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE) et 6 ne prenant pas part au vote (Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER),

DÉCIDE

Article 1

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder, pour l'exercice 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

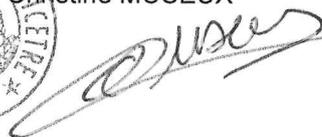


Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-025-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-026

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU DAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO C, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOU G par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRA NCE par Elsa BADO C
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

OBJET MIS EN DELIBERATION :

BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN » - FONGIBILITE DES CREDITS

Corinne Bocabeille, adjointe au Maire, expose au Conseil :

Le référentiel budgétaire et comptable M 57, applicable depuis le 1^{er} janvier 2024, permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette disposition peut permettre d'ajuster la répartition des crédits de travaux de bâtiments entre les lignes d'études (chapitre 20) et de travaux (21 ou 23), sans faire évoluer le montant global des investissements. Elle pourrait également conduire à réaliser des opérations purement techniques sans nécessité de solliciter l'assemblée délibérante, ce qui permet une meilleure gestion des finances communales.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, pour l'exercice 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Corinne Bocabeille, adjointe au Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe),

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu le budget primitif 2025 pour le budget annexe « marché forain »,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUZAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOUC, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY), 7 contre (Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE) et 6 ne prenant pas part au vote (Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER),

DÉCIDE

Article 1

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder, pour l'exercice 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 2

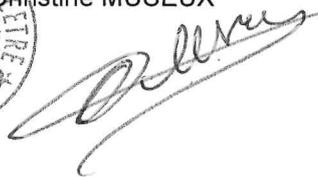
D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX

Secrétaire de séance
Jacques HASSIN



Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-027

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Budget principal de la Ville – Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), dans le cadre du budget primitif 2025, pour les opérations « gymnases », « vidéo-protection » et « espaces verts »

Corinne Bocabeille, adjointe au Maire, expose au conseil :

Lors du conseil municipal du 14 décembre 2023, a été décidée la création d'AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiement) pour trois programmes : « Gymnases », « Vidéo-protection » et « Espaces Verts ».
Il faut noter que les recettes sont suivies hors autorisation de programme.

Dans le cadre du budget primitif 2025 de la Ville, il y a lieu de procéder à des modifications de ces AP/CP.

1. L'AP/CP « Gymnases »

Ce programme comprend la rénovation technique, énergétique et fonctionnelle de deux équipements sportifs : le gymnase Jacques-Ducasse et le COSEC Vincent-et-Elisabeth-Purkart.

La temporalité de l'opération et la répartition annuelle des crédits de paiement sont revues au regard des décisions prises par la Ville. En 2025, il est prévu le paiement des dernières études et diagnostics réalisés dans le cadre du projet.

Il est proposé au Conseil municipal de valider le montant prévisionnel de ce programme « Gymnases » (15 600 000 €), les crédits de paiement prévus en 2025 (213 660,15 €) et la répartition pluriannuelle prévisionnelle suivante :

Autorisation de programme : Gymnases

	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement (CP)							Total de l'AP
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Dépenses	122 894,40 €	213 660,15 €	0 €	3 263 445,45 €	4 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	15 600 000

2. L'AP/CP « Vidéo-protection »

Ce programme comprend la poursuite du déploiement et du renouvellement du réseau de caméras de vidéo-protection sur la ville. Ce réseau est indispensable à la réalisation des missions de la police municipale et permet de renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité sur la commune.

Les montants des crédits de paiement doivent être actualisés.

Pour l'exercice 2025, il est prévu de doter ce dispositif de sécurité de nouvelles caméras et d'effectuer les travaux de câblage nécessaires pour les mettre en service.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de valider le montant prévisionnel de ce programme « Vidéo-protection » (924 632,86 €), les crédits de paiement prévus en 2025 (188 488,57 €) et la répartition pluriannuelle prévisionnelle suivante :

Autorisation de programme : Vidéo-protection

	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement (CP)				Total de l'AP
	2024	2025	2026	2027	
Dépenses	36 144,29 €	188 488,57 €	400 000,00 €	300 000,00 €	924 632,86 €

3. L'AP/CP « Espaces verts »

La Ville continue de mettre en œuvre son programme ambitieux de réaménagement des espaces verts, avec un objectif de développement durable (désimperméabilisation des sols, plantation de nouveaux végétaux...) et d'offrir aux Kremlinois un cadre de vie de qualité.

Ce programme comprend les opérations suivantes :

- Travaux d'aménagement de l'escale végétale de l'îlot Victor-Hugo,
- Travaux d'aménagement du square Jules-Guesde,
- Travaux d'aménagement du square Simone-Weil,
- Création d'un nouvel espace vert, sur l'îlot Verdun – Lazare-Ponticelli.

Le montant de l'AP ainsi que les montants des CP doivent être actualisés au regard de l'avancement des projets, et du fait que les montants prévisionnels ont été affinés.

En 2025, il est prévu la finalisation des travaux des trois premières opérations. Il est également prévu la première phase des travaux d'aménagement du nouvel espace vert (de l'îlot Verdun – Lazare Ponticelli) situé devant les écoles Charles-Péguy et Robert-Desnos.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de valider le montant prévisionnel de ce programme « Espaces Verts » (3 862 736,01 €), les crédits de paiement prévus en 2025 (2 867 353,29 €) et la répartition pluriannuelle prévisionnelle suivante :

Autorisation de programme : Espaces Verts				
	Répartition prévisionnelle des CP			Total de l'AP
	2024	2025	2026	
Dépenses	245 382,72 €	2 867 353,29 €	750 000,00 €	3 862 736,01 €

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Corinne Bocabeille, adjointe au Maire,
Vu le Code générale des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-3 relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement,
Vu la délibération n° 2023-116 du 14 décembre 2023 relative à la création d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations « gymnases », « vidéo-protection » et « espaces verts »,
Vu la délibération du 27 mars 2024 portant adoption du budget primitif 2025, pour le budget principal de la ville,
Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUYDAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOUC, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY), 7 contre (Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE) et 6 ne prenant pas part au vote (Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER),

DÉCIDE

Article 1

D'autoriser la modification, au BP 2025, de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération « Gymnases ». De fixer le montant de l'AP à 15 600 000€, réparti comme suit :

Autorisation de programme : Gymnases								
	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement (CP)							Total de l'AP
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Dépenses	122 894,40 €	213 660,15 €	0 €	3 263 445,45 €	4 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	15 600 000 €

Article 2

D'autoriser la modification, au BP 2025, de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération « Vidéo-protection ». De fixer le montant de l'AP à 924 632,86 €, réparti comme suit :

Autorisation de programme : Vidéo-protection					
	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement (CP)				Total de l'AP
	2024	2025	2026	2027	
Dépenses	36 144,29 €	188 488,57 €	400 000,00 €	300 000,00 €	924 632,86 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-027-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025
kremlin-bicetre.fr - www.kremlinbicetre.fr

Article 3

D'autoriser la modification, au BP 2025, de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération « Espaces Verts ». De fixer le montant de l'AP à 3 862 736,01 €, réparti comme suit :

Autorisation de programme : Espaces Verts

	Répartition prévisionnelle des CP			Total de l'AP
	2024	2025	2026	
Dépenses	245 382,72 €	2 867 353,29 €	750 000,00 €	3 862 736,01 €

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-027-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-028

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU DAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO C, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOU G par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO C
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Finances – Liste complémentaire des biens de faible valeur à imputer en section d'investissement – Délibération cadre pour l'exercice 2025

Corinne Bocabeille, adjointe au Maire, expose au Conseil :

Conformément aux règles budgétaires et comptables, sont imputés à la section d'investissement les biens suivants :

- les biens immeubles ;
- les « biens meubles fixes » sont considérés comme immeubles par destination. Ainsi, le code civil prévoit qu'« est immeuble par destination tout effet mobilier scellé au plâtre ou à chaux, ou à ciment, ou lorsqu'il ne peut être détaché sans être fracturé ou détérioré, ou sans briser ou détériorer la partie du fonds à laquelle il est attaché » (articles 524 – 525) ;
- les biens meubles, dont le montant unitaire dépasse 500 euros toutes taxes comprises (TTC), qui revêtent un caractère de durabilité et qui ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks ;
- quelle que soit la valeur unitaire du bien, les biens énumérés dans la nomenclature présentée en annexe 1 de la circulaire n° NOR/INT/B/02/00059/C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local ;
- quelle que soit la valeur unitaire du bien, les biens non mentionnés dans cette nomenclature, mais pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant.

Le Conseil municipal peut délibérer afin d'établir une liste complémentaire de biens durables d'un montant inférieur à 500 € TTC unitaire, ayant vocation à compléter les biens listés dans l'annexe 1 de la circulaire du 26 février 2002. La circulaire précise que cette liste locale doit faire l'objet d'une délibération cadre annuelle du Conseil municipal. La délibération cadre peut être complétée, le cas échéant, en cours d'année par délibération expresse.

Il est donc proposé au Conseil municipal de compléter la liste des biens énumérés dans la nomenclature présentée en annexe 1 de la circulaire n° NOR/INT/B/02/00059/C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local. Ainsi, ces biens de moins de 500 € TTC unitaires, listés, seront imputés à la section d'investissement et seront éligibles au FCTVA.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Corinne Bocabeille, adjointe au Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21-3°,

Vu l'arrêté N°NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local,

Vu la circulaire n° NOR/INT/B/02/00059/C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Considérant qu'il convient de prendre une délibération cadre pour l'exercice 2025, pour compléter la liste des biens d'un montant inférieur à 500 € TTC unitaire, à imputer à la section d'investissement.

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUJAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOC, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY), 7 contre (Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE) et 6 ne prenant pas part au vote (Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER),

DÉCIDE

Article unique

De compléter la liste des biens énumérés dans la nomenclature présentée en annexe 1 de la circulaire n° NOR/INT/B/02/00059/C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local, et donc d'imputer à la section d'investissement les biens inférieurs à 500 € TTC unitaire suivants :

1) - Administration et services généraux :

1) Mobilier : réfrigérateurs, cafetières, micro-ondes, téléviseurs, repose-pieds, sièges ergonomiques, panneaux d'affichage, *paper board*, pouf, présentoir, grilles d'exposition, tabouret, cavurne, chevalet, bacs de rangement.

2) Ameublement : Miroirs, patères, porte-manteaux, pendule et horloge murale, lampe de bureau, éléments de signalétique.

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-028-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

3) Bureautique, informatique, monétique : plastifieuse, coffre-fort, casques téléphoniques, support d'ordinateur portable, relieuse, tampons et dateurs, médailles du travail, clé USB, carte mémoire, souris, claviers, et tous les périphériques, ventilateur, disque dur externe, onduleur, routeur, scanner, carte graphique, *switch*, borne wifi, câbles réseaux, tablettes, douchette, écran.

5) Communication : calicots, banderoles.

6) Chauffage, sanitaire : ballon d'eau chaude, robinet, radiateur, chasse d'eau.

7) Entretien, nettoyage : lave-linge, sèche-linge, souffeuse, coffret d'outillage, poubelle, chariot de ménage, balai, marche pied, étendoir à linge.

II) - Enseignement et formation

III) - Culture :

1) Musique et peinture : claviers, enceinte, micro, casque audio, amplificateur, *algam lighting*, lyre, rampe d'accès pliable.

3) Spectacles : gradins démontable.

4) Bibliothèques, médiathèque, archives : meuble-présentoir, grille d'exposition.

IV) - Secours, incendie et police :

Technique : détecteur de fumée.

Police : radar, gilet pare-balles, menotte, matraque, caméra portative.

V) - Social et médico-social :

2) Equipement puériculture : matelas, thermomètre électronique, couchette, contour de matelas, vestiaires, micro-ondes, tables, chaises, lits gain de place, lit parapluie, lave-linge, four, sèche-linge, mobilier d'imitations (lave-vaisselle, réfrigérateur, marchande, cuisinière...), armoire à pharmacie, téléviseur, coffret d'outillage, tricycle, plastifieuse, destructeur papier, cafetière, réfrigérateur, fours, lave-linge, sèche-linge, chaîne Hifi, mobiliers (chaises, tables, caissons, bureau...), armoire à pharmacie, modules de motricité, chauffe biberon, poussette, tapis de réception.

3) Equipement des autres activités sociales :

Centres de loisirs des maternelles et élémentaires, et établissements jeunesse : micro-onde, mixeur, batteur, *blender*, réfrigérateur, four, matériels de cuisson (casserole, poêle, gaufrier, machine à croque, machine à gaufre, machine à popcorn, crêpière, *plancha*, raclette...) chaise-longue, parasol, tables, chaises, banquette, pouf, armoire, thermomètre, chaîne hifi, téléviseur, enceinte, piscine, coffret d'outillage, fer à repasser, armoire à pharmacie, plastifieuse, couchettes, lits, matelas, mobilier (chaise, table, bureau...).

Centre social : chaîne hifi, machine à café, barbecue, batteur, machine à coudre, fer à repasser, armoire à pharmacie, mobilier (chaise, table, bureau...).

PMI : cafetière, micro-onde, réfrigérateur, fours, sèche-linge, chaîne hifi, mobiliers (chaises, tables, caissons, bureau...) armoire à pharmacie, modules de motricité, mobilier d'imitation, chauffe biberon, poussette, tapis de réception.

VI) - Hébergement, hôtellerie et restauration :

2) Restauration : conteneur isotherme, le renouvellement complet de la vaisselle d'une structure dans le cadre de la loi EGALIM.

VII) - Voirie, réseaux divers :

2) Matériel de voirie : Casque anti-bruit.

VIII) - Services techniques – ateliers et garages :

1) Atelier : meuleuse, touret à meuler, défonceuse, ponceuse, déboucheur sur batterie, cintreuse, meuleuse, agitateur, agrafeuse, burineur, rabot, perforateur, visseuse, boulonneuse, décapeur, échelle, escabeau, marchepied, tréteau, serrure, prises, boîtier à clés, balai de cantonnier et pelle, prince à déchets, poubelle, bac à sel, épandeur de sel, conteneurs de déchets, panneaux de signalisation de voirie, plaques de regard, casque anti-bruit, outil multifonctions, scies (scies sauteuse, circulaire sabre), perceuse, coffret d'outillage, extincteurs.

2) Garage et logistique : scies (scies sauteuse, circulaire sabre), perforateur, perceuse, ponceuse, coffret d'outillage, aspirateur.

IX/ Agriculture et environnement

Espaces verts : bêche, râteau, binette, transplantoir, griffe sarcluse, plantoir à bulbes, arrosoir, serfouette, arbres, arbustes, ruches, matériel pour apiculture, végétaux garantis au-delà d'un an, pomme d'arrosage, arrosoir.

X) - Sport, loisirs et tourisme

3) Matériel de plein air ou de gymnase : buts et filets (tous sports), raquettes, ballons, tapis.

7) Autres : rollers, trottinettes.

XI) - Matériel de transport

Matériel de navigation (GPS).

XII) - Analyses et mesures

Détecteur de CO₂.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-028-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-029

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU DAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO C, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOU G par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO C
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

OBJET MIS EN DELIBERATION :

FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES
ASSOCIATIONS, ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX ET AU
BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN » – EXERCICE 2025

Corinne Bocabeille, adjointe au Maire, expose au Conseil :

Le budget fixe la prévision globale des crédits destinés aux subventions d'une part et une délibération spécifique détaille les organismes bénéficiaires d'une subvention permettant l'engagement juridique de ces crédits, d'autre part.

Cette année, le vote du budget primitif intervient au mois de mars 2025. Aussi le Conseil municipal du 19 décembre 2024 a décidé de verser des acomptes à certains organismes. Ces acomptes ne préjugeaient pas des montants finalement accordés.

Pour l'année 2025, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes, en rappelant que, conformément à la réglementation, une convention a été signée entre la Ville et chaque organisme dont le montant de l'attribution est supérieur à 23 000 € (article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000) :

Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention – Exercice 2025	Montant de l'acompte déjà versé	Montant restant à verser
CCAS - Action Sociale et Maintien à domicile	Etablissement public	577 500 €	182 500 €	395 000 €
CCAS - Reversement d'1/3 du produit des concessions cimetièrre	Etablissement public	20 000 €	0 €	20 000 €
Caisse des écoles	Etablissement public	0 €	0 €	0 €
Budget annexe « marché forain » - Subvention de fonctionnement	Budget annexe	300 000 €	0 €	300 000 €
Budget annexe « marché forain » - Subvention d'investissement	Budget annexe	133 038 €	0 €	133 038 €
Centre d'Information Féminin et Familial - Centre d'Information sur les Droits de la Femme du Val-de-Marne (CIFF - CIDF) accès aux droits - aides aux victimes	Association	14 000 €	3 500 €	10 500 €
Association Crèche Parentale Les Petits Cailloux	Association	65 000 €	16 250 €	48 750 €
Subvention au secours populaire	Association	3 000 €	0 €	3 000 €
TOTAL		1 112 538 €	202 250 €	910 288 €

Il faut noter qu'en 2025, aucune subvention ne sera finalement versée à la Caisse des écoles, puisqu'elle est mise en sommeil. Il n'y a donc pas lieu de verser une avance.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Corinne Bocabeille, adjointe au Maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
Vu la délibération n° 2024-139 du 19 décembre 2024, relative au versement d'avances sur subventions à divers organismes, pour l'exercice 2025,
Vu la délibération relative au vote du budget primitif 2025,
Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUYAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oïdi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER, Josette TUFFERY), pour les subventions suivantes : CCAS - Action Sociale et Maintien à domicile, CCAS - Reversement d'1/3 du produit des concessions cimetièrre, Caisse des écoles, Centre d'Information Féminin et Familial - Centre d'Information sur les Droits de la Femme du Val-de-Marne (CIFF - CIDF) accès aux droits - aides aux victimes, Association Crèche Parentale Les Petits Cailloux et Subvention au secours populaire.

Et par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU DAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO C, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY), 7 contre (Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE) et 6 ne prenant pas part au vote Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER) pour les subventions suivantes : Budget annexe « marché forain » - Subvention de fonctionnement
Budget annexe « marché forain » - Subvention d'investissement

DÉCIDE

Article 1

Qu'il n'y a plus lieu de verser de subvention à la Caisse des écoles pour l'exercice 2025, puisqu'elle est mise en sommeil ; et décide donc de supprimer le versement de l'avance prévue dans la délibération n° 2024-139 du 19 décembre 2024, relative au versement d'avances sur subventions à divers organismes pour l'exercice 2025.

Article 2

D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

Nom de l'organisme	Nature comptable	Fonction	Montant de la subvention – Exercice 2025	Montant de l'acompte déjà versé	Montant restant à verser
CCAS - Action Sociale et Maintien à domicile	657363	420	577 500 €	182 500 €	395 000 €
CCAS - Reversement d'1/3 du produit des concessions cimetiè re	657363	420	20 000 €	0 €	20 000 €
Caisse des écoles	657364	213	0 €	0 €	0 €
Budget annexe « marché forain » - Subvention de fonctionnement	65736211	6312	300 000 €	0 €	300 000 €
Budget annexe « marché forain » - Subvention d'investissement	20415332	6312	133 038 €	0 €	133 038 €
Centre d'Information Féminin et Familial - Centre d'Information sur les Droits de la Femme du Val-de-Marne (CIFF - CIDF) accès aux droits - aides aux victimes	65748	028	14 000 €	3 500 €	10 500 €
Association Crèche Parentale Les Petits Cailloux	65748	4221	65 000 €	16 250 €	48 750 €
Subvention au secours populaire	65748	632	3 000 €	0 €	3 000 €
TOTAL			1 112 538 €	202 250 €	910 288 €

Article 3

Dit que les crédits sont inscrits sur le budget principal 2025 de la Ville.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX

Secrétaire de séance
Jacques HASSIN





Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-029-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-029-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-030

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Finances - Mise en sommeil de la Caisse des Ecoles

Corinne Bocabeille, adjointe au Maire, expose au Conseil :

La Caisse des Ecoles est un établissement public local, avec un budget propre.

Depuis plusieurs années, la plupart des activités de la Caisse des Ecoles a été transférée à la commune. Son budget est désormais composé de menues dépenses liées à des activités de soutien à la politique éducative conduite par la Ville.

Dans un objectif de rationalisation de la gestion administrative, les activités de la Caisse des écoles peuvent être transférées à la Ville et intégrées dans son budget principal. C'est pourquoi, la Caisse des écoles de la commune du Kremlin-Bicêtre a souhaité mettre ses activités en sommeil à compter de l'exercice 2025, et les transférer à la commune. Conformément à l'article L 212-10 du Code de l'Education, après trois années sans opération de dépenses ou de recettes, l'établissement pourra être dissous par délibération du Conseil municipal.

A l'issue de ces 3 années sans activité, il y aura donc lieu pour la commune, si elle le souhaite, de produire une délibération de dissolution de la Caisse des Ecoles avec reprise de l'ensemble des écritures comptables dans le budget principal de la Ville (dont les excédents de fonctionnement et d'investissement). Les soldes de bilan de sortie de la Caisse des Ecoles seront alors intégrés dans la comptabilité de la commune.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- D'acter la mise en sommeil de la Caisse des écoles à partir de l'exercice 2025 ;
- D'approuver le transfert des activités de la Caisse des écoles à la Ville ;
- D'intégrer les dépenses et les recettes correspondantes, au budget principal de la Ville.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Corinne Bocabeille, adjointe au Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 212-10 du Code de l'Education,

Vu la Circulaire interministérielle du 14 février 2002 relative à la dissolution des caisses des écoles,

Considérant que, pour des motifs de rationalisation et de simplification administrative, il apparaît souhaitable de mettre en sommeil la Caisse des Ecoles de la commune,

Vu la délibération n° 2025-4 prise par le Comité de la Caisse des Ecoles en date du 13 mars 2025, ayant pour objet la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles et le transfert de ses activités au budget principal de la ville,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU DAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO C, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU),

DÉCIDE

Article 1

D'acter la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles de la commune du Kremlin-Bicêtre, à compter de l'exercice 2025.

Article 2

D'approuver le transfert des activités de la Caisse des écoles à la Commune du Kremlin-Bicêtre, et l'intégration des dépenses et des recettes correspondantes au budget principal de la ville.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et à procéder à tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

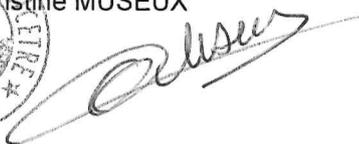


Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Date de réception préfecture : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-031

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Suppression du tarif hors-commune pour les prestations péri- et extrascolaires

Corinne Bocabeille, adjointe au Maire, expose au Conseil :

10 élèves domiciliés hors-commune sont scolarisés dans les écoles publiques du Kremlin-Bicêtre.

Ce chiffre est stable depuis de nombreuses années. Plusieurs circonstances expliquent la scolarisation de ces enfants dans notre commune : travail d'un parent monoparental à l'hôpital avec des horaires contraints, enfant d'un enseignant, déménagement de la famille en cours de cycle, garde par les grands-parents kremlinois, scolarisation au sein de l'unité d'enseignement élémentaire autisme (à Charles-Péguy), etc.

Chaque situation a fait l'objet d'une demande de dérogation scolaire, validée après concertation avec les services de l'Education nationale. Inversement, des enfants du Kremlin-Bicêtre sont scolarisés dans d'autres communes proches : à Paris, Villejuif, Ivry-sur-Seine et Créteil.

Les familles hors-commune des enfants scolarisés dans nos écoles sont amenées à recourir aux prestations péri- et extrascolaires (restauration scolaire, accueils du matin, du soir, le mercredi). La facturation des prestations s'effectue selon différentes modalités : au tarif hors-commune ou au quotient familial kremlinois ou au quotient familial de la domiciliation de la famille avec principe de remboursement de notre Ville (convention de réciprocité).

La cohabitation de plusieurs modalités de facturation pour un si faible nombre de situation génère de l'incompréhension pour les familles concernées et les représentants des parents d'élèves.

La modalité de facturation des prestations péri- et extrascolaires pour les enfants kremlinois scolarisés dans les autres communes est très majoritairement celle du quotient familial calculé dans la commune de scolarisation.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, à compter du 1^{er} avril 2025, ce principe pour les familles des enfants hors-commune scolarisés dans nos écoles.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Corinne Bocabeille, adjointe au Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les tarifs péri- et extrascolaires approuvés par les délibérations 2023-123 et 2024-145

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUZAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOUC, Julie DEFRANCE, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER, Josette TUFFERY),

DÉCIDE

Article 1

De supprimer les tarifs hors-communes pour les prestations péri- et extrascolaires.

Article 2

De supprimer dans l'article 2 de la délibération 2023-123 et dans l'article 2 de la délibération 2024-145 l'ensemble des colonnes « hors commune » et la mention « Lorsque les enfants ne résident pas dans la commune, mais fréquentent les restaurants scolaires, un accord intercommunal est recherché pour que la différence entre le montant de la participation familiale et le prix de revient du repas (tarif hors commune) soit prise en charge par la commune de résidence. En cas d'accord entre les deux communes, le montant de la participation familiale est calculé par référence au tarif dont la famille bénéficierait dans la commune de résidence.

En l'absence d'accord, le tarif hors commune est payé par la famille. En cas de refus, l'enfant ne pourrait pas être admis au restaurant scolaire ».

Article 3

La facturation s'établit sur la base du quotient familial en vigueur au Kremlin-Bicêtre. Cette mesure s'applique à partir du 1^{er} avril 2025.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

094-219400439-20250327-2025-031-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-032

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Finances - Adhésion au groupement de commande pour l'acquisition d'un ENT pour le 1^{er} degré

Corinne Bocabeille, adjointe au Maire, expose au Conseil :

L'espace numérique de travail (ENT) est une plateforme numérique qui permet à l'enseignant de communiquer avec les familles de ses élèves : transmission de messages, de photos des travaux réalisés en classes, de ressources pédagogiques. Le financement des ENT relève des collectivités territoriales en vertu des articles L. 212-1 à 9 du code de l'éducation. Ces dernières années, suite à un précédent groupement de commande, la solution Klassly a été utilisée dans les classes.

L'Education nationale a souhaité un renforcement de la sécurité et de la protection des données. Pour cela, depuis deux ans, l'Académie de Créteil a pris l'initiative d'expérimenter plusieurs solutions numériques pour les écoles. Il revient désormais aux communes de décider de pérenniser la mise à disposition d'un ENT pour leurs écoles à compter de la prochaine rentrée scolaire. Pour les accompagner dans cette démarche, l'Académie propose de nous associer au dispositif d'achat groupé qu'elle porte dans le cadre d'un marché permettant de bénéficier d'un coût réduit et d'une gestion intégrée.

D'une durée de 4 ans, le marché inclut une recommandation de la Délégation régionale académique au numérique éducatif d'Île-de-France sur la qualité de la solution ainsi que sa conformité au RGPD et aux exigences de sécurité. Cette solution intègre également les raccordements aux plateformes nationales d'authentification et d'accès aux ressources sécurisées.

Le coût de la mise à disposition de l'ENT devrait être inférieur à 200 € TTC par an et par école.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au groupement de commande pour l'acquisition d'un ENT pour les écoles du premier degré. Cette adhésion est gratuite.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Corinne Bocabeille, adjointe au Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants ;
Vu le budget communal,
Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUJAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER, Josette TUFFERY),

DÉCIDE

Article 1 :

D'autoriser l'adhésion de la Ville au groupement de commande pour l'acquisition d'un ENT pour les écoles du premier degré.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer tous les actes qui découleront du groupement de commande.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX

Secrétaire de séance
Jacques HASSIN



Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

MARCHE DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRES

Entre les soussignés :

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, situé au 11 avenue Henri Farman, 94 398 Orly aérogare, représenté par Monsieur Michel LEPRÊTRE, Président, agissant en vertu de la délibération n°2022-05-24_2742 en date du 24 mai 2022,

ET

Les collectivités et établissements publics, représentés par leur Maire ou Président, agissant en vertu de leurs délibérations respectives, signataires de la présente convention,

ci-après dénommées « membres du groupement »

PREAMBULE :

Le groupement de commandes, objet de la présente convention, est constitué dans le respect des règles du Code de la commande publique.

Chaque membre du groupement s'engage, dans le cadre de ses missions, à appliquer et respecter ces règles.

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, les villes et établissements publics du territoire, constituent par la présente convention, un groupement de commandes pour :

- la passation du marché de nettoyage des locaux et des vitres ;
- l'accompagnement par un cabinet de conseil (assistance à maîtrise d'ouvrage).

Article 2 – OBJET ET DUREE DU MARCHE DE NETTOYAGE

Le marché a pour objet la réalisation des prestations suivantes :

- nettoyage des locaux des bâtiments administratifs, locaux tertiaires et techniques, sites culturels, établissements scolaires, équipements recevant du public ;
- nettoyage des locaux des équipements sportifs ;
- nettoyage des locaux des bâtiments administratifs et établissements recevant du public, réservé aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE), secteur Essonne ;
- nettoyage des locaux des bâtiments administratifs et établissements recevant du public, réservé aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE), secteur Val de Marne ;
- nettoyage des vitres ;

Le marché sera conclu pour une durée d'un an. Il pourra ensuite être reconduit tacitement, trois fois, pour la même durée, soit pour une durée totale de 4 ans.

Les membres du groupement adhèrent à tout ou partie des lots du marché.

Article 3- OBJET DU CONTRAT D'AMO

Le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage, a pour objet d'accompagner le coordonnateur et les membres du groupement dans la rédaction du cahier des charges, la recherche de l'optimisation procédurale et financière, l'analyse des offres, le suivi dans le pré-démarrage et le démarrage du marché.

Article 4 – PERIMETRE DU GROUPEMENT

Sont membres du groupement de commandes les collectivités et établissements publics signataires de la présente convention.

Article 5 – ORGANISATION DU GROUPEMENT

5.1 Missions du coordonnateur

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est désigné coordonnateur du groupement de commandes, durant toute la procédure de passation du marché.

Il est mandaté, dans le respect des règles du Code de la Commande Publique, pour assurer les missions suivantes :

- Organiser toutes les étapes de la procédure de consultation ;
- Désigner le cabinet de conseil (amo) ;
- Elaborer les documents de la consultation des entreprises (DCE), sur la base des besoins définis par chaque membre du groupement ;
- Rédiger et envoyer l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC), sur le profil acheteur du coordonnateur ; répondre aux questions des candidats et publier tout avis rectificatif, le cas échéant ;
- Organiser l'ouverture et l'analyse des candidatures et des offres, en lien avec les membres du groupement ;
- Attribuer le marché par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du coordonnateur ;
- Déclarer la procédure infructueuse ; la relancer, le cas échéant ;
- Informer les candidats des résultats de la mise en concurrence ;
- Rédiger le rapport de présentation ;
- Signer et transmettre le marché aux organes de contrôle de l'Etat ;
- Notifier le marché et transmettre les pièces constitutives aux membres ;
- Publier l'avis d'attribution, les données essentielles ;
- Effectuer les modifications (avenants) de marché ;
- Reconduire le marché, sauf avis contraire de l'ensemble des membres ;
- Procéder à la résiliation du marché, le cas échéant ;
- Représenter les membres du groupement en justice pour tout litige relatif à la passation du contrat ;

Les frais de gestion inhérents à la procédure, engagés par le coordonnateur, ne seront pas répercutés sur les autres membres du groupement.

Le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera géré et exécuté par le coordonnateur pour l'ensemble des membres du groupement.

Les modalités de facturation :

Les frais d'AMO seront partagés entre les membres du groupement, selon une quote-part de la prestation.

La proratisation par entité, en pourcentage, sera calculée en fonction du nombre de sites, pour le nettoyage des locaux et pour le nettoyage des vitres, transmis par les membres du groupement.

L'état en nombre de l'ensemble des sites sera celui arrêté à la date de publication du dossier de consultation des entreprises.

Le montant du contrat d'AMO sera d'un maximum global de 39 900 € HT, pour toute sa durée et pour l'ensemble des membres du groupement.

Chaque membre du groupement aura à sa charge un pourcentage de la facturation réelle relative aux prestations du contrat (coût des prestations pour les phases 1, 2 et 3 et les prestations supplémentaires).

Le coordonnateur refacturera chaque membre du groupement en fonction du tableau des quotes-parts, annexé aux facturations.

5.1.1 Capacité du coordonnateur

Le coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement, pour tout litige relatif à la passation du marché.

Il informe et consulte à cet effet les membres du groupement.

En cas de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive, le coordonnateur divise la charge financière par le nombre de membres pondéré par le poids relatif de chacun d'entre eux dans le marché. Il effectue l'appel de fonds auprès de chaque membre du groupement pour la part qui lui revient.

5.1.2 Substitution du coordonnateur

En cas de sortie du coordonnateur du groupement ou dans toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer son rôle, une convention modificative ou avenant interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur.

5.2 Mission des membres

Chaque membre du groupement s'engage, pour ce qui le concerne, à :

- Définir et transmettre l'état des besoins au coordonnateur du groupement ;
- Valider le dossier de consultation des entreprises (DCE) ;
- Participer à l'analyse des offres ;
- Procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires ; transmettre les pièces de marché au service comptable ;
- S'assurer de la bonne exécution du marché ; appliquer si nécessaire des pénalités ;
- Rembourser la quote-part de la prestation d'amo au coordonnateur ;
- Alerter le coordonnateur en cas de mauvaise exécution des prestations.

Article 6– COMMISSION D’APPEL D’OFFRES

Le groupement fait appel, pour l’attribution des marchés, à la commission d’appel d’offres du coordonnateur. Celle-ci se prononce pour les modifications de marché. Un procès-verbal sera dressé.

Le président de la commission aura la possibilité d’inviter à la CAO d’autres membres, à voix consultative, en raison de leurs compétences, tels que des agents des services de la collectivité et des agents des membres du groupement.

Le comptable public du coordonnateur et un représentant du ministre chargé de la concurrence, peuvent participer, avec voix consultative, à la réunion de CAO, lorsqu’ils y sont invités. Leurs observations seront également consignées au procès-verbal.

Article 7 – CONFIDENTIALITE ET DIFFUSION

Chaque membre s’engage à respecter le secret sur toutes les informations ayant trait aux prix et conditions des offres, qui sont considérées comme confidentielles.

La teneur des débats durant la procédure de choix des prestataires ainsi que les résultats ne doivent pas être divulgués.

Article 8- CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT

8.1 Durée de la convention

Les termes de la présente convention prennent effet dès sa signature par les parties, et restent valables jusqu’à la fin du marché.

8.2 Modification de la convention

Les parties pourront procéder à la modification de la présente convention, par voie d’avenant, approuvé dans les mêmes conditions que la convention initiale.

L’avenant prendra effet à la date de signature par l’ensemble des membres du groupement.

Article 9– RETRAIT DU GROUPEMENT

Le retrait d’un membre du groupement avant la publication du marché est acté par simple courrier, notifié au coordonnateur et aux membres du groupement.

Le retrait d’un membre après la notification de marché, est possible après l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception au coordonnateur, qui se charge, le cas échéant, de procéder à une modification de marché, sous réserve qu’elle ne soit pas substantielle.

La sortie du groupement après le lancement du marché engage le membre sortant à participer aux frais d’amo au prorata des sommes engagées. Il supportera par ailleurs, le préjudice financier éventuel lié à la rupture du contrat.

Article 10– LITIGES

Tout litige relatif à l’interprétation ou à l’exécution de la présente convention relève du Tribunal administratif de Melun.

43, rue du Général de Gaulle

77 008 Melun Cedex

Tel : 01 60 56 66 30

Les parties s’engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

A Orly,
Le

Pour l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Le Président
Michel Leprêtre

A
Le

Pour la Commune de

Le Maire,

A
Le

Pour

Le

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-033

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Adhésion au Groupement de commandes de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (GOSB) pour le marché de nettoyage de locaux et des vitres

Corinne Bocabeille, adjointe au Maire, expose au Conseil :

Conformément au Code de la Commande publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés (Article L.2113-6).

Le regroupement est consacré par une convention constitutive de groupement qui détermine ses modalités de fonctionnement, son objet et les engagements des signataires.

Les acheteurs membres du groupement de commandes sont solidairement responsables des seules opérations de passation ou d'exécution du marché qui sont menées conjointement en leur nom et pour leur compte selon les stipulations de la convention constitutive (Article L.2113-7).

L'adhésion au groupement de commandes pour le nettoyage des vitres permet à la Ville de réaliser des économies significatives en bénéficiant d'une mutualisation des coûts et d'une mise en concurrence efficace.

ORGANISATION DU GROUPEMENT :

L'Etablissement Public Territorial (EPT ci-après) Grand-Orly Seine Bièvre et des communes membres souhaitent constituer un groupement de commandes en vue de passer un marché public de nettoyage des locaux et des vitres et bénéficier d'un accompagnement par un cabinet de conseil.

La Commune du Kremlin-Bicêtre souhaite adhérer au groupement de commandes pour le lot nettoyage des vitres.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est désigné coordonnateur du groupement et ses missions sont détaillées dans la convention constitutive.

Le marché sera conclu pour une durée d'un an. Il pourra ensuite être reconduit tacitement, trois fois, pour la même durée.

Les frais de gestion inhérents à la procédure, engagés par le coordonnateur, ne seront pas répercutés sur les autres membres du groupement.

Seuls les frais d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO ci-après) seront partagés entre les membres du groupement, selon une quote-part de la prestation, suivant les termes du contrat d'AMO.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour le lot « nettoyage des vitres », dans le cadre du marché « nettoyage des locaux et des vitres ».

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Corinne Bocabeille, adjointe au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-3 et L. 2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes ;

Considérant les besoins communs et le souhait de former un groupement afin de mutualiser et optimiser la procédure d'achat ;

Considérant la volonté de la commune du Kremlin-Bicêtre d'adhérer au groupement de commande pour le lot « nettoyage des vitres » ;

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 27 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOUC, Julie DEFRAANCE, Josette TUFFERY, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER), et 7 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE),

Article 1

D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour le marché de nettoyage des locaux, annexée à la délibération.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement pour le lot nettoyage des vitres, et tous les documents y afférents.

Article 3

Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la commune.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-033-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-033-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-034

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU DAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO C, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOU G par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO C
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

CULTURE – VERSEMENT DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES SOCIOEDUCATIVES (ADASE) - EXERCICE 2025

Jean-François DELAGE, Maire, expose au Conseil :

La Ville a procédé à la mise à jour des conventions d'objectifs en concertation avec les associations culturelles et sportives, dont l'ADASE.

Cette convention 2025-2027 fixe le montant de la subvention annuelle en fonction de critères variables et prévoit pour l'ADASE le versement de la subvention en trois temps :

- un versement d'avance en début d'année lors de la signature de la nouvelle convention triennale,
- un second versement le mois suivant l'adoption du budget,
- le solde au mois de juin après analyse et évaluation des engagements.

Ainsi, suite à la première avance, le deuxième versement aura lieu après l'adoption du budget et le Conseil municipal se prononcera en juin 2025 sur l'attribution du solde de la subvention, après analyses des engagements :

Nature	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Subvention annuelle 2025	1 ^{er} versement Avance 2025 (30 %)	2 ^{ème} versement après adoption du budget (40 %)	3 ^{ème} versement en juin, après évaluation (30 %)
65748	Association pour le Développement des Activités Socio-Educatives (ADASE)	Association	61 250 €	18 375 €	24 500 €	18 375 €
	TOTAL		61 250 €	18 375 €	24 500 €	18 375 €

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce deuxième versement de subvention et d'en permettre le versement.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Jean-François DELAGE, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024-137 du 19 décembre 2024 approuvant la convention d'objectifs 2025-2027 avec l'association ADASE,

Vu la délibération n°2024-138 du 19 décembre 2024, approuvant le versement d'une avance sur subvention à l'ADASE à hauteur de 30 %,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUYAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOUC, Julie DEFRANCE, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER, Josette TUFFERY),

DÉCIDE

Article 1

D'approuver le versement de la seconde partie de la subvention annuelle d'un montant de 24 500 € à l'Association pour le Développement des Activités Socio-Educatives (ADASE).

Article 2

D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

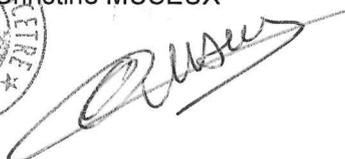


Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-034-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-035

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**SPORTS – VERSEMENTS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
SPORTIVES LOCALES - EXERCICE 2025**

Jean-François DELAGE, Maire, expose au Conseil :

La Ville a procédé à la mise à jour des conventions d'objectifs et de fonctionnement en concertation avec les associations sportives que sont le CSAKB, l'USKB, le KB Futsal, le CSAFKB et Citoyenneté Active pour trois ans, soit pour 2025, 2026 et 2027. Ainsi, ces nouvelles conventions d'objectifs et de fonctionnement avec les clubs sportifs ont été adoptées par le Conseil municipal le 19 décembre 2024.

Les conventions 2025-2027 du CSAKB, de l'USKB et du KB Futsal ont fixé les montants des subventions annuelles en fonction de critères variables et prévoient pour ces clubs sportifs le versement des subventions en trois temps :

- un versement d'avance effectué en début d'année 2025, après la signature des conventions ;
- un deuxième versement le mois suivant l'adoption du budget,
- le solde au mois de juin après analyse et évaluation des engagements.

Dans un souci de soutien renforcé au tissu associatif local et de reconnaissance du rôle essentiel joué par les associations sportives dans l'accès au sport pour toutes et tous, la Ville a décidé d'augmenter les subventions allouées aux associations concernées. Cette revalorisation financière vise à soutenir leurs actions et à favoriser la pratique sportive pour l'ensemble des habitants.

Dans ce cadre, des avances ont été approuvées par le Conseil municipal du 19 décembre 2024 et versées aux clubs sportifs suivants en début d'année, après la signature des conventions, à valoir sur le montant annuel des subventions 2025. Après l'adoption du budget 2025, auront ainsi lieu les deuxièmes versements, ainsi que le versement total de la subvention de Citoyenneté active :

Nature	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Subvention annuelle 2025	1 ^{er} versement 2025 (avance 30%)	2 ^{ème} versement suite à l'adoption du budget (40%)	3 ^{ème} versement en juin, suite aux évaluations (30%)
65748	CSAKB	Association	299 000 €	89 700 €	119 600 €	89 700 €
65748	USKB	Association	60 500€	18 150 €	24 200 €	18 150 €
65748	KB FUTSAL	Association	63 750 €	19 125 €	25 500 €	19 125 €
65748	CITOYENNETE ACTIVE	Association	7 000 €	-	7 000€	-
	TOTAL		430 250 €	126 975 €	176 300 €	126 975 €

Le Conseil municipal se prononcera en juin 2025, après évaluation des engagements, sur l'attribution des soldes des subventions pour le CSAKB, l'USKB et le KB FUTSAL.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ces deuxièmes versements de subventions et d'en permettre le versement.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Jean-François DELAGE, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention d'objectifs avec l'association CSAKB approuvée par la délibération n°2024-131 du 19 décembre 2024,

Vu la convention d'objectifs avec l'association USKB approuvée par la délibération n°2024-132 du 19 décembre 2024,

Vu la convention d'objectifs avec l'association KB Futsal approuvée par la délibération n°2024-133 du 19 décembre 2024,

Vu la convention de fonctionnement avec l'association Citoyenneté active approuvée par la délibération n°2024-134 du 19 décembre 2024,

Vu le versement d'avances de subventions aux associations sportives locales pour l'année 2025 approuvé par la délibération n°2024-136 du 19 décembre 2024,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 32 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Julie DEFRAANCE, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER, Josette TUFFERY), et 2 ne prenant pas part au vote (Elsa BADO, Lionel ZINCIROGLU),

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-035-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Article 1

D'approuver le versement des subventions 2025 aux clubs sportifs selon les montants suivants :

- CSAKB : 119 600 €
- USKB : 24 200 €
- KB FUTSAL : 25 500 €
- CITOYENNETE ACTIVE : 7000 € (totalité de la subvention)

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-035-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-035-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025



Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) OAP n°6 : Commerce

ANNEXE 1

Avis de la ville du Kremlin-Bicêtre sur le projet arrêté du PLU

1/4

L'OAP d'Aménagement et de Programmation (OAP) propre au commerce a pour vocation d'exposer la stratégie commerciale de la Ville. Elle précise les orientations générales en matière de développement commercial et les orientations d'aménagement des polarités qui constituent l'armature commerciale de la Ville.

Le développement des commerces est encadré par le règlement écrit et graphique du PLU et par l'OAP Commerce qui constitue l'outil de régulation des projets. Ces derniers doivent être compatibles avec l'OAP, qu'il s'agisse de locaux commerciaux insérés dans une opération d'aménagement, en construction neuve ou en réhabilitation, ou de locaux commerciaux dans le tissu urbain constitué, en construction ou en réhabilitation.

L'OAP s'appuie sur un diagnostic issu d'une étude réalisée par la SEMAEST en 2021 qui a mis en lumière la nécessité de diversifier l'offre commerciale et d'étendre le parcours marchand. Parmi les préconisations formulées par la SEMAEST, sécuriser les préemptions commerciales réalisées par la commune d'une part, et se doter d'outils réglementaires pour asseoir la stratégie de politique commerciale d'autre part étaient deux orientations fortes.

Les outils détaillés dans le PLU et dans cette OAP sont : les linéaires commerciaux protégés du PLU, le droit de préemption urbain et le droit de préemption commerciale.

L'objectif principal est d'encourager l'attractivité commerciale en :

- Favorisant la diversification du commerce ;
- Améliorant la qualité de l'offre ;
- Luttant contre la vacance commerciale ;
- Améliorant la qualité urbaine, environnementale, architecturale et paysagère des polarités commerciales ;
- Assurant un développement par densification et polarisation de l'offre dans les polarités commerciales existantes ;
- Anticipant l'apparition de nouveaux types d'activités liés au développement numérique (dark shop, dark kitchen).

Des orientations par secteur sont ainsi déclinaées pour chacun des cinq périmètres existants : l'avenue de Fontainebleau, rue du Général Leclerc/ rue du 14 Juillet, Avenue Eugène Thomas, les pôles de proximité (Charles Gide, Chastenot de Géry) qui vont toutes dans le sens d'un renforcement du commerce et, le cas échéant, de la mutation d'activités au profit d'une montée en gamme.

KREMLIN-BICÊTRE
HORIZON 2030Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
OAP n°6 : Commerce

2/4

Avenue de Fontainebleau (1, 1bis et 2) :

L'ambition est de conforter et de valoriser cet axe commerçant qui accuse par endroit une certaine déqualification. La volonté est de renforcer le linéaire le long de la RD7 et de redynamiser les commerces notamment aux abords des espaces publics (Place Jean-Baptiste Clément, bas de l'avenue Eugène Thomas, dite Place de la Comète).

1 : Pôle de restauration à conforter par l'activation de locaux vacants. Interdiction d'installer des services.

1 bis : Mutation d'activités commerciales afin de renforcer le pôle alimentaire, en lien avec le marché forain installé sur l'avenue Eugène Thomas.

2 : Emplacement N°1 en matière de flux/vacance commerciale à résorber par l'activation de plusieurs locaux et mutation d'activités commerciales. Orienter le secteur vers un pôle de loisirs, bistro.

Rue du Général Leclerc/rue du 14 juillet (3) :

Centre ancien en déprise commerciale et en retrait des flux. Activation de locaux vacants et mutation de certaines activités pour poursuivre une montée en gamme de ce pôle alimentaire et de restauration.

Rue Roger Salengro (4) :

Diversifications de l'offre (commerces, services) et montée en gamme pour ce pôle majoritairement constitué d'établissements de restauration rapide.

Avenue Eugène Thomas (5) :

Axe secondaire avec présence de restaurants, de commerces et de services. Encourager une mutation commerciale des cellules proches de l'hôpital, soutenir la constitution d'une offre de proximité adaptée aux usagers de l'hôpital.

Les pôles de proximité : Avenue Charles Gide et Boulevard Chastenet de Génry

Il s'agit de pôles d'hyper proximité isolés, à conforter. Les pôles de proximité ont vocation à accueillir prioritairement des commerces et services répondant aux besoins courants des riverains, en particulier dans le domaine de l'alimentaire et de la santé. On y trouvera par exemple : boulangeries-pâtisseries, boucheries, poissonneries, commerces de fruits et légumes, supérettes, presse-tabac-café, librairies-papeteries, pharmacies, services de santé...

Les pôles de proximité n'ont pas vocation à accueillir les commerces de destination (point de vente qui est vu comme un lieu de visite ou de détente pour lequel les consommateurs sont prêts à effectuer une grande distance sans pour autant avoir toujours un objectif d'achat déterminé)



Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

OAP n°6 : Commerce

3/4

ANNEXE 1

Avis de la ville du Kremlin-Bicêtre sur le projet arrêté du PLUI

- Pour les projets d'aménagement l'objectif est d'accompagner le développement urbain en proposant une offre commerciale adaptée et polarisée :
- Favoriser la création de rez-de-chaussée actifs au sein des nouvelles opérations assurant la mixité des fonctions ;
 - Encadrer la conception des locaux d'activités afin d'assurer l'implantation de différentes activités dans de bonnes conditions (prescriptions techniques) ;
 - Accompagner le développement urbain en proposant une offre commerciale adaptée et polarisée.

Six programmes sont identifiés :

- Entrée de ville nord ;
- Galerie Grand Sud ;
- Ilot Rosset ;
- Entrée de ville sud-ouest ;
- Quartier de la nouvelle gare ligne 14 ;
- Secteur Lech Walesa.

Pour lesquels une attention particulière sera portée à la surface des nouveaux locaux commerciaux (pas moins de 30 m²), à la tranquillité publique (éviter l'implantation de commerces générant des nuisances) et à la propreté (problématique des déchets).



Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) OAP n°6 : Commerce

Avis de la ville de Kremlin-Bicêtre sur le projet arrêté du PLUI

ANNEXE 1

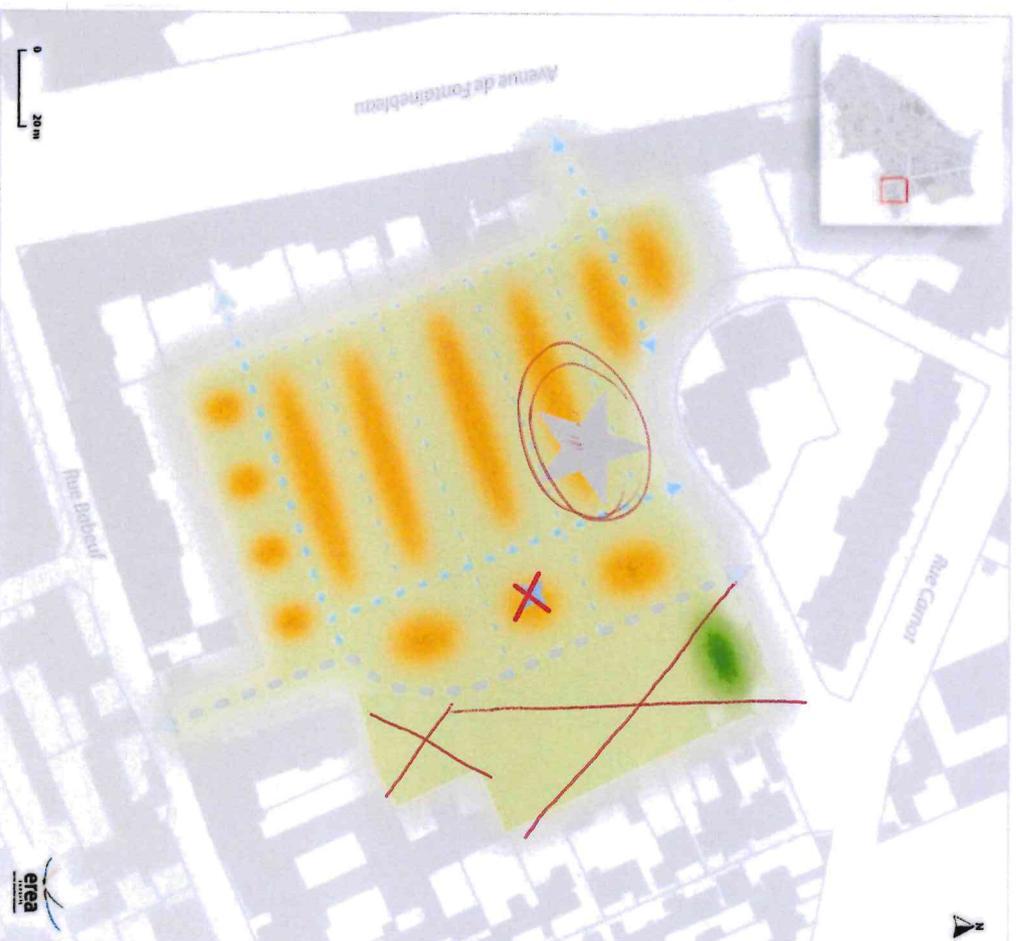
4/4

- Légende :**
-  Secteur d'activités existantes à revaloriser/développer
 -  Secteur d'activités à requalifier/mutuer
 -  Secteur de projet d'aménagement accompagné d'une offre commerciale adaptée et polarisée
 -  Polarité commerciale à renforcer/développer



Annexe 2 Avis de la ville du Kremlin-Bicêtre sur le projet arrêté du PLUI

- **Des formes urbaines bien intégrées à l'existant**
 - localisation préférentielle des constructions
 - emprise limitée du bâti
 - hauteurs maximales comprises entre R+1 et R+3
 - prospects resserrés entre les nouvelles constructions (entre 8 et 13 m)
 - recul vis-à-vis des immeubles existants
- **Une plus grande mixité des usages**
 - quartier à dominante résidentielle : construction d'habitat intermédiaire, entre maisons individuelles et petits collectifs
 - création de locaux d'activités et possible implantation d'un équipement-public- service public ou collectif d'intérêt général ou d'une central réseau de chaleur
- **Un cadre paysager de qualité**
 - compacté des formes urbaines pour maintenir d'avantage d'espaces libres
 - extension du square existant
 - aménagement de venelles paysagères
 - création de jardins privatifs
 - traitement de la cinquième façade (perception depuis les immeubles environnants)
- **La priorité donnée aux circulations douces (piétons, vélos...)**
 - desserte et ouverture de l'îlot
 - limiter la circulation automobile dans le quartier
 - gestion centralisée du stationnement enterré





■ **Favoriser les liaisons intercommunales au travers du Ruban vert**

- Relier le Ruban Vert aux espaces verts des communes voisines : parc Kellermann à Paris et parc du Coteau à Arcueil
- Assurer la continuité et le maillage des circulations douces

■ **Créer une continuité et une identité paysagère**

- Valoriser les espaces verts existants
- Favoriser la mise en réseau des espaces verts au sein de la ville en aménageant les cheminements piétons et des circulations douces
- Favoriser la biodiversité et les continuités écologiques
- Favoriser une gestion écologique des eaux pluviales : multiplier les espaces perméables et en pleine terre
- Proposer des dispositifs particuliers de végétalisation de l'architecture (toitures, façades, balcons, terrasses, etc.) sur chaque opération en contact avec le Ruban Vert

■ **Créer des espaces diversifiés et complémentaires pour l'usage de tous sur l'ensemble du projet**

- Créer de nouveaux espaces verts
- Aménager des espaces avec des sols minéraux, végétaux ou mixtes
- Renforcer les qualités et aspects paysagers
- Aménager les espaces en cohérence avec la présence des équipements publics
- Développer des usages diversifiés sur les espaces publics : promenades piétonnes, placettes, jeux pour enfants, parcours sportifs, assises en pieds d'arbres, aires de convivialité...

■ **Favoriser l'ouverture, les vues, les usages sur les espaces verts des grands équipements publics**



Avis de la ville du Kremlin-Bicêtre du projet arrêté - Annexe 6

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-036-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

DOSSIER ARRÊT

Liste des observations/demandes de modifications sur le projet de PLUi Grand-Orly Seine Bièvre

COMMUNE DU KREMLIN-BICÊTRE / PERSONNES PUBLIQUES

Méthodologie de remplissage des observations/demandes de modifications :

Chaque demande doit faire l'objet d'une ligne unique dans les tableaux ci-dessous. Toutes les colonnes doivent être renseignées. Cf. exemple ci-dessous :

Numéro de la remarque	Chapitre/zone/article concernés	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé)	Justification de la modification	Pièce Jointe
ALF1	Taille minimale des logements au titre L.151-14 du Code de l'urbanisme	Dans les opérations à destination de logement visant à créer 3 logements et plus 6 logements et plus (nouvelle construction, changement de destination, division de construction existantes), 60% 40% des logements doivent comporter au moins 3 pièces chacun.	Il est nécessaire de diversifier l'offre de logements dans ce secteur.	
ALF2	Périmètres d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG)	Ajout d'un PAPAG sur l'ilot (cf. PJ) pour un délai de 5 ans à compter de la date d'approbation du PLUi.	La ville d'Alfortville et GPSEA souhaitent requalifier le centre-ville devenu peu attractif et connaissant des dysfonctionnements. Une réflexion est portée depuis plusieurs années sur le secteur dans l'objectif de repenser l'espace public, les circulations...	Voir « PJ ALF2 ». <i>Aperçu pour l'exemple :</i> 

No de la remarque codifié : initiale commune + numéro

Renseigner impérativement
Chapitre/article/zone concernés (par exemple : Diagnostic foncier, zone UH, définition de construction, etc.)



Proposition précise et explicite de modification pour approbation (avec en **gras rouge/rouge barré** les évolutions souhaitées en cas de modifications écrites).

Les questions/interrogations ne seront pas traitées.



Justification de la demande de modification, **indispensable** pour informer la commission d'enquête, et procéder à la modification du dossier pour approbation.

Toute demande non justifiée ne sera pas traitée.



Uniquement pour les OAP et les documents graphiques

Sous un seul document dénommé comme l'intitulé de la demande + n° de la demande ²

1.1 Diagnostic urbain	4
1.2 Diagnostic socio-économique	5
1.3 Diagnostic santé.....	6
1.4 État initial de l'environnement.....	7
1.5 Atlas communaux	8
1.6 Évaluation environnementale	9
1.7 Justifications des choix.....	10
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	11
3.1 OAP Thématiques	12
3.2 OAP Sectorielles	13
4.1 Dispositions communes écrites et graphiques.....	15
4.2 Lexique.....	16
4.3 Destinations / Sous-destinations.....	18
4.4 Fiches des indices	19
4.5 Règlement de la zone UP	20
4.6.1 Patrimoine bâti	21
4.6.2 Patrimoine naturel	22
4.6.3 Plans d'alignement.....	23
4.6.4 Emplacements réservés	24
5.1 Plans de zonage	25
5.2 Plans de mixité.....	26
5.3 Plans masses	27
5.4 Plans de stationnement	28
6.1 Servitudes d'utilité publique	29
6.2 Annexes sanitaires	30
6.3 Annexes informatives.....	31

1.1 Diagnostic urbain

Numéro de la remarque	Chapitre concerné	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge	Justification de la modification

1.2 Diagnostic socio-économique

Numéro de la remarque	Chapitre concerné	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge-barré	Justification de la modification

1.3 Diagnostic santé

Numéro de la remarque	Chapitre concerné	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge	Justification de la modification

1.4 État initial de l'environnement

Numéro de la remarque	Chapitre concerné	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge	Justification de la modification

1.5 Atlas communaux

Numéro de la remarque	Chapitre concerné	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge	Justification de la modification

1.6 Évaluation environnementale

Numéro de la remarque	Chapitre concerné	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge	Justification de la modification

1.7 Justifications des choix

Numéro de la remarque	Chapitre concerné	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge	Justification de la modification

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Numéro de la remarque	Orientations concernées	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge	Justification de la modification

3.1 OAP Thématiques

Numéro de la remarque	OAP concernée	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge barré	Justification de la modification	Pièce jointe

3.2 OAP Sectorielles

Numéro de la remarque	OAP concernée	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge barré	Justification de la modification	Pièce jointe
1	OAP Commerce	Création d'une OAP commerce sectorielles en complément de l'OAP thématique.	Erreur matériel	OAP commerce (Annexe 1)
2	OAP EVSO	<p>a. ILOT E – revenir à l'OAP du PLU de 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recul de 3 mètres ou nu de façade alignée sur le domaine public. Recul de 1 mètre sur l'ilot E— Implantation des RDC en recul - Principes d'implantation : pour l'ilot E : comprise entre R+11+C et R+15+C - Cônes de vue à remettre (uniquement ilot E) - Garder l'implantation du bâti comme nouvelle OAP (pas de branche centrale) <p>b. Nomination OAP : Requalification de l'Entrée de Ville Sud-Ouest</p> <p>c. 30 % de logement sociaux à l'échelle de l'opération</p> <p>d. Les espaces végétalisés sur dalle, en toiture terrasse et les murs végétalisés sont compris dans le calcul des obligations de réalisation d'espaces verts</p>	Erreur matérielle	
3	OAP Lech Walesa -René Cassin	<p>a. Changer la localisation de l'équipement collectif</p> <p>b. Nomination OAP Lech Walesa : Restructurer et mettre en valeur le cœur d'ilot Lech Walesa en intégrant les principes d'un éco-quartier</p> <p>c. Supprimer la partie à l'est de la rue Walesa du périmètre de l'OAP</p>	Erreur matérielle	Cartographie (Annexe 2)
4	OAP Ruban vert	a. Ajouter le parc Lazare Ponticelli	Erreur matérielle	Cartographie (Annexe 3)

5	OAP Rossel Leclerc	<ul style="list-style-type: none"> a. Nomination OAP Rossel Leclerc : Requalification de l'îlot Rossel Leclerc b. Revenir à l'OAP du PLU (avec extension de l'école) c. Création d'une sente piétonne traversant l'îlot entre l'école étendue et la zone de logement) d. Hauteur maximal autorisée : 18 mètres 	Erreur matérielle	
6	OAP Hospitalité	<ul style="list-style-type: none"> a. Immeuble signal atteignant au maximum la cote 104 NGF 132 NGF b. Hauteur maximal 104 NGF autres partie de l'immeuble 	Erreur matérielle	
7	OAP Michelet Fontainebleau	Résorption de l'habitat insalubre ou dégradé	Erreur matérielle	Cartographie (Annexe 4)
8	OAP 14 juillet	Résorption de l'habitat insalubre ou dégradé	Erreur matérielle	Cartographie (Annexe 5)

3.2bis OAP Stratégique

Numéro de la remarque	OAP concernée	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge barré	Justification de la modification	Pièce jointe
9	OAP Portes de Paris	Ajouter des flèches de franchissement du périphérique au niveau de la porte d'Italie	Erreur matériel	

4.1 Dispositions communes écrites et graphiques

Numéro de la remarque	Disposition /article concerné	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge barré	Justification de la modification	Pièce jointe
10	Zone URK1K2K2K2	<ul style="list-style-type: none"> a. Sur l'îlot E – revenir au règlement du PLU de 2015 b. ART 2 : 30 % de logements sociaux à l'échelle de l'opération c. ART 13 : Les espaces végétalisés sur dalle, en toiture terrasse et les murs végétalisés pour répondre aux obligations de réalisation d'espaces verts d. Présentation zone Les cellules commerciales ne pourront pas dépassées 1000 m² 		

		e. ART 12 : 1 place de stationnement par tranche de 100 m ² de surface de plancher, sauf pour les logements locatifs financés avec un prêt aidé par l'Etat ainsi que les établissements assurant l'hébergement des personnes âgées et les résidences universitaires, pour lesquels il n'est pas exigé de place de stationnement.		
11	Zone URKKK (OAP hospitalité)	<p>a. ART 10 La hauteur maximale des constructions ne doit excéder la côte 104 NGF</p> <p>b. Des dépassements ponctuels sont admis dans le respect de l'OAP 3 (immeuble signal): ces bâtiments ne pourront pas dépasser la côte 103NGF 132 NGF ni excéder 35% de la surface du terrain</p> <p>c. Pas d'obligation de stationnement</p>		
12	Création d'un zonage UR dans le périmètre de l'APHP	UR indice 5 (pour les hauteurs): 21 m à l'égout et 24 m au faîtage		Cartographie (Annexe 6)
13	Toutes zones : Protection des cœur-d'îlots	La protection des cœur-d'îlot au-delà d'une bande de constructibilité de 20m pour toutes les zones (exceptée zone équipements) et 15m pour les zones pavillonnaires (5% de l'emprise constructible au-delà)		

4.2 Lexique

Numéro de la remarque	Définition concernée	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge barré	Justification de la modification

4.3 Destinations / Sous-destinations

Numéro de la remarque	Zones concernée	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge	Justification de la modification

4.4 Fiches des indices

Numéro de la remarque	Zone/Règle/Indexe concerné	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge-barré	Justification de la modification

4.5 Règlement de la zone UP

Numéro de la remarque	Article/disposition concernée	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge-barré	Justification de la modification

4.6.1 Patrimoine bâti

Numéro de la remarque	Article/disposition concernée	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge-barré	Justification de la modification

4.6.2 Patrimoine naturel

Numéro de la remarque	Article/disposition concernée	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge-barré	Justification de la modification

4.6.3 Plans d'alignement

Numéro de la remarque	Article/disposition concernée	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge-barré	Justification de la modification

4.6.4 Emplacements réservés

Numéro de la remarque	Article/disposition concernée	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge-barré	Justification de la modification

5.1 Plans de zonage

Numéro de la remarque	Zone/Disposition concernée	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge barré	Justification de la modification	Pièce jointe
14	Toute la carte	a. Mettre l'OAP nature en cohérence avec le plan de zonage (ajouter les jardins de cœur d'îlot à préserver dans l'OAP) b. Constructibilité limitée à 5% au-delà de la bande de 20 mètres (15 mètres dans zone pavillonnaire) (exceptée zone équipements)	Erreur matériel	

5.2 Plans de mixité

Numéro de la remarque	Dispositions/secteur concerné	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge-barré	Justification de la modification	Pièce jointe

5.3 Plans masses

Numéro de la remarque	Plan concerné	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge barré	Justification de la modification	Pièce jointe

5.4 Plans de stationnement

Numéro de la remarque	Disposition concernée	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge barré	Justification de la modification	Pièce jointe

6.1 Servitudes d'utilité publique

Numéro de la remarque	Servitude concernée	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge barré	Justification de la modification	Pièce jointe

6.2 Annexes sanitaires

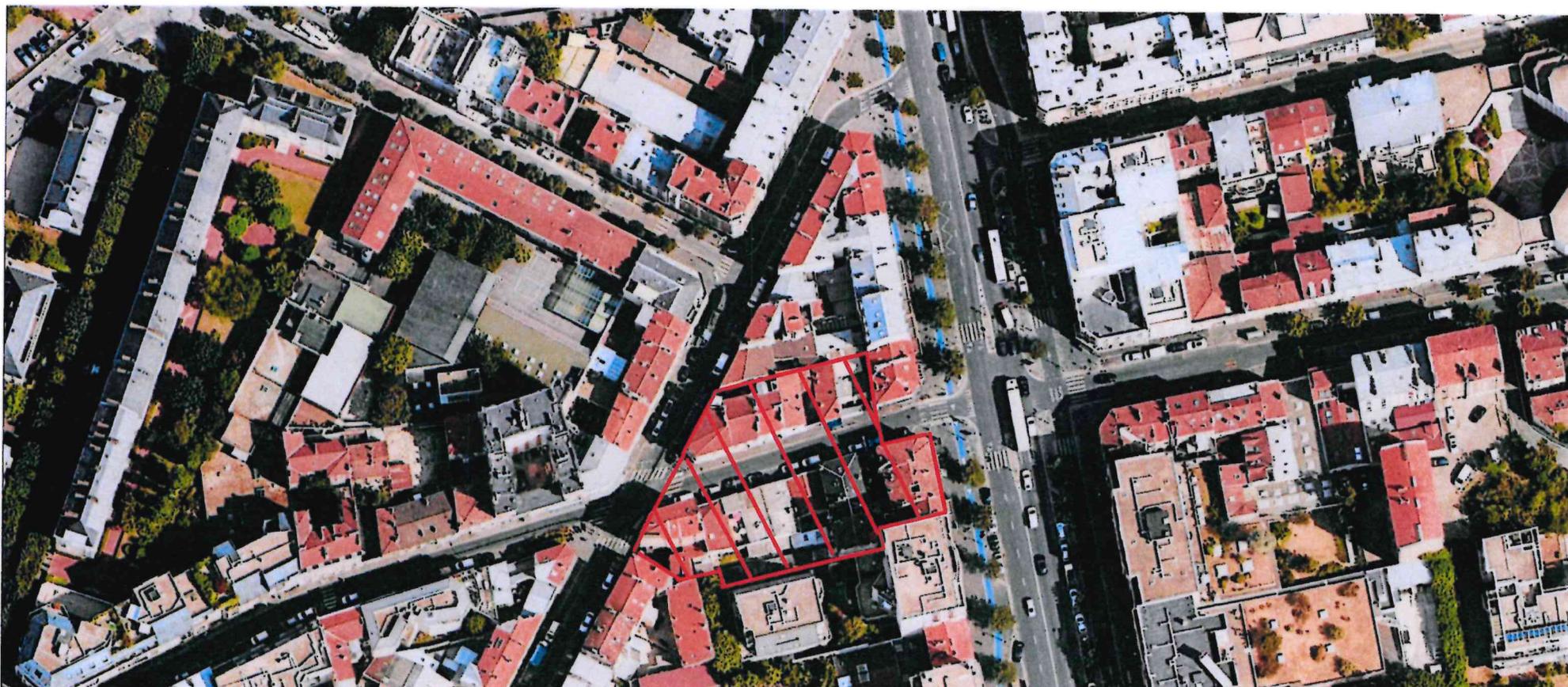
Numéro de la remarque	Annexe concernée	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge barré	Justification de la modification	Pièce jointe

6.3 Annexes informatives

Numéro de la remarque	Annexes concernée	Proposition de modification (pour le PLUi approuvé) Faire apparaître les modifications souhaitées en rouge rouge barré	Justification de la modification	Pièce jointe

Annexe 4

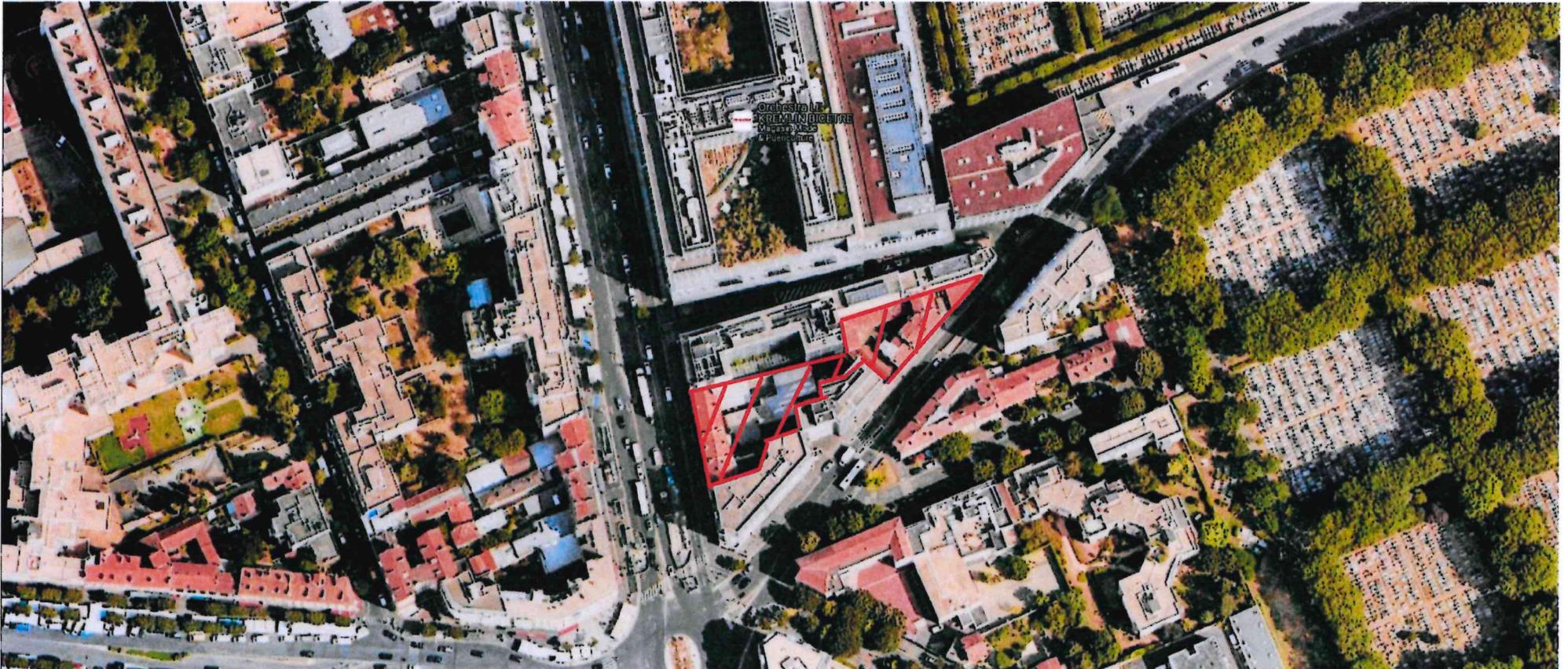
Avis de la ville du Kremlin-Bicêtre sur le projet arrêté du PLUi



OAP 14 juillet - Résorption de l'habitat insalubre ou dégradé

Annexe 5

Avis de la ville du Kremlin-Bicêtre sur le projet arrêté du PLUi



OAP Michelet Fontainebleau - Résorption de l'habitat insalubre ou dégradé

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-036

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU DAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO C, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOU G par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO C
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

URBANISME – AVIS DE LA VILLE SUR LE PROJET ARRETE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Frédéric Raymond, premier adjoint au Maire, expose au Conseil :

En 2021, le Conseil Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre prescrivait l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) à l'échelle de ses 24 communes membres, dont la ville du Kremlin-Bicêtre. La compétence a été transférée à l'Etablissement Public Territorial (EPT) dès sa création par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe). Au terme de la procédure prévue en 2025, le PLUI se substituera au Plan Local d'Urbanisme de la commune. La délivrance des autorisations d'urbanisme restera une compétence propre du Maire. La décision d'élaborer le PLUI a été motivée :

- par la volonté de répondre aux besoins des communes, certaines disposant de PLU anciens ou dont le projet urbain (PADD) ne correspondait plus au contexte local ;
- par le besoin de traduire le projet de territoire du Grand-Orly Seine Bièvre, élaboré sous la précédente mandature et confirmé par les nouveaux élus territoriaux. Ce projet de territoire, à dimension plus large qu'un PLU et visant à structurer les politiques publiques portées par les communes membres de l'EPT, se structure autour de 4 exigences : combattre les dérèglements climatiques et les nuisances (transition énergétique, sobriété, réparation des nuisances, nature en ville), garantir la ville et la qualité de vie pour tous (logements abordables, emplois et insertion, cohésion territoriale, accès aux services publics), anticiper les évolutions de vi(II)e (mobilité, transformation des quartiers de gare, équipements et espaces publics, ville intelligente et inclusive), s'affirmer comme un territoire métropolitain incontournable (territoire productif et innovant, franchissements et coupures urbaines, tourisme urbain) ;
- par la volonté de traduire les politiques publiques sectorielles portées par l'EPT au travers du futur Plan Climat Energie Territoriale (PCAET), le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), les futurs schémas directeurs territoriaux d'assainissement ou de logistique, etc. ;
- l'impératif de permettre la réalisation des opérations d'urbanisme et d'aménagement portées par les communes et les partenaires, quel que soit le mode de réalisation (Zone d'Aménagement Concerté, urbanisme négocié, etc.). Plus de 70 projets urbains et 11 Nouveaux Projets de Rénovation Urbaine, de plus en plus intercommunaux (Campus Grand Parc, SENIA, etc.), sont à l'œuvre sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre.

Conformément au principe de coopérative de villes, le Grand-Orly Seine Bièvre a co-construit ce document avec les communes qui ont été associées à chaque étape avec des temps de travail collectifs ou bilatéraux. La conduite du projet a compris également la concertation institutionnelle avec les grands partenaires du territoire (Etat, Région, Départements, chambres consulaires, aménageurs, grands opérateurs comme l'AP-HP, le MIN de Rungis, ADP, Haropa Port, etc.). Elle a intégré enfin une importante concertation avec la population à deux échelles : à l'échelle du territoire sur de grandes thématiques transversales (nature, eau, habitat, mobilités, santé, commerces, Seine, etc.) et à l'échelle des communes en fonction de leurs souhaits, leurs besoins et leurs pratiques.

Les communes membres de l'EPT sont désormais appelées à émettre un avis sur le projet du Plan local d'urbanisme intercommunal arrêté lors du Conseil territorial du 17 décembre 2024.

La Ville du Kremlin-Bicêtre formule ainsi plusieurs prescriptions détaillées dans la contribution technique de la ville jointe à la présente délibération :

- La création d'une OAP sectorielle relative au commerce en complément de l'OAP thématique commerce existante trop générale pour intégrer les objectifs détaillés de l'OAP sectorielle ;
- La prise en compte et la correction des erreurs matériels et oublis de création constatés dans les OAP Sectorielles et stratégiques, ainsi que dans les dispositions communes écrites et graphiques ;
- La mise en cohérence de l'OAP Nature et du document graphique du zonage PLUI, notamment sur la localisation des espaces verts à protéger en cœur d'îlot ;
- La modification du zonage du PLU sur une partie de l'emprise de l'APHP ;
- La correction de la non-prise en compte de l'emplacement réservé sis 6-8, rue de la convention.
- La protection des cœur-d'îlot au-delà d'une bande de constructibilité de 20m pour les zones urbaines denses et 15m pour les zones pavillonnaires, exceptées zones d'équipements.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de PLUI, accompagné des prescriptions listées ci-dessus.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Frédéric Raymond, Premier adjoint au Maire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2131-1, L2131-2 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L134-7, L153-15 et R153-5 ;

Vu la délibération du Conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre en date du 26 janvier 2021 portant prescription de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération du Conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre en date du 4 avril 2023 portant PLUI – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Vu la délibération du Conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre en date du 2 avril 2024 portant PLUI – Construction du règlement d'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre en date du 17 décembre 2024 portant PLUI – Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant zonage pluvial ;

Vu le plan local d'urbanisme de la ville du Kremlin-Bicêtre ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2022 portant débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUI ;

Considérant les objectifs qui ont prévalu à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tels qu'ils figurent

dans l'article 2 de la délibération du Conseil Territorial du 26 janvier 2021 susvisée ;
Considérant les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables tels qu'elles ont été débattues par le Conseil Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre le 2 avril 2024 ;
Considérant le projet de de plan local d'urbanisme valant zonage pluvial ;
Considérant que le projet de plan local d'urbanisme valant zonage pluvial arrêté par le Conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre le 17 décembre 2024 est soumis à l'avis des communes membres de l'Etablissement Public Territorial au titre des articles L134-7 et R153-5 du code de l'urbanisme qui dispose d'un délai de trois mois à la date d'arrêt pour émettre ces avis éventuellement assortit d'une contribution technique ;
Considérant que le projet de plan local d'urbanisme valant zonage pluvial arrêté par le Conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre le 17 décembre 2024 a été co-construit avec les communes, les personnes publiques associées et la population dans le cadre d'une concertation à deux échelles ;
Considérant que les modalités d'association des communes prévues à l'article 4 de la délibération du Conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre en date du 6 janvier 2021 susvisée ont été respectées ;
Considérant les modalités de concertation mises en œuvre sur la commune : réunion publique et exposition publique ;
Considérant le projet de de plan local d'urbanisme valant zonage pluvial tel qu'il a été arrêté par le Conseil territorial le 17 décembre 2024 ;
Considérant la contribution technique de la Ville du Kremlin-Bicêtre telle qu'elle est jointe à la présente délibération ;
Considérant que le projet de de plan local d'urbanisme valant zonage pluvial et notamment sa déclinaison au travers des Orientations d'Aménagement et de Programmation est favorable ;
Considérant que le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant zonage pluvial, accompagné du bilan de la concertation et de l'avis des communes et des personnes publiques associées ou consultées sera soumis à enquête publique conformément aux dispositions des articles L153-19 et R153-8 à R1583-9 du code de l'urbanisme et L581-14-1 du code de l'environnement ;
Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,
Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOUC, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY), 7 contre (Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE), et 6 ne prenant pas part au vote (Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER),

DÉCIDE

Article 1

Emet un avis favorable au projet arrêté de PLUi, accompagné des prescriptions jointes en annexe à la présente contribution.

Article 2

Approuve la contribution technique telle qu'elle est jointe à la présente délibération du Conseil municipal.

Article 3

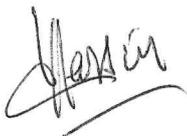
Demande la prise en compte par l'Etablissement Public Territorial de la contribution technique susmentionnée dans le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant zonage pluvial en vue de son approbation par le Conseil territorial.

Article 4

Mandate Monsieur le Maire pour porter toute demande d'ajustement complémentaire tendant à maintenir la cohérence d'ensemble du projet Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant zonage pluvial.

Article 5

Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et affichée en mairie pendant un mois.



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

dans un délai de deux mois à compter de
Accuse de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-036-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-036-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

En application des dispositions des articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du code de l'urbanisme, la présente convention est conclue

ENTRE :

L'établissement Public Grand Orly Seine Bièvre, compétent en matière de plan local d'urbanisme en vertu de l'article L. 5219-5 du code général des collectivités territoriales, Représentée par Monsieur Michel LEPRETRE, dûment autorisé à cet effet par délibération du Conseil territorial en date du 8 avril 2025,

Ci-après dénommé « *l'EPT* »

D'une première part,

ET :

La commune du Kremlin-Bicêtre, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-François Delage, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2025,

Ci-après dénommée « *la Commune* »

D'une deuxième part,

ET :

La société dénommée SCCV KREMLIN BICETRE AVENUE GABRIEL PERI, représentée par son co-gérant la société Citic, elle-même représentée par son directeur général M. Christian VIDAL,

Ci-après dénommées « *le Constructeur* »

D'une troisième part

Ci-après dénommées ensemble les Parties.

IL EST EXPOSE CE QUI SUI

La présente convention de projet urbain partenarial a pour objet de définir les modalités de la prise en charge financière correspondant aux besoins en équipements publics dont la réalisation par la Commune et le Territoire est rendue nécessaire par l'opération de construction ci-après décrite sise Entrée de Ville Sud-Ouest (ci-après le « **Site** »), classée en zone urbaine UPb du Plan Local d'Urbanisme, en plus de ses équipements propres.

Il est précisé que certains des équipements publics faisant l'objet de la présente première convention de projet urbain partenarial desservent des terrains autres que ceux mentionnés dans la présente convention.

A l'échelle du Kremlin Bicêtre, l'OAP de l'entrée de ville sud-ouest ouest – incluant le QPV « Péri – Schuman Bergonié » - doit permettre la mise en œuvre des objectifs du projet de ville. Le quartier a été identifié comme un secteur stratégique pour atteindre ces objectifs.

Le Kremlin-Bicêtre a approuvé la révision de son Plan local d'Urbanisme (PLU) au Conseil municipal du 17 décembre 2015 pour permettre la réalisation de son Projet de Ville à horizon 2030. Ses principaux objectifs sont : l'augmentation de l'offre en logements, le développement de nouvelles centralités, l'aménagement d'espaces publics qualitatifs, l'amélioration du paysage urbain et l'adaptation des services publics et des équipements aux évolutions de la population et des pratiques tout en assurant une répartition plus équilibrée entre le Nord et le Sud de la ville pour une meilleure cohésion territoriale. Un projet de modification du PLU est en cours par la ville. En parallèle le PLUI est également en cours d'élaboration par l'EPT. Néanmoins, les grands objectifs en reste inchangés.

Le renouvellement urbain du site, est fondé sur les axes suivants :

1. La création d'une nouvelle polarité urbaine structurée autour d'une diversification fonctionnelle sur le quartier. L'objectif est à la fois de développer une offre de logements et de créer une offre de linéaires commerciaux, de services de proximité et d'équipements, le tout réparti sur 64 340 m² de surface de plancher (SDP), dont 2405 m² de SDP uniquement pour les commerces, services et activités, soit une dizaine de cellules en rez-de-chaussée actif.

2. L'augmentation de l'offre de logement sur le quartier et la création d'une offre variée. L'offre de logement passera en effet, de 190 logements actuellement sur le secteur de projet (environ 70 logements dans le pavillonnaire et les 120 logements sociaux que constituent la résidence Schuman) dont 63% de logements sociaux, à plus de 1000 logements dont près de 36% de logements sociaux (dont 16% de LLS familiaux, 7 % d'accession sociale et 13 % de logements spécifiques conventionnés).

Parmi les 1029 logements répartis sur 59 029 m² de SDP sont prévus 899 logements familiaux et 130 logements spécifiques essentiellement destinés à un public étudiant.

La construction de logements est une priorité pour le Kremlin-Bicêtre. En effet, l'enjeu est de répondre à l'attractivité résidentielle et économique engendrée par l'arrivée de la gare « Hôpital Bicêtre (Kremlin-Bicêtre-Gentilly) » mais également aux problèmes actuellement rencontrés par les Kremlinois en matière d'accès aux logements. Il s'agit également de répondre aux objectifs fixés par le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) et la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris.

De plus, pour répondre aux besoins de tous les ménages et encourager la mixité sociale, le projet porte la volonté de développer une diversité d'offre de logements tant concernant les statuts de commercialisation (logements sociaux, accession sociale, accession privée, locatif libre, montages innovants type BRS, logements spécifiques, etc.) que des typologies de

logements. Pour assurer la mixité sociale, l'enjeu est également d'assurer une répartition équilibrée des logements sociaux au sein du projet.

3. Le désenclavement du quartier offrant des espaces publics de qualité, grâce à des mobilités facilitées par des continuités et déplacements doux (cheminements piétons, cyclables, réseau de transports collectifs, intermodalité ...) notamment vers la gare « Hôpital Bicêtre (Kremlin-Bicêtre - Gentilly) », vers les autres quartiers et transports de la ville, et vers les communes voisines. Les réflexions sur les déplacements vont être définies en lien avec le nouveau pôle intermodal de la gare « Hôpital Bicêtre (Kremlin-Bicêtre - Gentilly) » qui a renforcé la desserte du territoire permettant ainsi d'améliorer les mobilités durables dans ces secteurs.

La création d'un quartier durable, à forte ambition environnementale pour créer un projet exemplaire en matière de transition écologique et énergétique. L'exemplarité est recherchée sur de nombreux points tels que les constructions neuves (confort et santé des occupants, végétalisation de l'architecture, éco-construction, certificat NF Habitat HQE sur les logements et certificat HQE bâtiments durables sur le tertiaire, etc.), la réduction des déchets et de la pollution, la gestion alternative des eaux pluviales, la prise en compte de la biodiversité urbaine, l'encouragement à l'utilisation de modes de transports doux, l'utilisation d'éco-matériaux et la production locale d'énergies renouvelables visant à diminuer la consommation d'énergies fossiles et à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, etc. Pour concrétiser cet engagement, la Commune et l'EPT souhaitent notamment s'inscrire dans la démarche EcoQuartier, démarche pour laquelle une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale a été désignée. Il s'agit également de connecter ce quartier à un réseau de chaleur ayant recours à la géothermie. Le SIPPAREC a mené les études préalables qui ont confirmé la viabilité économique du projet de géothermie sur la commune du Kremlin-Bicêtre, et réalise actuellement les études techniques pré-opérationnelles pour la création d'un puits de géothermie.

4. Un espace vert public ou d'intérêt collectif sera par ailleurs développé au Nord-Est du quartier pour y favoriser les usages récréatifs. De même pour favoriser ces usages et y développer du lien social entre la population en place et la population à venir, un espace vert pédagogique sera développé au nord-ouest du quartier, au pied de la tour du 135 Gabriel Péri.

Compte tenu de l'organisation de la trame viaire existante et dans un souci d'économie du projet, le projet se repose ainsi sur la trame existante. Néanmoins, les trottoirs et chaussées seront repensés afin d'accueillir de plus larges espaces de circulation piéton et des pistes cyclables. De plus, il est prévu de libérer au maximum le quartier du stationnement en surface (hors places de livraison et un peu de stationnement visiteur) en prévoyant du stationnement en sous-sol.

La prise en charge financière correspondant aux besoins des équipements publics dont la réalisation par la Commune et le Territoire est rendue nécessaire par le Programme de Construction, a conduit les Parties à envisager la signature d'une convention de projet urbain partenarial, dans le cadre des dispositions de l'article L. 332-11-3-I du Code de l'urbanisme.

Il est précisé que la société SCCV KREMLIN BICETRE AVENUE GABRIEL PERI, ou par substitution au profit de toute autre entité du groupe n'a pas usé de son droit, prévu à l'article L. 332-11-3 III du code de l'urbanisme, de demander à l'EPT qu'il étudie son projet de construction et que ce projet fasse l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant.

Le PUP étant un dispositif contractuel, c'est la convention de Projet Urbain Partenarial qui organise les conditions dans lesquelles les parties s'entendent pour financer les équipements publics.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI
SUIT

TABLE DES MATIERES

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL	1
IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT	2
ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION.....	6
ARTICLE 2 : PROGRAMME PREVISIONNEL DES CONSTRUCTIONS.....	6
ARTICLE 3 : EQUIPEMENTS PUBLICS INDUITS PAR LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION	7
3.1.- Nature des équipements publics	7
3.2- Réalisation des équipements publics	10
ARTICLE 4 : PART DU COUT DES EQUIPEMENTS PUBLICS MIS A LA CHARGE DE LA SCCV KREMLIN BICETRE AVENUE GABRIEL PERI.....	10
4.1- Modalités de partage des coûts entre les constructeurs.....	10
4.2- Part du coût des équipements publics mis à la charge du constructeur de l'îlot E	11
ARTICLE 5 : ECHEANCIER ET MODALITES DE PAIEMENT DES PARTICIPATIONS	11
ARTICLE 6 : ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	12
ARTICLE 7 : REVISION DU MONTANT DES PARTICIPATIONS.....	12
ARTICLE 8 : EXONERATION DE LA PART COMMUNALE LA TAXE D'AMENAGEMENT.....	13
ARTICLE 9 : SUBSTITUTION.....	13
ARTICLE 10 : PUBLICITE	13
ARTICLE 11 : DATE D'EFFET ET DUREE	13
ARTICLE 12 : MODIFICATION DE LA PRESENTE CONVENTION.....	14
LISTE DES ANNEXES	15
Annexe 1 – Plan masse du projet « Entrée de ville Sud-Ouest »	16
.....	17
Annexe 2 - Plan du périmètre de la présente convention de PUP.....	18
Annexe 3 - Emplacement de l'équipement public culturel	19

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention constitue une convention de projet urbain partenarial (PUP) régie par les dispositions des articles L. 332-11-3 I, L. 332-11-4, R. 332-25-1, R. 332-25-2 du Code de l'urbanisme.

Elle a pour objet de déterminer les conditions et modalités de prise en charge par le Constructeur d'une partie du coût des équipements publics nécessités par le Programme de Construction.

Elle sera exécutoire, une fois signée par l'ensemble des Parties, à compter de sa notification au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement par l'EPT des mesures de publicité prévues à l'article R. 332-25-2 du Code de l'urbanisme.

ARTICLE 2 : PROGRAMME PREVISIONNEL DES CONSTRUCTIONS

La programmation urbaine envisagée, élaborée par COBE, l'architecte-urbaniste mandataire de l'étude urbaine, puis ajustée en phase opérationnelle suite aux évolutions de programmation sur l'ilot E, est une programmation mixte qui s'étend sur 61 664 m² de surface de plancher (SDP) (hors commissariat) et qui se répartie comme suit :

- **Programmation mixte à l'échelle de l'opération** -

- 59 029 m² de logements (1029 logements programmés) répartis comme suit :
 - 36% de logements sociaux, soit 369 logements :
 - Dont 162 LLS familiaux, soit 16 %, décomposés en 47% de PLAI, 30% en PLUS et 19% en PLS. Parmi eux, 124 logements (76 PLAI et 48 PLUS) correspondent à de la reconstitution de l'offre,
 - Dont 130 LLS spécifiques, soit 13 %, qui s'adresseront essentiellement à un public étudiant ;
 - Dont 77 logements en accession sociale à la propriété, soit 7% ;
 - 62% de logements en accession libre, soit 636 logements :
 - 4% de logements, soit 24 logements, par Foncière Logement (contreparties foncières à Action Logement à hauteur 1600 m²).
- 2405 m² de commerces, activités et services
- 230 m² d'équipement public (extension crèche – sous réserve de l'accord du Département)

- **Programmation prévisionnelle de l'ilot E dans le cadre de la définition du projet en phase opérationnelle** :

La programmation de l'ilot E a fait l'objet d'un ajustement en phase opérationnelle. Il est prévu la programmation de 295 logements dont :

- Une résidence étudiante de 130 chambres,
- 165 logements familiaux allant du studio au T5,
- Un parking sous-terrain de 131 places, sur deux niveaux, accessible depuis l'avenue Charles Gide.

Un épannelage respectant l'environnement bâti avec la création de "maisons ateliers" avec jardins a été prévu sur l'impasse de la Villa Candiotti, pour une meilleure couture urbaine avec le bâti environnant.

La forme urbaine et les hauteurs de cette opération immobilière sont en cohérence avec la forme urbaine prévue dans l'OAP Entrée de Ville Sud-Ouest. Le traitement paysager et la végétalisation de l'architecture (toiture terrasse végétalisée, cœur d'îlot végétalisé en pleine terre) s'inscrivent dans les objectifs environnementaux de l'opération d'aménagement et de l'OAP Ruban vert.

ARTICLE 3 : EQUIPEMENTS PUBLICS INDUITS PAR LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION

Les équipements publics d'infrastructures générés par le Programme de Construction sont représentés sur le plan figurant en **Annexe 1** des présentes (plan masse Entrée de Ville Sud-Ouest).

3.1.- Nature des équipements publics

- **Réhabilitation des groupes scolaires Malon, Kergomard et Megrez**

La commune du Kremlin-Bicêtre a prévu un échelonnement des constructions sur son territoire à horizon 2030, afin de permettre aux équipements scolaires existants d'absorber les nouveaux besoins scolaires. L'enjeu de mixité scolaire est une priorité pour la Ville du Kremlin-Bicêtre et sera maintenue sur la commune, la carte scolaire pourra ainsi être modifiée dans ce sens.

Au regard des équipements scolaires existants et de leur capacité, il n'est pas prévu de nouvel équipement.

Il est tout de même nécessaire d'adapter les équipements scolaires existants aux besoins générés par l'opération d'aménagement. La Ville a donc prévu la réhabilitation des groupes scolaires de la carte scolaire du secteur (Malon, Megrez et Kergomard), voire l'adaptation de nouvelles classes scolaires selon les livraisons.

- Élémentaire B. MALON, 2 rue J. MERMOZ – le coût des études et travaux est estimé à 1 640 000 €. Une rénovation complète est envisagée et le détail des travaux pourra être défini à l'issue de l'étude qui sera conduite ;
- Maternelle KERGOMARD, 10, rue B. MALON – le coût des études et travaux est estimé à 610 000 € Une réhabilitation, restructuration et extension sont envisagées et le détail des travaux pourra être défini à l'issue de l'étude qui sera conduite ;
- Maternelle MEGREZ, 49, rue B. MALON – le coût des études et travaux est estimé à 1 280 000 €. Une réhabilitation est envisagée et le détail des travaux pourra être défini à l'issue de l'étude qui sera conduite.

Le calendrier prévisionnel prévoit la réalisation des travaux à partir de 2025.

Les travaux d'aménagement sont estimés à 3 336 000 € TTC (y compris études et déduction faites de la subvention Région attendue à hauteur de 900 000€).

Il convient que **les futurs constructeurs sur le site participent au financement (au titre des logements familiaux) de cet équipement au titre des besoins de l'opération à hauteur de 100 %, soit 3 336 000€ TTC.**

- **Réalisation de deux cours Oasis dans l'école maternelle Megrez**

- Il est prévu aussi la réalisation deux cours oasis dans l'école maternelle Megrez pour un montant total de 520 000€ TTC.

Les travaux d'aménagement sont estimés à 520 000 € TTC (y compris études).

Il convient que **les futurs constructeurs du site participent au financement (au titre des logements familiaux) de cet équipement au titre des besoins de l'opération à hauteur de 50 %, soit 260 000€ TTC.**

- **Aménagement d'un espace vert public ou d'intérêt collectif**

La programmation d'un nouveau parc urbain permettra une respiration en entrée Nord du quartier. Cet espace matérialisera l'accroche du futur quartier au projet du ruban vert.

A l'inverse du carrefour d'entrée de ville soumis à de fortes nuisances, le square offre l'opportunité de développer un espace vert attractif et accessible. Son accroche à l'avenue Charles Gide et sa position sur le chemin naturel depuis le pôle gare (via la rue Sembat) en font un lieu central pour le Sud de la commune.

La présence du végétal sera importante et le square offrira des espaces de pleine terre. Ce square sera différencié du parvis Malleret-Joinville par la thématique des activités ludiques et la forte présence d'espaces végétalisés. Les installations ludiques seront intégrées à la conception paysagère.

Le square sera pensé comme un espace de détente privilégié, à destination des habitants du futur quartier mais également des quartiers alentours.

Les travaux d'aménagement sont estimés à 622 080€ TTC (y compris études).

Il convient que **les futurs constructeurs du site participent au financement de cet équipement au titre des besoins de l'opération à hauteur de 50%, soit 311 040 € TTC.**

- **Aménagements**

- o **Le réaménagement des voiries existantes**

La reconfiguration des voiries existantes pour les insérer dans une zone de circulation n'excédant pas les 30 km/h et n'y garder du stationnement longitudinal que sur un seul côté, au profit du développement de pistes cyclables et de circulations piétonnes plus larges.

- o **Le carrefour Malleret-Joinville et l'aménagement d'un parvis paysager**

Actuellement occupé par un carrefour routier, le futur parvis Malleret-Joinville aura la double symbolique de l'entrée de ville et de l'aboutissement du ruban vert.

Dans le cadre du projet d'aménagement sur l'Entrée de Ville Sud-Ouest, ce parvis formera une place qui serait le lieu de vie et d'usages du futur quartier. Il s'agirait à travers celui-ci de retrouver un espace public généreux. Avec des dimensions confortables, il représenterait une respiration au vu de la densité globale de l'opération.

Le parvis serait un espace à dominante minérale mais largement planté, avec un sol clair et des assises ombragées.

Le parvis sera un espace ouvert et serait un lieu de rencontre et d'échanges. En fonction de la temporalité, il se révélerait comme un lieu multi-usage, à la fois parvis et jardin public.

A travers la souplesse et la flexibilité de son aménagement, il pourrait permettre une multiplicité d'usages diversifiés et adaptés à chaque catégorie d'habitants. :

Des discussions sur les conditions techniques, juridiques et financières devront se poursuivre avec le Département mais également avec la ville d'Arcueil.

Pour prendre en charge les travaux d'aménagement du parvis Malleret-Joinville, un changement de domanialité du terre-plein va être demandé au Département.

Les travaux d'aménagement des espaces publics sont estimés à 8 131 200 € TTC.

Il convient que **les futurs constructeurs sur le site participent au financement de cet équipement au titre des besoins de l'opération à hauteur de 90%, soit 7 318 080€ TTC.**

- Equipement public culturel

Une étude de définition d'un préprogramme pour la réalisation d'un équipement culturel a été réalisée par la Ville en 2019. Celui-ci a soulevé que le secteur sud-ouest de la commune disposait d'un accès difficile aux trois principaux équipements culturels : la médiathèque, l'espace culturel André Malraux et le Conservatoire du Val-de-Bièvre ; le conservatoire, équipement culturel le plus proche, étant située à plus de 15 minutes à pied depuis le secteur d'étude.

L'opération projetée va renforcer le besoin d'accès à la culture dans le haut de la commune.

L'étude a ainsi permis d'aboutir à la définition d'un projet d'équipement public culturel à vocation communale de 1 100m² de sdp environ (817m² de surface utile).

A ce stade, la définition du programme prévisionnel de cet équipement est en cours d'élaboration.

Le coût prévisionnel de cet équipement culturel était de 4,3 millions d'€ environ en 2019.

Il est donc prévu d'intégrer au projet EVSO la programmation d'un équipement culturel de 1000m² à vocation communale, estimé à 5 160 000 € TTC environ (valeur 2024).

Il convient que **les futurs constructeurs participent au financement de cet équipement au titre des besoins de l'opération à hauteur de 7,79%, soit 401 964 €.**

- Espace vert pédagogique et ses abords

Un espace vert pédagogique de 1000m² environ est prévu sur la partie nord du site pour permettre de créer du lien social autour d'un espace vert.

Les coûts se rapprochant des coûts d'aménagement des espaces publics ou espaces verts, il est prévu un ratio équivalant à celui de l'aménagement de l'espace vert public ou d'intérêt collectif et du parvis d'Entrée de Ville de 360€/m².

Le coût prévisionnel de l'espace vert pédagogique est donc estimé à 466 560 € TTC (valeur 2024, y compris études).

Il convient que **les futurs constructeurs du site participent au financement de cet équipement au titre des besoins de l'opération à hauteur de 50%, soit 233 280€ TTC.**

- **Etudes, frais, concession**
 - o **Etudes, frais et concession**

La réalisation de l'opération en concession d'aménagement induit la réalisation d'un certain nombre de missions d'études et de frais divers : maîtrise d'œuvre urbaine, géomètre frais de gestion....

Le coût prévisionnel de ces études, frais, concession est donc estimé à 2 136 417,00 € TTC (valeur 2024).

Il convient que **les futurs constructeurs du site participent au financement de ces prestations au titre des besoins de l'opération à hauteur de 100%, soit 2 136 417,00€ TTC.**

3.2- Réalisation des équipements publics

Les équipements publics susvisés seront réalisés par la Commune du Kremlin -Bicêtre (espaces verts, équipement culturel, écoles et cours) et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (espaces publics et études, frais et concession).

ARTICLE 4 : PART DU COUT DES EQUIPEMENTS PUBLICS MIS A LA CHARGE DE LA SCCV KREMLIN BICETRE AVENUE GABRIEL PERI

4.1- Modalités de partage des coûts entre les constructeurs

Il ressort de l'article 3.1 ci-avant les coûts suivants des équipements publics, et la part induite par les travaux envisagés sur le site et pour l'îlot E en application de la programmation projetée

Equipement/Aménagement	Coût TTC	% affecté au site	% affecté pour l'îlot E
Groupe Scolaire	3 336 000,00 €	100	18,35
Cours Oasis	520 000,00 €	50	18,35
Equipement culturel	5 160 000,00 €	7,79	28,67
Espace vert pédagogique	466 560,00 €	50	28,67
Espace vert public ou d'intérêt collectif	622 080,00 €	50	28,67
Etudes, Frais et Concession	2 136 417,00 €	100	28,67
Aménagement des espaces publics	8 131 200,00 €	90	18,35

4.2- Part du coût des équipements publics mis à la charge du constructeur de l'îlot E

Au regard des principes ci avant exposés, le coût total des équipements publics mis à la charge du Constructeur est évalué à 3 617 696, 81 € somme forfaitaire et non révisable, pour une opération immobilière de 165 logements familiaux et 130 logements spécifiques.

Equipements /Aménagements	coût global	% affecté	îlot E	
			%	€
Groupe Scolaire	3 336 000,00 €	100	18,35%	612 280,31
Cours Oasis	520 000,00 €	50	18,35%	47 719,69
Espace vert public ou d'intérêt collectif	622 080,00 €	50	28,67%	89 170,85
Etudes, Frais & Concession	2 136 417,00 €	100	28,67%	612 481,06 €
aménagement des espaces publics	8 131 200,00 €	90	28,67%	2 097 991,84
Equipement culturel	5 160 000,00 €	7,79	28,67%	115 237,49
Espace Vert pédagogique	466 560,00 €	50,00	18,35%	42 815,57
				3 617 696, 81 €

Les Parties conviennent que les éventuelles autres subventions et aides au financement dont pourrait bénéficier la Commune seront affectées à la part du coût de l'équipement qu'elle supporte et ne viendront aucunement modifier le montant des participations dues par le Constructeur.

ARTICLE 5 : ECHEANCIER ET MODALITES DE PAIEMENT DES PARTICIPATIONS

Les participations seront versées sous la forme de contributions financières selon les modalités suivantes :

- Paiement n°1 : 1 000 000 € à la DOC du Programme de Construction ; ils seront payés par le Constructeur directement aux maîtres d'ouvrage, dans les 10 jours du dépôt de la DOC du Programme de Construction ;
- Paiement n°2 : 1 000 000 € 6 mois après la DOC ; ils seront payés par le Constructeur directement aux maîtres d'ouvrage, dans les 10 jours à compter de la date prévue pour le paiement n°2.
- Paiement n°3 : 1 000 000 € 6 mois après le paiement n°2 ; ils seront payés par le Constructeur directement aux maîtres d'ouvrage, dans les 10 jours à compter de la date prévue pour le paiement n°3.
- Paiement n°4 : 617 696, 81€ 6 mois après le paiement n°3 ; ils seront payés par le Constructeur directement aux maîtres d'ouvrage, dans les 10 jours à compter de la date prévue pour le paiement n°4.

Pour chacun des paiements, la part à payer à la Ville représentera 25,08 % du montant et celle de l'EPT de 74,92 %.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

ARTICLE 6 : ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Ilot E :	
Trottoirs rues G. Péri et C. Gide	2027
Ilot C Nord et Sud :	
Rue de la Réunion Sud, rue de l'Avenir	2027/2028
Parvis Malleret Joinville + barreau Bergonié	2029
Ilot B :	
Rue de la réunion nord, rue Schuman Ouest	2027/2028/2029
Ilot D :	
Rue Schuman Est	2028/2029
Ilot A :	
Rue Sembat	2029/2030
Espace vert pédagogique	2029/2030
Ilot indépendant	
Espace vert public ou d'intérêt collectif	2025/2026
Hors EVSO :	
Groupe Scolaire dont les cours oasis	2025/2026
Equipement public culturel	2029/2030

En cas de retard de livraison des équipements publics financés par la PUP au-delà de la date d'échéance prévue ci-avant, les parties s'engagent à se rencontrer pour l'établissement d'un éventuel avenant.

ARTICLE 7 : REVISION DU MONTANT DES PARTICIPATIONS

En cas de modification du Programme de Construction relative au nombre de logements, les Parties se rencontreront en vue d'apprécier les éventuelles conséquences de ses modifications sur les besoins en équipements publics et de reconsidérer le cas échéant, dans les conditions ci-après définies, le montant du financement des équipements publics pris en charge par le Constructeur.

En cas de modification du montant du financement des équipements publics pris en charge par le Constructeur, un avenant à la présente convention sera régularisé entre les Parties. Les Parties conviennent que le montant du financement des équipements publics pris en charge par le Constructeur ne sera reconsidéré que s'il a pour effet de modifier la part du cout des équipements publics à la charge du Constructeur de plus de 5%.

La Commune et l'EPT reconnaissent qu'ils ne pourront plus réclamer au constructeur une augmentation ou diminution du montant pris en charge par le Constructeur au-delà de deux mois suivant la DAACT du Programme de Construction.

En cas de non-réalisation de l'équipement, la Commune s'engage à restituer l'éventuelle participation versée par le constructeur.

ARTICLE 8 : EXONERATION DE LA PART COMMUNALE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Les constructions édifiées dans le périmètre du projet urbain partenarial seront exonérées du paiement de la taxe d'aménagement pour une durée de 10 ans à compter de l'accomplissement des mesures de publicité de la convention de projet urbain partenarial prévues à l'article R. 332-25-2 du Code de l'urbanisme.

ARTICLE 09 : SUBSTITUTION

Le Constructeur s'engage, dans l'hypothèse où il viendrait à céder à des tiers les terrains lui appartenant situés dans le périmètre du PUP, avec l'accord exprès de la Commune et du Territoire, à se substituer lesdits tiers dans les termes de la présente convention.

Cette substitution justifiera la conclusion d'un avenant.

Dans l'hypothèse où la Commune viendrait à refuser le ou les tiers substitués, celle-ci s'engage à motiver son refus par de justes motifs. La Commune ne pourra s'opposer à la substitution si elle se fait au profit de sociétés détenue par le Constructeur à hauteur de 50% au moins.

ARTICLE 10 : PUBLICITE

11.1 Après sa signature par les Parties, la présente convention, accompagnée des documents graphiques qui lui sont annexés, sera, conformément à l'article R. 332-25-1 du code de l'urbanisme, tenue à la disposition du public au siège de l'EPT et en mairie du Kremlin-Bicêtre.

11.2 Conformément à l'article R. 332-25-2 du même code, la mention de la signature de la présente convention ainsi que du lieu où il peut être consulté sera affichée pendant un mois en mairie du Kremlin Bicêtre et au siège de l'EPT, une mention sera également et publiée sous forme électronique.

ARTICLE 11 : DATE D'EFFET ET DUREE

La convention de Projet Urbain Partenarial prendra effet à compter de sa notification au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement par la Commune et l'EPT des mesures de publicité prévues à l'article R 332-25-2 du code de l'urbanisme.

Elle expirera à la date de constatation de l'achèvement des équipements publics réalisés par la Commune et l'EPT et du versement des participations correspondantes par le Constructeur.

ARTICLE 12 : MODIFICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

Toutes modifications éventuelles des modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial doivent faire l'objet d'avenants à la présente convention.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Plan masse du projet « Entrée de Ville Sud-Ouest »

Annexe 2 : Plan du Périmètre de la présente convention de PUP

Annexe 3 : Emplacement de l'équipement public culturel

Fait à Orly

le

La Collectivité

M. Michel LEPRETRE

Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bievre

La Commune

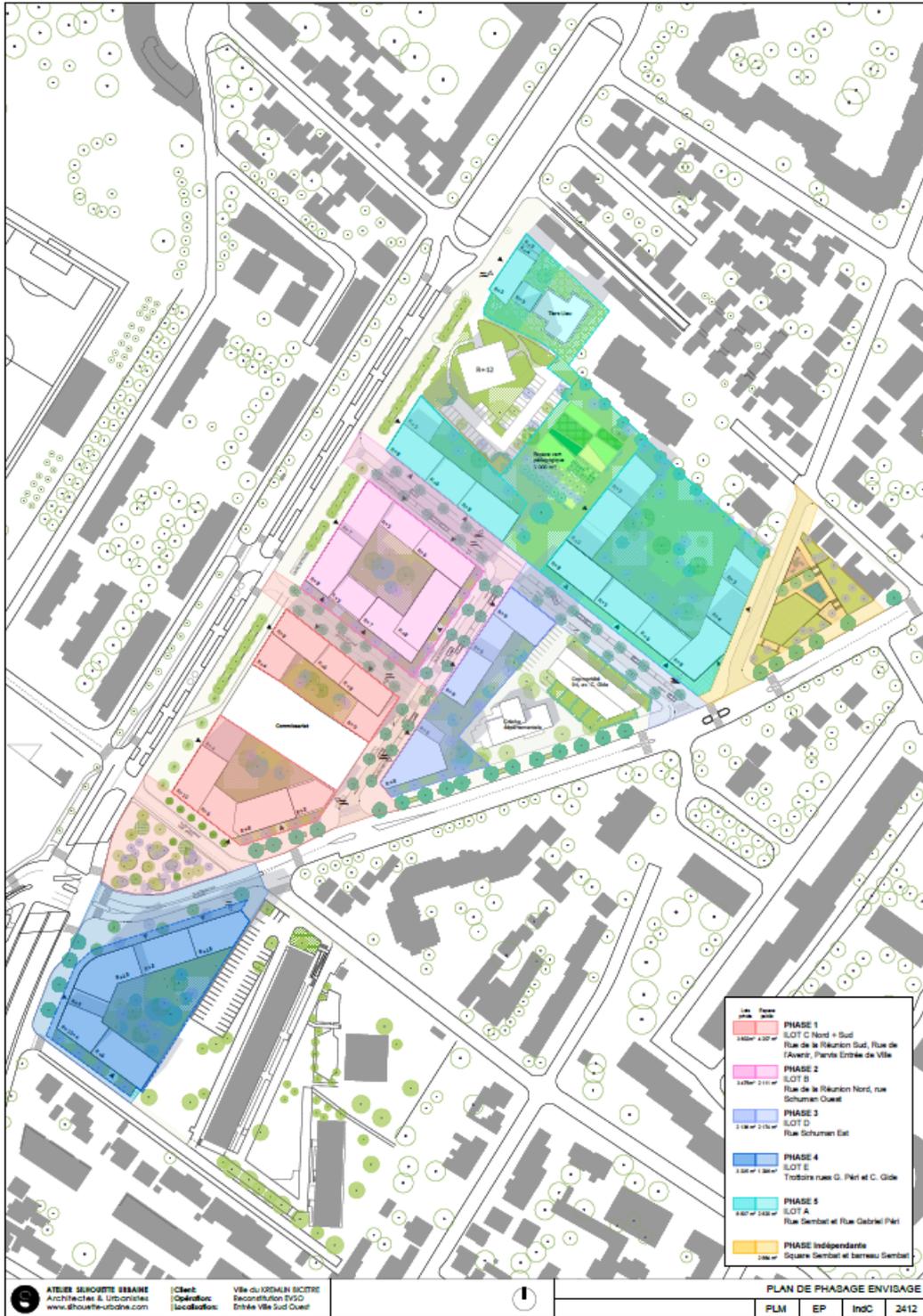
M. Jean-François DELAGE

Maire du Kremlin-Bicêtre

Le Constructeur

Christian VIDAL

Annexe 1 – Plan masse du projet « Entrée de ville Sud-Ouest »



Annexe 2 - Plan du périmètre de la présente convention de PUP



Annexe 3 - Emplacement de l'équipement public culturel



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-037

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU DAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO C, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO C
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**Urbanisme – Projet de renouvellement urbain Entrée de Ville Sud-Ouest
– Approbation du Projet Urbain Partenarial – Îlot E**

Le projet de l'îlot E et plus globalement le projet de renouvellement urbain Entrée de Ville Sud-Ouest, ont été modifiés. En effet, le projet de l'îlot E prévoit 7 logements supplémentaires et le périmètre de l'opération d'aménagement a été élargi à la marge pour intégrer la réalisation d'un équipement visant à animer l'espace vert pédagogique à proximité, et la création de logements supplémentaires. Il est donc nécessaire de modifier la délibération du Conseil municipal du 27 juin 2024 n°2024-077.

A l'échelle du Kremlin-Bicêtre, l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) de l'entrée de ville sud-ouest – incluant le QPV « Péri – Schuman – Bergonié » - doit permettre la mise en œuvre des objectifs indiqués à la convention de site contractualisée avec l'ANRU et signée en juillet 2023.

Le renouvellement urbain du site est fondé sur les axes suivants :

1. L'augmentation de l'offre de logement et la création d'une offre variée avec un passage de 190 logements (dont 63 % de logements sociaux) à 1029 logements avec 36 % de logements sociaux (dont 16 % de logements locatifs sociaux familiaux, 7 % d'accession sociale et 13 % de logements spécifiques conventionnés). Parmi les 1029 logements répartis sur 59 029 m² de SDP sont prévus 899 logements familiaux et 130 logements spécifiques essentiellement destinés à un public étudiant.
2. Le désenclavement du quartier offrant des espaces publics de qualité, grâce à des mobilités facilitées par des continuités et déplacements doux (cheminements piétons, cyclables, réseau de transports collectifs, intermodalité ...), et notamment la mise en service du métro de la ligne 14 avec la station « Hôpital-Bicêtre ».
3. La création d'une diversification fonctionnelle avec le développement de linéaires commerciaux et de services de proximité et d'équipements (2635 m² SDP).
4. La création d'un quartier durable, à forte ambition environnementale, pour créer un projet exemplaire en matière de transition écologique et énergétique.

Le projet est divisé en 6 îlots dont l'îlot E sera le premier à démarrer avec la construction de 130 logements étudiants, 165 logements familiaux et un parking souterrain de 131 places.

Le projet d'aménagement d'OAP de l'entrée de ville sud-ouest sera financé en partie par le biais d'un Projet urbain partenarial (PUP). Un premier PUP est conclu sur l'îlot E avec la société dénommée SCCV KREMLIN BICETRE AVENUE GABRIEL PERI.

Créé par la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 et codifié aux articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du Code de l'urbanisme, le PUP est une participation d'urbanisme destinée au financement des équipements publics et exigible à l'occasion de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. Sa spécificité est de prendre la forme d'une convention : le PUP est un mécanisme de contractualisation préalable du financement de la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par une opération de construction ou d'aménagement.

Le PUP constitue une alternative au régime « classique » de la fiscalité de l'urbanisme car il entraîne une exonération de taxe d'aménagement (pour une durée maximale de dix ans).

Différentes parties doivent être signataires. Le Maire ou le président de l'établissement compétent en matière de PLU est l'une des parties à la convention. Les finances des collectivités se trouvant engagées par la réalisation d'équipements publics, la signature de la convention nécessite une délégation de l'assemblée délibérante. Enfin, il doit y avoir un ou des contributeurs (propriétaires, aménageurs et/ou constructeurs).

La convention de PUP permet de répartir la prise en charge des équipements publics nécessaires aux besoins des futurs habitants ou usagers. Néanmoins, la convention de PUP ne peut mettre à la charge des constructeurs que la fraction du coût des équipements proportionnels aux besoins occasionnés par leur construction.

Objet de la convention de projet urbain partenarial

Le programme des équipements publics dont le besoin est entraîné par le projet d'aménagement de l'entrée de ville sud-ouest correspond à :

- La réhabilitation des groupes scolaires Malon, Kergomard et Megrez
- Le réaménagement des voiries existantes et création d'un parvis paysager
- La création d'un espace vert pédagogique
- La création d'un espace vert public ou d'intérêt collectif
- La construction d'un nouvel équipement culturel

Le montant de la prise en charge financière qui sera acquittée par le promoteur, qui correspond à la partie des équipements publics dont la réalisation par l'EPT et la Ville est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement de l'entrée de ville sud-ouest, s'élève à 3 617 696,81 €, la part relative aux équipements de compétence ville est de 907 223,91 € et celle relative aux équipements de compétence EPT est de 2 710 472,9 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de projet urbain partenarial de l'îlot E et ses annexes, telles qu'annexées à la présente.

Après avoir entendu l'exposé de Frédéric Raymond, Premier adjoint au Maire ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.300-4 et suivants, L. 332-11-3 ;
Vu la délibération du Territoire n° 2022-12-13_3007 du 13 décembre 2022 approuvant la convention pluriannuelle du projet de Renouvellement urbain du Quartier Péri Schuman-Bergonié au Kremlin Bicêtre ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 27 juin 2024 n°2024-077 ;
Vu le projet de convention de projet urbain partenarial et ses annexes tel que joint en annexe ;
Considérant le projet d'urbanisation de l'îlot E comprenant 130 logements étudiants et 165 logements familiaux ;
Considérant que les besoins des futurs habitants de l'îlot E rendent nécessaire la réalisation d'équipements publics ;
Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,
Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUJAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOUC, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY), et 13 contre (Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER),

DÉCIDE

Article 1

De rapporter et d'annuler la délibération n°2024-077 du Conseil municipal du 27 juin 2024.

Article 2

D'approuver projet de convention de projet urbain partenarial de l'îlot E et ses annexes à conclure entre l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, la Ville du Kremlin-Bicêtre et la société dénommée SCCV KREMLIN BICETRE AVENUE GABRIEL PERI pour l'opération d'aménagement de l'entrée de ville-sud-ouest, tel qu'annexé à la présente

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire du Kremlin-Bicêtre, ou toute personne habilitée, à signer ledit contrat et tout document afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Article 4

De préciser qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à l'Unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale l'environnement, de l'aménagement et des transports.

Article 5

De préciser que la mention de la signature de cette convention fera l'objet d'une publication sur les sites Internet de la Ville du Kremlin-Bicêtre et de l'EPT.

Article 6

De dire que les recettes et les dépenses liées au projet seront inscrites au budget de la ville et de l'EPT.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-037-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-037-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

**Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent du réservataire
MAIRIE DU KREMLIN BICETRE**

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L441-1, R441-5 et R441-5-2 ;

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement, notamment ses articles 4 et 5 ;

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux ;

Vu l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement du 22 décembre 2020 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social ;

Vu le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ;

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La MAIRIE DU KREMLIN BICETRE, représentée par Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil municipal n° 2024-001 en date du 22 janvier 2024, d'une part,

ET

RLF, SA d'HLM à directoire et conseil de surveillance, au capital de 39 000 euros, dont le siège social est situé au 9 rue Sextius Michel, 75739 Paris Cedex 15. RLF est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 562 069 278, et représentée par Monsieur Pierre-François GOUIFFES, son Président. d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le respect de la diversité sociale et des équilibres de mixité, les principaux enjeux de la contractualisation entre les réservataires et les bailleurs du territoire reposent sur la volonté :

- de renforcer la fluidité en optimisant l'allocation des logements proposés à la demande exprimée, ainsi que de lever les freins liés à des logements réservés dont les caractéristiques ne correspondent plus aux demandes issues des publics cibles du réservataire initial ;
- de faciliter les parcours résidentiels en favorisant les demandes de mutations et en accompagnant les occupants ;
- d'apporter plus de transparence et de lisibilité aux demandeurs dans leurs démarches et le traitement de leur demande ;
- de faire émerger une gestion partagée de la demande et des attributions entre tous les acteurs pour plus d'efficacité ;
- d'assurer le pilotage et l'animation des modalités de gestion permettant de mettre en adéquation la demande et l'offre mobilisée au titre de l'ensemble des contingents de réservations.

Comme mentionné à l'article. R. 441-5 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), les termes de la convention de réservation permettent aux réservataires concernés d'atteindre l'objectif légal d'attribution en faveur des personnes mentionnées aux troisième à dix-neuvième alinéas de l'article L. 441-1, à savoir le relogement des ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du DALO ou, à défaut, aux catégories de publics prioritaires définis à l'article L.441-1.

Cette convention bilatérale définit les modalités de transformation en flux des droits de réservation de la Ville du KREMLIN BICETRE sur le patrimoine de RLF, d'une part, et les modalités pratiques de mise en œuvre de ces droits de réservation en flux, d'autre part, en application :

- du décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux
- du Protocole régional francilien sur la mise en œuvre de la gestion en flux du 3 mars 2022 (nommé ci-après « Protocole régional »)

Une seule convention doit être conclue par organisme bailleur et réservataire à l'échelle d'un département (article. R. 441-5 du CCH). Toutefois, lorsque le bénéficiaire des réservations de logements locatifs sociaux est une commune ou un établissement public de coopération intercommunale ou un établissement public territorial de la métropole du Grand Paris ou la Ville de Paris, la convention de réservation porte sur le patrimoine locatif social du bailleur situé sur son territoire, sauf si ce réservataire dispose de réservations sur un autre territoire (article. R. 441-5-3 du CCH).

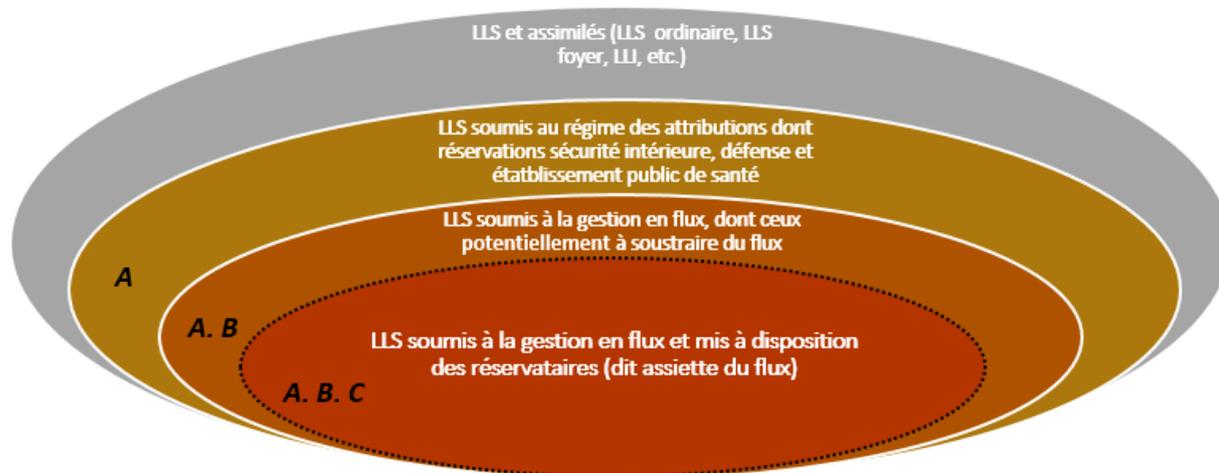
En l'espèce, la présente convention porte sur le territoire de la commune du KREMLIN BICETRE.

Les réservations prévues par la présente convention portent sur un flux annuel de logements exprimé en pourcentage du patrimoine locatif social de RLF sur la commune du KREMLIN BICETRE dans les conditions prévues à l'article R.441-5, de façon compatible avec les orientations en matière d'attributions aux ménages prioritaires fixées dans le cadre de la conférence intercommunale du logement.

CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

Les logements entrants dans cette convention sont les logements de l'ensemble du patrimoine de RLF gérant des logements locatifs sociaux sur la commune du KREMLIN BICETRE soumis à la gestion en flux des réservations au regard du décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux.

Il s'agit des logements soumis au régime des attributions de logements sociaux (A), auxquels sont retirés préalablement et définitivement les logements exclus de la gestion en flux (B) et les logements temporairement soustraits du flux car mobilisés par le bailleur dans les conditions prévues par le Protocole régional (C). L'assiette des logements soumis au flux remplit alors les conditions A, B et C.



NB : représentation schématique, la taille des cercles n'est pas représentative des proportions entre catégories de logements réellement constatées

A. Les logements soumis au régime réglementaire des attributions de logements sociaux

Le patrimoine du bailleur objet de la convention de réservation, est celui qui est concerné par l'ensemble des dispositions des chapitres I et II du titre IV du livre IV du Code de la construction et de l'habitation (CCH) portant notamment sur les conditions d'attribution des logements sociaux.

Ce patrimoine est composé des logements :

- conventionnés ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement (APL) et des logements sociaux, relevant des dispositions relatives aux attributions de logements sociaux ;
- non conventionnés mais construits, améliorés ou acquis avec le concours financier de l'Etat (à savoir, les logements ayant bénéficié d'un financement aidé antérieur à 1977 tels les HBM, HLMO, PLR, PSR, ILM, ILN, etc.) ;
- les logements déconventionnés mais tombant dans le champ de l'application de l'article L. 411-6 du CCH ;
- appartenant aux organismes d'habitations à loyer modéré (OHLM) ou gérés par ceux-ci ;
- pour les sociétés d'économie mixte agréées en vue d'exercer une activité de construction et de gestion de logements sociaux, les logements conventionnés ouvrant droit à l'APL.

L'identification des types de logements précités est réalisée sur la base des données issues du répertoire du parc locatif social (RPLS) et sur les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux. En cas d'écart significatif, les données RPLS feront foi.

Par conséquent, les logements locatifs intermédiaires (LLI), les résidences universitaires (logements étudiants), logements-foyers/transitoire (foyer travailleurs migrants, résidences sociales, pension de famille, etc.) et les places en structures d'hébergement ne sont pas concernés par la présente convention.

B. Les logements exclus de la gestion en flux des droits de réservation

La présente convention ne concerne pas les logements retirés préalablement et définitivement de la gestion en flux, dits logements exclus du flux.

Au-delà des logements non soumis au régime juridique des droits des attributions (LLI, résidences universitaires, logement foyer, etc. – cf. chapitre I.A.), **sont exclus de la gestion en flux les logements réservés au profit des services relevant de la défense nationale et de la sécurité intérieure, et des établissements publics de santé**, qui sont identifiés précisément, car demeurant gérés en stock.

En outre, les logements inscrits dans un plan de vente, voués à la démolition ou en fin de gestion dans le cadre d'un Usufuit locatif social ne sont pas concernés puisqu'ils n'ont pas vocation à être reloués à leur libération, bien qu'ils puissent rester inscrits dans le RPLS.

C. Les logements soumis à la gestion en flux mais soustraits du flux

Des logements sont soustraits du flux chaque année par le bailleur pour les situations identifiées dans le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 ¹:

- Les logements nécessaires, pour une année donnée, aux mutations de locataires au sein du parc social de l'organisme bailleur ;
 - Il s'agit des logements nécessaires aux mutations de locataires au sein du parc social qui concernent les locataires du bailleur social, dites "mutations internes". Les décohabitations et les mutations « externes » ne rentrent pas dans ce champ d'application.
- Les logements nécessaires, pour une année donnée, aux relogements de personnes dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine et ou de renouvellement urbain au sens de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, d'une opération de requalification de copropriétés dégradées mentionnée aux articles L. 741-1 et L. 741-2 ou en application des articles L. 521-3-1 à L. 521-3-3.
 - Il s'agit des logements nécessaires pour le relogement des ménages dans le cadre d'un NPNRU ou d'un ORCOD-IN, d'une part, et des ménages logés dans les locaux sous procédure de péril et d'insalubrité, d'autre part.
- Les logements nécessaires dans le cadre d'une opération de vente de logements locatifs sociaux dans les conditions des articles L. 443-7 et suivants.
 - Il s'agit des logements nécessaires pour les opérations de vente afin de reloger les locataires des biens mis en vente qui ne souhaitent pas se porter acquéreurs de leur logement.

Ces logements ont vocation à être réintégrés dans le flux à leur prochaine libération, sauf nouvelle mobilisation par le bailleur dans les cas sus-indiqués.

La Conférence intercommunale du logement pourra aussi être saisie pour des besoins de relogements ne rentrant pas dans ce cadre et pour définir les modalités de réponse solidairement possibles dans le cadre du flux.

Les modalités de suivi des logements soumis à la gestion en flux, dont ceux soustraits à la gestion en flux, sont précisées au chapitre VII de la présente convention.

I. **INVENTAIRE ET CONVERSION DES DROITS DE RESERVATION**

A. Le cadre juridique des droits de réservation des collectivités territoriales

Comme mentionné à l'article. R. 441-5-3 du CCH, lorsque le bénéficiaire des réservations de logements locatifs sociaux est une commune ou un établissement public de coopération intercommunale ou un établissement public territorial de la métropole du Grand Paris ou la métropole de Lyon ou la Ville de Paris, la part des logements réservés dans le cadre de la convention en contrepartie de l'octroi de la garantie financière des emprunts par les réservataires ne peut représenter globalement plus de 20 % du flux annuel sur leur territoire.

En accord avec l'article R. 441-6 du CCH, lorsque l'emprunt garanti par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale est intégralement remboursé par le bailleur, celui-ci en informe le garant. Les droits à réservation de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale attachés à la garantie de l'emprunt sont prorogés pour une durée de cinq ans à compter du dernier versement correspondant au remboursement intégral de l'emprunt.

Des réservations supplémentaires peuvent être consenties aux collectivités territoriales et aux établissements publics les groupant par les organismes d'habitations à loyer modéré, en contrepartie d'un apport de terrain ou d'un financement (article. R. 441-5-4 du CCH).

¹ Ces logements soustraits flux sont nommés « sorties du patrimoine » dans le Protocole régional

B. Le recensement des droits de suite

Dans le cadre des échanges partenariaux d'élaboration et d'animation du Protocole régional, il a été convenu de transformer l'ensemble des droits de suite existants en un volume de droits uniques.

Ces droits de suite s'appuient sur le cadre juridique précédemment indiqué (cf. chapitre II.A.)

Le nombre de droits uniques sera consommé après allocation dans le flux annuel des logements orientés et sera augmenté à chaque nouvelle acquisition d'un droit de réservation de la Ville de St-Cloud en contrepartie des participations citées aux articles R. 441-5-3 et R. 441-5-4 du CCH.

La conversion des droits de suite existants a nécessité un état des lieux des réservations précis et actualisé.

Celui-ci a été transmis par RLF à la Ville du KREMLIN BICETRE, en accord avec le cadrage régional Etat/AORIF en vue de la constitution et de la transmission par les organismes de logements sociaux des états des lieux des réservations du 19 octobre 2021. Ce recensement exhaustif des logements sociaux réservés a permis de quantifier et qualifier les droits de réservation en vigueur ainsi que leurs durées.

Au 31/12/2023, la Ville du KREMLIN BICETRE dispose de 1 droit de suite dans le parc de RLF dans la commune du KREMLIN BICETRE (Cf. annexe 1).

C. La transformation des droits de suite en droits uniques

Le volume de droits uniques est déterminé en prenant en compte la durée restante des réservations en droits de suite et en appliquant un taux de rotation. En effet, ce calcul vise à déterminer le nombre d'attributions potentielles sur la durée restante de chacune des conventions de réservation en cours à date entre RLF et la Ville du KREMLIN BICETRE.

Le taux de rotation retenu pour convertir les droits de suite en droits uniques se définit de la manière suivante : *emménagements dans les logements proposés à la location depuis un an ou plus, rapportés au nombre de logements proposés à la location depuis un an ou plus.*

Mode de calcul du taux de rotation dans RPLS :

- Numérateur = Emménagement dans les logements en location depuis au moins un an, logements à Mode d'occupation (MODE = 1) et Année du bail (BAIL = N) et Année de première mise en location (LOCAT ≠ N et N-1)
- Dénominateur = Logements à Mode d'occupation (MODE = 1 et 2) et Année de première mise en location (LOCAT ≠ N et N-1)

Ce taux de rotation se calcule ensuite sur la moyenne du taux de rotation annuel des 3 dernières années, sur le parc de RLF (données RPLS transmises par l'AORIF)

Le taux de rotation moyen retenu pour la conversion des droits de suite issue de l'état de lieux des réservations en 2023 est donc la moyenne du taux de rotation des années 2021 à 2023, **soit un taux de rotation de 6.37 %.**

Le volume des droits de suite converti est calculé de la façon suivante pour chaque convention :

somme des droits de suite de la convention X durée de réservation restante à courir pour ces droits de suite X taux de rotation moyen du bailleur

Au 24 novembre 2023, la Ville du KREMLIN BICETRE dispose de 3 droits uniques sur le parc de RLF faisant l'objet de la présente convention.

$$1 * (2070-2024) * 6,37\% = 3$$

II. DETERMINATION, ACTUALISATION ET COMPTABILISATION DU FLUX DE LOGEMENTS :

A. La détermination de la part du flux de logements

Pour rappel, l'assiette des logements soumis au flux est définie par l'entière du patrimoine locatif de l'organisme de logements sociaux en début d'année *N*, auquel sont soustraits les logements non-concernés par la gestion en flux (cf. chapitre I.B), ainsi que les logements soustraits du flux (cf. chapitre I.C.), actualisés des mises en service annuelles.



Ce parc de logements soumis à la gestion en flux (cf. chapitre I.B) fera l'objet d'une révision chaque année afin de prendre en compte l'activité réelle dûment constatée notamment en ce qui concerne les estimations de livraisons, les volumes de logements soustraits du flux, les démolitions, les cessions en bloc, etc.

Le volume de droits uniques détenus par la Ville du Kremlin-Bicêtre au début de l'année *N* est pris en compte pour déterminer le flux annuel de logements orientés. En effet, en accord avec le cadre des échanges partenariaux d'élaboration et l'animation du Protocole régional, ce pourcentage de flux est cohérent à la part relative de droits uniques détenus par la Ville du KREMLIN BICETRE auprès de RLF dans la commune du KREMLIN BICETRE, après retranchement de la part du flux réservé à l'Etat.

Sur la commune, la part de logements réservés représente 20 % au plus du flux annuel total de logements de l'organisme bailleur.

Donc, le nombre théorique de logement à orienter au cours des trois prochaines années :

2024 : 0 logement

2025 : 0 logement

2026 : 1 logement

B. L'actualisation de la part du flux de logements

L'objectif de part du flux est fixé annuellement, avant le 28 février de l'année *N*, sur la base de l'actualisation des données.

En effet, cet objectif de part du flux peut évoluer annuellement au regard de la part de réservations détenues par la Ville du KREMLIN BICETRE, objectivée notamment par le nombre de droits uniques détenu par ce dernier auprès de RLF.

Comme indiqué au chapitre I.B, le nombre de droits uniques est consommé après allocation dans le flux annuel de logements orientés et augmenté à chaque nouvelle acquisition d'un droit de réservation de la Ville du KREMLIN BICETRE.

Concernant l'acquisition nouvelle d'un droit de réservation en contrepartie des participations citées aux articles R. 441-5-3 et R. 441-5-4 du CCH, leur intégration à la gestion en flux est soumise aux principes suivants :

- la contrepartie de la garantie d'un programme neuf permet une valorisation jusqu'à 20 % de droits de réservation (article R. 441-5-3 du CCH,)
- ces droits de réservation sont automatiquement convertis en droits uniques, selon le mode de calcul indiqué au chapitre II.C.
- ces droits de réservation vont s'ajouter à l'ensemble des droits de réservation de la Ville du KREMLIN BICETRE.
- des réservations supplémentaires peuvent être consenties en contrepartie d'un apport de terrain ou d'un financement (article R441-5-4 du CCH) dont le volume est à déterminer entre le bailleur et le réservataire.

Pour ces nouvelles acquisitions de droits de réservation, il est retenu les modalités de calcul du taux de rotation du chapitre II.C. sur la base des millésimes des 5 dernières années disponibles.

C. La comptabilisation de la part du flux de logements

Le décompte du flux s'effectue par principe à partir de l'attribution suivie d'un bail signé.

Par exception, sera décompté comme une attribution :

- la mise à disposition d'un logement qui n'aura pas abouti (désistement d'un locataire après attribution) ;
- l'absence de proposition de candidat dans un délai de 30 jours à partir de la notification de mise à disposition par RLF ;
- l'absence de candidat avant la fin du délai de désignation de 30 jours après un premier refus de la CALEOL d'un précédent candidat

La différence entre l'objectif de flux et la part réellement comptabilisée sera par conséquent le nombre de logements locatifs sociaux orientés par le bailleur au réservataire mais repris.

Dans cette hypothèse, le bailleur pourra faire bénéficier un autre réservataire de ce logement.

L'atteinte de l'objectif du flux sera évaluée dans le bilan annuel transmis par le bailleur et par le SNE.

Cette comptabilisation a par ailleurs pour conséquence une diminution progressive du stock global de droits uniques détenu par la Ville du KREMLIN BICETRE auprès de RLF.

Les logements décomptés dans le flux selon les conditions préalablement citées équivalent à l'écoulement d'un droit unique.

La Ville du KREMLIN BICETRE possède un délai de 10 jours pour refuser un logement proposé par RLF. Au-delà de ce délai, le logement est réputé accepté par la Ville du KREMLIN BICETRE.

III. CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS PROPOSES

Des objectifs indicatifs pour aider le bailleur dans l'orientation des logements sont indiqués dans la présente convention afin de répondre au mieux aux besoins des réservataires.

Ces objectifs seront pris en compte par RLF pour orienter des logements à la Ville du KREMLIN BICETRE, selon les besoins en matière des types de financement et de typologies de logements, et en cohérence avec les besoins des autres réservataires. Il s'agit d'une part **indicative** attendue dans chacune de ces catégories de logements se libérant dans le flux.

Le bailleur s'efforcera de proposer au réservataire une répartition des logements respectant les typologies suivantes (en part des logements libérés dans le flux) :

- T1 : 0 %
- T2 : 33,3 %
- T3 : 33,3 %
- T4 / T5 : 33,3 %

Il est entendu que le bailleur est lié par d'autres conventions de réservation avec d'autres réservataires.

Le bailleur veille à préserver un équilibre entre les propositions de logements faites aux différents réservataires (en termes de localisation, de financement et de typologie) selon les besoins exprimés par chacun et selon les possibilités offertes par les libérations au sein de son patrimoine. A cet égard, les parties soussignées se concerteront en tant que de besoin.

Le bailleur prend également en compte les objectifs de mixité sociale (fixés par la réglementation en vigueur et dans le cadre des conventions intercommunales d'attributions) et d'attributions aux publics prioritaires et veille à assurer les équilibres de mixité sociale dans le choix et la temporalité des logements proposés au réservataire.

IV. DETERMINATION DU MODE DE GESTION DU CONTINGENT ET LES OBLIGATIONS DU BAILLEUR

Avec RLF, c'est le mode de gestion en flux direct qui a été retenu pour la gestion du contingent de la Ville du KREMLIN BICETRE, dans sa totalité. La ville du KREMLIN BICETRE propose des candidats sur son contingent réservé.

Les vacances de logement sont portées à la connaissance des services de la Ville du KREMLIN BICETRE par les organismes bailleurs.

En accord avec le Protocole régional, les caractéristiques minimales des logements à transmettre au réservataire au moment de la déclaration des vacances sont les suivantes :

- Financement initial du logement
- Typologie du logement
- Surface du logement
- Adresse (numéro + rue + commune + code postal) du logement
- Localisation en ou hors QPV
- Période de construction de l'immeuble
- Montant du loyer + charges
- DPE – (à minima Etiquette Energétique du logement)
- Accessibilité PMR

V. DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX PROGRAMMES NEUFS

Concernant les nouvelles mises en service ou assimilées, nommées aussi « programmes neufs », les premières attributions s'effectueront en stock et sur la stricte répartition des droits de réservations et des financements initiaux.

Une concertation est organisée par le bailleur avec l'ensemble des réservataires concernés, afin de mettre en œuvre collectivement les objectifs d'accueil des publics et de mixité sociale prévus, notamment, dans les Conventions intercommunales d'attributions.

Les documents indispensables à transmettre au réservataire dans le dossier de commercialisation sont :

- plans individuels des logements,
- Caractéristiques PMR,
- Photographies de la résidence,
- Notice de présentation,
- Liste des n° RPLS.

Le réservataire dispose alors d'un délai maximum de 2 mois, à compter de la date de réception de la notification comportant les indications précitées, pour proposer des candidats.

Le bailleur s'engage à informer la Ville du KREMLIN BICETRE de tout report de la date de mise en service.

Ces logements, à leur prochaine libération, seront traités dans les conditions citées au chapitre I.

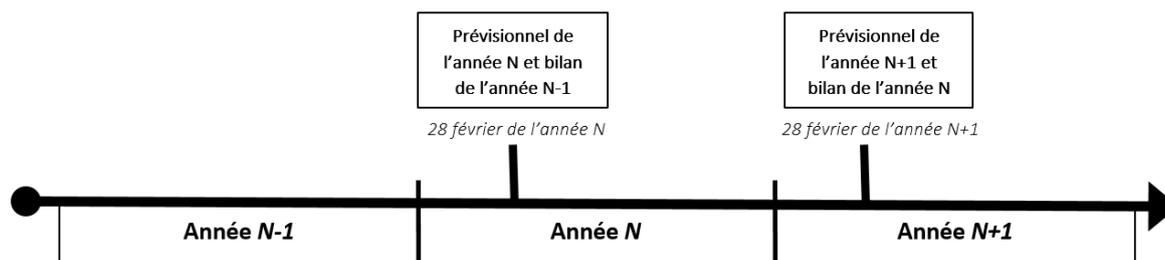
VI. MODALITES DE SUIVI DE LA REALISATION DES OBJECTIFS

Avant le 28 février de chaque année, l'organisme bailleur transmet à l'ensemble des réservataires un bilan annuel des logements proposés, ainsi que des logements attribués au cours de l'année précédente, par réservataire et par typologie de logement, type de financement, localisation hors et en quartier politique de la ville, commune et période de construction (article R.441-5-1 du CCH).

Les réservataires sont aussi informés avant le 28 février de chaque année du nombre prévisionnel de logements ainsi soustraits du calcul du flux de l'année en cours, de leur affectation par catégorie d'opération, ainsi que du bilan des attributions réalisées l'année précédente au titre de ces relogements (article R.441-5 du CCH).

Ainsi, l'objectif final de la part de flux de la Ville du KREMLIN BICETRE dans le parc de RLF durant l'année *N-1* sera consolidé lors de la présentation du bilan réalisé avant le 28 février de l'année *N*.

Le bilan comprendra aussi le volume de droits uniques détenu par la Ville du KREMLIN BICETRE au 1^{er} janvier de l'année *N* et le volume consommé de droits uniques durant l'année *N-1*.



A. Le suivi de l'objectif de la part de flux et des objectifs indicatifs

Des indicateurs de suivi sont retenus pour la mise en œuvre de la présente convention. Ils font l'objet d'un suivi régulier par les services de la ville du KREMLIN BICETRE et de RLF.

Ce suivi comprend l'objectif de la part de flux et l'ensemble des objectifs indicatifs indiqués au chapitre IV.

B. Le suivi des logements soustraits du flux

Les logements soustraits du flux par le bailleur pour répondre aux besoins en matière de mutation interne, de relogement (NPNRU, ORCOD-IN), de lutte contre l'habitat indigne et en vente, font l'objet d'un suivi annuel.

L'évaluation du nombre prévisionnel de logements soustraits du calcul du flux de l'année en cours de chaque catégorie (année *N*) ainsi que le bilan des attributions effectivement réalisées l'année précédente de chaque catégorie (année *N-1*) sont les suivants :

- Les logements nécessaires aux mutations de locataires au sein du parc social concernent les locataires du bailleur social
 - Les conventions d'utilité sociale (CUS) et les Conventions intercommunales d'attributions (CIA) ont vocation à être les documents de référence pour le prévisionnel du retrait de l'année en cours (année *N*).
 - Les logements effectivement attribués à ce public durant l'année *N-1* seront constatés durant l'année *N* par les données du SNE et les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux. En cas d'écart significatif, les données SNE feront foi.
- Les logements nécessaires dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine et/ou de renouvellement urbain au sens de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, d'une opération de requalification de copropriétés dégradées mentionnée aux articles L. 741-1 et L. 741-2, concernent les relogements des ménages dans le cadre d'un ANRU ou d'un ORCOD-IN.
 - Les conventions ANRU et chartes territoriales de relogement ont vocation à être les documents de référence pour le prévisionnel du retrait de l'année en cours (année *N*).
 - Les logements effectivement attribués à ce public durant l'année *N-1* seront constatés durant l'année *N* par les données du SNE (radiation pour attributions des demandes de logement social de type "ANRU") et les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux. En cas d'écart significatif, les données SNE feront foi.
- Les logements nécessaires au relogement en application des articles L. 521-3-1 à L. 521-3-3 du CCH, concernant les ménages logés dans les locaux avec sous procédure de péril et d'insalubrité)
 - Les arrêtés de péril et d'insalubrité ont vocation à être les documents de référence pour le prévisionnel du retrait de l'année en cours (année *N*).
 - Les logements effectivement attribués à ce public durant l'année *N-1* seront constatés durant l'année *N* par les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux.
- Les logements nécessaires dans le cadre d'une opération de vente de logements locatifs sociaux dans les conditions des articles L. 443-7 et suivants.
 - Les CUS et les plans de vente ont vocation à être les documents de référence pour le prévisionnel du retrait de l'année en cours (année *N*).
 - Les logements effectivement attribués aux locataires des biens mis en vente qui ne souhaitent pas se porter acquéreurs de leur logement durant l'année *N-1* seront constatés durant l'année *N* par les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux.

Le bailleur veillera à transmettre chaque année un bilan suffisamment détaillé permettant à la ville du KREMLIN BICETRE de comptabiliser le nombre de désignation unique accordé au cours des années 2024-2025-2026.

C. Des instances de suivi et validation

Ces instances veilleront à s'articuler avec l'organisation intercommunale, qui aurait pu être mise en œuvre dans le cadre de la Conférence intercommunale du logement (CIL) pour suivre la gestion en flux des droits de réservation.

VII. RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par RLF de ses engagements, la Ville du KREMLIN BICETRE peut résilier la convention après une mise en demeure restée sans suite pendant deux mois.

La méconnaissance des règles d'attribution et d'affectation des logements prévues dans une convention de réservation relative aux réservations dont bénéficie le réservataire est passible de sanctions pécuniaires (CCH : L.342-14, I, 1°a).

VIII. DUREE DE LA CONVENTION, MODIFICATION PAR AVENANT ET MODALITES DE RENOUVELLEMENT

Cette convention est établie pour une période de 3 ans.

Elle fera l'objet d'une évaluation annuelle dont les correctifs éventuels pourront être fixés dans un avenant, particulièrement après l'année de mise en œuvre de cette convention à savoir 2024.

Son renouvellement sera étudié à la fin de la période.

La présente convention, ainsi que ses avenants éventuels, prennent effet à la date de leur signature.

IX. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

La présente convention est soumise au droit français.

Fait au Kremlin Bicêtre, le

En trois exemplaires

Pour la Mairie du KREMLIN BICETRE,

Le Maire
Jean-François DELAGE

Pour Le bailleur, RLF,

Le Président
Pierre-François GOUIFFES

ANNEXE 1 : ETAT DES RESERVATIONS

ADRESSE	NOMBRE TOTAL LLS	FINANCEMENT	NB DE RESERVATIONS MAIRIE DU KREMLIN BICETRE	DATE FIN RESERVATIONS
PAUL LAFARGUE	6	PLUS	1	2070
TOTAL : 16			3	

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-038

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Habitat – Approbation du complément de projet de convention de gestion en flux des droits de réservation et de logement avec la SA HLM Résidences le Logement des Fonctionnaires (RLF)

Christine Museux, adjointe au Maire, expose au Conseil :

Par délibération du 19 octobre 2023, le Conseil municipal a approuvé la mise en œuvre de la gestion en flux des réservations de logement social par la commune du Kremlin-Bicêtre.

La loi ALUR de 2014 a posé les jalons d'une réforme des attributions de logements et de la gestion de la demande de logement social que la loi ELAN de 2018 est venue renforcer, notamment dans son article 114 modifiant le mode de redistribution des logements vacants auprès des différents réservataires.

Jusqu'alors les droits de réservation étaient gérés en stock. Chaque logement avait un réservataire attribué et relevait d'un contingent précis (contingent ville, contingent Action logement, contingent préfectoral...), cela à l'échelle de chaque programme de logements sociaux construits. Avec la réforme, les droits de réservation sont désormais gérés en flux. Une convention doit être établie avec chaque bailleur et détermine une réserve de logements mis à disposition des réservataires en fonction des besoins identifiés, de la typologie du logement et communiquée au préfet ainsi qu'au Président de l'Etablissement Public territorial Grand-Orly-Seine Bièvre. Ces conventions bilatérales sont établies pour une période de trois ans et feront l'objet d'une évaluation annuelle.

Les principaux enjeux de la contractualisation entre les réservataires et les bailleurs du territoire reposent sur la volonté de :

- renforcer la fluidité en optimisant l'allocation des logements proposés à la demande exprimée, ainsi que de lever les freins liés à des logements réservés dont les caractéristiques ne correspondent plus aux demandes issues des publics cibles du réservataire initial ;
- faciliter les parcours résidentiels en favorisant les demandes de mutation et en accompagnant les occupants ;
- apporter plus de transparence et de lisibilité aux demandeurs dans leurs démarches et le traitement de leur demande ;
- faire émerger une gestion partagée de la demande et des attributions entre tous les acteurs pour plus de d'efficacité ;
- assurer le pilotage et l'animation des modalités de gestion permettant de mettre en adéquation la demande et l'offre mobilisée au titre de l'ensemble des contingents de réservations.

Aussi, est-il nécessaire de rappeler que les droits de réservations sont acquis pour les communes par le portage des garanties d'emprunts contractés par les bailleurs ou lorsqu'elles subventionnent un programme. Avec la réforme, cette règle ne change pas : la commune dispose d'un droit égal à 20 % réglementaire, la durée de réservation est de 45 ans (fin de la réservation pour l'année 2070).

A ce jour, la commune a reçu et approuvé 12 conventions bilatérales sur les 12 concernées par la gestion en flux sur son territoire, lors du Conseil municipal du 7 novembre 2024. Néanmoins, le bailleur RLF (pour lequel la Ville a une garantie d'emprunt contre réservation) a indiqué son passage en gestion en flux afin de se conformer aux dispositions en vigueur. La convention soumise à l'approbation du Conseil municipal est jointe à la présente délibération.

Le bailleur RLF a transmis à la commune un état des lieux des réservations actuelles et le calcul du flux annuel équivalant à ces droits de réservation en tenant compte du taux de rotation. Cela représente, au global, 1 logement pour l'année 2026 en gestion pour la Ville.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention bilatérale et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Christine Museux, adjointe au Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.441-1, R.441-5 et suivants,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relative à l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

Vu le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS),

Vu le patrimoine des bailleurs sociaux pour lequel la commune du Kremlin-Bicêtre dispose de droits à réservations,

Considérant que la mise en œuvre opérationnelle de la gestion en flux issue de la nouvelle réglementation se traduit par la signature d'une convention entre la Ville du Kremlin-Bicêtre et chacun des bailleurs sociaux concernés sur la commune,

Considérant que le projet de convention bilatérale entre RLF et la Ville du Kremlin-Bicêtre doit se traduire par la signature du réservataire et du bailleur,

Considérant que le projet de convention de réservation des logements locatifs sociaux pour la période 2024-2026 rédigé par l'AORIF sert de base pour les conventions à signer les bailleurs sociaux et RLF

Considérant que les conventions de gestion en flux de réservation des logements sociaux sont conclues pour une durée de trois ans à compter de leur signature sur la base du projet de convention de l'AORIF,

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-038-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception en préfecture : 03/04/2025

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 27 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOUC, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER), et 7 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE),

DECIDE

Article 1

D'approuver la convention bilatérale du bailleur RLF avec la Ville du Kremlin-Bicêtre pour la période 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent du réservataire Mairie du Kremlin-Bicêtre sur le territoire du département du Val-de-Marne jointe à la présente délibération.

Article 2

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec le bailleur RLF cette convention et tous les documents y afférents pour la période 2024-2026.



Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-038-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-038-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-039

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADOE, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADOE
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 20 821 969 €
CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS PAR VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DU VAL-DE-MARNE**

Madame Corinne BOCABELLE, adjointe au Maire, expose au Conseil :

La Ville est sollicitée par VALOPHIS HABITAT Office Public de l'Habitat du Val-de-Marne pour l'opération « CE79 Parc social public, Acquisition – Amélioration de 69 logements situés 111 avenue Fontainebleau au Kremlin-Bicêtre ».

Pour le financement de cette opération, VALOPHIS HABITAT Office Public de l'Habitat du Val-de-Marne a contracté un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'affectation suivante :

- CPLS, complémentaire au PLS 2025 d'un montant de quatre millions cinq-cent-soixante-douze mille cent-cinquante-neuf euros (4 572 159,00 euros) ;
- PLAI, d'un montant d'un million trois-cent-soixante-neuf mille quatre-cent-soixante-douze euros (1 369 472,00 euros) ;
- PLAI foncier, d'un montant d'un million trois-cent-quatre-vingt-quinze mille sept-cent-huit euros (1 395 708,00 euros) ;
- PLS PLSDD 2025, d'un montant de sept-cent-soixante-seize mille trois-cent-trente-six euros (776 336,00 euros) ;
- PLS foncier PLSDD 2025, d'un montant de quatre millions cent-quatre-vingt-deux mille deux-cent-soixante-dix-huit euros (4 182 278,00 euros) ;
- PLUS, d'un montant de quatre millions sept-cent-trente-quatre mille cent-seize euros (4 734 116,00 euros) ;
- PLUS foncier, d'un montant de trois millions sept-cent-quatre-vingt-onze mille neuf-cents euros (3 791 900,00 euros) ;

Par conséquent, VALOPHIS HABITAT Office Public de l'Habitat du Val-de-Marne sollicite la ville du Kremlin-Bicêtre pour obtenir une garantie d'emprunt relative au programme d'Acquisition - Amélioration 69 logements situés 111 avenue Fontainebleau au Kremlin-Bicêtre.

En contrepartie de la garantie des emprunts accordée par la Ville du Kremlin-Bicêtre par délibération du Conseil Municipal, en date du 27 mars 2025, VALOPHIS HABITAT Office Public de l'Habitat du Val-de-Marne s'engage à réserver 14 logements de type T2, T3 et T4 au profit de la Ville.

Je vous propose d'apporter la garantie de la Commune à hauteur de 100 % au prêt d'un montant total de **20 821 969 EUROS** contracté par VALOPHIS HABITAT Office Public de l'Habitat du Val-de-Marne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Madame Corinne BOCABELLE, adjointe au Maire,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil;

Vu le contrat de Prêt N°169396 en annexe signé entre VALOPHIS HABITAT Office Public de l'Habitat du Val-de-Marne et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu la convention de réservation ci-annexée ;

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahim TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOC, Julie DEFRANCE, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER, Josette TUFFERY),

DÉCIDE

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-039-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Article 1

L'assemblée délibérante de COMMUNE LE KREMLIN BICETRE accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 20 821 969,00 euros souscrit par VALOPHIS HABITAT Office Public de l'Habitat du Val-de-Marne (ci-après l'Emprunteur) auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°169396, constitué de 7 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 20 821 969,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette garantie d'emprunt, ainsi que la convention de réservation annexée.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Maire
Jean-François DELAGE



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN



Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-039-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-039-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-040

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Demande de remise gracieuse

Jean-François Delage, Maire, expose au Conseil :

Par courrier en date du 8 janvier 2025, Monsieur le Maire, a été sollicité pour une remise gracieuse de dettes d'une famille pour diverses prestations périscolaires et extrascolaires.

Monsieur se trouve dans l'incapacité d'honorer sa dette dont le montant s'élève à 1185,32 €.

D'après le bordereau de situation transmis par le Trésor Public, cette dette correspond à des factures de 2020 à 2024 non acquittées à ce jour.

Le non-paiement de cette dette est lié à des difficultés financières pour cette famille monoparentale. La famille est suivie par le CCAS ainsi que par l'EDS.

Un débiteur d'une créance locale, régulièrement mise à sa charge, peut présenter à la collectivité une demande de remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant en sa faveur (situation familiale, financière ou autre).

Le Conseil municipal est le seul compétent pour admettre ou rejeter partiellement ou en totalité des demandes de remise gracieuse.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse des dettes de cette famille pour la moitié de la somme.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Jean-François Delage, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de remise gracieuse reçue par courrier le 8 janvier 2025,

Vu le bordereau de situation émis par le Trésor public le 10 mars 2025,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 28 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUJAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOUC, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE) et 6 ne prenant pas part au vote (Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER),

DÉCIDE

Article 1

D'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse pour un montant de 592,66 €.

Article 2

D'annuler les factures 197399, 222939, 224434, 224921, 230180, 234622, 239366, 241240, 242908, 244728, 247069, 249161, 236160, 252117, 256056, 257302, 258817, 261128, 265050, 266680, 284855, 287760, 289690, 294895 émises entre janvier 2020 et septembre 2024.



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-040-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception en préfecture : 03/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-041

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU DAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO C, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO C
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Demande de remise gracieuse

Jean-François Delage, Maire, expose au Conseil :

Par courrier en date du 5 décembre 2024, Monsieur le Maire, a été sollicité pour une remise gracieuse de dettes d'une famille pour diverses prestations périscolaires et extrascolaires.

La famille se trouve dans l'incapacité d'honorer sa dette dont le montant s'élève à 518,57 €.

D'après le bordereau de situation transmis par le Trésor Public, cette dette correspond à des factures de 2024 non acquittées à ce jour.

La raison évoquée pour le non-paiement de cette dette est liée à la perte d'emploi d'un membre de la famille en 2024. La famille est suivie par le CCAS et est dans une démarche active pour améliorer sa situation financière.

Un débiteur d'une créance locale, régulièrement mise à sa charge, peut présenter à la collectivité une demande de remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant en sa faveur (situation familiale, financière ou autre).

Le Conseil municipal est le seul compétent pour admettre ou rejeter partiellement ou en totalité des demandes de remise gracieuse.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse des dettes de cette famille pour la totalité de la somme.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Jean-François Delage, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de remise gracieuse reçue par courrier le 5 décembre 2024,

Vu le bordereau de situation émis par le Trésor public le 11 mars 2025,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 28 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE) et 6 ne prenant pas part au vote (Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER),

DÉCIDE

Article 1

D'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse pour un montant de 518,57 €.

Article 2

D'annuler les factures 287414, 289436, 291132, 292804 émises entre mai 2024 et juillet 2024.



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-041-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-042

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOU DAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO C, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOU G par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRA NCE par Elsa BADO C
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Ressources humaines – Attributions des véhicules de service

Frédéric Raymond, Premier adjoint au Maire, expose au conseil :

L'article L2123-18-1-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que selon les conditions fixées par délibération, le Conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie. Cette mise à disposition doit être renouvelée chaque année par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire et d'autres agents de la collectivité bénéficient d'un véhicule de service, au titre des missions qui sont les leurs.

La Ville du Kremlin-Bicêtre, investie dans la transition écologique et des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement, dispose d'un parc roulant d'une quarantaine de véhicules, de trottinettes et de vélos. Ces trois dernières années, ce sont 9 véhicules Crit'Air 0 ou 1 qui ont été acquis, en remplacement de véhicules crit'air 4 et 5, que la zone à faibles émissions mise en place par la Métropole du Grand-Paris au sein du périmètre de l'A86 proscrit progressivement.

En 2024, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de la collectivité et de la mise en œuvre de son schéma de mobilités, un effort particulier a été fait sur le parc roulant avec le remplacement de 9 véhicules, grâce à des acquisitions de véhicules roulant au GNV ou à l'électricité.

Il est donc proposé au Conseil municipal de renouveler pour une année les modalités de mises à disposition de véhicules municipaux selon les mêmes dispositions que celles prévues par la délibération du 30 mai 2024.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Frédéric Raymond, Premier adjoint au Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2123-18-1-1,
Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 721-3,
Vu le code général des impôts, notamment son article 82,
Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes,
Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 34,
Vu le décret n°2022-250 du 25 février 2022 portant diverses dispositions d'application du code général de la fonction publique notamment l'article 6,
Vu l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale,
Vu la circulaire 97-4 du 05 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service,
Considérant que le Conseil municipal fixe la liste des bénéficiaires de véhicule de service et peut ainsi décider de leur mettre un véhicule à disposition lorsque l'exercice de leurs fonctions le justifie,
Vu la délibération n°2024-050 du 30 mai 2024 relative aux attributions des véhicules de fonction et de service,
Considérant qu'il convient de renouveler l'autorisation d'attribution des véhicules de service chaque année,
Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 27 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOUC, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER), et 7 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE),

DÉCIDE

Article 1

D'attribuer à Monsieur le Maire l'usage d'un véhicule de service et d'autoriser son remisage au domicile personnel de Monsieur le Maire.

Article 2

De fixer la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution, par arrêté de Monsieur le Maire, d'un véhicule de service comme suit :

Emploi	Attribution d'un véhicule de service	Remisage à domicile possible
Directeur des services techniques et adjoint	Oui	Oui
Directeur général adjoint des services et adjoint	Oui	Oui
Directeur de la police municipale de proximité	Oui	Oui
Responsable du service garage-logistique	Oui	Oui
Agent chargé d'une astreinte	Oui	Oui

Article 3

D'autoriser l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile pour les emplois mentionnés aux articles 1 et 2 pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juin 2025.

Article 4

Que l'autorisation d'attribution de véhicules de services avec remisage à domicile prévue pour Monsieur le Maire et les emplois mentionnés à l'article 2 devra être renouvelée annuellement par délibération du Conseil municipal.

Article 5

Dit que, en ce qui concerne les véhicules de service avec remisage à domicile, l'usage privatif du véhicule est strictement interdit. En dehors d'un remisage au domicile personnel de l'agent, ce dernier s'engage à remiser le véhicule sur un emplacement de stationnement autorisé, à fermer à clé le véhicule ainsi qu'à dissimuler tout objet contenu dans le véhicule susceptible d'attirer l'attention. Les agents bénéficiaires d'un véhicule de service ne sont pas autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour des raisons professionnelles qui donnent droit à des remboursements d'indemnités kilométriques sauf cas exceptionnels (indisponibilité du véhicule de service par exemple) et sur autorisation de l'autorité territoriale (ordre de mission préalablement établi par l'autorité territoriale).

Article 6

Que ces dépenses sont imputées sur le budget communal.

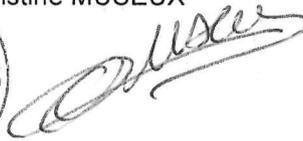
Article 7

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX

Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-042-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-042-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-043

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

PATRIMOINE – AUTORISATION DE SORTIE DE L'INVENTAIRE D'UN
VEHICULE

Frédéric Raymond, Premier adjoint au Maire, expose au Conseil :

Le présent rapport a pour objet de sortir de l'inventaire le véhicule suivant :

- **PEUGEOT EXPERT** immatriculé 2698 XY 94 mis en circulation le 07/04/2006.

Ce véhicule sera vendu à la société OSS Auto, 3 rue des Parisiens 92600 Asnières sur Seine pour un montant de 800 €.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Frédéric Raymond, Premier adjoint au Maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOC, Julie DEFRANCE, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER, Josette TUFFERY),

DÉCIDE

Article 1

D'autoriser la sortie d'inventaire du véhicule Peugeot Expert immatriculé 2698 XY 94 et sa vente à la société OSS Auto, 3 rue des Parisiens 92600 Asnières sur Seine pour un montant de 800 €.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces de nature administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

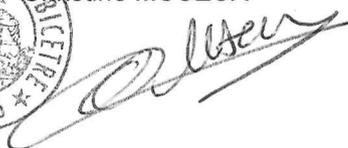


Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2025

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2025-044

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL 35

Présents..... 27
Représentés 7
Absents..... 1

Le 27 mars 2025 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 mars 2025.

Membres présents :

Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUDAY, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Toufik KHIAR, Jean-Philippe EDET, Elsa BADO, Jean-François BANBUCK, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Lionel ZINCIROGLU, Bernard CHAPPELLIER, Annie PARIS, Mounia BENSETTITI, Josette TUFFERY.

Membres représentés :

Anissa AZZOUG par Corinne BOCABEILLE
Geneviève ETIENNE par Ibrahima TRAORE
Kamel BOUFRAINE par Toufik KHIAR
Julie DEFRANCE par Elsa BADO
Jean-Marc NICOLLE par Jean-François BANBUCK
Oidi BELAINOUSSI par Maeva HARTMANN
Latifa EL KRETE par Lionel ZINCIROGLU

Membre absent :

Jérôme GIBLIN

Secrétaire de séance : Jacques HASSIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Fondation Vallée : des conditions de travail dégradées, un accueil des enfants fragilisé

Vœu relatif aux revendications syndicales exprimées par les agentes et agents du centre hospitalier de la Fondation Vallée.

Vœu déposé par les groupes Pour une ville qui nous rassemble, Socialistes, Républicains et Citoyens, Génération écologie et sociale

Ibrahima TRAORE, adjoint au Maire, expose au Conseil :

D'une capacité de 166 lits et places, le centre hospitalier Fondation Vallée est un établissement reconnu dans le domaine de la prise en charge psychiatrique infanto-juvénile. Il assure des missions de formation d'étudiants en psychiatrie, d'accueil et d'hospitalisation d'enfants et d'adolescents de l'ensemble de l'Île-de-France. Sur son secteur qui comprend la ville du Kremlin-Bicêtre, le centre garantit les soins psychiatriques d'une file active de 2 400 enfants et adolescents. Cet établissement est un maillon essentiel de la santé mentale en Val-de-Marne et travaille de concert avec toutes les unités de soins voisines, comme celle des urgences psychiatriques de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre.

Après une fusion en 2024 avec l'hôpital Paul Guiraud de Villejuif, où déjà les équipes craignaient une dégradation significative de leurs conditions de travail, aujourd'hui les soignants se voient imposés une modification du rythme de travail, en total contradiction avec le calendrier scolaire des enfants qui sont accueillis. Le passage de 39h à 38h hebdomadaire qui est prévu permet surtout de réduire le nombre de jours de repos des équipes – 5 jours en moins pour les équipes de jour et 9 jours en moins pour les équipes de nuit. Dans la réalité, il compliquera la coordination des plannings des soignants avec le calendrier scolaire des patients. Pour rappel, un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail est en vigueur jusqu'à présent, au regard des spécificités d'accueil de la psychiatrie infanto-juvénile, différentes de celles de la psychiatrie adulte.

Les délégués syndicaux de la CGT et de la CFDT ont demandé la réalisation d'une expertise sur les conséquences de cette réorganisation sur l'accueil et le suivi des jeunes patients. Refusée, cette expertise a finalement pris la forme d'une étude d'impact réalisée par un cabinet extérieur. Jusqu'à ce jour, l'accès à ce document leur a été refusé. Pourtant, il existe des chiffres qui ne trompent pas : actuellement, 20 lits sur les 166 sont fermés, obligeant les soignants à renvoyer les enfants qu'ils ne peuvent pas prendre en charge dans leur famille ou en foyer d'aide sociale à l'enfance. Le nombre d'arrêt de travail a doublé depuis 2023, passant de 15 à 27 en 2024. La pénurie de personnels soignants empêche la structure de pouvoir accueillir le week-end, la seule solution pour les familles est celle des urgences pédopsychiatriques de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre, elles aussi saturées.

La précarisation des agents de la fondation Vallée n'est pas un phénomène isolé. La psychiatrie pour les enfants comme pour les adultes est le parent pauvre de la médecine et n'intéresse que trop peu les pouvoirs publics. Cette discipline souvent taboue est pourtant essentielle à la prise en charge des maladies et troubles mentaux des jeunes, en augmentation depuis la crise sanitaire du covid-19.

La rationalisation des services publics de proximité n'est pas qu'un sujet d'organisation car elle impacte directement la prise en charge des jeunes habitant notre ville. Dans ce cadre, et à la vue des répercussions concrètes sur les populations de notre territoire, les conditions de travail des personnels de la Fondation Vallée et l'attractivité des métiers de la santé mentale préoccupent les habitants mais aussi les élus municipaux du Kremlin-Bicêtre. La Fondation Vallée est un lieu ressource pour de nombreuses familles démunies face à la violence des troubles psychiatriques de leurs enfants. A la détresse d'avoir un enfant en difficulté, s'ajoutent bien souvent des problématiques de pauvreté et de précarité qui sont en hausses au Kremlin-Bicêtre comme ailleurs. Nous le savons, les services publics de la santé bénéficient à tous, mais surtout à ceux qui n'ont pas d'autres solutions.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Ibrahima TRAORE,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le règlement intérieur du conseil municipal,

Considérant que la réorganisation du temps de travail imposée sans concertation approfondie et préalable avec les représentants du personnel de la Fondation Vallée ne fera qu'augmenter les risques psychosociaux et renforcer la perte d'attractivité des postes vacants au sein de la structure ;

Considérant que les services de proximité permettent un accès à tous, y compris aux familles qui rencontrent des problèmes de mobilité, bien connus par ceux dont les enfants suivent un parcours de soin ;

Considérant que la taille humaine d'une structure d'accueil est essentielle pour que la psychiatrie infanto-juvénile puisse s'adapter aux patients et non pas uniquement aux logiques de rationalisation ;

Considérant que la précarisation des conditions de travail des soignants de la Fondation ne leur permet pas d'accueillir dans de bonnes conditions des enfants de plus en plus violents et qui rencontrent des problématiques psychiatriques de plus en plus graves ;

Considérant que la crise de la santé mentale des jeunes s'est aggravée en France depuis la pandémie de covid-19 impactant particulièrement les filles et les jeunes femmes et qu'il existe une question publique de santé mentale ;

Considérant le rôle essentiel de la psychiatrie en France pour prendre en charge les pathologies mentales et ainsi lutter contre toutes les formes de précarité qui sont liées ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUZAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOZ, Julie DEFRANCE, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER, Josette TUFFERY),

DÉCIDE

Article unique

- De réaffirmer son attachement aux services publics de soins en santé mentale comme celui de la Fondation Vallée.
- De réaffirmer son attachement à la proximité de la Fondation Vallée, permettant aux familles kremlinoises dans la détresse de trouver des solutions aux troubles psychiatriques que pourraient rencontrer leurs enfants.
- De soutenir les personnels en grève de la Fondation Vallée qui luttent pour de meilleures conditions de travail, de meilleures conditions d'accueil pour les enfants et les adolescents et pour la reconnaissance de leurs métiers, essentiels à la prise en charge de situation d'urgence psychiatrique.
- De soutenir les revendications des personnels de la Fondation Vallée qui visent à renforcer l'attractivité et la fidélisation des agents dans le but de pouvoir améliorer la prise en charge des jeunes patients.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN



Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-044-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-044-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Jean-François DELAGE, Maire, expose au Conseil :

L'égalité femme-homme est une préoccupation majeure pour la Ville. Depuis 2020, de nombreuses initiatives ont été mises en place pour lutter contre les inégalités qui peuvent persister entre les femmes et les hommes : mise en place de distributeurs de produits périodiques gratuits dans l'ensemble des établissements municipaux, accompagnement de la Maison des femmes dans l'enceinte de l'hôpital de Bicêtre, dispositifs d'aides pour les femmes victimes de violences, accès à un centre de santé sexuelle pour toutes et pour tous ou encore enseignement à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité dans les collèges de la Ville, les engagements se poursuivent année après année pour tendre vers cette égalité.

Dans la juste poursuite de ces engagements, la Ville poursuit le combat en proposant un partenariat avec une association qui lutte contre toute forme d'isolement, de violence ou de harcèlement dans l'espace public. Ce partenariat a été suggéré par le Conseil de quartier Barnufles-Cœur de ville en novembre 2024.

THE SORORITY FOUNDATION est la première association dédiée à la mise en sécurité et au soutien immédiat des personnes victimes de violences via un principe d'entraide communautaire, grâce à son réseau de plus de 240 000 personnes qui se soutiennent et s'entraident en temps réel, partout sur le territoire.

Objet de l'association :

L'association a pour objet la lutte contre toutes les formes d'isolement de violence et de harcèlement. Elle agit pour la sécurité, le bien-être et pour l'égalité entre toutes et tous. Pour en savoir plus : <https://www.jointhesorority.com/>

Résultats de l'action menée :

- En 1 min après le lancement d'une alerte en situation d'insécurité : on observe en moyenne 10 prises de contact (3 à 4 appels téléphoniques et le reste par chat). Mise en lien directe pour intervention des autorités sur demande.
- 700 alertes sont lancées chaque mois dont 70 % à 80 % pour des situations de violence dans la rue ou dans les transports – souvent le soir, 10 % des alertes sont des demandes de soutien pour des situations de violences conjugales et intrafamiliale, le reste pour des cas post-traumatiques/ pensées suicidaires et idées noires.
- + de 600 000 téléchargements depuis 2020 (processus de vérification des profils - respect RGPD),
- + de 240 000 profils vérifiés et validés parmi lesquels + 16 000 personnes proposent pro-activement un lieu sûr pour fuir et pour se mettre en sécurité partout sur le territoire (grandes villes et zones rurales), à tout moment.
- + de 300 antennes associatives sont déjà intégrées et mises en avant sur la carte, pour une prise en charge rapide, locale et adaptée.

Des conventions signées avec :

- le Ministère de l'intérieur (reconnaissance des autorités compétentes : police nationale, gendarmerie nationale et préfecture de police),
- la Fédération France Victimes (intégration et lien avec leurs 130 antennes nationales),
- la Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) avec l'intégration et lien avec leurs 80 antennes nationales,
- la Région Île-de-France (mise en place et soutien du dispositif l'Abri au siège de la Région),
- + 94 % des utilisatrices de THE SORORITY estiment se sentir davantage en sécurité dans la rue, dans les transports et plus généralement dans leur quotidien grâce à cet espace d'entraide sécurisé.

THE SORORITY FOUNDATION propose à ses adhérent(e)s :

- De contribuer à assurer un accès gratuit à l'outil d'entraide pour toutes les personnes en recherche de ce soutien et souhaitant aider au sein de la collectivité ;
- La formation des agent(e)s de la Ville et des responsables associatifs à l'outil et aux réflexes à enclencher pour lutter efficacement contre les violences ;
- La mise en avant sur la carte des lieux sûrs de la ville : associations, lieux d'accueil (écoute, conseils, soutien) et la recherche de commerces partenaires (salons de coiffure, de beauté, restaurants, commerces, établissements de nuit, etc.) ;
- La production des supports de communication pour la ville : affiche classique pour accéder à l'espace sécurisé, affiche de sensibilisation aux violences (en partenariat avec le gouvernement et la Fédération France Victimes), affiche d'instructions de mise à l'abri pour les lieux sûrs ;
- La communication régulière sur l'ensemble des réseaux et plateformes mettant en lumière ;
- L'engagement des partenaires impliqués dans la lutte contre les violences (diffusion et rappels à grande échelle des dispositifs et protocoles déployés : type Angela, etc.).

THE SORORITY FOUNDATION permet ainsi aux collectivités territoriales d'assurer un soutien immédiat, une mise en sécurité et une prise en charge adaptée des personnes victimes de violence, d'isolement ou de harcèlement ainsi que de sensibiliser les habitant(e)s à cette cause.

Le montant de l'adhésion pour 12 mois s'élève à 2 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville du Kremlin-Bicêtre à l'association THE SORORITY FOUNDATION.

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-016-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Après avoir entendu l'exposé de Jean-François DELAGE, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUJAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOUC, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY), et 13 ne prenant pas part au vote (Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER),

DÉCIDE

Article 1

D'approuver l'adhésion de la Ville à l'Association THE SORORITY FOUNDATION.

Article 2

D'autoriser le versement de l'adhésion pour un an, soit 2 000 €.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-016-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Jean-François DELAGE, Maire, expose au Conseil :

Depuis 2024, la piscine intercommunale du Kremlin-Bicêtre a fait peau neuve avec des travaux de rénovation des verrières et du bassin de la piscine. Ces travaux sont également arrivés dans un contexte de promotion forte du sport lié à la tenue des Jeux Olympiques 2024 de Paris. Dans la continuité, la Ville du Kremlin-Bicêtre souhaite donner un nom à la piscine présente sur son territoire. Pour rappel, parmi toutes les piscines des villes de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, la piscine intercommunale du Kremlin-Bicêtre est la seule à ce jour à ne pas porter de nom.

Cette dénomination est une occasion unique de rendre hommage à une figure sportive et engagée, en cohérence avec les valeurs portées par la Ville. Le choix de Camille Muffat s'inscrit également dans la lignée des actions menées jusqu'ici pour la promotion de l'égalité femme-homme.

Il est proposé au Conseil municipal de donner à la piscine intercommunale le nom de Camille Muffat, figure sportive et engagée pour plus d'équité au sein des milieux sportifs. Les valeurs d'égalité et d'émancipation par le sport sont celles que la Ville tient à souligner et mettre en avant dans chacune des structures sportives de la ville, en commençant par la piscine.

Camille Muffat était une nageuse française d'exception, triple médaillée olympique aux Jeux de Londres en 2012. Formée au club de Nice, elle s'est rapidement imposée comme une athlète de haut niveau, alliant persévérance, rigueur et humilité.

Au-delà de ses performances, Camille Muffat portait des valeurs fortes : l'engagement, la discipline et la promotion du sport féminin. Modèle de détermination, elle a inspiré toute une génération par son éthique de travail et son humilité. Son parcours exemplaire et sa disparition tragique en 2015 laissent un héritage marquant dans le monde du sport.

Ce projet offrira à la ville du Kremlin-Bicêtre l'opportunité d'honorer une figure féminine emblématique, tout en renforçant son engagement pour les droits des femmes et l'inclusion sociale par le sport.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Jean-François DELAGE, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Patrick AOUYDAY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER, Josette TUFFERY),

DÉCIDE

Article unique

D'approuver la nouvelle dénomination suivante :

La piscine intercommunale du Kremlin-Bicêtre devient la « **Piscine Camille Muffat** ».

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation, l'adjointe au Maire,
Christine MUSEUX



Secrétaire de séance
Jacques HASSIN

Délais et voies de recours :

le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250327-2025-015-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

18.	Contrat entre la ville et l'Association BROADWAY pour la tenue du Carnaval qui ouvrira les Festivités de la Fête de la ville sur le thème « Cultures urbaines » et de la Fête de la Musique, le 21 juin 2025 – Séances d'initiation et de création collective d'une chorégraphie de danse Popping pour des enfants de CM1 et CM2 des écoles Charles Péguy, Benoît Malon et Pierre Brossolette – Coût : 4 290€ TTC
19.	Contrat entre la ville et TRANGLE D'OR pour un atelier d'initiation à la boxe thaïlandaise du 31/01 au 27/06/2025 de 19h à 21h30 tous les mardis et vendredis à l'Espace Jeunesse – Coût : 2 000€ TTC
20.	Contrat entre la ville et Arts 93 Communique/Compagnie Elonguè pour la tenue du Carnaval qui ouvrira les Festivités de la Fête de la ville sur le thème « Cultures urbaines » et de la Fête de la Musique, le 21 juin 2025 – Séances d'initiation et création collective d'une chorégraphie breakdance à destination des enfants de CM1 et CM2 des Charles Péguy, Benoît Malon et Pierre Brossolette – Coût : 3 690€ TTC
21.	Contrat entre la ville et Epcc-Espace des Arts-Scène Nationale Chalon-sur-Saône pour deux représentations du spectacle « Renversante » le vendredi 07/03/2025 en salle du Conseil Municipal – Coût : 3 634,90€ TTC
22.	Contrat entre la ville et Madame Daniela SEREDA pour la réalisation d'une exposition « Km 0, regards croisés de Moldavie » du 06 au 29/03/2025 et d'un concert dans le cadre du vernissage de l'exposition à la Médiathèque – Coût : 300€ net
23.	Contrat entre la ville et L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour la mise en place par les professeurs du conservatoire d'ateliers d'initiation artistique au Centre social Germaine TILLION, d'une durée totale de 6 heures en février 2025 – Coût : taux horaire : 32€ TTC
24.	Un contrat entre la ville et l'EPT12 dans le cadre d'ateliers d'expérimentations de pratiques hebdomadaires artistiques, dispensées par les professeurs du Conservatoire, dans les centres de loisirs primaires (52 heures) _ Coût : 1 664€
25.	Un contrat entre la ville et l'EPT12 dans le cadre d'une prestation « le classique c'est fantastique ! », le 6 avril en mairie _ Coût : 1 500€
26.	Un contrat entre la ville et MATECIR SAS dans le cadre de la maintenance de défibrillateurs dans différentes structures de la ville _ Coût : 11 515€